U d'/of OTTAWA
39003002466687

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lajeunessedeb00hano

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

LA
JEUNESSE DE BALZAC

PQ
2178
.H35
1921

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.
Copyright, 1922, by Gabriel Hanotaux et Georges Vicaire.

A

LA MÉMOIRE

DU

VICOMTE DE SPOELBERCH DE LOVENJOUL

AVIS

SUR LA PRÉSENTE ÉDITION

Il y a dix-huit ans, *La Jeunesse de Balzac* paraissait pour la première fois avec le sous-titre de « Balzac imprimeur ». L'édition était totalement épuisée depuis un certain temps déjà, l'éditeur nous pressait d'en donner une nouvelle et nous allions satisfaire son désir, lorsque la guerre éclata.

Ce projet, interrompu pendant plusieurs années, nous le reprenons aujourd'hui.

Que notre première pensée, en publiant ce nouveau livre, aille à celui que la mort a trop tôt ravi aux Lettres françaises, au vicomte de Spoelberch de Lovenjoul ! Notre ami très regretté avait apporté à notre travail une précieuse contribution. Il a fait plus encore : il a légué à l'Institut de France les trésors de sa merveilleuse collection.

Pour rendre à la mémoire du savant collectionneur et du maître balzacien l'hommage qui lui est dû, nous avons pensé que nous ne pouvions rien faire de mieux que de joindre à notre livre, comme il le désirait vivement, les lettres de Balzac à Madame de Berny et celles de Madame de Berny à Balzac, qui faisaient partie de sa collection. L'intérêt de cette importante et précieuse addition n'échappera pas au lecteur. Elle fait l'objet d'un nouveau chapitre ajouté à ceux de l'édition originale de *La Jeunesse de Balzac*.

Lorsque parut notre première édition, nous avons dû emprunter les extraits des lettres de Balzac à Madame Hanska, à sa sœur, à des tiers, aux *Lettres à l'Étrangère* et à la *Correspondance*, publiée, en 1876, par la maison Michel Lévy. Nous n'avions pas alors les autographes sous les yeux ; nous les avons aujourd'hui, et, après avoir conféré les textes originaux avec les textes imprimés, il nous est apparu qu'ils avaient été mis au jour avec de regrettables inexactitudes. Si l'on rapproche les deux textes, on constate avec stupeur les déformations graves qu'ont subies les lettres de l'illustre écrivain. Certaines sont devenues, à l'impression, méconnaissables, tellement elles ont été arrangées,

altérées, dénaturées et, pourquoi ne pas dire le mot : truquées.

Nous avons donc rétabli, dans cette nouvelle édition, ainsi que nous l'avait conseillé le vicomte de Lovenjoul, les textes authentiques de Balzac ; aux références primitives, soit aux *Lettres à l'Étrangère*, soit à la *Correspondance*, nous avons joint l'indication des cotes sous lesquelles ces lettres autographes sont conservées dans la Collection Lovenjoul, ce qui permettra aux travailleurs de se rendre compte des notables différences existant entre les textes originaux et les textes imprimés.

Cette nouvelle édition de *La Jeunesse de Balzac*, imprimée par la maison Lahure, est ornée des portraits de Balzac, d'après la sépia de Devéria, et de Madame de Berny, d'après une peinture à l'huile, tous deux gravés par l'excellent artiste Clément. Nous donnons aussi deux fac-simile des écritures de Balzac et de Madame de Berny.

AVERTISSEMENT

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Ce livre, consacré à la jeunesse d'Honoré de Balzac, est annoncé depuis longtemps. Le retard, que des circonstances indépendantes de notre volonté ont apporté à sa publication, n'aura pas été sans quelque profit pour le lecteur. Une élaboration plus lente nous a permis d'être à la fois plus exacts et plus complets ; les documents réunis dans les Appendices éclairent d'une façon précise et qui nous paraît indiscutable une des périodes les plus obscures et les plus intéressantes de la vie du grand écrivain, celle des débuts, ainsi que la genèse de l'œuvre et la première évolution de la pensée.

Le présent ouvrage est surtout documentaire; mais quand il s'agit de Balzac, le document prend une valeur singulière. Il n'était pas homme à s'attarder dans la banalité : son imagination animait et amplifiait tout. Ainsi la bio-

graphie d'un imprimeur de l'époque romantique devient, rien que par l'exposé des faits, un véritable roman.

Le roman des premières amours de Balzac s'est rattaché, sans que nous l'ayons voulu ni cherché, à l'histoire de Balzac imprimeur et fondeur de caractères. Dans l'encre nous avons trouvé de l'azur. Un nom de femme, cité dans un acte notarié, nous a permis de préciser ce que la publication de la *Correspondance* avait déjà dévoilé. L'inspiration de l'écrivain, la formation de son esprit, l'origine de certaines idées, le sens profond de certaines œuvres capitales se sont expliqués soudain. Une femme distinguée, filleule de Louis XVI et de Marie-Antoinette, est apparue comme l'éducatrice de Balzac. On comprendra, maintenant, bien des pages énigmatiques, bien des allusions mystérieuses, semées dans l'œuvre du romancier. Notre livre découvre un peu l'envers de *La Comédie humaine*. Le prototype du *Lys dans la Vallée* est connu désormais.

L'épisode de ces amours singulières anime fort heureusement le récit que nous avons entrepris de l'équipée juvénile qui fit de Balzac, apprenti écrivain, un négociant aussi éphémère que malchanceux. Malgré la minutie de certains détails, nous n'avons pas hésité à donner tout

l'historique des maisons *Balzac et Barbier*, *Balzac, Barbier et Laurent* qui, en 1826, 1827, 1828, s'étaient installées dans la rue des Marais-Saint-Germain. Les bibliophiles nous sauront gré, peut-être, d'avoir dressé une première liste des impressions dues à une maison qui porta obscurément un nom glorieux.

Nous nous sommes appliqués aussi à faire connaître, par le détail, les conditions d'existence d'une imprimerie et d'une fonderie de caractères au temps des Renduel et des Urbain Canel.

Les recherches et le travail dont nous donnons le résultat au public eussent été impossibles si nous n'avions rencontré, de toutes parts, les plus utiles concours. Nos remerciements réuniront, d'abord, dans l'expression d'une même gratitude, M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, qui nous a ouvert ses admirables archives littéraires, et le directeur actuel de l'ancienne maison Balzac et de Berny, M. Charles Tuleu, qui nous a ouvert celles de cette maison. Nous devons aussi à M. Tuleu la communication du beau portrait de Balzac que nous publions, ainsi que nombre de détails qui tiennent à une parfaite connaissance de tout ce qui se rapporte à Balzac. Nous lui devons plus encore, c'est à savoir l'indication exacte et judi-

cieuse des précisions et des convenances dans un sujet à la fois captivant et délicat.

Quant à M. de Spoelberch de Lovenjoul, nous n'avons qu'un mot à dire en lui soumettant ce livre : *tuus est*. C'est une gratitude nouvelle parmi celles que lui doivent les lettres françaises. Il est le maître incontesté et, comme on disait autrefois, la source désormais consacrée d'une partie bien précieuse de l'histoire littéraire, au dix-neuvième siècle.

Il faudrait une énumération homérique pour rappeler toutes les bienveillances que nous avons rencontrées. La publication, dans *Le Journal*, de l'étude qui mettait en œuvre les premiers documents, nous a valu de toutes parts des communications intéressantes. M. Arthur Rhoné, M. Sédillot, M. Moussard, employé de la maison Tuleu, qui ont tout su de Balzac, ont répondu sans se lasser à nos questions. MM. Frédéric Masson, P. de Nolhac, Georges Cain nous ont aidé de leurs lumières et de leur obligeance. Sur des points spéciaux nous avons reçu les communications les plus intéressantes de MM. Dumaine, ministre plénipotentiaire, et Gérard, ministre de France à Bruxelles, de M. Alfred Caraven-Cachin, de M. l'abbé Genty, de M. Ed. Gachot, de M. Coüard-Luys, archiviste de Seine-et-Oise, de M. Maurice Tourneux, de

M. Paul Lacombe, parisien. Partout, à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales, aux archives du tribunal de commerce, dans les archives de province et les archives particulières, même obligeance et même empressement. Le nom de Balzac ouvrait toutes les portes; MM. Mortreuil, Henri Omont, Marchal, Viennot, Pillon-Dufresnes, Marius Barroux, Mme Depret, M. Bixio, M. Bourguignon et tant d'autres nous ont aidés. Qu'ils reçoivent ici l'expression de tous nos remerciements.

Est-il nécessaire d'attirer l'attention du lecteur sur la collaboration de notre éminent ami, M. Lepère, dont les belles gravures sur bois ornent si précieusement le présent volume? La vignette qui sert d'encadrement aux pages du texte est empruntée à l'ancien fonds de l'imprimerie de Balzac; les caractères avec lesquels le livre a été imprimé, par la maison Hérissey d'Évreux, ont été fondus spécialement par la maison Tuleu, 58, rue d'Hauteville, c'est-à-dire précisément par la maison qui eut à sa tête Honoré de Balzac et Alexandre de Berny.

Ainsi, après soixante-quinze ans, Balzac imprimeur se retrouve chez lui : peut-être ce retour des choses n'eût pas déplu à ce grand amoureux de la gloire que fut Honoré de Balzac, romancier.

LA
JEUNESSE DE BALZAC

PREMIÈRES ARMES

Balzac discutait avec Vidocq. Celui-ci soutenait que la réalité était parfois plus dramatique que le roman. Le romancier était naturellement d'un avis contraire : « Ah! vous croyez à la réalité, mon cher Vidocq, disait-il. Vous me charmez. Je ne vous aurais pas supposé si naïf. La réalité! Parlez-m'en. Vous revenez de ce beau pays. Allons donc! C'est nous qui la faisons, la réalité[1]! »

Or, voilà que la vie *réelle* de Balzac apparaît, au fur et à mesure qu'elle se découvre, comme un prestigieux roman.

Nous avons les *Confessions* de Jean-Jacques et les *Mémoires* de George Sand[2]. Nous n'avons

1. *Balzac chez lui. Souvenirs des Jardies*, par Léon Gozlan. Paris, Michel Lévy frères, 1862, in-18, p. 214.
2. Sous le titre : *Histoire de ma Vie*. Paris, Cadot, 1854-1855, 4 vol. in-8.

pas l'autobiographie de Balzac. S'il l'eût écrite, les lettres françaises se fussent enrichies du plus précieux des documents humains. On eût suivi, avec un intérêt passionné, toute la carrière de l'homme qui fut, peut-être, le plus grand semeur d'idées du siècle et qui avait inscrit au socle de la statue de Napoléon, posée sur la cheminée de son cabinet de travail : « Achever par la plume ce qu'il a commencé par l'épée[1]. »

Il est vrai que la biographie de Balzac est comme éparse dans son œuvre. Ce qu'il a dit, il l'avait vu, il l'avait vécu. Poussé par le besoin, emporté par cette fureur d'écrire qui fut le tourment de sa vie, il a jeté sa propre chair en pâture au public. Mais ce ne sont que des lambeaux : *disjecti membra poetæ.*

Il faudrait lire entre les lignes, il faudrait deviner beaucoup; surtout, il faudrait connaître le détail précis. La vie de l'auteur expliquerait, souvent, l'inspiration et la genèse de l'œuvre.

Un travail complet sur Balzac n'a pas encore été publié[2]. Sa sœur, Mme Laure Surville, a écrit

1. *Balzac chez lui*, p. 36.

2. Il a paru, sur Balzac, un grand nombre de livres, de brochures et surtout d'articles de revues et de journaux. La plupart concernent spécialement l'œuvre littéraire du célèbre romancier. Nous citerons, particulièrement, la magistrale *Histoire des Œuvres de H. de Balzac*, par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, dont la « troisième édition entièrement revue et

un livre intéressant, fin, délicat et attendri : c'est un pastel exquis. Mais la grâce ne suffit pas pour peindre les lions.

Mme Surville n'a pas montré son frère, parce qu'elle ne l'a pas vu. Elle l'aimait trop.

corrigée à nouveau » parut chez Calmann Lévy, en 1886, in-8° ; elle forme le complément de l'édition des *Œuvres complètes de H. de Balzac*, publiée en 24 volumes chez le même éditeur, de 1869 à 1876. Au point de vue biographique, voici, par ordre chronologique, la liste des principaux ouvrages écrits sur l'auteur de la *Comédie humaine :*

— La Canne de M. de Balzac, par Mme Émile de GIRARDIN. *Paris, Dumont*, 1836, in-8. — Galerie des contemporains illustres, par un homme de rien [Louis de Loménie]. *Paris, au bureau central, rue des Beaux-Arts*, 13, 1841, in-18. — M. de Balzac, par Gustave DESNOIRESTERRES. *Paris, Paul Permain et Cie*, 1851, in-16. — Les Physionomies littéraires de ce temps. Honoré de Balzac. Essai sur l'homme et sur l'œuvre, par Armand BASCHET, avec notes historiques par Champfleury. *Paris, D. Giraud et J. Dagneau*, 1852, in-12. — Les Contemporains. Balzac, par Eugène de MIRECOURT. *Paris, J.-J. Roret et Cie*, 1854, in-18. — Célébrités européennes, par J.-M. CAYLA. *Paris, Hippolyte Boisgard*, 1855, gr. in-8 (pp. 59-64, avec un portrait). — Collection Hetzel. Balzac en pantoufles, par Léon GOZLAN. *Bruxelles*, 1856, in-32. — Honoré de Balzac, sa vie et ses œuvres : Biographie par Théophile GAUTIER. Analyse de la Comédie humaine par H. TAINE. *Bruxelles, H. Dumont*, 1858, in-12 (avec un portrait lithographié et un fac-simile de signature). La première édition française a paru, en 1859, chez Poulet-Malassis, in-12 (avec un portrait gravé à l'eau-forte par E. Hedouin et un fac-simile d'autographe). — Balzac, sa vie et ses œuvres, d'après sa correspondance, par Mme Laure SURVILLE, née de Balzac. *Paris, Librairie nouvelle*, 1858, in-12. Une nouvelle édition a paru, en 1878, chez Calmann Lévy, in-18. (C'est à cette édition que nous renverrons le lecteur, chaque fois qu'elle sera citée.) — Portrait intime de Balzac. Sa vie, son humeur et son caractère, par Edmond WERDET, son ancien libraire. *Paris, A. Silvestre*, 1859, in-12. — Œuvres illustrées de CHAMPFLEURY. Grandes figures d'hier et d'aujourd'hui. Balzac, Gérard de Nerval, avec quatre portraits gravés à l'eau-forte par Bracquemond. *Paris, Poulet-Malassis et De Broise*, 1861, in-12. — Balzac chez lui.

D'autres écrivains ont raconté le Balzac extérieur qui encombrait, de son exubérance affairée, les dernières années du règne de Louis-Philippe : le Balzac des libraires et des imprimeurs, le Balzac des gazetiers et des huissiers, le Balzac

Souvenirs des Jardies, par Léon GOZLAN. *Paris*, *Michel Lévy frères*, 1862, in-12. — CHAMPFLEURY. Documents pour servir à la biographie de Balzac. I. Balzac propriétaire, avec plan des Jardies et autographe. *Paris*, 1875, in-18. — CHAMPFLEURY. Documents pour servir à la biographie de Balzac. Balzac au collège, avec une vue dessinée d'après nature par A. Queyroy. *Paris*, *A. Patay*, 1878, in-18. — CHAMPFLEURY. Documents pour servir à la biographie de Balzac. Balzac, sa méthode de travail, étude d'après des manuscrits. *Paris*, *A. Patay*, 1879, in-18. — Balzac by Edgar Evertson SALTUS. *Boston*, *Hougton*, *Mifflin and Company*, 1884, pet. in-8. — R. DU PONTAVICE DE HEUSSEY. Balzac en Bretagne. Cinq lettres inédites de l'auteur des Chouans. *Rennes*, *H^the Caillière*, 1885, in-16 carré. — Le Tiroir aux souvenirs, par Albéric SECOND. *Paris*, *E. Dentu*, 1886, in-18. Pp. 3 à 19 : Balzac à Angoulême ; pp. 21 à 35 : Balzac à Paris ; pp. 37 à 52 : Balzac à la campagne. — Balzac et ses amies, par Gabriel FERRY. *Paris*, *Calmann Lévy*, 1888, in-18. — Comte G. de CONTADES. Balzac alençonnais. *Alençon*. *E. Renaut-De Broise*, 1888, in-8. — L'Œuvre de H. de Balzac, étude littéraire et philosophique sur la Comédie humaine, par Marcel BARRIÈRE. *Paris*, *Calmann Lévy*, 1890, in-8. — Julien LEMER. Balzac, sa vie, son œuvre. Lettre adressée à l'auteur par Ernest Renan, de l'Académie française. *Paris*, *R. Sauvaître*, 1892, in-18. — Paul FLAT. Essais sur Balzac. *Paris*, *E. Plon*, *Nourrit et Cie*, 1893, in-18. — Paul FLAT. Seconds essais sur Balzac. *Paris*, *E. Plon*, *Nourrit et Cie*, 1894, in-18. — Edmond BIRÉ. Honoré de Balzac. *Paris*, *Honoré Champion*, 1897, in-8. — A. FRAY-FOURNIER. Balzac à Limoges. *Limoges*, *Ve H. Ducourtieux*, 1898, in-8. — Balzac ignoré, par le docteur CABANÈS. *Paris*, *A. Charles*, 1899, in-4° (avec portraits). — La médecine et les médecins dans l'œuvre de H. de Balzac (thèse), par le Dr P. CAUJOLE. *Lyon*, *Storck*, 1900, in-8. — Balzac à vingt ans, par Eugène GILBERT. *Bruxelles*, *Société belge de librairie*, 1904, in-12. — Balzac dans l'intimité et les types de la Comédie humaine, par J. LHOMER. *Paris*, *Lemasle*, 1904, in-8. — Balzac, l'homme et l'œuvre, par André LE BRETON, *Paris*, *Armand Colin et Cie*, 1905, in-12. — Honoré de Balzac, 1799-1850,

garde-national[1] et le Balzac rabelaisien, le Balzac en robe de chambre et le Balzac en pantoufles, même le Balzac à la canne, le Balzac des Jardies[2].

Tout ce qui, dans cette vie, prêtait à l'anecdote ou à la caricature, tout cela nous a été exposé dans un Musée-Balzac qui commence à prendre les proportions de ce Musée-Gœthe et de ce Musée-Shakespeare que les Allemands et les Anglais ont consacrés à la mémoire de leurs plus illustres poètes.

Mais l'extérieur n'est pas tout l'homme. Et, sous cette averse d'observations et d'indiscrétions, parfois amusantes, le plus souvent superficielles, le fond se dérobe.

Balzac a écrit : « Je suis inexplicable pour

par Ferdinand Brunetière. *Paris*, 1905, in-8. — Balzac jurisconsulte et criminaliste, par Fernand Roux. *Paris*, *Dujarric*, 1906, in-12. — Balzac peint par lui-même, par Eugène Gilbert. *Bruxelles*, *J. Goemare*, 1906, in-8. — Balzac, ses idées sociales, par l'abbé Charles Calippe. [*Reims*,] *Lecoffre*, 1906, in-12. — La Dilecta de Balzac, Balzac et Mme de Berny, 1820-1836, par G. Ruxton. Préface de M. Jules Lemaître. *Paris*, *Plon*, *Nourrit et Cie*, 1909, in-12. — H. de Balzac. Pensées, sujets, fragmens... avec une préface et des notes de Jacques Crépet. *Paris*, *A. Blaizot*, 1910, in-8. — Louis Lumet. Honoré de Balzac, critique littéraire. *Paris*, *Albert Messein*, 1912, in-8. — Balzac, par Émile Faguet. *Paris*, *Hachette et Cie*, 1913, in-16.

Pour les autres ouvrages, brochures ou articles, consulter l'*Histoire des Œuvres de H. de Balzac*, par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, 3e édit., pp. 351-406 et 471-496. Voir aussi *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle*, par Georges Vicaire. *Paris*, *Rouquette*, 1894, t. I, col. 171-256.

1. *Collection Lovenjoul*, ms. A 347.
2. *Collection Lovenjoul*, mss. A 323-324.

tous, nul n'a le secret de ma vie, et je ne veux le livrer à personne[1]. »

Cependant, depuis qu'ont paru les *Lettres à l'Étrangère*, un coin du voile se soulève. L'homme qui a le plus fait pour la mémoire de Balzac, le maître érudit et l'heureux collectionneur qui a su arracher à la destruction les précieuses épaves de la vie privée et de la vie littéraire de l'écrivain, le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, aurait pu seul tout raconter, parce que, seul, il savait tout. Il nous devait une vie de Balzac[2].

1. *Lettres à l'Étrangère* (1833-1842). *Paris, Calmann Lévy*, 1899, in-8, p. 418 (lettre CXXVI, 19 juillet 1837).

2. Le nom du vicomte de Spoelberch de Lovenjoul est tellement uni à la mémoire littéraire de Balzac qu'il suffit de le citer. Le travail du collectionneur, de l'érudit, du critique a éclairé d'un jour entièrement nouveau l'œuvre énorme mais confuse du puissant romancier. Voici les titres des principaux ouvrages balzaciens du vicomte de Spoelberch de Lovenjoul :

— Histoire des Œuvres de H. de Balzac, par Charles de Lovenjoul. *Paris, Calmann Lévy*, 1879, in-8. Une « troisième édition entièrement revue et corrigée à nouveau » a paru chez le même éditeur, en 1886, un vol. in-8. — Un dernier chapitre de l'Histoire des Œuvres de H. de Balzac, par Charles de Lovenjoul. *Paris, Dentu*, 1880, in-8. — Les Avatars d'une œuvre de Balzac, par M. le Vte de Spoelberch de Lovenjoul. Extrait de la « Revue rétrospective ». *Paris, aux bureaux de la Revue rétrospective*, 55, *rue de Rivoli*, 55, 1892, in-12. — Notules sur Honoré de Balzac, par un de ses amis, publiées par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. *Paris, Techener*, 1896, in-8. — Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. Études balzaciennes. Un roman d'amour. *Paris, Calmann Lévy*, 1896, in-18. — Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. Études balzaciennes. Autour de Honoré de Balzac. *Paris, Calmann Lévy*, 1897, in-18. — Vte de Spoelberch de Lovenjoul. La Genèse d'un roman de Balzac : Les Paysans. Lettres et fragments inédits. *Paris, Paul Ollendorff*, 1901, in-18. — Vte de Spoelberch de Lovenjoul. Une Page perdue de H. de Balzac. *Paris, Paul Ollendorff*, 1903, in-18.

Aucune convenance n'empêche d'aborder, aujourd'hui, ce sujet. Emporté souvent par son tempérament, par ses besoins, par sa fougue, Balzac n'en fut pas moins, toute sa vie, laborieux, généreux et probe. Il a été entouré des plus nobles et des plus délicates affections. La vérité ne diminuerait personne. Elle laisserait entrevoir les faiblesses et les misères humaines, sans rabaisser l'humanité.

Parlant de lui-même avec cet orgueil bon enfant qui le soutint toujours, Balzac écrivait, en 1837, à Mme Hanska : « Si vous n'admirez pas un homme, qui, portant le faix d'une dette pareille, écrivant d'une main, se battant de l'autre, *ne commettant jamais de lâcheté*, ne pliant ni sous l'usurier, ni sous le journalisme, n'implorant personne, ni son créancier, ni son ami, n'a pas chancelé dans le pays le plus soupçonneux, le plus égoïste, le plus avare du monde et où l'on ne prête qu'aux riches, que la calomnie a poursuivi, poursuit encore, que l'on a mis à Ste-Pélagie quand il était auprès de vous, à Vienne, vous ne savez rien de ce monde[1] ! »

Cette existence du Titan moderne, cloué au rocher, assailli par une nuée de vautours et par une marée montante d'encre et de papier, cette

1. *Collection Lovenjoul*, ms. A 301, fol. 425. — *Lettres à l'Étrangère...*, p. 416 (lettre CXXVI, 19 juillet 1837).

existence, la voilà résumée en dix lignes.

Il y eut aussi des heures de détente, d'apaisement et de consolation, des heures intimes et douces. Elles sont rappelées par Balzac dans cette même lettre, qui est comme une courte confession : « Je serais bien injuste si je ne disais pas que, de 1823 à 1833[1], un ange m'a soutenu dans cette horrible guerre. Madame de B..., quoique mariée, a été comme un dieu pour moi, elle a été une mère, une amie, une famille, un ami, un conseil ; elle a fait l'écrivain, elle a consolé le jeune homme, elle a créé le goût, elle a pleuré comme une sœur, elle a ri, elle est venue tous les jours, comme un bienfaisant sommeil, endormir les douleurs[2]. »

De 1823 à 1833, ce sont les années de jeunesse et de formation (Balzac était né en 1799 ; il avait donc vingt-quatre ans en 1823 et trente-quatre ans en 1833)[3]. Ce sont aussi les premières années de lutte ; c'est le premier contact avec la

1. Balzac, dans sa lettre du 19 juillet 1837 à Mme Hanska, écrit bien 1823 : mais c'est 1822 qu'il faudrait lire, si l'on s'en rapporte à la dédicace de *Louis Lambert*, datée de 1822-1832.

2. *Collection Lovenjoul*, ms. A 301, fol. 427. — *Lettres à l'Étrangère...* p. 418 (lettre CXXVI, 19 juillet 1837).

3. Voir Appendice I, pièce n° 6. Né à Tours, Balzac était albigeois d'origine. M. Alfred Caraven-Cachin, de Salvagnac (Tarn), a bien voulu faire, à notre intention, quelques recherches sur les origines de la famille de l'illustre écrivain. On trouvera des extraits de la notice qu'il nous a aimablement communiquée au chapitre dans lequel il est plus particulièrement parlé du père de Balzac, p. 122.

vie. Balzac est encore incertain sur la carrière qu'il va suivre. Son père voudrait le détourner des lettres. Sa mère, sa sœur surveillent avec anxiété ses premiers battements d'aile, alors qu'il est encore en cage dans la mansarde de la rue Lesdiguières, non loin de la Bibliothèque de l'Arsenal[1].

C'est alors qu'il écrit ses premières œuvres, une tragédie (*Cromwell*), qui fait hausser les épaules aux Aristarques de la famille, des articles de journaux, des nouvelles, des romans sans nombre[2].

1. Le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul a publié, dans le *Bulletin du Bibliophile* (année 1896, pp. 601-614), des *Notules sur Honoré de Balzac par un de ses amis*. Ces « notules » ont été réimprimées dans *Une page perdue de H. de Balzac. Notes et documents*. Paris, Paul Ollendorff, 1903, in-18, pp. 111-134. C'est à ce dernier ouvrage que nous renverrons chaque fois que nous aurons l'occasion de citer les *Notules*. L'ami de Balzac dont il est ici question est M. Auguste Fessart. Quand, en 1858, parut, pour la première fois, le livre de Mme Surville, née de Balzac, intitulé *Balzac, sa vie et ses œuvres d'après sa correspondance*, Paris, Librairie nouvelle, 1858, in-12, M. Fessart s'empressa d'annoter son exemplaire ; ce sont ces notes qu'a publiées le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul.

A propos de l'installation de Balzac, rue Lesdiguières, par ses parents, M. Fessart écrit : « Il fallait entendre [M] de Balzac parler de sa position d'alors, et [de] la dureté de ses parents à son égard ! »

2. Dans une lettre à sa sœur, écrite de Paris en septembre 1819 (et non 1820, comme il est imprimé par erreur dans la *Correspondance*), Balzac lui envoie le plan de son *Cromwell*. « Ce n'est pas un médiocre cadeau, écrit-il, et une petite preuve d'amitié que je te donne en te fesant assister à l'accouchement et à toutes les opérations lentes et préparatoires du Génie (mocque-toi). Comme ce n'est qu'un croquis (où il y aura

Tout à coup, il prend un parti héroïque. Il renonce à la carrière des lettres. Il rêve d'une fortune rapide. Il se juge apte aux affaires. Il achète un brevet d'imprimeur et il se consacre à une entreprise qui absorbera les années de sa jeunesse et qui accablera son avenir du poids de cette fameuse dette qu'il ne parviendra jamais à soulever.

Dans cette phase décisive, l'amie douce et maternelle était auprès de lui. Elle souffrit de ses peines et ses frêles mains de femme s'efforcèrent de soutenir le fardeau : « Sans elle, certes, je serais mort[1] », s'écrie-t-il encore, et il n'oubliera jamais ce qu'elle avait fait pour lui.

Or, c'est précisément cet épisode de la vie du romancier, que des documents inédits nous ont permis d'étudier, que l'obligeance inépuisable du vicomte de Lovenjoul a éclairé à nos yeux d'une façon presque complète et que nous allons essayer de raconter.

A vrai dire, Balzac l'a raconté lui-même. Il l'a

cependt quelques morceaux perfectionnés, çà et là), je te laisserai une grande marge où tu pourras graver tes sublimes observations. » *Collection Lovenjoul*, ms. A 276, fol. 14. — *Œuvres complètes de H. de Balzac*, t. XXIV. *Correspondance*, 1819-1850. *Avec portrait et fac-simile.* Paris, Calmann Lévy, 1876, in-8, p. 20. Voir aussi *Une Page perdue de H. de Balzac*, p. 125.

1. *Collection Lovenjoul*, ms. A 301, fol. 427. — *Lettres à l'Étrangère...*, p. 418 (lettre CXXVI, 19 juillet 1837).

raconté dans les *Illusions perdues*[1]; il l'a raconté dans *César Birotteau*[2]; il l'a raconté dans *Le Curé de village*[3]; il l'a raconté en cent endroits de la *Comédie humaine*.

Le premier, Balzac a entouré la vie du matériel de la vie. L'histoire de l'imprimerie des Séchard, dans *Illusions perdues*, c'est celle de l'imprimerie de Balzac et Barbier, rue des Marais-Saint-Germain. La faillite de l'illustre *César*, c'est la déconfiture de Balzac et de ses associés. Ce sont les mêmes figures, les mêmes faits, les mêmes événements, les mêmes sentiments, parfois les mêmes noms[4].

Et c'est par là que l'œuvre de Balzac vous prend aux moelles ; car ce grand imaginatif n'a fait que revivre et recréer la réalité.

Balzac, donc, en 1822, avait vingt-trois ans. Il avait fait ses classes au collège de Vendôme et s'était plongé, dès lors, dans des lectures infinies, trop fortes pour son âge, qui, un moment, avaient

1. *Œuvres complètes de H. de Balzac*, édition Lévy, t. VII, pp. 133-738.
2. *Œuvres complètes de H. de Balzac*, édition Lévy, t. VIII, pp. 321-593.
3. *Œuvres complètes de H. de Balzac*, édition Lévy, t. XIV, pp. 1-232.
4. On retrouve, dans *Illusions perdues*, le nom de plusieurs personnes avec lesquelles Balzac fut en relation comme imprimeur : Gillé, Didot, etc. Voir APPENDICES VII et VIII, pièces nos 63, 69 et 80.

accablé son intelligence et menacé sa robuste santé[1]. Ayant terminé ses classes dans deux institutions de Paris, il avait pris ses inscriptions et commencé ses études de droit[2]. Pourtant, contrairement à ce qu'a écrit Mme Surville, il n'avait pas poussé jusqu'à la licence. N'ayant passé que le premier examen de baccalauréat en droit, il était entré d'abord chez l'avoué M. de Merville, puis chez le notaire M. Passez[3].

1. « ... Ma mère, alarmée d'une fièvre qui, depuis quelque temps, ne me quittait pas, et à laquelle mon inaction corporelle donnait les symptômes du *coma*, m'enleva du collège en quatre ou cinq heures. » Voir *Louis Lambert*, Œuvres complètes, t. XVII, p. 49. — Voir aussi *Balzac, sa vie et ses œuvres*, par Laure Surville, pp. 20-21, et Champleury, *Balzac au collège*, pp. 10-13.

2. Voici, d'après la fiche conservée dans les archives de la Faculté de droit de Paris, que nous a obligeamment communiquée M. Petit, secrétaire, les dates auxquelles Balzac prit ses inscriptions et passa un examen : 1re Inscription, 4 novembre 1816 — 2e, 14 avril 1817 — 3e, 11 juillet 1817 — 4e, 11 novembre, 1817 — 5e, 3 janvier 1818 — 6e, 3 avril 1818 — 7e, 3 juillet 1818 — 8e, 10 novembre 1818 — 9e, 4 janvier 1819 — 10e, 9 avril 1819. La fiche mentionne, en outre, que Balzac a passé son premier examen de baccalauréat en droit le 4 janvier 1819 ; elle indique les noms des professeurs dont il a suivi les cours. En première année, MM. Boulage (Code civil) et Blondeau, alors suppléant, sans indication du cours qu'il professait ; en deuxième année, MM. Boulage (Code civil) et Pigeau (Procédure civile) ; en troisième année, MM. Boulage (Code civil) et Cotelle (Code civil approfondi).

3. « Honoré, écrit Mme Surville, entra dans l'étude de M. de Merville, notre ami. M. Scribe venait de la quitter. Après dix-huit mois de séjour chez cet avoué, il fut reçu chez M. Passez, notaire, où il resta le même temps. M. Passez habitait la maison où nous demeurions et était aussi l'un de nos amis intimes. » *Balzac, sa vie et ses œuvres*, par L. Surville, p. 31.

C'est à M. Guyonnet-Merville que Balzac dédia *Un Épisode*

Son père, directeur des vivres à la première division militaire de Paris, et, d'ailleurs, un assez singulier original, voyait en lui un futur notaire[1]. Balzac ne songeait qu'aux lettres.

Le père transigea ; il consentit à faire l'essai de la vocation littéraire de son fils et le laissa s'installer, hors de la maison paternelle, en lui assurant une rente annuelle de 1500 francs[2].

Les premiers essais littéraires de Balzac ne furent encourageants ni pour lui-même, ni pour les siens. Les romans que Balzac parvint à publier, sous des pseudonymes divers[3], n'eu-

sous la Terreur, paru en 1831. C'est le *Derville* de la *Comédie humaine*. Voir *Répertoire de la Comédie humaine de H. de Balzac*, par Anatole Cerfbeer et Jules Christophe... *Paris, Calmann Lévy*, 1887, in-8, p. 133.

L'étude de M. Guillonnet de Merville est actuellement celle de Me L. Bertrand, successeur de Mes Desgranges et Paul Potonié, 15, rue du Louvre.

M. Édouard-Victor Passez fut notaire du 15 juin 1819 au 22 janvier 1825 ; à cette date, son étude passa à M. Jean-Baptiste Guiffrey, puis, le 25 août 1831, à M. Eugène Olagnier, qui eut comme successeur M. Jules-Charles Desforges (20 décembre 1856-23 août 1876). Le titulaire actuel de l'étude, 1, rue d'Hauteville, est Me Marcel Plocque, successeur de Me Jules Plocque.

1. Voir p. 124, note 2.

2. Voir *Balzac, sa vie et ses œuvres*, par L. Surville, pp. 36-37, et *Une Page perdue de H. de Balzac*, par le Vte de Spoelberch de Lovenjoul, p. 128.

3. Voici les titres de ses premières œuvres :

— L'Héritière de Birague, histoire tirée des manuscrits de Dom Rago, ex-prieur des Bénédictins, mise au jour par ses deux neveux, M. A de Viellerglé, auteur des Deux Hector et de Charles Pointel, et Lord R'Hoone. *Paris, Hubert*, 1822, 4 vol. in-12. (Dom Rago est le pseudonyme d'Étienne Arago ; A. de

rent pas de succès. Après deux ans, on lui coupa les vivres et il dut rentrer sous le toit paternel[1].

Le jeune homme se désespère. L'avenir est bien noir devant lui. Il voudrait être riche, il voudrait être célèbre, il voudrait être aimé[2].

Viellerglé, celui de M. Le Poitevin Saint-Alme ; et Lord R'Hoone, l'anagramme d'Honoré [de Balzac].) — Jean-Louis ou la fille trouvée, par A. DE VIELLERGLÉ et Lord R'HOONE, auteur de l'Héritière de Birague. *Paris*, *Hubert*, 1822, 4 vol. in-12. — Clotilde de Lusignan, ou le Beau Juif ; manuscrit trouvé dans les archives de Provence et publié par Lord R'HOONE. *Paris*, *Hubert*, 1822, 4 vol. in-12. (Réimprimé en 1840, sous le titre de *L'Israélite* dans les *Œuvres complètes d'Horace de Saint-Aubin*, tomes XI et XII. Horace de Saint-Aubin est un pseudonyme de Balzac). — Le Centenaire, ou les deux Béringheld, publié par M. Horace DE SAINT-AUBIN, auteur du Vicaire des Ardennes. *Paris*, *Pollet*, 1822, 4 vol. in-12. — Le Vicaire des Ardennes ; publié par M. Horace DE SAINT-AUBIN, bachelier ès lettres, auteur du Centenaire. *Paris*, *Pollet*, 1822, 4 vol. in-12. — La Dernière fée, ou la nouvelle lampe merveilleuse, par M. Horace DE SAINT-AUBIN. *Paris. J. N. Barba* ; *G. C. Hubert ; B. Mondor ; A. Bobée*, 1823, 2 vol. in-12. — Annette et le Criminel, ou suite du Vicaire des Ardennes. *Paris*, *Émile Buissot*, 1824, 4 vol. in-12. — Du Droit d'aînesse, par M. D***. *Paris*, *Delongchamps ; Dentu* ; *Petit*, 1824, in-8. — Histoire impartiale des Jésuites. *Paris*, *Delongchamps ; Maze*, 1824, in-16. (Anonyme.) — Wann-Chlore. *Paris*, *Urbain Canel ; Delongchamps*, 1825, 4 vol. in-12. (Anonyme. Réimprimé sous le titre de *Jane la Pâle* dans les *Œuvres complètes d'Horace de Saint-Aubin*, tomes IX et X). — Code des gens honnêtes ou l'art de ne pas être dupe des fripons. *Paris*, *J. N. Barba*, 1825, in-18. (Anonyme. Réimprimé, en 1854, avec le nom de l'auteur.) — Petit Dictionnaire critique et anecdotique des enseignes de Paris par un batteur de pavé. *Paris*, *chez les marchands de nouveautés*, 1826, in-16. (*Un batteur de pavé* est le pseudonyme de Balzac.)

1. Voir *Une Page perdue de H. de Balzac*, pp. 125-128.

2. « Et l'on appelle vivre cette rotation de meule de moulin, ce perpétuel retour des mêmes choses ! Encore si quelqu'un jettait sur cette froide existence un charme quelconque. Je n'ai

Il était alors dans tout l'éclat de la plus magnifique jeunesse. Nous publions un portrait qu'a fait de lui, vers ce temps-là, son ami Devéria[1].

point encore eu les fleurs de la vie et je suis dans la seule saison où elles s'épanouissent. Qu'ais-je besoin de la fortune et de ses jouissances ? Quand j'aurai 60 ans, quand on ne fait plus que d'assister à la vie des autres et que l'on a plus que sa place à payer, qu'il est nécessaire d'avoir les habits des acteurs ! Un vieillard est un homme qui a dîné et qui regarde ceux qui arrivent en faire autant. Or, mon assiette est vuide, elle n'est pas dorée, la nappe est terne, les mets insipides. J'ai faim et [rien] ne s'offre à mon avidité. Que me faut-il ?.. des ortolans, car je n'ai que deux passions l'amour et la gloire, et rien n'est encore satisfait, rien ne le sera jamais. » (*Collection Lovenjoul*, ms. A 276, fol. 43 v°. — *Œuvres complètes*, t. XXIV, *Correspondance*, p. 35 (lettre à sa sœur, datée de Villeparisis, 1821.)

1. Le portrait, non signé, que nous avons publié dans notre première édition, gravé sur bois par Lepère, est toujours resté dans la famille de Berny; généreusement offert par M. Charles Tuleu à la Collection Lovenjoul, il en fait aujourd'hui partie ; c'est ce même portrait que nous donnons dans notre nouvelle édition, gravé par Clément. D'après les traditions que nous avons recueillies, il est attribué à Achille Devéria, à qui Balzac, en 1843, dédia l'un de ses romans, *Honorine*. L'original est exécuté à la sépia. On voit dans la *Correspondance* publiée par Mme Surville (*Œuvres complètes*, t. XXIV, p. 50) que, dès 1825, époque à laquelle Balzac entreprit la publication du *Molière* et du *La Fontaine*, des relations d'amitié s'établirent entre l'artiste et l'écrivain. Il est donc possible que la lettre suivante (*Collection Lovenjoul*, ms. A 286, fol. 200) se rapporte au portrait que nous donnons :

Mon bon Achille,

Il me faut à l'instant une seppia (*sic*) de ma *figoure ;* je viens ; donnez-moi trois heures de votre tems. Mais trois heures sont un immense sacrifice, vu que je suis traqué par le travail. Brûlez ce petit mot, et dites *oui* ou *non*.

Mille gracieusetés.
de B[al]z[ac].

Le billet n'est, malheureusement, pas daté et le vicomte de Lovenjoul nous écrivait à ce sujet : « A mon avis, la lettre est de

La figure et le corps n'étaient pas empâtés et alourdis; Balzac ne portait pas encore les cheveux longs; ils étaient coupés courts et se dressaient en touffes épaisses sur un front superbe; il ne portait pas non plus la moustache; le contour de la physionomie était d'un galbe extrêmement pur et plein sans rondeur; le double menton s'esquissait à peine; la bouche abondante, fraîche, voluptueuse et mobile disait toutes les ardeurs d'une nature puissante et tendre; le nez, aux narines frémissantes, dessinait le méplat du bout qui révélait en lui, d'après lui-même, le flair du chien de chasse. Le tout, enfin, était animé, éclairé, enflammé par le magnifique regard de ces yeux bruns, « pailletés d'or », que toutes les femmes qui l'ont vu ont signalé : regard droit, regard pénétrant, regard sincère, regard gai, regard mutin, regard enchanteur, qui paraîtrait presque féminin, s'il n'était soutenu par la solidité de l'arcade sourcilière et par l'autorité du front.

la fin de 1834, ou de 1835 ; car elle est écrite à l'encre rouge, encre dont Balzac s'est servi pendant fort peu de temps. Certaines parties de ses manuscrits, datant de cette époque, tels que ceux de *Séraphita*, du *Père Goriot*, etc., sont seules écrites avec cette encre. »

Cependant la dédicace, écrite par Balzac au-dessous du portrait et qui est, en partie, celle de *Louis Lambert*, dédié à Mme de Berny, et, d'autre part, l'existence des relations entre Devéria et Balzac, dès 1825, permettent de penser que le billet se rapporte bien à l'exécution du portrait.

A cet âge, Balzac, qui fut si vite déformé par la vie, était beau, — beau d'une beauté ardente, expansive et rayonnante; c'était un gars noir, au teint coloré, rond, le corps plein, « les mollets énormes », robuste et bien portant, avec l'éclair de la bonne humeur, le charme du sourire et la flamme du génie.

Mme de Pommereul, qui le reçut dans son château de Fougères, quelques années plus tard, après la débâcle, alors que, ruiné, amaigri, déjà changé, il cherchait en Bretagne un refuge pour écrire *Les Chouans*, Mme de Pommereul l'a peint en quelques traits précis où l'on sent toute l'acuité de l'observation féminine : « C'était un petit homme avec une grosse taille, qu'un vêtement mal fait rendait encore plus grossière ; ses mains étaient magnifiques ; il avait un bien vilain chapeau ; mais, aussitôt qu'il se découvrit tout le reste s'effaça. Je ne regardai plus que sa tête... ; vous ne pouvez pas comprendre ce front et ces yeux-là, vous qui ne les avez pas vus : un grand front, où il y avait comme un reflet de lampe, et des yeux bruns remplis d'or, qui exprimaient tout, avec autant de netteté que la parole... Que vous dirai-je? Il y avait, dans tout son ensemble, dans ses gestes, dans sa manière de parler, de se tenir, tant de confiance, tant de bonté, tant de naïveté, tant de franchise qu'il

était impossible de le connaître sans l'aimer... une bonne humeur tellement exubérante qu'elle devenait contagieuse. En dépit des malheurs qu'il venait de subir, il n'avait pas été un quart d'heure au milieu de nous, nous ne lui avions pas encore montré sa chambre, et déjà il nous avait fait rire aux larmes, le général et moi[1]... »

Tel était l'homme, en septembre 1828, quand il alla chercher un refuge chez le général de Pommereul. On peut deviner de quelle allure large et vigoureuse il abordait la vie, quand, en 1822 et 1823, il se décidait à engager la lutte et se jetait dans la mêlée.

Il est difficile de préciser les motifs qui décidèrent Balzac à se faire éditeur d'abord, et bientôt imprimeur. Il y a, dans tout cela, quelque mystère.

Ses parents vivaient à la campagne. Mme Surville raconte que, quand Honoré venait à Paris, il descendait dans l'appartement de son père et qu'il fit ainsi la connaissance « d'un voisin, homme d'affaires, qui lui conseilla de chercher, *pour se faire libre*, une bonne spéculation, et qui lui fournit les moyens de l'entreprendre[2] ».

1. Voir *Balzac en Bretagne*, par R. du Pontavice de Heussey, pp. 21-22.
2. Voir *Balzac, sa vie et ses œuvres*, par Mme Laure Surville, p. 77.

On a dit aussi que Balzac eut, le premier, l'idée des éditions compactes, et que c'est lui qui songea, d'abord, à publier en un seul volume les œuvres de Molière et celles de La Fontaine.

Il peut y avoir du vrai dans tout cela, mais c'est une vérité un peu arrangée. L'idée des éditions compactes n'appartient pas à Balzac. Il ne fit que reprendre à son compte des projets déjà en cours d'exécution.

Quant au « voisin homme d'affaires », nous le connaissons, c'est M. d'Assonvillez. Il paraît avoir eu quelque liaison avec la famille de Berny, qui allait jouer un si grand rôle dans la vie de Balzac.

M. d'Assonvillez explique lui-même en termes précis, dans une lettre adressée à Balzac, le rôle qu'il a joué dans cette phase de la carrière de son jeune ami : « Mon cher Honoré... vous savez que je n'ai jamais connu M. Urbain Canel, que je n'ai jamais eu confiance en lui, que je n'ai jamais fait d'affaires avec lui et, dès lors, que jamais je n'ai été à même de faire avec lui des *gains*, qui pourraient aujourd'hui me consoler de la perte énorme que l'on me propose. Dans cette affaire, c'est vous seul que j'ai désiré obliger ; c'est une entrée dans les affaires que je voulais vous procurer, etc...[1] ».

1. Voir APPENDICE V, pièce n° 28.

Balzac donne une autre explication : il assure que c'est pour avoir voulu s'intéresser au sort d'un ouvrier imprimeur qui lui parut avoir du mérite, et qui devint son associé, qu'il se lança dans ces affaires malheureuses[1].

Ce qui résulte des documents que nous avons sous les yeux, c'est que, antérieurement au mois d'avril 1825, le célèbre éditeur romantique Urbain Canel avait entrepris de publier un *Molière* et un

1. « Pendant huit jours, Latouche courut tout Paris pour découvrir son Balzac ; à la fin, il apprit que son butor de génie s'était fait imprimeur rue des Marais-Saint-Germain, avec un prote de l'imprimerie Tastu pour associé. Ce prote se nommait Barbier » Voir Henri MONNIER, *Mémoires de Monsieur Joseph Prudhomme*. Paris, Librairie nouvelle, 1857, 2 vol. in-12, t. II, p. 100.

« .... Ainsi, pour avoir 3 fois dans ma vie, voulu, moi faible, m'intéresser à des malheureux et les prendre en croupe sur mon cheval ou dans ma barque, trois fois, l'ouvrier imprimeur, Jules Sandeau et Werdet, ont brisé le gouvernail, fait sombrer la barque, m'ont jetté à l'eau tout nu... » *Collection Lovenjoul*, ms. A 301, fol. 373 v°. — *Lettres à l'Étrangère*, p. 355 (lettre CXV, 22 octobre 1836).

Le peintre Boulanger venait de terminer le portrait du romancier. Balzac écrit à Mme Hanska que ce portrait sera bientôt en route (car on l'emballe cette semaine) et, de la lettre qu'il lui adresse à ce sujet, nous extrayons le passage suivant :

« ... Boulanger a vu l'écrivain et non la tendresse de l'imbécile que l'on attrapera toujours, et non la mollesse devant les douleurs d'autrui, qui fait que tous mes malheurs viennent d'avoir tendu la main à des faibles qui tombaient dans l'ornière du malheur. En 1827, pour rendre service à un ouvrier imprimeur, je me vois, en 1829, accablé de 150.000 f. de dettes et jetté, sans pain, dans un grenier... » *Collection Lovenjoul*, ms. A 301, fol. 414 v°. — *Lettres à l'Étrangère*, p. 404 (lettre CXXIV, 31 mai-3 juin 1837).

Voir aussi *Balzac, sa vie et ses œuvres*, par Mme L. SURVILLE, p. 80.

La Fontaine compacts, chacun en un seul volume in-octavo[1].

Le *La Fontaine* devait être « imprimé à deux colonnes, en caractère dit *mignone*, tiré sur papier cavalier vélin de la fabrique de M. Montgolfier, d'Annonay, orné de trente vignettes environ, dessinées par Devéria et gravées par Thompson », et ladite édition devait être tirée à trois mille exemplaires, et vendue par livraisons.

Le prospectus du *Molière* fut annoncé dans le numéro de la *Bibliographie de la France* du 23 avril 1825 ; celui du *La Fontaine* dans le numéro du 14 mai 1825.

Ce qui est certain également, c'est qu'à cette même époque, c'est-à-dire vers le milieu d'avril 1825, il se constitua, spécialement pour l'entreprise des œuvres de La Fontaine, une société entre le libraire Urbain Canel, M. Charles Carron, médecin, demeurant à Paris, rue de l'Odéon, n° 17, Honoré Balzac, homme de lettres, demeurant à Paris, rue de Berry, n° 7, et M. Jacques-Édouard Benet de Montcarville, officier en réforme, demeurant à Paris, rue Meslay, n° 41. Disons, tout de suite, que cette société fut déclarée dissoute le 1er mai 1826 et que Urbain

1. Voir Appendice V.

Canel, Charles Carron et de Montcarville cédèrent, à Honoré Balzac seul, tous les droits de propriété sur le *La Fontaine* et sur le travail exécuté[1].

Cette cession fut faite par Canel et consorts à Balzac pour indemniser celui-ci des sommes qu'il avait servies à Canel en vue de l'entreprise desdites œuvres de La Fontaine, « que le sieur Urbain Canel est dans l'impossibilité de continuer ».

A l'enregistrement, Balzac déclara ces sommes comme montant à cinq mille francs. Mais un document plus précis et plus précieux nous renseigne exactement. Car, par un acte du 9 mai 1826, Urbain Canel déclare qu'il s'est couvert par trois billets, l'un de 2 250 francs, l'autre de 3 000 francs, l'autre de 4 000 francs, tirés du 15 mai 1825 au 31 août 1826, sur Mme Berny (*sic*). Ce qui donne le chiffre de 9 250 francs comme prix de la vente du *La Fontaine*[2].

Voilà donc que nous est révélée, dès le début, dans les affaires de Balzac, l'intervention de l'amie chère qui s'était attachée à lui d'une affection tendre et maternelle ; elle lui assurait le moyen « de se faire libre » et d'être un homme

1. Voir Appendice V, pièces n°s 19 et 20.
2. Voir Appendice V, pièce n° 25.

maître de sa vie et n'en répondant plus qu'à lui-même[1].

La préface du *La Fontaine* est écrite par Balzac. On peut supposer qu'il fut mis en contact avec Urbain Canel par la commande de cette préface; qu'il fut, ainsi, amené à s'occuper de l'affaire avec ses deux premiers associés, MM. Carron et de Montcarville[2].

L'association fut orageuse. Nous avons une lettre du docteur Carron, où il s'excuse auprès de Balzac de l'avoir appelé menteur : « Si, dans la vive discussion que nous avons eue, mercredi dernier, je me suis écarté des règles de la politesse, j'y ai été poussé et par le bon droit de ma réclamation et surtout par le ton hautain que vous avez pris avec moi et auquel je ne suis point habitué. L'expression de menteur dont je me suis servi est, je l'avoue, trop énergique et doit être réprouvée par la bienséance... Bien qu'il me soit pennible (*sic*) d'être en guerre ouverte avec un homme dont j'ai toujours estimé le caractère, je ne puis, vu la justice de ma cause, vous donner une plus ample rétractation[3]. »

C'était suffisant. Mais les rapports n'étaient

1. Voir Appendice V, pièce n° 25.
2. Voir Appendice V, pièces n°s 19 et 20.
3. Voir le texte *in extenso* de cette lettre, Appendice V, pièce n° 27.

plus possibles. La société fut dissoute, et Balzac recueillit seul toute la charge d'une entreprise qu'Urbain Canel, tombé en déconfiture, se déclarait « dans l'impossibilité de continuer ».

Mauvais début! Associés véreux ou quinteux; entreprise mal conçue et mal engagée; à peine Balzac entre-t-il dans les affaires qu'il voit la faillite à ses côtés.

Mais le jeune homme, pour des raisons trop faciles à comprendre, a voulu quitter le domicile paternel; il est libre; son imagination puissante voit les perspectives immenses de la fortune et de l'avenir s'ouvrir devant lui.

BALZAC IMPRIMEUR

Balzac ne s'en tient pas à l'affaire du *La Fontaine*. Pour lui et pour ses associés, il s'agit de toute une collection des classiques français : La Fontaine, Molière, Racine, Corneille. Les premiers actes sont à peine signés que Balzac se rend à Alençon et traite, le 17 avril, avec le graveur Godard[1] ; celui-ci doit travailler sans retard aux vignettes d'après les dessins de Devéria.

De retour à Paris, Balzac se consacre à plusieurs entreprises qui, tout en restant distinctes, se rapportent cependant à la même idée initiale.

La publication d'un *Molière* fait l'objet d'un contrat analogue à celui du *La Fontaine*. Il est daté du 14 avril 1825[2]. On ne voit pas figurer, ici, les deux associés, Carron et Montcarville, qui apparaissent dans l'autre combinaison.

Urbain Canel s'engage à partager avec Balzac

1. Voir Appendice V, pièce n° 18.
2. Voir Appendice V, pièce n° 43.

les profits, bénéfices, charges et périls d'une édition de Molière en un volume in-octavo entreprise, jusque-là, par Delongchamps et Canel. L'ensemble de l'opération devait coûter dix mille cent vingt-deux francs, y compris des intérêts très lourds, qu'il fut nécessaire de verser d'avance pour obtenir de l'argent de M. d'Assonvillez[1].

Celui-ci est, à la fois, l'initiateur et le bailleur de fonds. Les documents publiés à l'appendice le montrent avançant l'argent dès le début,

1. Voir APPENDICE VI, pièces nos 45 à 49. Nous avons rencontré, dans divers actes, le nom de ce personnage écrit tantôt (et le plus souvent) d'Assonvillez, tantôt Dassonvillez. De quelques documents conservés dans les archives de la mairie de Cerneux, près Provins (Seine-et-Marne), qu'a bien voulu nous indiquer l'instituteur de cette commune, M. G. Ravione, il résulte que l'ami de Balzac, qui habitait le château de Montglas, s'appelait Dassonvillez de Rougemont.

C'est évidemment à M. d'Assonvillez que fait allusion Mme Surville (*Balzac, sa vie et ses œuvres*, p. 79) lorsqu'elle écrit : « Le bailleur de fonds, qui avait ainsi perdu le gage de sa créance, intéressé à voir prendre à mon frère une profession qui lui donnât la chance de s'acquitter avec lui, le conduisit chez un de ses parents qui faisait une belle fortune dans l'imprimerie... » « Le créancier de mon frère, satisfait de cette résolution, l'encourage, se charge d'obtenir le consentement de nos parents et l'argent nécessaire à cette nouvelle entreprise ; il réussit; mon père accorde à Honoré, à titre de dot, le capital de la rente qu'il avait désirée pour ne s'occuper que de littérature. »

C'est également ce M. d'Assonvillez qui est visé par Balzac quand, en juin 1833, il écrit à sa sœur : « ... Que diable allez-vous faire à Montglat ?... Enfin, vous êtes libres, et ce n'est pas un reproche, c'est une curiosité ; entre frére et sœur, cela se pardonne. » (*Œuvres complètes*, t. XXIV, *Correspondance*, p. 177, (lettre CIX.)

poursuivant le remboursement de sa créance à travers les différents avatars par lesquels passe Balzac, prenant ses sécurités, intervenant à la faillite d'Urbain Canel, mettant la main sur le matériel de l'imprimerie, dont Balzac et son associé, Barbier, ne seront plus que de simples locataires, enfin, agissant, au moment de la liquidation, pour tirer son épingle du jeu, tout en écrivant à Balzac : « Ma sécurité ne peut résulter que de la connaissance que j'ai de votre extrême délicatesse. »

A travers les réticences de Mme Surville, on sent bien que la famille Balzac a toujours, à tort ou à raison, gardé rancune à cet ami trop zélé qui se montrait, en même temps, un homme d'affaires si pointilleux.

Sur la somme de dix mille cent vingt-deux francs, avancée par M. d'Assonvillez, les deux participants, Canel et Balzac, s'engagent au prorata de leur prise de fonds, c'est-à-dire chacun pour cinq mille soixante et un francs.

Ainsi, Balzac, du fait de sa spéculation sur les deux ouvrages, se trouvait débiteur d'au moins quatorze mille soixante et un francs. En plus, il fallait vivre.

Il est vrai que l'on comptait sur le produit prochain de la vente par livraisons. Les livraisons du *Molière* et bientôt celles du *La Fontaine*

parurent, en effet, régulièrement, dès le mois de mai de l'année 1825. Elles se vendaient, chacune, cinq francs. L'un ou l'autre des deux ouvrages, complet, devait valoir vingt francs. On le cédait aux libraires au prix de treize francs, sans compter le treizième. On l'offrit même à huit francs[1].

Il est démontré, maintenant, que l'idée des éditions compactes n'appartient pas à Balzac. L'affaire était décidée avant qu'il s'en occupât. D'ailleurs, s'il s'agit d'un type analogue à celui du *La Fontaine* et du *Molière*, la conception, assez banale, est, en même temps, des plus médiocres. La non réussite de l'opération s'explique, sans qu'on s'en prenne, comme l'a fait Mme Surville, à la jalousie « des confrères patentés ».

Le *La Fontaine* et le *Molière* sont imprimés en caractères trop fins; les gravures sont exécrables[2]. En outre, le prix de l'ouvrage était trop élevé. L'édition compacte n'eût pu avoir de

1. Voir Appendice V, pièce n° 21.

2. « J'ai fait voir aujourd'hui même vos gravures à Devéria, qui en a été très content, et il nous a témoigné sa satisfaction d'avoir su trouver en vous un digne traducteur de ses dessins. Il m'a dit qu'il lui était impossible de vous donner d'avis sur les gravures que je lui soumettais, parce qu'il n'en connaissait pas le dessin primitif; mais il est persuadé qu'en travaillant vous deviendrez, au bout de deux ou trois de nos gravures, le plus redoutable adversaire de Thompson et des Anglais. » *Collection Lovenjoul*, ms. A 258, fol. 6^quinquies^. — *Œuvres complètes*, t. XXIV, *Correspondance*, p. 50 (lettre XXII, à M. Godard fils, à Alençon, 19 avril 1825). Voir aussi Appendice V, pièce n° 18.

succès que si son prix l'eût mise à la portée des bourses modestes ; c'est ce que comprirent plus tard, pour réaliser des conceptions analogues, les Lefèvre et les Charpentier.

Balzac n'était pas homme à faire tant de réflexions. Le conseil qui lui était donné, le secours qui lui était offert, la main amie qui lui était tendue, tout devait l'engager dans cette spéculation.

Les hommes d'affaires se jouaient assez aisément de ces deux impatiences unies s'excitant l'une l'autre. On livrait à Balzac du papier noirci, des livraisons en feuilles, une chance douteuse de gain en échange d'argent versé ou d'engagements fermes. L'affaire était plus que médiocre : mais Balzac, novice, ne vit que les brillants côtés de l'opération : il fut toujours l'esclave de son imagination ; et, en ces temps-là, il l'était deux fois.

L'insuccès du *La Fontaine* et du *Molière* fut complet. En un an, on ne vendit pas vingt exemplaires [1]. Cette première erreur, au lieu d'avertir

1. « Ces éditions restèrent donc parfaitement inconnues : à une année de leur publication, mon frère n'en avait pas vendu vingt exemplaires, et pour ne plus payer le loyer du magasin où elles étaient entassées et se perdaient il s'en défit au prix du poids brut de ce beau papier qui avait coûté si cher à noircir. » [Voir l'affaire Frémeau, à l'APPENDICE V.] *Balzac, sa vie et ses œuvres*, par Mme Laure SURVILLE, p. 78.

Balzac, l'engagea dans une série d'autres. Il ne lui suffit plus d'être éditeur : il veut devenir imprimeur. En fréquentant les imprimeries, Balzac avait rencontré, soit chez Rignoux, soit chez Baudouin, un prote habile, nommé A. Barbier[1]. Cet homme connaissait bien la partie technique du métier. Il était chargé de famille. Balzac s'intéressa à lui. Il résolut de le prendre pour associé. La même personne qui avait conseillé la première entreprise l'engagea à « s'établir » définitivement et à acheter un fonds d'imprimerie. Mais, pour cela, il fallait de l'argent, beaucoup d'argent[2].

1. Rignoux, devenu imprimeur en 1820, était imprimeur de l'Ecole de médecine. M. Paul Delalain a bien voulu nous fournir, à son sujet, quelques renseignements extraits de l'*Annuaire de l'Imprimerie et de la Presse*, par V. Eugène Gauthier, ouvrier typographe :

« M. Rignoux est un vieillard actif et respectable, luttant virilement contre le flot qui tend à submerger l'imprimerie et la librairie... Une fonderie occupant quatre ouvriers est annexée à cet établissement... » (*Annuaire* de 1854). — « En 1851, M. Rignoux, qui eut longtemps la renommée d'habile imprimeur, essaya, je crois, le premier, d'initier les femmes à l'art typographique dans un établissement qu'il ouvrit à Montbar, dans la Côte-d'Or, et dont il confia la direction à M. Théotiste Lefèvre... » (*Annuaire* de 1855-1856).

On a vu que Balzac avait été en relations avec les Baudouin. Ce serait plus vraisemblablement à leur imprimerie qu'il aurait connu André Barbier. Joseph Tastu, en effet, acquit, le 12 août 1822, le brevet d'imprimeur de François-Jean-Charles Baudouin qui, lui-même, le tenait de son père François-Jean Baudouin (1er avril 1811). Cf. Paul Delalain, *Liste des imprimeurs typographes de Paris du 1er avril 1811 au 10 septembre 1870...* (Paris, impr. D. Dumoulin, 1899), gr. in-8, p. 9.

2. Voir ci-dessus la note 1 de la page 36.

On fit le siège du père. Séduit par l'idée de voir son fils prendre « une position », un « état », poussé par les mêmes personnes, il se décida à engager, à titre de dot, le capital de la rente de quinze cents francs qu'il allouait antérieurement à Balzac, et celui-ci se trouva en mesure d'acheter, à un sieur Laurens aîné, son fonds d'imprimerie, situé rue des Marais-Saint-Germain (actuellement rue Visconti), numéro 17[1].

Le prix d'acquisition fut probablement de 30 000 francs : c'est la somme que Balzac devait encore à Laurens aîné, au moment de la liquidation de l'affaire, le 16 août 1828 ; et cette liquidation signale, en outre, une somme de 12 000 francs due par Balzac à son futur associé Barbier, somme que celui-ci, probablement, avait demandée, avant tout, pour quitter la situation qu'il occupait dans la maison où il travaillait.

Ainsi les dettes de Balzac s'accroissent encore : 15 000 francs l'opération du *La Fontaine*

1. Voir Appendice VI, pièce n° 50. Nous n'avons malheureusement pu trouver l'acte de vente passé entre Laurens et Balzac. — Laurens aîné (qui s'appelait, en réalité, Laurens de Pérignac et qui avait supprimé *de Pérignac* depuis la Révolution) avait marié sa fille cadette, Mlle Rose-Céleste Laurens, à Eugène Renduel, l'éditeur des Romantiques. Cf. Adolphe Jullien, *Le Romantisme et l'éditeur Renduel. Souvenirs et documents sur les Écrivains de l'École romantique, avec lettres inédites adressées par eux à Renduel*, Paris, Charpentier et Fasquelle, 1897, in-18, pp. 16 et 17.

et du *Molière;* 30000 à Laurens, 12000 à Barbier. En plus, une quinzaine de mille francs pour l'acquisition du matériel[1].

On peut admettre que, dans la somme de 30000 francs, due à Laurens, se trouvent compris 22000 francs nécessaires pour l'achat du brevet d'imprimeur.

A cette époque, ne s'établissait pas imprimeur qui voulait; il fallait une autorisation royale[2].

La demande d'autorisation adressée par Balzac au ministre de l'Intérieur a été publiée par M. Auguste Descauriet, avec le dossier administratif se référant à cette demande. La péti-

1. « Mon frère, ayant la faillite en perspective, passa alors par des angoisses qu'il n'oublia jamais et qui le forcèrent à recourir de nouveau à sa famille. Mon père et ma mère comprirent la gravité des circonstances et vinrent à son secours, mais après quelques mois de continuels sacrifices, ils se refusèrent à fournir de l'argent le jour où la prospérité arrivait peut-être ! » *Balzac, sa vie et ses œuvres*, par Mme Laure Surville, p. 81. Voir aussi Appendice VIII, pièces nos 78, 79 et 81; cf., ci-dessous, p. 105.

2. Voir Appendice VI. Le 5 février 1810, un décret « institua une direction de l'imprimerie et de la librairie placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur...; il décida (art. 5) que les imprimeurs et les libraires seraient désormais brevetés et assermentés, et réserva au ministre de l'Intérieur le droit de retirer le brevet à tout imprimeur pris en contravention... L'article 3 limita le nombre des titulaires. Les quatre cents imprimeurs qui exerçaient dans la capitale, sans règlement particulier, sans discipline, furent réduits à soixante... Un décret du 11 février 1811 porta leur nombre à quatre-vingts ». (*Histoire de l'imprimerie*, par Paul Dupont. Paris, chez tous les libraires, 1854, 2 vol. in-12, t. II, p. 266.)

Laurens aîné fut l'un des vingt nouveaux imprimeurs de Paris, nommés par décret du 2 mars 1811.

tion est du 12 avril 1826; elle est signée Honoré Balzac, rue de Tournon, n° 2[1].

L'affaire suivit son cours, pendant les mois d'avril et de mai 1826, dans les bureaux du ministère de l'Intérieur et à la Préfecture de police. Celle-ci, notamment, fournit, sur le pétitionnaire, des renseignements satisfaisants, quoique d'une exactitude douteuse, puisqu'on le fait naître à Paris, tandis qu'il était né à Tours. La police reconnaît d'ailleurs que le postulant « appartient à une famille estimable et très aisée de la capitale » ; elle déclare « que sa conduite est régulière et qu'il professe de bons principes ».

Le préfet de police a rencontré un sûr garant : c'est un magistrat d'un rang élevé, M. de Berny, conseiller à la cour royale de Paris, le mari de l'amie qui veille sur les débuts si difficiles du jeune Balzac.

M. de Berny, dans sa lettre de recommandation au ministre de l'Intérieur, s'exprime ainsi : « Je connais depuis longtemps ce jeune homme ; la droiture de son cœur, ses connaissances en littérature me persuadent qu'il s'est convaincu préalablement des devoirs qu'impose une pareille profession. La sévérité de mes fonctions ne me permettrait pas d'élever la voix en faveur

1. Voir APPENDICE VI, pièce n° 50.

de M. H. Balzac, si je n'avais une intime conviction que Votre Excellence n'aura jamais à se repentir d'avoir favorablement accueilli sa demande[1]. »

L'excellent magistrat insiste bientôt auprès du Directeur général de la police : « Permettez-moi de rappeler à vos souvenirs mon jeune protégé, Honoré Balzac. Ce n'est pas à lui que son tems d'épreuve paraît long ; je l'apprends à se soumettre à tout et à s'y soumettre avec reconnaissance. S'il y a un impatient dans l'affaire..., c'est un vieux conseiller qui désire vivement le bonheur de ceux auxquels il s'intéresse et qui ne cesse de le faire que lorsqu'il lui est démontré qu'ils n'en sont pas dignes. »

Une autorité si indiscutable et une recommandation si pressante l'emportèrent sur les lenteurs ordinaires des bureaux, et, le 1er juin 1826, Balzac obtint son brevet, en remplacement du sieur Jean-Joseph Laurens, démissionnaire. Le 4 juin, il transportait son domicile au local de l'imprimerie, 17, rue des Marais, au faubourg Saint-Germain.

La rue des Marais était et est encore une des rues les plus curieuses de Paris. Elle s'est

1. Voir Appendice VI, pièce n° 51.

élevée, peu à peu, au seizième et au dix-septième siècles, sur les terrains vagues qui s'étendaient entre l'abbaye Saint-Germain-des-Prés et le quai Malaquais. De vastes jardins, des potagers, les communs des hôtels qui avaient leur façade sur la rue du Colombier (maintenant rue Jacob) l'occupaient autrefois; la population s'étant accrue, les maisons hautes et plates du Paris d'autrefois s'élevèrent en bordure de l'étroite venelle et la plongèrent, pour toujours, dans l'obscurité.

La rue subsiste, telle quelle, aujourd'hui : c'est la rue Visconti. Elle est si étroite que deux voitures ne pourraient s'y croiser. Son pavé, gras et glissant, ne voit pour ainsi dire jamais le soleil.

En entrant dans la rue Visconti, on est frappé de l'aspect antique et sombre des constructions qui la bordent; de larges portes cochères s'ouvrent au fond de baies profondes, destinées à permettre aux carrosses de tourner.

Si on jette un coup d'œil par les portes entr'ouvertes, on aperçoit des cours, des jardins, et l'on s'étonne de trouver, au milieu de Paris, ces vestiges survivants de la vie large et discrète de nos aïeux.

Au numéro 19, une plaque fixée sur la muraille évoque les gloires de l'ancien théâtre : « Hôtel

de Ranes, bâti sur l'emplacement du Petit Pré aux Clercs. Jean Racine y mourut, le 22 avril 1699, Adrienne Lecouvreur, en 1730. Il a été habité aussi par la Champmeslé et Hippolyte Clairon[1]. »

Or, c'est dans la maison voisine, celle qui porte le numéro 17, que Balzac exerça la profession d'imprimeur. Seule peut-être de toutes les constructions élevées sur la rue Visconti, la maison numéro 17 est relativement moderne.

Elle est de plusieurs mètres en retrait; ce détail semble indiquer qu'elle fut élevée postérieurement à un projet général d'alignement de la rue qui pouvait dater du premier Empire. L'aspect de la bâtisse confirme la date de la construction, qui paraît être 1826.

Il est probable que la maison occupe, en partie, l'emplacement des beaux jardins de Nicolas Vauquelin des Yveteaux, où celui-ci, au dire de Tallemant des Réaux, recevait Ninon et menait une vie « voluptueuse et cachée, comme une espèce de grand seigneur dans son sérail[2] ». Le terrain ne fait qu'un seul tout avec l'immeuble qui a son entrée principale sur la rue Jacob, et où est installée actuellement la *Librairie agricole*.

1. Voir Appendice X.
2. Cf. *Les Historiettes de* Tallemant des Réaux, 3e édition, Paris, Techener, 1862, in-12, t. I, p. 236.

Cette demeure, où Balzac a passé deux années de son existence, est moins une maison d'habitation qu'un vaste atelier. Sur la rue, elle présente deux corps de bâtiment construits en moellons et en plâtras. La patine du temps n'a pu ennoblir la banalité plate de la façade. L'un des corps de bâtiment, élevé de quatre étages au-dessus du rez-de-chaussée, est surmonté de la large baie d'un atelier. L'autre partie de la construction n'a que deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Les murs sont percés d'étroites fenêtres à persiennes grises ou à demi-persiennes dormantes. Le rez-de-chaussée des deux maisons est occupé par un long vitrage qui se continue d'un bout à l'autre des deux corps de bâtiment et leur donne ainsi une certaine unité.

Devant la porte, aujourd'hui comme il y a soixante-dix ans, des voitures à bras, des colis de papiers ficelés dans des emballages de planches. La maison n'a pas changé de destination, et sur l'imposte on lit : *A. Herment, successeur de Garnier. Cahiers d'école. Fabrique de registres.* Sur la porte bâtarde qui ouvre à droite, on lit encore : *A. Herment. Magasins et bureaux au 1er étage.* La porte est épaisse, à un seul vantail; elle a conservé le heurtoir d'antan, mais, inutile maintenant, il est fixé par un clou.

Un couloir sombre; une loge de concierge

s'ouvrant comme une grotte obscure, à mi-hauteur de l'entresol; un escalier avec rampe de fer, marches de bois et paliers carrelés; à gauche, une porte. On entre, et l'on se trouve au milieu d'un vaste atelier rempli, du plancher au plafond, de piles énormes de papiers, de cartons et de registres.

L'obligeance des locataires actuels nous permet de visiter la maison.

L'imprimerie était installée dans les ateliers du rez-de-chaussée : « Le rez-de-chaussée formait une immense pièce éclairée sur la rue par un vieux vitrage et par un grand châssis sur une cour intérieure... » La phrase est prise dans les *Illusions perdues;* elle s'applique exactement à la maison de la rue des Marais : « On pouvait, d'ailleurs, arriver au bureau du maître par une allée. » L'allée subsiste aussi et la porte du couloir est découpée par une sorte de galerie en style ogival qui indique le goût romantique.

Au premier étage, une pièce, non moins vaste que celle d'en bas, occupe toute la largeur des deux maisons. Il n'est pas difficile de reconnaître les restes d'un ancien appartement qui est aujourd'hui comme englobé dans le vaste atelier.

Du temps de Balzac, cet appartement faisait logis à part, et la plus grande partie de l'étage était habitée par un autre locataire.

Voici donc les pièces du petit appartement qui fut le sien : voici la cuisine obscure; voici l'antichambre assez vaste; voici la salle à manger qui, seule, conserve encore sa cheminée en marbre noir, assez belle et de style Empire.

Voici, enfin, la chambre que la tradition désigne comme « la chambre de Balzac » : c'est le bureau actuel du patron. Haute et carrée, elle prend jour, sur la rue, par une seule fenêtre. En face de la fenêtre, il y avait une alcôve, aujourd'hui démolie, et, de chaque côté de la cheminée, deux grands placards. Il ne reste rien que les quatre murs et une cheminée du style le plus banal. Le lambris paraît avoir été refait lorsqu'on a tendu le papier actuel, où alternent des lignes verticales vertes et jaunes.

L'aspect de la chambre devait être tout autre quand Balzac l'habitait. Car il avait cloué sur les murs, « à la place d'un affreux papier, une tenture de percale bleue[1] »; il avait meublé la

1. Cette tenture fut déclouée par Balzac et reportée ensuite dans l'appartement qu'il occupa rue Cassini, où son ami Latouche, l'éditeur d'André Chénier et l'amant de Mme Desbordes-Valmore, l'aida à la reclouer.

« On me reproche, écrit Balzac à sa sœur, l'arrangement de ma chambre; mais les meubles qui y sont m'appartenaient avant ma catastrophe. Je n'en ai pas acheté un seul! Cette tenture de percale bleue qui fait tant crier était dans ma chambre à l'imprimerie. C'est Latouche et moi qui l'avons clouée sur un affreux papier qu'il eût fallu changer... » *Œuvres complètes*, t. XXIV. *Correspondance*, p. 52 (lettre XXIII, datée de Paris 1827). — Ce texte diffère absolument de celui de la lettre autographe

pièce avec quelque recherche; ses livres, reliés par Thouvenin, y étaient réunis[1].

de Balzac (*Collection Lovenjoul*, ms. A 276, fol. 76). Elle est datée du samedi 14 février [1829] et non de 1827, comme il est imprimé, par erreur, dans la *Correspondance*. Le passage correspondant, dans l'original, est le suivant : « ma pauvre mère accuse mon luxe. Tous les meubles que j'ai m'appartenaient avant ma catastrophe, à l'exception du corps de bibliothèque et de la reliure des livres... Mais ne parlons pas des meubles, il reste les tentures. Le papier à mettre aurait coûté en tout 80 francs. J'ai cent et quelques aunes à 20 sous qui me resteront, que Latouche m'a posées, et quelques bouts de franges... »

Plusieurs historiographes de Balzac, M. Gabriel Ferry notamment, dans une étude intitulée *Les Habitations de Balzac*, insérée dans le *Monde moderne* de juin 1897, pp. 837-850, ont avancé que Balzac, en quittant l'imprimerie de la rue des Marais-Saint-Germain, avait été habiter au n° 2 de la rue de Tournon. Ce domicile était celui qu'il occupait avant d'être imprimeur; c'est l'adresse qu'il donne au bas de sa lettre au ministre de l'Intérieur, quand il sollicite l'obtention d'un brevet (Voir Appendice VI, pièce n° 50).

En quittant la rue des Marais, après sa déconfiture, c'est rue Cassini que va demeurer le futur auteur de la *Comédie humaine*. Il le dit lui-même, dans une de ses *Lettres à l'Étrangère* (p. 414). « En 1828, j'ai été jeté dans cette pauvre rue Cassini, sans que ma famille voulût me donner du pain, par suite de la liquidation à laquelle on m'avait contraint, devant 100 000 francs, et n'ayant pas un sou. »

Henry Monnier, dans les *Mémoires de Monsieur Joseph Prudhomme*, t. II, p. 101, confirme le fait : « Balzac, écrit-il, venait de quitter le métier d'imprimeur dans lequel il n'avait pas fait de brillantes affaires. L'abandon du matériel de l'imprimerie à ses créanciers, quarante mille francs de billets qu'il fallut acquitter avec le produit de ses livres, capital et intérêts : tels furent les résultats de sa tentative industrielle. Ses affaires terminées, Latouche se chargea d'installer Balzac dans son appartement de la rue Cassini, près de l'Observatoire. Un matin, Latouche, monté sur une échelle, un tablier devant lui, se livrait avec délice à sa passion pour le collage du papier... »

Pour les différents logements occupés par Balzac, voir *Collection Lovenjoul*, mss. A 322, 325, 327 et 328.

1. Voir Appendices V et VIII, pièces n°s 44, 94 et 95.

En un mot, le jeune homme, à peine émancipé, avait fait, de l'appartement obscur et triste, un nid doux et chaud. Il avait cru s'installer pour toujours, en maître, dans la laide et banale maison qui lui devenait chère; son goût l'avait modifiée selon son rêve.

C'est là que, pendant deux années, il reçut tous les jours[1], comme il le dit lui-même, la visite de l'amie dont la présence l'aidait à supporter les difficultés et bientôt les déboires de sa nouvelle existence.

1. *Lettres à l'Étrangère*, p. 418 (lettre CXXVI, 19 juillet 1837).

RUE DES MARAIS

Les courtes années que Balzac passa rue des Marais-Saint-Germain furent décisives pour la formation de son génie. Il vivait là, au plein cœur du vieux Paris, sur ce sol où la vie et la mort accumulent leurs énergies depuis des siècles.

Parmi les industries parisiennes, celle qu'il a choisie a encore quelque partie intellectuelle. Dans la crasse de l'encre, de la fumée et du papier noirci, elle sent rôder autour d'elle le vol de la pensée qui cherche à se poser. Mais, aléatoire plus qu'aucune autre — étant le thermomètre de la culture et, ainsi, de la prospérité publiques — au moindre trouble, au moindre recul, elle est en péril.

L'expérience des affaires, avec tout ce qu'elle a de brutal et de dur, va donc former ce jeune homme qui s'offre à la vie. La nécessité matérielle, maîtresse des âmes et des mœurs, va

devenir l'institutrice de cet investigateur des mœurs et des âmes. Elle vient vers lui dans sa forme ordinaire et banale, dont il sera le premier à saisir l'étrange poésie.

C'est l'atelier noir et bas, où la lumière du dehors laisse à peine pénétrer, aux heures ensoleillées, un terne rayon ; ce sont les têtes pâles et sincères des ouvriers qui surgissent de l'ombre, apparaissant et disparaissant, selon le travail mécanique qui les astreint; c'est la figure de l'*ours* « avec ce mouvement de va-et-vient, qui ressemble assez à celui d'un ours en cage, par lequel les pressiers se portent de l'encrier à la presse et de la presse à l'encrier » (*Illusions perdues*) ; et c'est la rangée « des singes », qui sont ainsi nommés « à cause du continuel exercice que font ces messieurs pour attraper les lettres dans les cent cinquante-deux petites cases où elles sont contenues » (*Illusions perdues*)[1].

Ce sont les ballots de papier qui arrivent ; ce sont les gens affairés et indifférents qui entrent et sortent; c'est le bureau du patron, noir et sombre, au fond de l'atelier, avec ses papiers, ses cartons, ses abat-jour verts, ses chiffres obscurs, ses rubriques incompréhensibles au public, et le branle-bas de combat, deux fois

1. Voir APPENDICE VIII, pièces nos 83 et 84, et *Œuvres complètes*, édition Lévy, t. VI, p. 134.

par an, le jour de l'inventaire (*La Maison du Chat-qui-pelote*)[1].

Puis, c'est la difficulté des affaires elles-mêmes ; c'est le client attendu qui ne se presse pas, et dont la tactique sournoise se devine dans les détours d'une conversation indifférente ; c'est le fournisseur impatient, dont la voix, douce le jour de l'achat, devient rude, au moindre retard, le jour du paiement.

Ce sont les fins de semaines et les fins de mois, avec l'exigence de la main-d'œuvre qui attend sa paie pour vivre et qui ne connaît pas d'autre raison que l'argent; ce sont les tours de force et les tours de passe-passe pour trouver cet argent, pour gagner huit jours, pour obtenir un délai; c'est l'émotion de l'attente et le soupir momentané de la délivrance.

Voici, maintenant, grouillant dans la détresse qui grandit, les figures redoutables des hommes d'affaires, de tous les vautours que l'odeur de la misère appelle : l'huissier avec son grimoire, l'avoué rose et gras, le juge sceptique et indifférent qui laisse tomber, sur tous ces cous tendus, le couperet de la loi.

Puis, l'armée des prêteurs, depuis l'horrible usurier du coin — Cerizet ou Gigonnet — jus-

1. *Œuvres complètes*, édition Lévy, t. I, p. 37.

qu'à la grande banque, maîtresse de la place, remuant les capitaux internationaux, formulant l'étonnante maxime du vieux baron : « Il n'y a qu'un argent », embrassant d'un coup d'œil les affaires du monde, et, jouant pourtant aussi serré dans les petites affaires que le dernier des Gobseck, parce qu'elle est convaincue que, si elle se laissait prendre par la pitié, elle se laisserait saisir, en même temps, par la ruine.

Voilà ce que cette vieille rue des Marais raconte à l'ardent et attentif jeune homme, tandis qu'il rentre, le soir, et que la lanterne du coin grandit son ombre allongée sur le pavé. Au dehors, ce fut, toute la journée, la course enfiévrée avec la quête ardente; au dedans, ce sont les soucis grandissants et la faillite menaçante.

Avant Balzac, rien de tout cela n'avait été aperçu par les faiseurs de romans, narrateurs des passions humaines. Les héros des livres qui charmaient ou divertissaient l'humanité vivaient dans une atmosphère irréelle et se nourrissaient, comme on dit, « de l'air du temps ». L'école des mœurs et de la vie était en dehors de la vie et des mœurs.

Ames éthérées, princesse de Clèves ou princesse de Montpensier, Paméla ou Julie, vous vous teniez bien loin au-dessus du tracas médiocre des nécessités humaines! Qui eût songé

à faire l'inventaire de vos moyens d'existence? Et, si cette coquine de Manon posait, en riant, le problème, c'est encore par l'amour qu'elle se chargeait de le résoudre.

Balzac arrache le roman au rêve. Il le décroche du ciel et le ramène sur la terre. On sait, maintenant, de quoi vit la *Nouvelle Héloïse;* on tient les comptes de Saint-Preux; autour d'eux, les misères de la vie s'agitent et ajoutent leurs angoisses et leurs tares aux tares et aux angoisses de l'amour.

La *Comédie humaine*, c'est l'économie politique des passions humaines. Voilà ce qu'elles coûtent en livres, sols et deniers. Dans la fiction, comme dans la réalité, le compte par *doit et avoir* est ouvert, et viendra l'heure des échéances.

Cette révolution dans l'art, qui eut pour conséquence une révolution non moindre dans l'éducation littéraire de l'humanité, fut conçue par Balzac durant son séjour dans la rue des Marais. C'est là qu'il respira l'âcre senteur de la vie et son œuvre en resta, pour toujours, imprégnée.

Et c'est là qu'un autre enseignement lui dévoila l'autre énigme : la Femme. « Elle est venue, tous les jours, comme un bienfaisant sommeil

endormir les douleurs. » Tel est le mystère de la chambre tendue de percale bleue!

Laissons-le parler encore; il va tout dire : « Depuis que j'ai eu des idées et des sentiments, j'ai été tout entier à l'amour, et la première personne que j'ai rencontrée était une héroïne accomplie, un cœur angélique, l'esprit le plus fin, l'instruction la plus étendue, les grâces et les manières parfaites. La nature diabolique y avait mis son fatal *mais!* MAIS *elle avait vingt-deux ans de plus que moi*, en sorte que si l'idéal était dépassé moralement, le matériel, qui est beaucoup, *posait des bornes infranchissables*. Cette passion sans limites que j'ai dans l'âme n'a donc pas rencontré toute sa pâture. Il m'a manqué la moitié du tout[1]. »

Voilà donc le secret de ces angoisses; voilà donc cette énigme que personne ne devait deviner; voilà la clef de cette vie si peu connue et si méconnue! « Elle avait vingt-deux ans de plus que moi!... des bornes infranchissables!... il m'a manqué la moitié du tout! »

Balzac ne s'entendait pas, alors, avec sa mère[2]. Il rencontra en Madame de Berny une seconde

1. *Collection Lovenjoul*, ms. A 301, fol. 494. — *Lettres à l'Étrangère*, p. 500 (lettre CXL, 15 novembre 1838).

2. M. Fessart a noté, sur son exemplaire de la Vie de Balzac par Mme Surville (p. 26), la fermeté de la mère à l'égard du fils : « Mme de Balzac était très sévère avec ses enfants, et surtout

mère, une mère plus douce, plus tendre; une femme attentive, caressante, grave, une maîtresse, une éducatrice, une femme supérieure, prévenante et prévoyante qui conçut, nourrit et développa son génie, la mère de l'intelligence et la mère du cœur, dont l'affection inquiète et ardente enveloppa et domina toute sa jeunesse, et, en le précipitant sur la vie, lui dévoila d'avance la leçon de la vie.

« Vingt-deux ans de plus que moi!... » La connaissance remontait, dit-on, à l'époque où Balzac habitait avec ses parents à Villeparisis, où ils avaient pour voisins le ménage de Berny. Balzac paraît indiquer une époque plus ancienne, si on applique à sa propre vie le court fragment inséré dans les « Œuvres diverses » : *Une Passion au collège*[1] : « Nuit capricieuse et pleine de suavité! nuit dont ne peut jouir qu'une fois l'homme-enfant assez heureux pour la rencontrer dans la vie!... » etc.

Quoi qu'il en soit, c'est bien à Madame de Berny qu'il faut rapporter certains propos amusants des lettres de 1822, datées de Villeparisis. « Madame de B... s'est fait marchande d'avoine,

avec Honoré. » A la page 38 du même livre, M. Fessart note que Balzac, demandant de l'argent à sa mère, « elle ne lui répondait pas; elle le laissait mourir de faim ». Voir *Une Page perdue de H. de Balzac*, pp. 121 et 126.

1. *Œuvres complètes*, édition Lévy, t. XX, pp. 259-262.

de son et de blé et de fourrages, parce qu'elle s'est apperçue *après quarante ans de réflexions*, que l'argent est tout » ; Balzac ajoute : « M. de Berny n'y voit pas plus cette année-ci que l'autre [1]. »

Ce serait donc là l'origine.

Nous ne savons, de plus, que ce qu'il a dit lui-même : « ... Au début de ma vie, elle a été une mère véritable... Mon Dieu, je n'ai pas une *âme* qui me connaisse ; il n'y en a eu qu'une. La pauvre et chère Mme de B...y me venait voir tous les jours, et, dans ce temps-là, elle croyait que je périrais sous le fardeau. Que dirait-elle en le voyant décuplé ! Oui, je travaille dix fois plus en 1838 qu'en 28, en 30 et 31, 32 et 33. Dans ce temps-là, je croyais à la fortune, et aujourd'hui je crois à la misère [2]... Elle a fait plus ; quoique en puissance de mari, elle a trouvé moyen de me prêter jusqu'à 45.000 francs et j'ai rendu les derniers 6.000 francs en 1836, avec les intérêts à 5 p. % bien entendu. Mais elle ne m'a jamais parlé de ma dette que peu à peu ; sans elle, certes, je serais mort. Elle a souvent deviné que je n'avais pas mangé depuis quelques jours ; elle a pourvu à tout avec une angélique bonté ; elle a encouragé cette fierté

1. *Œuvres complètes*, édition Lévy, t. XXIV, *Correspondance*, p. 41.
2. *Collection Lovenjoul*, ms. A 501, fol. 491 v°. — *Lettres à l'Étrangère*, p. 496 (lettre CXXXIX, 17 septembre-16 octobre 1838).

qui préserve un homme de toute bassesse, et qu'aujourd'hui mes ennemis me reprochent comme un sot contentement de moi-même, cette fierté que Boulanger a peut-être un peu trop poussée à l'excès dans mon portrait. Aussi, ce souvenir est-il pour beaucoup dans ma vie; il est ineffaçable; car il se mêle à tout[1]... Elle était d'une bonté infinie et d'un dévouement absolu. »

En 1834, quand commence la maladie qui doit emporter son amie, Balzac écrit : « Hélas ! je suis atteint d'une douleur qui s'étendra sur toute ma vie. Je suis allé voir, *pour deux jours* (compre-

1. *Lettres à l'Étrangère*, p. 418 (lettre CXXVI, 19 juillet 1837). — Il est très difficile de savoir si Balzac a rendu effectivement, avec intérêts à 5 p. 100, la somme que lui avait prêtée Mme de Berny. On verra, dans le chapitre suivant et dans les appendices qui s'y rapportent, que, lors de la liquidation de l'entreprise Balzac et Cie, Alexandre de Berny, fils de Mme de Berny, reprit la part de Balzac dans la maison de fonderie. Il y eut là, probablement, une première compensation. Cependant, Balzac dut rester débiteur pour une somme importante à l'égard de Mme de Berny et de ses héritiers. Voici, en effet, l'anecdote qui nous est contée par un vieil ami de la famille, M. Arthur Rhoné :

« Étant tout enfant, j'allais souvent chez Alexandre de Berny, le camarade de collège de mon père, qui, depuis la mort de celui-ci, était resté l'ami intime de ma famille. Sur la cheminée de son bureau, rue des Marais-Saint-Germain, je voyais un joli buste de Flore, et mes yeux ne se détachaient pas de ce bronze signé Marin. Marin, né en 1773, mort en 1834, avait obtenu le premier grand prix de sculpture en 1812.

« Un jour, M. de Berny me dit tout à coup : « Sais-tu ce que « me coûte ce buste ? » — Je ne savais que répondre ; il ajouta : « Il me coûte quinze mille francs. » Comme je semblais un

nez-vous quelle est la furie de mes travaux?), madame de B..., qui est à dix-huit lieues de moi[1]. J'ai été témoin d'une crise affreuse. Je n'en puis plus douter, elle est atteinte d'un anévrisme au cœur. Cette vie si précieuse est perdue. A tout moment la mort peut m'enlever un ange qui a veillé sur moi pendant 14 ans, une fleur de solitude aussi, que jamais le monde n'a touchée et qui était mon étoile... Elle pousse l'amitié jusqu'à me cacher ses souffrances; elle veut être bien portante pour moi. Vous comprenez que je n'ai pas tracé *Claës* pour faire comme lui. Grand Dieu! quels changements se sont faits en deux mois chez elle! J'en ai été atterré. Se trouver presque fou de chagrin et se voir condamné au travail! Perdre cette noble et

peu abasourdi de ce gros prix pour un si petit objet (j'avais alors une quinzaine d'années environ), M. de Berny reprit : « En ce temps-là, Balzac me devait beaucoup d'argent. Un jour que j'étais chez lui : « — Puisque je ne peux pas te payer, me dit-il, prends ici ce que tu voudras pour te rembourser ».

« La scène se passait probablement dans la maison de Passy. Or, on sait que Balzac avait le goût des belles œuvres et que sa maison était remplie d'objets d'art. M. de Berny, très fier et très délicat, prit, sans doute, une des moindres choses.

« Après sa mort, M. Charles Tuleu, sachant l'intérêt que je portais à ce buste de Flore, me l'apporta lui-même comme souvenir de notre ami commun.

« Peut-être est-ce pour une raison analogue que M. de Berny était resté possesseur d'une superbe pendule de style Louis XVI en bronze doré, accompagnée de ses deux candélabres, provenant de Balzac et aujourd'hui la propriété de M. Tuleu. »

1. A la Bouleaunière, canton de Nemours (Seine-et-Marne).

grande partie de ma vie et vous savoir si loin, c'est à se jetter dans la Seine[1] ! »

Un mot encore, une précision : « Demain, écrit-il, en août 1832, à Mme Hanska, demain je briserais ma plume, si vous le vouliez ; demain, nulle femme n'entendrait ma voix. Je demanderais grâce pour la *Dilecta*, qui est ma mère[2] ; elle a bientôt 58 ans, vous ne sauriez en être jalouse, vous si jeune ! »

Et c'est tout. Balzac n'en a pas dit davantage sur cette autre Madame de Warens qui resta pour lui, toute la vie, l'étoile, l'ange, la *Dilecta*.

La *Dilecta !* c'est à elle qu'il donnait le beau portrait de Devéria, où nous l'avons vu resplendissant de force et de jeunesse, avec la dédicace écrite de sa main : « *Et nunc et semper.* »

C'est à elle qu'il dédiait, en 1832, *Louis Lambert*, — qui n'est autre chose que le récit de sa jeunesse — avec cette dédicace, toujours la même : « *Et nunc et semper, Dilectæ dicatum*[3]. »

C'est elle qui est debout devant lui, quand il écrit *Le Lys dans la Vallée*, et qu'il crée ce type de Mme de Mortsauf, le plus étrange, le plus fasci-

1. *Collection Lovenjoul*, ms. A 301, fol. 236 v°. — *Lettres à l'Étrangère*, p. 220 (lettre LXXV, 22 décembre 1834). Mme de Berny est morte le 27 juillet 1836 ; elle est inhumée à Gretz, près Nemours. Voir APPENDICE III, pièce n° 15.

2. *Collection Lovenjoul*, ms. A 301, fol. 27 v°. — *Lettres à l'Étrangère*, p. 35 (lettre VII, 19 août 1833).

3. « Et maintenant et toujours, dédié à la très chère. »

nant et le plus énigmatique de tous ceux qui aient hanté le rêve de son cerveau visionnaire[1].

C'est à elle qu'il pensait quand il racontait, dans *Le Curé de Village*, l'histoire tragique du jeune ouvrier qui meurt d'amour sans desserrer les lèvres.

C'est à elle qu'il pensait encore quand il rédigeait les dernières lignes du sombre drame où il toucha le fond de la passion humaine, *La Duchesse de Langeais :* « Il n'y a que le dernier amour d'une femme qui satisfasse le premier d'un homme. »

Nous en savons maintenant assez pour deviner que cette femme lui apprit la Femme.

Toutes les autres, les Abrantès, les Castries, les Zulma Carraud, même cette noire Polonaise qui dévora les quinze dernières années de sa

1. « ... J'ai repris mes travaux ce matin ; et ça a été pour obéir au dernier mot que m'ait écrit Mme de B...y. Elle a trouvé que, dans cet ouvrage, qui lui a fait m'écrire : « *Je puis mourir, je suis sûre que vous aurez sur le front la couronne que je voulais y voir. Le* Lys *est un sublime ouvrage, sans tache ni faute. Seulement, la mort de Mme de Mortsauf n'a pas besoin de ses horribles regrets; ils nuisent à la belle lettre qu'elle écrit* ». Alors, aujourd'hui, j'ai pieusement effacé les cent lignes environ qui, selon beaucoup de gens, déparaient cette création. Je n'en ai pas regretté une seule, et, chaque fois que ma plume a passé sur l'une d'elles, jamais cœur d'homme n'a été plus fortement ému. Je croyais voir cette grande et sublime femme, cet ange d'amitié, devant moi, me souriant comme elle me souriait quand j'usais de cette force si rare, qui consiste à se couper un membre, à ne sentir ni douleur, ni regret, à se corriger, à se vaincre ! » *Collection Lovenjoul*, ms. A 301, fol. 394. — *Lettres à l'Étrangère*, p. 376 (lettre CXIX, 15 janvier 1837).

vie, n'ont pas eu sur lui une pareille influence. Il était déjà formé, et on n'apprend plus rien, en cette matière, passé trente-cinq ans. Toute sa vie, il eut le regret de cette « moitié du tout » et il eut toujours la soif de ce qui avait manqué à sa jeunesse.

L'idée qu'il se fit de la femme, en bien et en mal, cette idée, il l'a prise dans les conversations de la chambre tendue de percale bleue, tandis qu'il était, — si jeune encore, — aux pieds de l'éducatrice clairvoyante et expérimentée.

On retrouve partout l'*empreinte*. On la relève à chaque page de ces *Lettres à l'Étrangère* qui ne sont souvent qu'une involontaire confession. « Pour moi, dit-il, j'ai en détestation profonde les jeunes personnes et je tiens plus compte de la beauté développée que de celles qui se développeront[1]. »

Balzac a rendu aux femmes un service immense, dont elles ne lui seront jamais assez reconnaissantes : il a doublé, pour elles, le temps de l'amour. Avant lui, toutes les amoureuses de roman avaient vingt ans. Il a prolongé jusqu'à trente ans, jusqu'à quarante ans, leur vie active ; il a plaidé, pour elles, la cause de la nature et de la vérité.

1. *Lettres à l'Étrangère*, p. 501 (lettre CXL, 15 novembre 1838).

Il a guéri l'amour du préjugé de la jeunesse. Il a montré le charme prolongé d'une beauté déclinante, d'un port alangui, d'un automne ardent et animé. « Vienne le temps, dit-il quelque part, et je n'épouserais qu'une veuve ! » Et il devait faire, dix-sept ans plus tard, comme il l'avait dit dès l'année 1833.

Voilà le don immortel que, dans sa largesse, le génie de Balzac a fait aux femmes et à l'humanité. Il a multiplié, sinon la joie humaine, du moins la conscience de cette joie. Il a osé affranchir un sentiment qui doutait de lui-même. Il a célébré, ennobli, excusé si l'on veut, bien des heures chères, celles où les rayons du soleil couchant prolongent la chute exquise du jour.

Cette leçon, c'est encore dans la rue des Marais-Saint-Germain qu'il la recueillit.

Il la recueillit de la bouche et des lèvres de la femme qui, dans le silence de la nuit, dans la solitude des jardins environnants, quand l'atelier s'était tu, confiait au jeune homme attentif et inapaisé le secret de la vie, et lui versait, goutte à goutte, le philtre dont elle voulait savourer encore les suprêmes délices.

DILECTA

Cette femme qui eut une si grande influence sur les premières années de Balzac, cette Madame de Berny dont la figure nous apparut, pour la première fois, dans l'ombre de l'atelier d'imprimerie, qui était-elle? d'où venait-elle? quelles leçons, quels exemples, quels sentiments sa maturité attentive devait-elle déposer dans l'âme neuve de son jeune ami?

Nous sommes en mesure de répondre à ces questions. Une ligne, inscrite dans le grimoire du dossier de Balzac imprimeur, nous a mis sur la voie. Peu à peu, toute une suite d'événements et de circonstances inattendues et vraiment extraordinaires s'est développée devant nous.

Dans un des actes où Mme de Berny intervient pour essayer de sauver Balzac en train de se ruiner, son nom de jeune fille est donné tout entier. Elle s'appelait Laure-Louise-Antoinette Hinner[1].

1. Voir Appendice VII pièce n° 73.

Le rapprochement de ces deux prénoms, *Louise*, *Antoinette*, ne peut passer inaperçu, surtout si on se souvient que Paul Lacroix a raconté dans ses « Mémoires »[1] que Madame de Berny avait, dans sa jeunesse, assisté à la représentation d'une pièce de Vivant Denon, jouée à la cour.

Un souvenir venu, par hasard, sur les lèvres

1. Nous résumons l'anecdote si curieuse rapportée par Paul Lacroix : Dans une soirée chez le baron Dubois, à laquelle assistaient Paul Lacroix et Mme de Berny, on reprochait à Balzac d'avoir réimprimé sans façon, dans sa *Physiologie du Mariage*, le *Point de lendemain* du baron Vivant Denon. Mme de Berny, qui avait connu le baron Denon à la cour de Marie-Antoinette, prit la défense de Balzac : « J'étais bien jeune, presque enfant, à cette époque-là, dit Mme de B*** en rougissant. M. Denon, ancien gentilhomme ordinaire de Louis XV, avait composé une fort jolie comédie, *Julie ou le bon père*, qui fut représentée sur le théâtre de la Cour, dix ou douze ans avant la naissance de la princesse Pauline...

— En 1769 ou 1770, ajouta Paul Lacroix, pour venir en aide à l'embarras de Mme de B***, forcée d'accuser son âge. C'est à peu près vers la même époque que Dorat publiait, dans le *Journal des Dames*, sa charmante historiette intitulée : *Point de lendemain...* »

. . . . . .

« On passa dans la salle à manger. Mme de B***, qui était visiblement mal à l'aise, me prit le bras avant que je le lui offrisse et me dit à voix basse, avec émotion :

« Je vous prie instamment, Monsieur, de ne pas répéter à M. de Balzac la discussion qui vient d'avoir lieu ; il en serait très troublé. Ainsi vous êtes bien sûr que la nouvelle de *Point de lendemain* est de Dorat et non du baron Denon ?... N'importe, j'avertirai M. de Balzac qui fera un changement dans la seconde édition de la *Physiologie.* » — Voir dans *Le Livre, Revue du monde littéraire... Bibliographie rétrospective*, Troisième année. Paris, A. Quantin, 1882, gr. in-8, un extrait abrégé des *Mémoires inédits* de Paul Lacroix, sous le titre de *Simple histoire de mes relations littéraires avec Honoré de Balzac*, pp. 271-272.

d'un ancien familier de la maison, M. Moussard, donnait encore quelque précision à ces indices ; Mme de Berny, disait-on, avec une légère erreur, était d'origine autrichienne. On pouvait donc chercher dans l'entourage de Marie-Antoinette.

M. de Nolhac, le délicat historien de la reine, l'homme qui vit dans le Versailles d'aujourd'hui comme si c'était encore le Versailles du grand roi, voulut bien se charger de cette recherche. Elle ne fut pas longue : « Il y avait, nous écrivit-il, dans l'entourage de Marie-Antoinette, un harpiste allemand du nom de Hinner. » Et, pris lui-même par l'intérêt de l'énigme, secondé par M. Coüard-Luys, l'érudit archiviste du département de Seine-et-Oise, M. de Nolhac nous transmit, bientôt, les renseignements suiants sur les origines de l'amie du romancier.

Mme de Genlis écrit dans ses *Mémoires* : « La reine [de Naples] me chargea de lui envoyer, de Paris, un joueur de harpe et je lui envoyai le jeune Hinner qui avait un joli petit talent »[1]. Cela se passait en 1777 ou 1778. Or, la vie de ce Hinner n'est pas inconnue. Fétis lui a consacré une notice dans son « Dictionnaire des musi-

1. Voir *Mémoires de Madame de* Genlis... avec avant-propos et notes par M. F. Barrière. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1885, in-18, p. 175.

ciens »[1] et la notice a été l'objet d'une rectification émanant précisément de M. Coüard-Luys[2].

Philippe-Joseph Hinner était né en 1754, à Wetzlar, d'un père musicien qui avait eu l'idée singulière d'aller, avec son talent de harpiste, chercher fortune à la Guyane. Le père y était mort dans la dernière des misères en 1765; mais le fils, âgé de onze ans, avait intéressé le chevalier Turgot, qui le ramena en France et qui, probablement à la faveur de ses origines allemandes, le présenta à la reine et le mit en état de devenir musicien ordinaire du roi et harpiste de la reine.

Il est donc introduit dans ces petits cercles de musique où la reine se plaisait tant. La musique « était le seul art qu'elle ait vraiment aimé, dit l'historien de Marie-Antoinette; elle chantait de sa voix mal assurée, mais agréable; elle jouait ses musiciens préférés... Les musiciens d'Allemagne étaient tout particulièrement

1. *Biographie universelle des musiciens et bibliographie générale de la musique.* Deuxième édition entièrement refondue et augmentée de plus de moitié par F.-J. Fétis, maître de chapelle du roi des Belges, directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, etc. Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie, tome IV, pp. 336-337.

2. Voir dans *Archives historiques, artistiques et littéraires, Recueil mensuel de documents curieux et inédits...*, tome II (1890-1891), Paris, Étienne Charavay, in-8, pp. 376-378, un article de M. E. Coüard-Luys, intitulé : *Le Maître de harpe de Marie-Antoinette.*

reçus par Marie-Antoinette; c'était le seul goût qu'elle eût gardé de son pays... Le harpiste qui l'accompagnait était un Allemand, un certain Hinner[1]... » Voilà notre homme.

Bientôt, la reine prend la peine de le marier à une de ses femmes de chambre, une demoiselle de bonne famille, Louise-Marguerite-Émélie Quelpée de Laborde[2]. Le mariage a lieu en 1775, à l'église Saint-Louis de Versailles[3]; il est béni par l'évêque de Saintes.

Au bout de deux ans, il naît de ce mariage une fille, et voici maintenant l'extrait des registres de baptême de la paroisse Saint-Louis : « L'an mil sept cent soixante-dix-sept, le vingt-quatre may, Louise-Antoinette-Laure, née hier, fille légitime de Philippe-Joseph Hinner, musicien ordinaire du Roy et de la chambre de la Reine, et de Marguerite-Louise-Émélie Quetpée (*sic*) de Laborde, a été baptisée par nous, prêtre curé de cette paroisse; *Le Parein, très haut, très puissant, très illustre Prince Louis Seize, roy de France, et la Mareine, très haute, très puis-*

1. *Études sur la Cour de France. La Reine Marie-Antoinette*, par Pierre DE NOLHAC. Neuvième édition revue d'après de nouveaux documents. Paris, Calmann Lévy, 1889, in-18, pp. 188-189.

2. Voir *Biographie universelle* (*Michaud*) *ancienne et moderne...*, nouvelle édition, t. XX, Paris, Mme C. Desplaces, s. d., gr. in-8, p. 572 (à la suite de l'article JARJAYES (François-Augustin Reimer de).

3. Voir APPENDICE III, pièce n° 12.

sante, très illustre Princesse, la Reine de France, le Parein représenté par très haut, très puissant seigneur Louis-Sophie-Antoine Duplessis de Richelieu, duc de Fronsac, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roy, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, noble génois; la Mareine représentée par très haute, très puissante dame Laure-Auguste de Fitz-James, princesse de Chimay et du Saint-Empire romain, grande d'Espagne de la première classe et dame d'honneur de la Reine, lesquels et le père ont signé avec nous. *Le duc de Fronsac; Fitz-James, princesse de Chimay; Hinner; Jacob*, curé[1]. »

Le Roi, la Reine, les Fitz-James-Chimay, les Richelieu, quel cortège! — Or, l'enfant qui entrait, ainsi entourée, dans la vie, c'était notre Louise-Antoinette-Laure, la future Mme de Berny.

Hinner, le harpiste, meurt, le 13 avril 1784, à l'âge de trente ans[2]. Mais Madame Hinner est trop jeune pour rester veuve. Trois ans après, en 1787, elle se remarie; et elle épouse, dans l'église de Livry, François-Augustin Reinier de Jarjayes, aide-major général de l'armée. Le mariage à Livry s'explique par le fait que le château était habité, conjointement avec le

1. Voir Appendice III, pièce n° 13.
2. Voir Appendice IV, pièce n° 16.

président de Bésigny, qui signa au mariage, par Mathieu Quelpée de La Borde, père de Mme Hinner, devenue, par son second mariage, la femme du chevalier de Jarjayes[1].

Faut-il insister maintenant sur le chevalier de Jarjayes? C'est, assurément, un des personnages du parti royaliste les plus connus pendant la Révolution. Lisez Eckart, Goncourt, Gaulot, Campardon, Lenôtre, Funck-Brentano

1. Voici ce que nous écrit à ce sujet M. l'abbé Genty, ancien curé de Livry (Seine-et-Oise), auteur d'une histoire de cette paroisse, actuellement vicaire général à Versailles : « Le 5 novembre 1781, par devant Maret, notaire à Paris, Louis-Mathieu Quelpée de La Borde, écuyer, huissier ordinaire du cabinet de la Reine, ancien officier du Roi, agissant en son nom et en celui de dame Marie-Louise Pecquet, son épouse, acquit le château de Livry, situé à côté de l'église, du sieur Alexandre-François-Jérôme Dargouges, héritier de Madame la duchesse de Beauvilliers. Il habita cette propriété jusqu'au 26 floréal de l'an III de la République [15 avril 1795]. A cette date, il vendit son domaine au citoyen René Chopin d'Arnouville. Avec Mathieu Quelpée de La Borde vivait au château de Livry, dès l'année 1784, Jules-Adrien Gaultier de Bésigny, conseiller du roi en ses conseils et président honoraire du Parlement de Paris. Le premier se disait propriétaire de l'immeuble, le second s'en disait usufruitier. Ils en habitaient probablement chacun une partie et cette habitation fut constante, car chaque année, les registres paroissiaux, soit à l'occasion d'un mariage, soit à l'occasion d'un baptême ou d'une inhumation, portent les signatures des La Borde et des Bésigny. Louis-Mathieu Quelpée de La Borde eut deux filles, l'une, qui vécut dans le célibat, s'appelait Claude-Pierre-Mélanie (son nom est cité dans un acte du 9 septembre 1784); l'autre portait les prénoms de Louise-Marguerite-Émélie. Mention de cette dernière est faite, pour la première fois, dans les registres de la paroisse de Livry, à la date du 26 septembre 1787. En ce jour, elle contractait mariage dans l'église de ce lieu avec Régnier de Jarjaye... » Voir à l'Appendice IV, l'acte de mariage que nous publions *in extenso*.

et notamment l'abbé Allemand[1], et vous connaîtrez, par le menu, l'histoire du vaillant champion de la reine, de l'homme qui fit tout pour essayer de la délivrer. Il est, beaucoup plus que le douteux Rougeville, digne de servir de prototype au chevalier de Maison-Rouge.

Son mariage avec une des femmes de chambre de la reine (la treizième, d'après l'*État Général* de Warroquier[2]) l'introduit dans la petite inti-

1. Voir *Biographie universelle* (*Michaud*), nouvelle édition, t. XX, pp. 569-572. — E. et J. de Goncourt. Histoire de Marie-Antoinette. Édition ornée d'encadrements à chaque page par Giacomelli, et de douze planches hors texte, reproductions d'originaux du XVIIIe siècle. *Paris*, *G. Charpentier*, 1878, in-4. — Paul Gaulot. Un complot sous la Terreur. Marie-Antoinette — Toulan — Jarjayes. Avec six portraits et fac-similé. *Paris*, *Paul Ollendorff*, 1889, in-18. — Le Tribunal révolutionnaire de Paris. Ouvrage composé d'après les documents originaux conservés aux Archives de l'Empire, suivi de la liste complète des personnes qui ont comparu devant le Tribunal, et enrichi d'une gravure et de fac-similés, par Émile Campardon, archiviste aux Archives de l'Empire. *Paris*, *Henri Plon*, 1866, 2 vol. in-8. — La Captivité et la mort de Marie-Antoinette. Les Feuillants, la Conciergerie d'après des relations de témoins oculaires et des documents inédits par G. Lenôtre. *Paris*, *Perrin et Cie*, 1897, in-8. — Frantz Funck-Brentano. La Mort de la Reine (Les suites de l'affaire du collier), d'après de nouveaux documents recueillis en partie par A. Bégis... *Paris*, *Hachette et Cie*, 1901, in-18. — Le Chevalier de Jarjayes, par M. l'abbé F. Allemand. *Gap*, *E. Jouglard*, 1896, in-8.

2. « Le service de la Chambre se composait de deux premières femmes et de douze autres, d'huissiers de la Chambre, du Cabinet et de l'antichambre, de valets et garçons de la Chambre, et autres gens du service intérieur. »

Sur l'administration de la maison de la Reine, voir *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, par Mme Campan, première femme de chambre de la Reine, 2e édition, Paris, 1823, 3 vol. in-8, t. II, p. 339.

mité du palais, à la veille des graves événements. Il se dévoue corps et âme. Ce n'est ni un violent, ni un exalté. C'est un homme froid, réfléchi. On lui reproche même quelque tiédeur apparente. Il conseille la prudence. Mais quand il faut agir, il est là.

Il est l'homme des grands services occultes, peu connus et parfois méconnus. C'est lui, dit-on, qui fut le premier intermédiaire des relations entre Marie-Antoinette et Barnave, Duport, Alexandre de Lameth. Au 10 août, il était près du roi ; il accompagna Louis XVI jusque dans la loge du *logographe* et reçut les derniers ordres de la bouche royale. Il se cache dans Paris, mais reste à la disposition de ses maîtres.

C'est alors que Toulan, avec Turgy et Cléry, conçoivent le projet de faire évader Louis XVII et les princesses. La reine ne veut se confier qu'à Jarjayes. Elle engage avec lui une correspondance secrète; tout est préparé. Jarjayes avance les sommes nécessaires. Le projet échoue par la pusillanimité d'un des affiliés, Lepître. On eût pu sauver peut-être la reine seule; mais elle ne voulut pas se séparer de ses enfants.

Elle écrit au chevalier de Jarjayes : « Nous avons fait un beau rêve, voilà tout ; mais nous y avons beaucoup gagné en trouvant encore dans cette occasion une nouvelle preuve de votre

entier dévouement pour moi. Ma confiance en vous est sans bornes; vous trouverez toujours, dans toutes les occasions, en moi, du caractère et du courage; mais l'intérêt de mon fils est le seul qui me guide, et, quelque bonheur que j'eusse éprouvé à être hors d'ici, je ne peux pas consentir à me séparer de lui... [1]. »

Le chevalier de Jarjayes fut chargé de transmettre à « Monsieur » et au comte d'Artois le cachet, l'anneau et le paquet renfermant les cheveux de la famille royale que Louis XVI avait remis à Cléry pour les porter à la reine. Il rejoignit les princes et se fixa à Turin. Nommé lieutenant-général par Louis XVIII, il mourut, âgé de soixante-dix-sept ans, à Fontenay-aux-Roses, en 1822 [2].

Madame de Jarjayes avait été mêlée à toute l'histoire du complot. La reine l'aimait. Avant de mourir, elle lui avait envoyé, par l'avocat Tronson du Coudray, une mèche de ses cheveux et les deux anneaux d'or qui lui servaient de pendants d'oreilles (octobre 1793) [3].

1. *Lettres de Marie-Antoinette. Recueil de Lettres authentiques de la Reine, publié par la Société d'histoire contemporaine*, par Maxime de La Rocheterie et le marquis de Beaucourt, Paris, Alphonse Picard et fils, 1895-1896, 2 vol. in-8, t. II, p. 433 (lettre CCCLXXX, [1793, février ou mars]).

2. Voir *Biographie universelle* (*Michaud*), nouvelle édition, t. XX, p. 572.

3. Voir *Biographie universelle* (*Michaud*), nouvelle édition, t. XX, p. 372, et Frantz Funck-Brentano, *La Mort de la Reine*, p. 207.

Ainsi désignée à l'attention du tribunal révolutionnaire, Mme de Jarjayes fut arrêtée à Livry et incarcérée [1], une première fois, aux Madelonnettes. Délivrée au bout de six semaines, elle fut, de nouveau, emprisonnée avec sa famille, en février 1794. Sa fille, Laure Hinner, était déjà mariée à cette époque. En effet, elle avait épousé, le 8 avril 1793, à la mairie de Livry, en présence de sa mère, un homme appartenant à une excellente famille, Gabriel de Berny [2]. Le marié avait vingt-quatre ans et quatre mois, la mariée quinze ans et dix mois. Moins d'un an après, le beau-père, la mère, le marié, la mariée, les témoins, tout le monde était en prison. La délivrance ne vint qu'au bout de neuf mois, après la chute de Robespierre [3].

1. Voir *Biographie universelle* (*Michaud*), nouvelle édition, t. XX, p. 572.

2. M. de Berny était de la plus ancienne noblesse. « Sa famille primitive, les de Bernez, nous écrit M. Arthur Rhoné, est originaire de Vigon, en Piémont, et remonte au XIe siècle. Une branche de cette famille émigra en Picardie où le nom se transforma en de Berny. Au commencement du XVIe siècle, les deux branches se fondirent par un mariage et désormais la famille prit le nom de Bernez de Berny, avec le titre de comte et les armoiries réunies des deux branches.

« Je possède ces armoiries dorées et enluminées par les dessinateurs de la fonderie. Alexandre [de Berny] m'a prêté pendant assez longtemps ses titres de noblesse. A sa mort, je les ai fait réunir et porter au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale où on peut les consulter. »

Les armes de Bernez de Berny sont : *D'azur à trois bandes de gueules, celle du milieu chargée de trois roses d'or, et les deux autres de deux roses du même.*

3. Voir APPENDICE II, pièces n°s 8 et 9.

De ce mariage, Mme de Berny n'eut pas moins de neuf enfants[1]. Cependant, le ménage ne fut pas toujours heureux. Mme de Berny était une femme instruite, intelligente, sentimentale; le mari était, dit-on, capricieux et atrabilaire. Mme de Berny paraît avoir réalisé assez bien ce type, célèbre alors, de la « femme incomprise ».

Une communication obligeante nous permet de publier son portrait; elle était fine, souple, l'air langoureux et volontaire pourtant. Quelque chose rappelle, en elle, l'origine allemande : elle aussi, est une *étrangère*. Comment ne pas remarquer la douceur pressante du regard, et le sourire voluptueux des lèvres?

De son enfance passée à la cour, elle tenait un esprit cultivé, ouvert, un sens psychologique très fin, un art accompli dans la conduite de la vie, de la gaieté, de la vivacité, du scepticisme.

1. Un « Recueil de pièces relatives à la famille de Berny (XIIIe-XIXe siècles) », conservé à la Bibliothèque nationale, Mss. Nouv. acq. franc., 22362, nous fournit les dates de naissance de ces enfants :

1° *Émilie-Gabriel* (sic), née le 20 janvier 1794, décédée après le mois de mai 1851. — 2° *Augustine-Jeanne-Antonette*, née le 10 avril 1797, décédée le 9 novembre 1850. — 3° *Louis-Adrien-Jules*, né le 9 septembre 1799, décédé le 3 novembre 1814. — 4° *Jeanne-Augustine-Aimée*, née le 6 mai 1801, décédée le 8 mars 1816. — 5° *Louise-Emmanuelle*, née le 28 juin 1806, décédée le 11 juillet 1834. — 6° *Lucien-Charles-Alexandre*, né le 13 février 1809, décédé le 15 juin 1882. — 7° *Armand-Marie*, né le 2 octobre 1811, décédé le 23 novembre 1835. — 8° *Laure-Alexandrine*, née en 1813, décédée après le 15 mai 1851. — 9° *Antoine-Ange*, né le 13 février 1815, décédé le 4 janvier 1841.

Les temps où elle avait vécu lui avaient appris, comme à tant d'autres, la morale du « Point de lendemain ». Balzac, tout enfiévré d'un amour d'enfant, nous révèle, cependant, par ses fureurs jalouses, qu'elle avait eu avant lui, un amant.

La première jeunesse était passée. L'âge venait. C'est alors qu'elle vit Balzac, camarade d'un de ses enfants. Elle découvrit, elle admira cette jeune et puissante nature. Elle était mariée depuis trente ans; elle avait quarante-cinq ans, lui vingt-trois. Malgré de tels obstacles, les deux existences se rapprochèrent, et « la femme de quarante ans » devint pour Balzac, l'amie et la compagne qui devait lui apprendre la vie.

Il est facile de deviner maintenant quelle influence dut exercer, sur l'imagination du jeune romancier, la femme, belle encore, qui se présentait à lui, accompagnée de l'admirable cortège de souvenirs que nous venons de rappeler.

Filleule du roi et filleule de la reine, belle-fille du chevalier de Jarjayes, élevée dans les cercles intimes, témoin des dernières fêtes et des premières douleurs, ayant ressenti le choc de toutes les grandes crises, confidente des complots, dépositaire des secrets, ayant eu dans les mains les lettres, les anneaux, les mèches de cheveux,

que d'événements dans une telle vie! Que d'émotions dans ce cœur blessé, quels drames lus et devinés dans ce regard déjà lointain! Quel livre ouvert que cette mémoire vivante, et avec quelle passion le jeune interrogateur de la vie ne devait-il pas le feuilleter!

Il trouvait là les anecdotes inconnues, les faits typiques, les desseins ignorés, les détails révélateurs. C'était « l'envers de l'histoire contemporaine » ; c'étaient les grands complots, *Les Chouans*, *Madame de la Chanterie*, *Un Épisode sous la Terreur*.

Madame de Berny savait tout par le menu. Et sa mère, la femme de chambre de la reine, la veuve du harpiste, Mme de Jarjayes, vivait encore, elle qui avait été de tout! Elle ne mourut qu'en 1837[1].

C'était donc un monde qu'on eût cru disparu et qui était là, survivant. Et ce passé auquel on osait à peine faire allusion, tant son souvenir éveillait de cuisantes douleurs, il était là! Ces secrets qu'on disait à voix basse, dans les tête-à-tête aux portes closes et en ces heures rares où l'âme s'ouvre et se livre, on allait les entendre, tout frémissants et vivants, sur cette bouche délicieuse encore et encore prête aux baisers.

1. Voir *Mémoires inédits* de Paul Lacroix, dans *Le Livre*, 1882, p. 271.

De tout ce qui avait été ces joies, ces fêtes, ce deuil, ces larmes, quelque chose restait. Un sentiment avait plané au-dessus des tempêtes, franchi les révolutions, attendu et retrouvé son heure : c'était la fidélité à la cause royale ou, mieux, c'était la fidélité au petit groupe qui avait été admis, jadis, dans les intimités et qui avait *su*.

Après l'orage, ceux qui avaient survécu s'étaient recherchés et s'étaient rapprochés. Entre ceux-là (combien rares maintenant !), c'était à la vie à la mort.

Or, voilà l'initiation que la fille de la femme de chambre de la reine, la belle-fille du chevalier de Jarjayes, la prisonnière des Madelonnettes pouvait transmettre à son jeune disciple.

On a cherché les origines du royalisme de Balzac. On s'est demandé où il avait connu ces admirables figures de grandes dames qui apparaissent dans son œuvre. On s'est demandé où il avait recueilli ces principes de la pure doctrine qu'il développe si souvent et qui étonnent parfois sous la plume du roturier Balssa, petit-fils des paysans de Nougarié, en Albigeois, et dont les tendances eussent été, plutôt, révolutionnaires et bonapartistes.

Le secret est là. Le royalisme de Balzac, ses

prétentions nobiliaires [1], ses relations avec un monde où il ne paraissait pas appelé à vivre, ne les doit-il pas, en grande partie, à l'affection, aux directions de l'amie qui veilla sur sa jeunesse et guida sa maturité?

Du moins, on peut relever ici encore de précieux indices et de curieux rapprochements.

Quel est le grand patron politique du romancier, le chef dont il se réclame, l'homme dont il vante, sans cesse, l'autorité et les lumières? c'est le duc de Fitz-James. C'est avec le duc de Fitz-James qu'il devait faire son voyage d'Italie, en 1833 : « Et moi aussi j'irai à Naples... Cette

1. Le père de Balzac avait, avant son fils, des prétentions à la noblesse. Un document, que nous avons sous les yeux, en fournit la preuve. En 1821, Bernard-François Balzac mariait sa fille Laurence ; pour annoncer ce mariage à ses relations, il fit imprimer deux types de billets de faire-part. L'un est ainsi libellé :

« M

« Mr. de Balzac, ancien Secrétaire au Conseil du Roi, ex-Directeur des vivres de la première Division Militaire, et Mme de Balzac ont l'honneur de vous faire part du Mariage de Mlle Laurence de Balzac, leur Fille, avec Monsieur Armand-Désiré Michaut de Saint-Pierre de Montzaigle. »

L'autre est ainsi rédigé :

« M

« Monsieur Balzac, ancien Secrétaire au Conseil du Roi, ex-Directeur des vivres de la première Division Militaire, et Madame Balzac, ont l'honneur de vous faire part du mariage de Mademoiselle Laurence Balzac, leur Fille, avec Monsieur Armand-Désiré Michaut de Saint-Pierre de Montzaigle. »

Dans l'acte de mariage, en date du 1er septembre 1821, la mariée est dénommée : Laurence Balzac.

année, vers le mois de décembre, il y aura là *des âmes d'élite qui doivent s'y réunir* et, si vous parcourez ce pays à cette époque, grande sera ma joie de vous y voir. J'ai dû y aller avec M. le duc de Fitz-James et Mme la duchesse de Castries, mais les ennuis de la vie littéraire m'ont rappelé dans le grand bagne de Paris, où je suis trop souvent cloué sur un banc de forçat[1]. » Les « âmes d'élite », voilà le petit groupe !

C'est le duc de Fitz-James qui, en 1832, avait fait entrer Balzac au *Rénovateur*, qui le chargea d'écrire une sorte de programme du parti royaliste et qui, en 1834, voulut, avec Berryer, faire de Balzac un député[2]. C'est pour complaire

1. C'est d'une lettre adressée par Balzac à M. le docteur Ménière qu'est extrait ce passage sur le voyage projeté à Naples. Elle a été publiée dans *La Captivité de Madame la duchesse de Berry à Blaye, 1833. Journal du docteur P. Ménière, médecin envoyé par le gouvernement auprès de la princesse, publié par son fils, le docteur E. Ménière, avec deux lettres inédites de Balzac et du maréchal Bugeaud.* Paris, Calmann Lévy, 1882, 2 vol. in-8, t. I, p. 331.

Voir aussi *Œuvres complètes*, t. XXIV. *Correspondance*, p. 142 (lettre LXXXVII, à Mme Laure Surville, datée d'Aix, 15 septembre 1832); p. 146 (lettre LXXXIX, à Mme de Balzac, datée d'Aix, 23 septembre 1832); p. 158 (lettre XCIV, à Mme de Balzac, datée de Genève, octobre 1832). — Le duc Édouard de Fitz-James, né à Versailles, en 1776, et mort en novembre 1838, était le petit-fils du maréchal. Ancien aide de camp du maréchal de Castries, pair de France après la Révolution de 1830, il fut élu député de Toulouse en 1834. Cf. *Biographie universelle* (*Michaud*), XIV, p. 171.

2. « MM. Berryer et Fitz-James veulent me faire nommer député; mais ils échoueront. Ce sera une question décidée dans un mois; vous saurez cela sans doute à Trieste. Mais, si

à « ces amis » que Balzac publie une admirable page sur la duchesse d'Angoulême où l'on dirait que l'on sent l'inspiration directe de « l'amie » plus intime encore[1]. Enfin, c'est à propos d'un discours où le duc de Fitz-James, dès 1836, réclame l'alliance russe, que Balzac écrit ces lignes : « Depuis longtemps, la tribune n'avait entendu de discours plus complet que ne l'a été celui du duc de Fitz-James. Ce sont de ces grands jalons posés par les hommes supérieurs, auxquels il faut un jour revenir et dont on se repent de n'avoir pas suivi les indications[2].

Ce chef du parti, ce patron, ce directeur de la conscience politique du débutant, ce duc de Fitz-James n'est autre que le neveu de la marraine de Mme de Berny.

Si Balzac est entré en relation avec de

j'étais nommé, je me ferais ordonner les eaux, car le portefeuille de premier ministre ne me ferait pas renoncer au cher usage du premier moment de liberté que j'aurai su conquérir dans ma vie. Permettez-moi de laisser cela encore... » *Collection Lovenjoul*, ms. A 301, fol. 169 v°. — *Lettres à l'Étrangère*, p. 162 (lettre LXI, 3 juin 1834).

1. Voir *Œuvres complètes*, t. XXIII, pp. 353-358 : *La vie d'une femme*. Parmi les écrits historiques et politiques d'Honoré de Balzac recueillis dans le tome XXIII des *Œuvres complètes* (œuvres diverses), nous citerons : *Du droit d'aînesse*, p. 1 ; *Une famille politique*, p. 217 ; *De l'indifférence en matière politique*, p. 237 ; *Enquête sur la politique des deux ministères*, p. 241 ; *Sur la situation du parti royaliste*, p. 359 ; *La France et l'Étranger* p. 379 ; *Profession de foi politique*, p. 787, etc., etc.

2. *Œuvres complètes*, t. XXIII, p. 490.

tels personnages, avec le prince Christian de Montmorency qui lui écrivait en 1832 et faisait des démarches pour soutenir sa candidature[1], avec les Duras, les Biencourt, c'est probablement à son amie qu'il dut, de si bonne heure, de si hautes relations[2].

C'est par elle qu'il eut une ouverture sur ces hautes demeures si fermées du faubourg Saint-Germain et, pour hasarder une dernière hypothèse, c'est par elle que l'étudiant besogneux du quartier de l'Arsenal et le pauvre imprimeur

1. Sur les opinions royalistes de Balzac, consulter notamment l'intéressante étude de M. Edmond Biré : *Honoré de Balzac*. Paris, H. Champion, 1897, in-8, et un article de M. Gabriel Ferry, intitulé : *Balzac candidat à la députation, ses idées politiques*, 1831-1848, inséré dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 décembre 1901. La lettre adressée à M. le docteur Ménière, que nous avons citée note 1, p. 82, a aussi une grande importance au point de vue des convictions monarchistes de Balzac. Ajoutons que Mme de Berny eut à regretter d'avoir lancé Balzac dans ce monde quand il y rencontra des femmes qui devinrent ses rivales. Voir, p. 250, une lettre de Mme de Berny.

2. M. Edmond Biré, dans son *Honoré de Balzac*, p. 145, publie la lettre du prince de Montmorency qui lui a été communiquée par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. Le prince de Montmorency dont il est ici question est, d'après les renseignements que nous donne obligeamment M. Frédéric Masson, Anne-Louis Christian, prince de Montmorency, grand d'Espagne, né le 27 mai 1769, troisième fils de Anne-Léon, duc de Montmorency, et de Anne-Charlotte de Montmorency-Luxembourg, sa seconde femme. Marié le 6 septembre 1797 à Marie-Henriette de Becdelièvre de Cany, maréchal de camp en 1815, pair de France en 1827, il mourut le 25 décembre 1844. De lui viennent mesdames de Cossé-Brissac, de la Châtre et de Biencourt. Son fils, mort en 1853 sans alliance, s'est appelé le prince de Robecq. Lui-même, bien que ne s'étant appelé que le prince de Montmorency, était, en réalité, le prince de Tancarville et était, en 1789, titré comte de Tancarville.

de la rue des Marais put, dès sa jeunesse, et alors qu'il n'avait ni célébrité, ni relations, entrevoir et dévoiler au public, avec une réalité si palpitante, les drames du grand monde et « les secrets de la princesse de Cadignan ».

Il nous est possible aujourd'hui de lever tous les voiles grâce à notre ami regretté et nous pourrions presque dire notre collaborateur, le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. Il n'a pas eu le loisir de publier lui-même les documents si précieux qu'il avait réunis sur cette page, maintenant ouverte, de la vie du grand romancier. Nous les publions plus loin en son nom.

Ajoutons auparavant, car c'est là ce qui importe, que l'influence littéraire de Mme de Berny sur le génie de son jeune ami paraît avoir été réelle et considérable. Elle avait une large instruction, un tact sûr, une grande expérience de la vie. Balzac reçut d'elle des leçons inoubliables.

Précisons encore : Balzac dédie à Mme de Berny son roman *Louis Lambert*, qui n'était qu'une sorte d'autobiographie. Voici la délicieuse et émouvante lettre qu'elle lui écrivit à ce sujet :

[Lundi] 9 [juillet 1832.]

Quel lourd et pesant fardeau tu me donnes à porter, ami chéri ! Quoi ! ne t'en rapporter qu'à moi pour

ton *L[ouis] L[ambert]*[1], pour une œuvre à laquelle tu mets tant de prix! Mais c'est une folie, mon bien cher, et si tu crois une femme capable de t'aider par ses jugemens, pourquoi ne consultes-tu pas Mde Caraud (*sic*)? Je te dis, en toute vérité, que, par les lettres que tu m'as lues d'elle, et par ce que tu m'en as dit, je la crois plus *capable* que moi, qui n'ai, comme tu sais, que mon sentiment, guidé par l'instinct du cœur.

Faut-il donc, Mr Minet, pour pouvoir profitter des conseils d'une femme que cette femme nous appartienne? *Ce génie-femme dont l'absence*, dites-vous, *vous jette dans une petite folie*, s'évanouit-il donc tout à fait, quand les sens ne sont plus près de lui? Ah! mon *René*, quel arrêt pour ta nouvelle Ève[2]!

A propos de *René*, ne voilà-t-il pas ce nom qui se trouve écrit par nous deux dans le même moment, et tu veux que le génie ne soit plus là? Oh oui, tu as mieux dit ailleurs, nous sommes la *même substance*, et voilà pourquoi la plus légère parcelle séparée entre nous produit un si vif déchirement. Oh! comme j'ai savouré ce bon et long et voluptueux bec que tu m'en-

1. La *Notice biographique sur Louis Lambert*, qui porte la dédicace : *Et nunc et semper dilectæ dicatum*, datée du château de Saché, juin-juillet 1832, parut, pour la première fois, datée et dédiée en octobre 1832, dans les *Nouveaux Contes philosophiques* (Paris, Gosselin, 1832, in-8). En 1833, le livre parut séparément, chez le même éditeur, en un volume in-18, intitulé : *Histoire intellectuelle de Louis Lambert*. Réimprimé dans *Le Livre mystique* (Paris, Werdet, 1835, 2 vol. in-8), chez Charpentier, en 1842, puis dans les *Etudes philosophiques* (1re édition de la *Comédie humaine*, t. XVI), *Louis Lambert* a définitivement pris place dans le tome XVII des *Œuvres complètes de H. de Balzac* (Paris, Michel Lévy frères, 1870, in-8). Voir *Histoire des œuvres de H. de Balzac*, par le Vte de Spoelberch de Lovenjoul, 3e édition, pp. 190-191.

2. Peut-être Mme Hanska, dont Balzac avait reçu la première lettre le 28 février 1832. Il devait, toutefois, ignorer son prénom : Éveline.

voies! Ami, à cette distance, l'enivrement qu'il cause n'est pas dangereux, et l'on peut s'y livrer; aussi je te le renvoie doublement chargé de tout ce que tu y as mis.

Je veux, M^r^, savoir ce que vous avez écrit après le mot : dame, il m'a été impossible de déchiffrer ce mot qui m'intéresse; vous le transcrirez lisiblement, s. v. p., et me renverrez mon petit morceau de papier, j'y tiens, attendu qu'il fait partie d'une collection de laquelle je n'ai pas encore égaré une seule syllabe[1].

Tu le vois bien que je ne suis que femme. Cette lettre était destinée à ne te parler que de ton *L[ouis L[ambert]*, je voulais obéir à tes ordres, et m'affubler du masque de critique, bah! j'ai enfilé une toute autre route, et je m'y trouvais bien mieux que sur le sol rocailleux où tu veux me faire marcher. Tu ne sais donc pas que je m'y blesserai, non les pieds, mais le cœur, car il s'agit de te dire des vérités dures, puisque tu veux les entendre; mais songe que je puis ne pas avoir le sens commun, qu'un avis donné par sentiment sur un objet d'art peut ne pas avoir le *sens commun* et que là où ma vue débile n'apperçoit rien, un œil exercé y verra d'admirables beautés!

Je viens de relire ce que j'ai de *L[ouis] L[ambert]*, c'est-à-dire le tout, moins la 3e et 4e feuille; après avoir disséqué cette œuvre, je viens de la revoir vivante, et je *crois* que tu as entrepris une œuvre *impossible*. Ce

1. Il se trouve joint, à cette page, un minuscule fragment de la lettre même de Balzac à laquelle répond celle-ci. Voici ce qu'il contient : « Faut-il donc aller à la dame d'Aix? », c'est-à-dire, ainsi qu'il le fit en effet, aller retrouver la marquise de Castries qui l'attendait à Aix-les-Bains. — Malgré la demande de sa correspondante, Balzac ne lui retourna donc jamais cette petite relique à laquelle elle semblait attacher tant de prix. Il pensa, probablement, que la fine mouche, un peu jalouse, n'avait pas voulu lire ou comprendre. [S. L.]

qui me console, c'est que le public ne verra pas ce que tu as espéré en faire, et ce qui est la seule chose que je trouve impossible, tu veux faire le *fait vrai*, le saisir dans *son action même*. Si le public devinait cela, tu serais perdu, car ce serait vouloir poser une borne qu'il n'est permis qu'à Dieu de toucher. Goëthe et Byron ont admirablement peint les désirs d'un esprit supérieur; en les lisant, on les grandit de tout cet espace qu'ils ont apperçu; on admire la portée de leur vue; on voudrait leur donner son âme pour aider la leur à franchir la distance qui les sépare de ce but où ils aspirent. Mais, si un auteur vient me dire qu'il est parvenu à ce but, tel grand qu'il soit, je ne vois plus en lui que le présomptueux, sa vanité me choque et je le rapetisse de toute la hauteur où il a voulu s'élever. La *perfection* est pour l'homme quelque chose d'autant plus précieux qu'elle est toujours accompagnée de l'*espérance;* si un Dieu venait la lui offrir, peut-être n'en voudrait-il plus; mais bien certainement il croira toujours de mauvais aloi, ou mieux encore il ne croira pas à celle qu'un homme viendra lui offrir, et il jettera sur cet homme un juste ridicule. Voilà, chéri, mon avis, et d'après lequel je te supplierais de retrancher de ton *L[ambert]* tout ce qui pourrait faire deviner ces singulières pensées, dont je voudrais bien être seule dépositaire (et que j'ai transcrites de tes lettres). Ainsi ces phrases : « l'admirable combat de la pensée, arrivée à *sa plus grande force*, à sa *plus vaste expression* »... « le monde moral, dont il avait *reculé les limites pour lui...* » ne peuvent se tolérer, surtout les premières, car, enfin, reculer des limites n'est pas atteindre un but, et celle-ci peut à la rigueur passer.

Oui, bien certainement, je blâme la *collusion*, car elle serait à ton préjudice; fais, mon chéri, que toute la foule t'apperçoive de partout, par la hauteur où tu te seras placé, mais ne lui crie pas de t'admirer, car, de

toutes parts, les verres les plus grossissants seraient à l'instant dirigés sur toi, et que devient le plus délicieux objet vu au microscope[1]?

Si l'on se souvient de la confuse philosophie et du prétentieux grossissement qui gâtent certaines pages de *Louis Lambert*, tel qu'il a été publié, même après les critiques de Mme de Berny, celles-ci paraissent singulièrement sages, hardies et justes.

Mais avec quel art, cette femme qui adorait ce « Monsieur Minet » glisse, dans ses caresses, cette forte leçon! Avec quelle prudence elle procède! Comme elle soigne ses travaux d'approche!

Elle arrive au but, cependant, et elle dit ce qu'elle pense. Elle avertit, en femme avisée et en penseur éclairé, le jeune orgueilleux. Elle lui signale les écueils où, plus d'une fois, il faillit sombrer : la vanité littéraire, l'essoufflante prétention philosophique, l'ambition maladive de « faire le Dieu ».

Qu'une femme de sens et de tact ait pu voir ainsi jusqu'au fond de l'âme qui s'ouvrait devant elle, à cela rien d'étonnant; mais le miracle est dans le fait qu'ayant vu, elle ait parlé.

Franchise, courage singuliers chez une

1. Cette lettre ne porte pas d'adresse, mais au moment où elle a été écrite, Balzac se trouvait chez Mme Zulma Carraud, à Angoulême. (*Collection Spoelberch de Lovenjoul*, ms. A 291, fol. 29.)

femme que tout menace et qui ne craint pas, pour corriger et grandir l'objet de l'amour, de risquer l'amour lui-même.

Ici, le sentiment complexe et parfois inquiétant s'élargit et s'ennoblit jusqu'à devenir maternel.

Et comme il s'élève encore dans la phrase triomphale de la fin : « Fais, mon chéri, que toute la foule t'apperçoive de partout, par la hauteur où tu te seras placé! »

Cette page est décisive, Madame de Berny fut une éducatrice[1].

1. Voir plus loin les lettres de Balzac et celles de Mme de Berny, publiées, pour la première fois, dans le présent volume.

LES AFFAIRES

L'association entre Balzac et Barbier pour l'exploitation du fonds d'imprimerie de la rue des Marais-Saint-Germain dura depuis le 1er juin 1826 jusqu'au 3 février 1828[1].

M. d'Assonvillez, à qui Balzac devait déjà une somme assez ronde, avait pris ses précautions. Par acte passé le 16 mars 1826, quelques semaines avant la prise de possession de la maison par les deux associés, il s'était fait céder par eux, à titre de nantissement, la propriété du fonds et de tout le matériel. Si bien que Balzac et Barbier étaient, tout simplement, les locataires de M. d'Assonvillez. Ils lui devaient, de ce chef, un loyer annuel de cinq cent vingt-huit francs quatre-vingt-huit centimes. Nouvelle charge ! On peut se demander comment des gens raisonnables, couverts de dettes par ailleurs, avaient pu l'assumer.

1. Voir Appendice VI, pièces nos 62 et 66.

Dans l'association, Barbier s'occupait de la partie technique; Balzac avait gardé la signature; en outre, il s'était réservé toute la partie commerciale, la tenue de la caisse et la comptabilité.

Quoique Balzac eût alors vingt-sept ans, qu'il eût passé plusieurs années chez un notaire et un avoué, l'examen des papiers de la maison d'imprimerie suffit pour prouver qu'il fut, dans cette circonstance, ce qu'il demeura toute sa vie, le plus déplorable des hommes d'affaires. Dans ses romans, il jouait admirablement avec les chiffres: dans la réalité, il était incapable de tenir un compte.

Les faits parlent trop haut: en moins de deux ans, la maison se trouva débitrice d'une somme d'environ 113 000 francs, en présence d'un actif évalué à 67 000 francs.

La légèreté qui avait présidé à l'installation de la maison se manifesta dans l'exploitation. Elle se résume en deux mots: désordre, coulage.

Les associés s'étaient établis avec des dettes. Balzac avait déjà des engagements pour plus de 70 000 francs[1] quand il vint s'installer rue des Marais. Son père, il est vrai, lui aurait avancé, d'après ce que dit Mme Surville, une somme de

1. Voir ci-dessus, p. 41.

30000 francs. Mais il ne semble pas que cette somme ait été réellement versée; car, nous voyons que, le 23 août 1826, Balzac père répond, pour son fils, auprès d'une amie de la famille, Mme Delannoy: « Balzac (il s'agit du père) répond à Mme de Lanoy (*sic*) de tout ce qu'elle pourra faire pour son fils, à quelle somme que cela puisse se monter, et de la rembourser si l'emprunteur ne satisfait pas à ses engagements. Elle comprendra mieux que je pourais (*sic*) l'écrire que ceci doit rester dans le plus absolu secret. — Versailles, 23 août 1826[1]. »

Donc, de ce côté, Balzac, le fils, devait encore. Il n'avait pas reçu de l'argent comptant, et son père ne lui avait donné rien autre chose que sa garantie.

Cependant, l'affaire du *Molière* et du *La Fontaine* était une perte sèche. Les livraisons ne se vendaient pas. On devait de l'argent à Canel.

1. Madame Joséphine Delannoy, née Doumerc. C'est à elle que Balzac a dédié *La Recherche de l'absolu* (juin-septembre 1834). M. Hanotaux possède un exemplaire des *Romans et contes philosophiques, seconde édition*. Paris, Charles Gosselin, 1831, in-8°, qui porte, sur le faux-titre du deuxième volume, la dédicace suivante : *Offert à Madame Delannoy comme témoignage de reconnaissance de l'auteur : Balzac.* — Balzac écrit à sa sœur, en septembre 1835 : « Dablin a été récemment gracieux, obligeant et ami, comme l'est Mme Delannoy, Borget, madame Carraud ou l'*Alma soror.* » (*Collection Lovenjoul*, ms. A 276, fol. 221. — *Œuvres complètes*, t. XXIV, *Correspondance*, p. 224.)

Celui-ci, qui était sur le point de tomber en faillite, devenait exigeant. Peut-être Mme de Berny avait-elle souscrit les billets sans l'aveu de son mari. Il fallait de l'argent à tout prix.

Balzac croit se tirer d'affaire en cédant tout le *La Fontaine* à un libraire nommé Alexandre Baudouin. Il devient, alors, la victime d'une de ces manœuvres que, par la suite, il s'entendra si bien à raconter, et qui font tout le drame de *César Birotteau*.

Balzac, on s'en souvient, avait acheté, en 1825, à Canel le *La Fontaine* en feuilles, et, comme nous l'avons vu, il avait payé Urbain Canel en argent ou en billets souscrits par Mme de Berny. Or, maintenant, que fait-il ? Il cède toute l'édition du *La Fontaine*, en feuilles, non encore achevé, à Alexandre Baudouin, en prenant l'engagement de livrer l'ouvrage complet dans les deux mois.

En échange, que va-t-il recevoir de Baudouin ? D'abord, 2000 francs versés à Urbain Canel. Et, pour le surplus, c'est-à-dire pour les 20000 fr. environ que représentent 2500 exemplaires à 8 francs le volume, Alexandre Baudouin lui écoule (sans garantie d'aucune sorte) : 1° une créance sur le sieur Frémeau, libraire à Reims, *actuellement en état de faillite*, créance montant à la somme de 28840 francs ; 2° une

autre créance de 1 650 francs sur le sieur Dabo jeune, *également en état de faillite;* 3° une autre créance de 1 335 francs sur une maison Bouland et Tardieu qui ne paraît pas valoir beaucoup plus[1].

Nanti de ces rossignols, le pauvre Balzac se met en chasse pour obtenir pied ou aile des débiteurs du compère Alexandre Baudouin. Finalement, après des frais sans nombre et un échange de papiers — où le papier timbré domine, — le libraire de Reims, Frémeau, s'arrange pour glisser à Balzac, en paiement de ses 28 000 francs, tout un stock de livres faisant le fonds de boutique de sa librairie de province : c'est-à-dire les *Œuvres complètes de Gessner* en nombre, les *Œuvres complètes de Florian*, les *Œuvres de Gilbert*, et puis des *Molière*, des *Fénelon*, des *Condillac*, des *Pausanias*, des *Colardeau*, des *Colin d'Harleville* et des *Parny!* Trop heureux que, dans cette étonnante nomenclature, il ne se trouve pas des squelettes anatomiques ou des lézards empaillés !

Balzac accepte tout, et, après ce détour aussi imprévu que compliqué, il se trouve à la tête d'un lot de vieux papier noirci, alors qu'au début de l'affaire, pour un premier lot de papier

1. Voir Appendice V, pièce n° 36.

noirci, il avait déjà donné sa signature et son bel argent comptant[1].

Ainsi menée, la maison était vouée à une ruine prochaine. La clientèle ne venait pas. Une maison d'imprimerie ne s'achalande pas du jour au lendemain. L'affaire Laurens aîné était bien peu de chose quand celui-ci cédait son fonds. Balzac comptait sur ses propres relations. Il dut en rabattre.

L'un de nous, M. Georges Vicaire, a pris la peine de dresser la liste des impressions de Balzac mentionnées au *Journal de la Librairie* et ailleurs. Nous avons réuni un assez grand nombre de ces épaves. Tout compte fait, on arrive à un total d'environ cent cinquante articles, ce qui n'est guère, en deux ans, si l'on fait remarquer que, parmi ces travaux, il y en a la moitié au moins qui sont de très peu d'importance : de simples placards, des brochures, des factums, des livraisons[2].

La première des productions qui sort des presses de Balzac est un prospectus de pharmacie : *Pilules anti-glaireuses de longue vie, ou Grains de vie*, de Cure, pharmacien à Paris, rue Saint-Antoine, n° 77, in-8 d'un quart de feuille, daté du 29 juillet 1826. C'est sur ce frêle esquif

1. Voir Appendice V, pièces nos 39 à 42.
2. Voir Appendice IX.

que s'embarque la gloire future du rival imaginaire des Estienne et des Didot. Et, sauf erreur, la dernière cartouche est tirée, le 4 octobre 1828 avec la *Princesse Christine*, de Henri Zschokke.

Cependant, dans l'intervalle, quelques livres intéressants et curieux ont été livrés par la maison Balzac :

Pour Baudouin, Balzac entreprit une série de petits classiques in-32, imprimés dans son fameux caractère *Mignone*, si fin qu'il casse les yeux ; il est vrai qu'en raison de leur petit format, ces livrets minuscules peuvent se glisser dans la poche : ce sont les œuvres de Volney, de Ducis, de La Harpe, de Colardeau, les contes de La Fontaine : on entreprend même les « Chansons de Béranger[1] ».

Canel fait imprimer, par Balzac, nombre de livres dont les titres évoquent toute l'époque romantique : *Le duc de Guise à Naples*, *La Princesse Christine*, *Le Grison ou la Côte-aux-Fées*, *Myriologies ou chants funèbres et élégiaques d'un*

1. *Chansons* de P.-J. de Béranger. Paris, Baudouin frères, rue de Vaugirard, n° 17, 1829. In-32 de 2 ff et 484 pp.

Cette édition, bien que datée de 1829, est enregistrée dans la *Bibliographie de la France* du 22 novembre 1828, n° 6773 ; elle porte comme nom d'imprimeur celui de Barbier seul. La composition en caractères *Mignone*, de près de 500 pages, a dû exiger beaucoup de temps et, par conséquent, commencer avant que Balzac eût quitté son imprimerie. Or, un ouvrage enregistré dans la *Bibliographie de la France* du 4 octobre 1828, *La Princesse Christine*, porte encore le nom de Balzac.

Épirote, *Tableaux poétiques* par le comte Jules de Rességuier, les *Annales romantiques* pour 1828, et surtout un charmant et précieux livre, fort bien imprimé, en vérité, et orné de deux gravures en couleur par Henry Monnier : *Scènes contemporaines laissées par feue Madame la vicomtesse de Chamilly; seconde édition augmentée du Dix-huit brumaire*. Paris, Urbain Canel, 1828.

Voici encore les *Proverbes romantiques* par Romieu, imprimés pour Ladvocat; voici un gros livre imprimé pour Baudouin : *Manuel géographique, historique et statistique des départements de la France et de ses colonies;* voici des actualités : *La Petite Dragonnade du quai des Orfèvres*, *Le Féroce à Montrouge*, le *Testament des Ministres*, le *Discours de la Girafe au chef des six Osages* (*ou Indiens*), l'*Ode sur la nouvelle loi contre la liberté de la Presse*.

Marco de Saint-Hilaire fait imprimer par Balzac une série de ses fantaisies dans le goût du temps : *L'Art de mettre sa cravate*, *L'Art de payer ses dettes et de satisfaire ses créanciers sans débourser un sou;* on réimprime, de Mme de Genlis, le *La Bruyère des domestiques*.

Dans ce même genre, Balzac lui-même porte de l'eau au moulin et on lui attribue le *Petit dictionnaire critique et anecdotique des enseignes de Paris, par un Batteur de pavé*.

Voici deux livres dignes de survivre : les *Mélanges historiques et littéraires de M. Villemain*, imprimés pour Ladvocat; et *La Jaquerie, scènes féodales, suivies de la Famille de Carvajal, drame, par l'auteur du Théâtre de Clara Gazul* (c'est-à-dire Mérimée), imprimée très élégamment pour Brissot-Thivars, en 1828.

Deux entreprises purement commerciales mais plus importantes fournissent un fonds de travail courant à l'imprimerie : c'est la collection des *Mémoires sur la Révolution*, de Barrière, pour laquelle Balzac et Barbier impriment : les *Mémoires du baron de Besenval*, les *Mémoires de Madame Roland*, les *Mémoires du marquis de Bouillé*, les *Mémoires de Charles Barbaroux ;* et, d'autre part, le vaste recueil du *Corps du droit français*, pour Malher et Cie, dont Balzac livre dix-neuf livraisons, du 9 février au 30 août 1828[1].

Malgré ces efforts constants, les affaires vont mal. L'argent ne rentre pas. On est en discussion avec les clients. Balzac ne connaît pas, lui-même, exactement, les conditions dans lesquelles il travaille. Il consent des réductions impossibles. Les clients se renseignent, les uns les autres, et refusent de payer si on ne

1. Voir Appendice IX.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

leur accorde pas sur les factures des diminutions énormes. C'est le gâchis[1].

Qu'est-ce que fait Balzac? Déjà empêtré dans la direction d'une affaire restreinte qui tourne mal, il ne trouve rien de mieux que de s'enfoncer davantage; il ne lui suffit plus d'être éditeur et imprimeur : il devient maintenant fondeur de caractères. Au moment où la ruine menace, Balzac, comme César Birotteau, croit que c'est le moment de frapper un grand coup, et il ne songe qu'à entrer, toute voile dehors, « dans la grande industrie parisienne »[2].

Le feuilleton de la *Bibliographie de la France* du 8 septembre 1827 avait annoncé la mise en vente, *après faillite* et décès du sieur Gillé fils, du fonds d'imprimeur-fondeur de caractères exploité par lui, rue Garancière, n° 4. C'est tout un attirail de matrices, de lettres, de caractères, de moules, de gravures, etc. Le liquidateur de la faillite est un certain Laurent qui se déclare domicilié rue des Marais-Saint-Germain, n° 17, c'est-à-dire dans la même maison que Balzac. En effet, dès le mois de juillet, ce Laurent (Jean-François) s'était associé à Balzac

1. Voir Appendice VIII, pièce n° 86.
2. Voir Appendice VII.

et Barbier, en vue de se porter acquéreur de l'entreprise Gillé[1].

C'est ce qu'ils font le 18 et 19 septembre. Ils annoncent, le 29 septembre 1827, par des avis insérés au *Journal de la Librairie*, qu'ils ont acquis, conjointement avec M. Dumont, propriétaire-directeur de la fonderie typographique royale de Bruxelles, le fonds de feu Gillé fils. On va donc pouvoir faire des affaires en grand.

En effet, le 6 décembre 1827, par une circulaire envoyée à tous leurs clients, Laurent, Balzac et Barbier annoncent qu'ils ont constitué une société *de douze années* pour l'exploitation de la fonderie de caractères d'imprimerie, la gravure sur acier, sur cuivre et sur bois, la polytypie, etc. A cette circulaire, ils joignent le curieux post-scriptum suivant : « MM. Balzac et Barbier saisissent cette occasion pour vous prévenir qu'ils ont acheté de M. Pierre Durouchail la communication de ses procédés de Fontéréotypie[2]. La Fontéréotypie est l'art d'obtenir les résultats de la stéréotypie sans avoir besoin de la chaudière à plonger les matrices ni de tourner, bizoter (*sic*) et corriger les pages. » Cette notice particulière paraît être l'explication de l'opinion générale-

1. Voir Appendice VII, pièce n° 67.
2. Voir Appendice VII, pièce n° 71.

ment répandue que Balzac fut l'inventeur d'un procédé de clicherie.

Ceci donc se passe en décembre 1827. On prépare un magnifique album in-folio oblong, devant contenir le spécimen de tous les caractères, vignettes et ornements typographiques de la maison, les caractères depuis la fameuse « Mignone » jusqu'au « Gros-Canon », les Vignettes, les Tarots, les « Culs-de-Lampe du Berquin[1] », les sujets de mort, les signes du Zodiaque et sujets mythologiques gravés au trait. C'est là que le goût étriqué de l'époque se révèle dans sa mièvre et courte invention.

Cet album si précieux et annoncé si solennellement, on n'a même pas le temps de le finir. Trois mois ne sont pas écoulés (trois mois alors que l'on prévoyait douze années!), qu'un des associés, Barbier, sentant probablement que la barque fait eau de toutes parts, se retire.

C'est le prodrome de la débâcle. Peut-on encore sauver la maison? A qui s'adresser?

Balzac n'a-t-il pas là, près de lui, l'amie qui

1. Voir Appendice IX, n° 158. — Le « Gros-Canon » comme le « Petit-Canon » et le « Double-Canon » sont des caractères pour affiches. — Voir *Spécimen des divers caractères, vignettes... de la fonderie de Laurent et de Berny...* Paris, 1828, in-fol. oblong, 1re partie, pp. 19 à 23. Ce spécimen sort des presses de Balzac. Voir dans ce spécimen, 1re partie, les « Vignettes » de toutes sortes, pp. 76 à 85, et les « Tarots », pp. 86 et 87. Pour les « Culs-de-lampe du Berquin », les sujets de mort, etc., voir le même ouvrage, 2e partie, pp. 1 à 86.

l'a engagé, encouragé, soutenu? Elle veille; elle se dévoue; et, par un acte d'une hardiesse inouïe, après s'être fait donner une procuration générale par son mari, elle entre *en nom*, le 3 février 1828, dans l'association de Laurent et Balzac pour la fonderie de caractères.

Ce sont encore les actes notariés qui nous révèlent cette péripétie du drame intime : « Il y a société entre les sieurs Jean-François Laurent, Honoré Balzac et Madame de Berny pour l'exploitation de la fonderie des caractères d'imprimerie et de tout ce qui dépend de cette branche de commerce. La société sera en nom collectif à l'égard de MM. Laurent et Balzac et en commandite seulement à l'égard de Madame de Berny. La durée de la société sera de douze ans[1]. »

Si Pergame eût pu être sauvée, c'est par cette intervention suprême qu'elle l'eût été! L'apport de Laurent, tout en matériel, est estimé 18000 francs. Balzac et Mme de Berny ont le leur, « tous deux ensemble », montant à la même somme. La maison nouvelle représente donc un capital de 36000 francs, où Mme de Berny se trouve engagée pour 9000 francs. Balzac, seul, garde encore la signature sociale.

1. Voir APPENDICE VII, pièce n° 73. C'est cet acte, dans lequel figure Mme de Berny (qui signe *Hinner* de Berny), qui nous a mis sur la trace des relations de Balzac avec elle.

Nouvelle insertion au *Journal de la Librairie*. Dépôt légal des pièces de la société au greffe du tribunal de commerce le 15 février 1828. Va-t-on marcher, cette fois?

Hélas non! tous les sacrifices ont été vains. Les clients ne sont pas venus. Les affaires ne vont plus du tout. Les ouvriers ne sont pas payés et envoient du papier timbré. Les créanciers assiègent la maison; et, avant même qu'on ait pu tendre la voile, la fortune de Balzac, fondeur de caractères, chavire comme celle de Balzac éditeur et de Balzac imprimeur.

Le 16 avril 1828, c'est-à-dire après un nouveau laps *de trois mois*, la société Laurent et Balzac est déclarée dissoute, et Laurent est chargé de la liquidation.

En présence du gouffre, l'homme d'affaires improvisé qu'est Balzac se sent pris de vertige. Il crie au secours; la faillite le menace; l'honneur du nom peut être compromis.

Il se retourne alors vers les siens; sa mère supplie un cousin, M. Sédillot, de se mettre à la tête de la manœuvre, de sauver, du moins, l'honneur : « .... Je vous autorise, mon cher cousin, à prendre tous les engagements qui vous paraîtront nécessaires pour terminer l'affaire de mon fils aîné, comme vous le feriez pour vous-même; m'engageant à reconnaître tout ce que vous

ferez, m'en rapportant entièrement à vous... etc.; faites tout votre possible pour que nous évitions que l'affaire arrive à la connaissance de mon pauvre mari, faites valoir ses quatre-vingt-trois ans, qu'il ne peut se déplacer, etc., etc.; j'ai une procuration générale un peu ancienne, mais je puis encore m'en servir pour signer, dans le cas, comme autorisée. Évitons à ce bon père le chagrin qu'il ressentirait de tout cela... Je m'en rapporte à vous sur tout ce que vous ferez, je vous le répète[1]. »

Cet appel est entendu et M. Sédillot, — homme expérimenté et parent dévoué — opère, au milieu des plus grandes difficultés, un véritable sauvetage, en procédant à une liquidation qui pèsera, cependant, sur toute la vie du fécond romancier.

1. Voir Appendice VIII, pièces nos 78 et 79.

LA CATASTROPHE

M. Sédillot, sur la prière de Mme Balzac mère, se décide à prendre en mains la liquidation des affaires de l'imprudent jeune homme. Tout d'abord il obtient, de Mme Balzac, l'engagement de faire les sacrifices nécessaires pour désintéresser les créanciers. Ensuite, il dresse un état aussi complet que possible de la situation.

La troisième partie de l'opération consistera à détacher Balzac des deux affaires distinctes où il est engagé, celle de l'imprimerie et celle de la fonderie de caractères, sans toutefois amener la ruine totale des deux entreprises.

Sur le premier point, on peut dire que l'intervention de Mme Balzac dégage le présent et sauve l'avenir.

La mère de Balzac, née Sallambier, parisienne, était une femme de tête. Sa ferme raison, son bon sens un peu sec se heurtèrent, souvent, à l'imagination débordante que le fils tenait de ses ancêtres gascons. Entre les deux

originaux, le père et le fils, elle eut à souffrir.

Dans la *Correspondance* de Balzac, on voit qu'elle reçut de celui-ci, parmi des marques de tendresse toutes filiales, plus d'un coup de boutoir. Elle savait les rendre à sa façon. Mme Laure Surville exprime les choses finement quoique à mots couverts, dans un passage de la biographie de Balzac : « Ma mère riche, belle et beaucoup plus jeune que son mari, avait une rare vivacité d'esprit et d'imagination, une activité infatigable, une grande fermeté de décision et un dévouement sans bornes pour les siens. Son amour pour ses enfants planait sans cesse sur eux, mais elle l'exprimait *plutôt par des actions que par des paroles*[1]. »

Donc, femme d'action, elle agit ; mère dévouée, elle se dévoua. Elle offrit tout son bien et donna, sans hésiter, son nom et sa fortune pour sauver son fils.

Parmi ses angoisses, elle n'avait qu'un désir, c'était d'éviter à son mari, âgé maintenant de quatre-vingt-trois ans, les tracas et les douleurs d'une telle catastrophe. Mais le secret ne put être gardé longtemps ; en effet, dans une lettre adressée à M. Sédillot, le 18 août 1828, Balzac père s'exprime en ces termes : « Mon cher

1. *Balzac, sa vie et ses œuvres*, par Mme L. Surville, p. 13.

parent, Mme Balzac ne m'a rien laissé ignorer de tout ce que vous avez bien voulu faire pour nous; je vous en remercie bien sincèrement. J'approuve tout ce que vous avez fait et ferez pour le complément de votre œuvre. Vous avez cicatrisé la plus grande de nos plaies, et je serai bien heureux, lorsque je trouverai l'occasion de vous en témoigner, ou aux vôtres, la profonde reconnaissance dont je suis pénétré[1]. »

Le coup fut terrible pour le vieillard. Malgré la théorie qu'il professait, à savoir qu'on vit tant qu'on a la volonté de vivre, malgré la conviction où il était qu'il atteindrait cent ans, ses forces commencèrent à décliner. Sept mois après, en avril 1829, Honoré Balzac écrit au même M. Sédillot : « Mon père est décidément entre la vie et la mort... Il faut nécessairement et sous peine de mort, lui ouvrir le côté. La crise commence[2]. » Le vieillard mourait le 19 juin suivant.

Pour ce qui concerne les comptes, M. Sédillot dut s'en rapporter souvent à la mémoire de Balzac. Celui-ci était, en effet, un pauvre comptable. Il se trouvait en désaccord avec la plupart de ceux à qui il avait eu affaire.

1. L'autographe de cette lettre, dont la Collection Lovenjoul ne possède qu'une copie (ms. A 259, 2e partie, fol. 15), appartient à la famille Sédillot. — Voir Appendice VIII, pièce n° 85.

2. Voir Appendice VIII, pièce n° 100.

Il aida M. Sédillot par une correspondance où respirent à la fois l'honnêteté et la lassitude[1]. Déjà, il ne songeait plus qu'à ses travaux littéraires. Il comptait sur sa plume pour réparer le désastre et combler les vides. Les embarras d'une affaire manquée lui devenaient odieux. M. Sédillot dut donc se tirer d'affaire tout seul, ou peu s'en faut.

Il commença par distinguer entre les deux entreprises, l'imprimerie et la fonderie de caractères; de l'une et de l'autre, il travailla à éliminer Balzac, comme s'il avait le sentiment que la présence de celui-ci était le seul obstacle à leur prospérité.

Il traita, d'une part, la question de l'imprimerie avec l'associé A. Barbier. Dans la collection Lovenjoul se trouve le compte de liquidation qui se rapporte à la maison d'imprimerie. Ce document est intitulé : « État de la situation du sieur Honoré Balzac, imprimeur, demeurant à Paris, rue du (*sic*) Marais n° 17, faubourg St-Germain[2]. »

Le passif, au 16 août 1828, monte à un total de 113 081 fr. 92 qui se décompose ainsi : dus par billets et obligations, 71 659 fr. 82; dus sur

1. Voir Appendice VIII, pièces nos 86 à 92 et 100 à 108.
2. *Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 2.

factures, 3 822 fr. 10; avancés par Mme Balzac mère, 37 600 francs. Ce dernier chiffre indique le montant des sacrifices qu'avait dû faire la famille pour répondre aux réclamations les plus pressantes. Il résulte d'un compte à part que Balzac devait en outre, à ses ouvriers, la somme relativement considérable de 4895 fr. 30. On se demande vraiment où avait passé l'argent[1].

Les principaux créanciers étaient le propriétaire de la maison, M. Henri Prestat, Laurens aîné, prédécesseur de Balzac, Barbier l'associé, et, en outre, des fournisseurs : papetiers, marchands de métal et de plâtre, d'autres imprimeurs comme Didot, des serruriers, des mécaniciens. M. Sédillot entreprit de leur faire comprendre qu'ils n'avaient pas intérêt à ruiner complètement la maison. Il leur démontra que Barbier avait toute compétence pour continuer à la gérer. La plupart d'entre eux adhérèrent à un arrangement dont il suffit d'indiquer les grandes lignes[2].

Barbier reprenait, pour lui seul, la maison Balzac et Barbier, au prix auquel on estimait l'actif (brevet, pas de porte, matériel, etc.), le tout montant à la somme de 67000 francs. Moyennant quoi, Barbier s'engageait à désin-

1. Voir Appendice VIII, pièces nos 83 et 84.
2. Voir Appendice VIII, pièce no 81.

téresser les créanciers de l'imprimerie jusqu'à concurrence de la même somme. Il s'engageait, en outre, à solder le retard des ouvriers contre l'abandon qui lui était fait des sommes dues à l'imprimerie.

D'autre part, M. et Mme Balzac père et mère désintéressaient les créanciers pour le surplus, c'est-à-dire pour 37 600 francs, et en outre, sur la somme de 30 000 francs due à Laurens pour l'achat de l'imprimerie et du brevet, ils s'engageaient encore jusqu'à concurrence de 7 200 fr.[1]

En un mot, Balzac subissait, rien que dans l'affaire de l'imprimerie, une perte sèche de 45 000 francs payée par sa mère, et l'associé qu'il avait appelé devenait seul maître de la maison qui, d'ailleurs, à partir de ce moment prospéra.

En ce qui concerne l'affaire de la fonderie, nous sommes moins bien renseignés. Dans sa courte durée du 1er août 1827 au 16 avril 1828, l'établissement avait subi deux ou trois transformations. Il y avait d'abord eu la maison Laurent seul, puis la maison Laurent, Balzac et Barbier, puis la maison Laurent, Balzac et Mme de Berny. A la fin, Laurent avait encore repris, seul, l'affaire, du moins en qualité de

1. Voir Appendice VIII, pièce n° 81.

liquidateur. L'apport social était estimé 36000 fr., la part de Laurent étant de 18000 et celle de Balzac et de Mme de Berny, ensemble, étant également de 18000 francs[1].

Ici encore, M. Sédillot paraît s'être appliqué uniquement à dégager et à éliminer Balzac. Ce qui est certain, c'est que, au bout de quelques mois, la maison apparaît sous la raison sociale : Laurent et Alexandre de Berny. Or, cet Alexandre de Berny est le fils de Mme de Berny. Agé seulement de dix-neuf ans, il entre en nom dans l'affaire; un fondé de pouvoirs tient sa place jusqu'à ce qu'il ait atteint la majorité. Il est facile de reconstituer cette phase de l'opération[2]. Nous savons, par divers renseignements, que Mme de Berny avait avancé à Balzac 45000 francs. Il était hors d'état de les payer. La famille Balzac avait fait de grands sacrifices pour liquider l'affaire de l'imprimerie. Elle était aussi dans l'impossibilité de désintéresser Mme de Berny. Celle-ci eut donc l'idée d'établir son fils dans la maison où Balzac avait échoué et de le substituer, en quelque sorte, à celui-ci. Alexandre de Berny devint en conséquence l'associé de Laurent, et l'affaire continua à marcher comme auparavant.

1. Voir ci-dessus, p. 103.
2. Voir Appendice VII, pièce n° 76.

Elle marcha beaucoup mieux; car le jeune associé de Laurent devint un négociant des plus distingués. C'était un homme actif, vigilant, ingénieux, élève pratique du Saint-Simonisme. Il s'installa rue Visconti et donna à la fonderie de caractères une vive impulsion. En 1840 (le 12 avril), il racheta la part de Laurent et étendit encore ses affaires.

L'ancienne fonderie de Balzac devint ainsi, assez rapidement, un des établissements les plus importants de Paris. Alexandre de Berny fut un des organisateurs des caisses de retraite ouvrière et il institua, l'un des premiers, après Leclaire, la participation du personnel aux bénéfices. Il mérita le beau nom de philanthrope. Il mourut en 1882, entouré de l'estime universelle[1].

La maison existe toujours; elle est dirigée, actuellement, par un homme de haute distinction, M. Charles Tuleu, « enfant d'élection » d'Alexandre de Berny, d'après les principes

1. Voir la notice intitulée : *De Berny. Appréciation de son œuvre.* Paris, rue Visconti, 17, près le Palais des Beaux-Arts, 1882, in-4° (avec un portrait d'Alexandre de Berny, gravé sur bois par Huyot d'après Petot). Cette notice, dédiée « A la mémoire d'Alexandre de Berny » et signée « son enfant d'élection, *Ch. Tuleu* », contient, après un avertissement signé : *Les Collaborateurs de M. de Berny*, une introduction signée de même, des renseignements sur la caisse et les comptes de l'atelier, et des « Jugements portés sur l'œuvre de M. de Berny », extraits de divers journaux.

de celui qui a déterminé son succès ; elle est en pleine prospérité.

Balzac la quittait l'oreille basse, accablé du fardeau de ses dettes où figurent, en première ligne, les 45 000 francs avancés par les siens et les autres 45 000 francs dus à Mme de Berny.

Sa sœur, Mme Surville, dit que la famille de Balzac eut tort de ne pas le soutenir plus longtemps et que, si l'on eût persévéré, il se fût enrichi comme le firent ses successeurs. Rien n'est plus douteux. Il n'avait pas l'esprit des affaires... Quoi qu'il en soit, pour avoir un riche imprimeur de plus, nous aurions eu un admirable romancier de moins. La destinée était plus sage que tous les calculs.

Balzac, après cette courte expérience, se sentait libéré. Aussitôt qu'il le put, — c'est-à-dire bien avant l'arrangement définitif de février 1829, — il s'enfuit.

Dès le 1er septembre, — quinze jours après la crise, — il écrivait au général baron de Pommereul, vieil ami de la famille : « Ce que beaucoup de personnes pouvaient prévoir et ce que j'ai craint moi-même en commençant et soutenant avec courage un établissement *dont les proportions avaient quelque chose de colossal* (voilà bien l'imaginatif !) est enfin arrivé. J'ai été précipité, non sans les prévisions de ma con-

science, de ma petite fortune... Depuis un mois, je travaille à des ouvrages historiques du plus haut intérêt et j'espère, qu'à défaut d'un talent tout à fait problématique chez moi, les mœurs nationales me porteront peut-être bonheur (il avait conçu le plan des *Chouans*.) Ma première pensée a été pour vous et j'avais résolu d'aller vous demander asile pour une vingtaine de jours... Un lit de sangle et un seul matelas, une table, pourvu qu'elle soit comme les quadrupèdes et non invalide, une chaise et un toit sont tout ce que je réclame[1]... » Le général

1. Voir *Balzac en Bretagne*, pp. 10-12. — Voici une autre lettre de Balzac au général de Pommereul que nous a communiquée M. Th. Janvrais :

Fonderie de Laurent, Balzac et Barbier, rue des Marais-S.-G., n. 17.

Politypie. — Gravure. sur acier, cuivre, bois, etc. —

Paris, ce 23 octobre 1827.

Général, j'ai recours à vous pour l'affaire dont j'ai eu l'honneur de vous parler pendant votre séjour à Paris.

J'avais cru un moment avoir placé les 2750 fr. dont je vous avais parlé ; mais la personne est tombée très dangereusement malade et je n'irai pas lui parler de longtemps de ce placement bien qu'elle me l'ait promis avant sa maladie.

L'affaire dont il s'agit est toute simple, c'est le placement de la somme de 2750 fr. à 6 0/0 pour le terme moyen de deux années — et cette somme est représentée entre les mains du prêteur par des effets de portefeuille de pareille somme, garantis par 3 signatures dont la mienne.

Et pour plus grande sûreté, lorsque les effets seront à *trois*

lui répondit : « Votre chambre vous attend; venez vite. »

Et c'est alors que les Pommereul virent arriver, dans le vieux château de Fougères, le gros garçon joufflu et jovial, qui, à peine débarqué, illumina la maison de son rire opulent et de ses prodigieuses gasconnades.

Il avait laissé Paris et la débâcle derrière lui; il n'y pensait plus. Il était tout à la rédaction de

mois de leur échéance, je les reprendrai moi-même *comme argent escompte balancé.*

Si vous pouviez me trouver dans le pays de Fougères quelqu'un à qui ce placement pourrait convenir, vous me rendriez un très grand service, car cet argent ne sera pas de trop pour ma fin d'année. Je ne sais, mais je me figure que Madame votre mère pourra peut-être me rendre ce service, il serait, je vous assure, sans péril, et serait immense pour moi.

Au surplus, je me repose entièrement sur l'intérêt que vous avez la bonté de me porter et dont je suis sincèrement reconnaissant, pour essayer de me mener cette négociation à bien.

Vous excuserez, j'espère, Général, la franchise avec laquelle je ne crains pas de vous demander ce service.

Quant aux livres que vous avez confiés à ma garde, et sur la vente desquels vous vous en êtes remis à mes soins, je vous dirai que j'ai déjà vu bien des libraires et que tous m'ont promis de venir chez moi; mais aucun n'est encore venu.

Je ne doute pas que chacun d'entr'eux qui tiennent ce genre de livres n'attende le placement certain avant de venir les chercher chez moi — si ceci nous mène un peu loin, d'un autre côté ils seront achetés plus cher.

Voulez-vous avoir la bonté de présenter mes respects à Madame votre mère et mes hommages à Madame de Pommereul, et garder pour vous, Général, les témoignages de ma sincère et amicale reconnaissance.

Je suis, avec respect, votre dévoué serviteur.

H. Balzac.

Suscription de la lettre : Monsieur le Général, baron de Pommereul, Fougères (Ille-et-Vilaine).

ce roman des *Chouans*, la première assise de la *Comédie humaine*, et où il peignait d'abord ces soldats de la cause royaliste, dont les confidences de l'amie lui avaient appris à connaître la grandeur.

Mais, s'il essayait de se détacher du passé, le passé s'attachait à lui. Partout, à Fougères d'abord et ensuite à Paris, au milieu de ses travaux, tout le long d'une vie désormais serve, le poids mort du passé l'entrava. Ces deux années s'imposèrent à son existence. Jusqu'à la fin, sa dette le tint à la gorge.

C'est un drame poignant, — qui contient une terrible leçon : « Du travail, toujours du travail, écrit-il dix ans après, quand il est déjà devenu, comme il le disait, un « maréchal des lettres » ; des nuits embrasées succèdent à des nuits embrasées[1] !... De quelque côté que je me tourne, je ne vois que difficultés, travaux, espoir inutile. Je n'ai même pas la ressource des deux ans à Diodati[2] sur le lac de Genève, car je suis, maintenant, trop vieilli dans le travail pour en mourir et qui voudrait m'y aider? Je suis comme un oiseau en cage, qui s'est heurté à tous les barreaux; il reste immobile sur un

1. *Lettres à l'Étrangère*, p. 269 (lettre XCVII, 11 août 1835).
2. La villa Diodati, habitée jadis par lord Byron, est située à Cologny, sur le lac de Genève, non loin du Pré-l'Evêque.

bâton et une main blanche a étendu au-dessus le réseau vert qui lui défend de se casser la tête...[1]. »

Et toujours, toujours cette plainte, ce cri de détresse. Toujours la dette. Toujours l'argent, toujours la lutte. Il fut, toute sa vie, le forçat évadé de la rue des Marais; il traîna le boulet jusqu'à la fin.

Il avait eu un faux départ; il avait mal pris et mal appris la vie : « il n'avait jamais eu que la moitié du tout. » Il chercha toujours l'autre moitié qui lui échappa toujours.

Passionné de la femme, il manqua la femme. La première gorgée qu'il avait savourée, avec ses troublantes délices, lui laissa l'amertume à la gorge. Il ne fut jamais jeune. Il garda toujours la blessure secrète. L'expérience lui était venue trop tôt. Il l'avait subie trop tôt... Trop tôt pour son bonheur, sinon pour son génie. Car, ici encore, la leçon de la vie, désastreuse pour l'homme, fut féconde pour l'écrivain.

« Il faut blesser la vigne pour qu'elle produise, » disait, un jour, un vieux vigneron du Médoc qui taillait le bois, le rognait de près et maniait le sécateur avec rudesse. Balzac répan-

1. *Collection Lovenjoul*, ms. A 301, fol. 479 v°. — *Lettres à l'Étrangère*, p. 478 (lettre CXXXVII, 20 mai 1838).

dit, tout le long de son œuvre, la sève de sa jeunesse navrée.

Lui qui avait tant besoin de luxe, d'amour et de gloire, il courut en désespéré après la fortune, la femme et la renommée. Tout lui fut disputé.

Après les quatorze années de la première intimité, il ne rencontra plus, sur sa route, que ces passions littéraires où la vanité insinue son froid calcul. Il éparpilla sa vie entre les diverses « inconnues » qui se prirent à l'hameçon de sa gloire. Il partagea l'illusion de ces fils de leurs œuvres qui cherchent, dans la femme, un ennoblissement. Il se consuma dans cette autre recherche.

Enfin, il crut avoir trouvé. Mme de Berny déclinait. Elle allait bientôt mourir. Il fit alors, par correspondance d'abord, la connaissance de cette Polonaise, noble, jeune, belle, qui devint la Béatrice lointaine de ce grand imaginatif d'amour. Il l'attendit dix-sept ans, traversant l'Europe pour la rencontrer un jour. Au bout de huit ans, le mari mourut.

Balzac avait eu, alors, un de ces avertissements qui bouleversaient son âme superstitieuse : « Laissez-moi vous dire, écrit-il à Mme Hanska, une petite superstition qui a fait sur moi la plus grande impression. Le 1er novem-

bre [1841], j'ai perdu l'un des deux boutons de chemise que m'avait donnés madame de Berny et que je mettais un jour, et les vôtres le lendemain. Ayant perdu cela, je n'ai plus mis que les vôtres, et cette petite chose de hazard m'a troublé à un point que vous imaginerez quand je vous dirai que ma mère et tous ceux qui me connaissent s'en sont aperçus. J'ai dit : « Il y a là quelque avis du ciel[1] ! »

Le 10 novembre, le mari de « l'Étrangère » mourut.

Mme Hanska était libre. Pour Balzac, c'était tout le passé enterré, le bonheur possible, le repos entrevu. C'était l'amour avec la fortune et la gloire. La vie lui devenait-elle indulgente[2] ?

La destinée se joua, une fois de plus, de son rêve. Par une intuition vraiment extraordinaire, il avait eu la vision de ce que devait être sa fin..., si triste.

En 1845, cinq ans avant sa mort, il terminait les *Petites Misères de la Vie Conjugale* par ces paroles prophétiques : « Qui n'a pas entendu, dans sa

1. *Collection Lovenjoul*, ms. A 301, fol. 553 v°. — *Lettres à l'Étrangère*, p. 573 (lettre CLVI, 5 janvier 1842).

2. Le mariage d'Honoré de Balzac avec Mme de Hanska fut célébré, dans l'église Sainte-Barbe de Berditchef, le 14 mars 1850. Voir *Œuvres complètes*, t. XXIV, *Correspondance*, p. 650-651 (lettres CCCLXXVI et CCCLXXVII à Mme de Balzac mère et à Mme Laure Surville). M de Hanski était mort le 10 novembre 1841.

vie, un opéra italien quelconque?... Vous avez dû, dès lors, remarquer l'abus musical du mot *felichittà* prodigué par le poète et par les chœurs, à l'heure où tout le monde s'élance hors de sa loge ou quitte sa stalle. Affreuse image de la vie. On en sort au moment où l'on entend la *felichittà*...[1]. »

Après tant de peines, il croyait trouver le bonheur. Il ne trouva que le dégoût et la mort. Il partit et quitta la salle, au moment où, autour de lui, le chœur entonnait à tue-tête : *felichittà*.

1. *Œuvres complètes*, t. XVII, p. 697.

CONCLUSION

On sait, maintenant, que Balzac, quoique né à Tours, n'est pas Tourangeau. Son père qui, d'après l'acte de naissance, relevé sur les registres de la paroisse de Canezac (hameau de la Nougarié), Tarn, s'appelait Bernard-François Balssa, fils de Bernard Balssa, laboureur, était originaire du Languedoc ; sa mère, Anne-Charlotte-Laure Sallambier, était née à Paris et appartenait à une famille parisienne[1].

1. Nous avons reçu de M. Alfred Caraven-Cachin, de Salvagnac (Tarn), de très intéressants détails sur les origines du père de Balzac :

« J'ai été à Castres, nous écrit notre obligeant correspondant, où l'on croyait qu'un descendant de Balzac avait été sergent de ville et, après quelques jours d'enquête à la police et au greffe du tribunal civil, il m'a fallu abandonner cette piste. De là, j'ai été à Montirat étudier les minutes du notaire Balzac. M. Camors, aujourd'hui notaire de cette localité, a bien voulu m'aider dans cette tâche ; nous n'avons rien trouvé d'intéressant pour vos études.

« Alors, on m'a indiqué une famille Balzac qui habite Granette, par Auvillars (Tarn-et-Garonne). Je suis parti pour Granette où j'ai trouvé, en effet, Mme Georges Balsac, veuve d'un ancien magistrat, mais qui ignore si elle est parente avec le

Le père de Balzac, homme de loi, commissaire aux vivres, royaliste déclaré, fonctionnaire de Bonaparte, Méridional, Tourangeau, Parisien, propriétaire, avocat, militaire, intendant,

génial romancier... Le père de Balzac, ayant quitté son pays à l'âge de 14 ans, ancien avocat aux Conseils du Roi, lié avec des notabilités que la Révolution fit surgir tout à coup, écrit Champfleury, avait été envoyé, en 1792, dans le nord de la France pour organiser le service des vivres de l'armée. Il se tira de ses fonctions avec assez d'habileté pour être envoyé, en 1799, à Tours, en qualité de directeur de la régie, chargé en même temps de l'administration du grand hôpital de cette ville. Balzac le père était un réformateur de la classe de ceux qui, dans les époques suivantes, furent appelés économistes. Entre 1807 et 1809, le fonctionnaire publia deux brochures qui indiquent un administrateur préoccupé de philanthropie. L'une a pour titre : *Mémoire sur le scandaleux désordre causé par les jeunes filles trompées et abandonnées dans un complet dénuement et sur les moyens d'utiliser une portion de la population perdue par l'État et très funeste à l'ordre social.* L'autre est intitulée : *Mémoire sur les moyens de prévenir les vols et les assassinats et de ramener les hommes qui les commettent aux travaux de la Société et sur les moyens de simplifier l'ordre judiciaire.* Le père de Balzac fit encore imprimer, chez Mame, en 1809, un *Mémoire sur deux grandes obligations à remplir par les Français*, et, à en croire une note de M. de Monmerqué, l'idée première de l'érection de l'Arc de Triomphe de l'Étoile serait due à M. de Balzac père. Quand nous aurons mentionné une *Histoire de la rage et moyens d'en préserver comme autrefois les hommes, et de les délivrer de plusieurs autres malheurs qui attaquent leur existence*, édition faite par le Gouvernement, nous aurons à peu près catalogué la série de brochures de cet homme bizarre dont on retrouve tant de traits dans l'esprit de son illustre fils. Si Balzac est languedocien par son père, il demeure parisien par sa mère, Laure Sallambier, née à Paris d'un vieux parisien d'origine.

« La famille de Balzac n'est pas encore éteinte dans nos contrées. M. Jean Delmas, propriétaire à Carmaux (Tarn), possède un acte daté du 28 août 1840, prouvant qu'il existait à cette époque deux Balzac. Voici, en effet, les deux premières lignes de ce grimoire : *Pour Jean-Pierre Balzac, propriétaire de la*

riche et ruiné, est surtout un original. C'est sa propre fille qui dit de lui : « Il ne faisait et ne disait rien comme un autre; Hoffmann en eût fait un personnage de ses *Créations fantastiques*[1]. »

Il avait conçu un rêve — parmi tant d'autres, — celui de survivre à toute sa génération; il était convaincu qu'il serait le seul et unique bénéficiaire de la fameuse tontine Lafarge. Il affirmait qu'un homme pouvait, s'il le voulait, vivre cent ans. Il mourut à quatre-vingt trois ans, contrairement à son système et à ses principes[2].

Rigaudié, contre maître Jean-François Balzac, notaire habitant de Montirat, etc.

« Balzac était donc le fils d'un modeste paysan qui n'avait aucune prétention aristocratique. Le véritable nom de la famille semble avoir été Balssa, nom très commun dans notre région ; mais je dois dire aussi qu'on trouve des Balsa, des Balsac et enfin un Balzac. Balzac, le notaire de Montirat, qui a dû mourir peu de temps après 1859, avait-il modifié l'orthographe de son nom après que son glorieux cousin fut arrivé à la célébrité ? Je ne saurais le dire, mais ce que je puis affirmer, c'est qu'aucun membre de la famille, y compris l'ancien notaire, n'a jamais prétendu à la particule... »

1. *Balzac, sa vie et ses œuvres*, par Mme L. Surville, p. 9.

2. « Le père de Balzac avait calculé, d'après les années qu'il faut à l'homme pour arriver à l'*état parfait*, que sa vie devait aller à cent ans et plus ; pour atteindre *le plus*, il prenait des soins extraordinaires et veillait sans cesse à établir ce qu'il appelait l'*équilibre des forces vitales*... A quarante-cinq ans, n'étant pas marié et ne comptant pas se marier, il avait placé une bonne partie de sa fortune en viager, moitié sur le grand livre, moitié sur la caisse Lafarge, qu'on fondait alors et dont il était un des plus forts actionnaires (il touchait, en 1829, quand il mourut par accident, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, douze mille francs d'intérêt). La réduction des rentes, les gaspillages, qui eurent lieu dans l'administration de la tontine, diminuèrent ses revenus : mais sa belle et verte vieillesse lui

La mère de Balzac était une femme beaucoup plus jeune que son mari, fine, un peu sèche, serrée en affaires, active plutôt que tendre, dévouée plutôt qu'aimante, pratique, comme on dit, ayant le sens des chiffres et passant sa vie à remettre de l'ordre dans le ménage que les fantaisies du père et des enfants ne cessaient de troubler : c'est la fourmi silencieuse parmi les bruyantes cigales.

La mère et le fils se heurtaient souvent. Dans les « notules » précieuses qu'a publiées M. de Lovenjoul, Fessart, un ami de la famille, apporte ce témoignage : « M. de Balzac disait qu'il n'avait jamais pu entendre parler sa mère, sans éprouver un certain tremblement, qui lui ôtait toutes ses facultés lorsqu'il était en sa présence[1]. » Pourtant, la mère et le fils sont toujours restés étroitement unis. Dans toutes les crises, Balzac s'est retourné vers elle. Elle a été, pour lui, le soutien, le refuge, le réconfort : femme de charge ou homme d'affaires souvent, — mère dévouée toujours.

Voilà donc la double origine : le Nord et le Midi, la province et Paris ; et la double nature :

donna l'espoir de partager un jour avec l'État, à l'extinction des concurrents de sa classe, l'immense capital de la tontine... » *Balzac, sa vie et ses œuvres*, par Mme L. Surville, p. 8.

1. *Une page perdue de H. de Balzac*, p. 118.

la fougue et la mesure, l'imagination et la réflexion. Le père et la mère prolongent les disparates du ménage dans le cerveau contrasté de leur prodigieux enfant.

Balzac fit ses études au collège de Vendôme : il est d'abord un écolier très ordinaire, ne se distinguant de ses camarades que par la splendeur des joues et la grosseur des mollets.

Tout à coup, il pâlit, il maigrit; le front se bombe, les yeux se cernent. Sa mère, inquiète, s'écrie : « Voilà comme le collège nous renvoie les jolis enfants que nous lui envoyons[1] ! » Il est plongé dans une sorte de coma : c'est que, dans le gros garçon insouciant, la maturité a surgi tout à coup.

Sans que les autres le remarquassent, la personnalité s'est formée par un travail intime; elle apparaît, spontanée et autodidacte; le choc des deux natures s'est produit à la première étincelle de l'intellectualité éveillée[2]. L'enfant a dévoré toute la bibliothèque du collège; il a pensé par lui-même; il a pris une plume; il a écrit son premier ouvrage, et c'est — admirez le titre — une « Théorie de la volonté ».

1. Voir *Balzac, sa vie et ses œuvres*, par Mme Laure Surville, p. 22.

2. Il est inutile de rappeler que c'est là tout le sujet de l'autobiographie que Balzac a intitulée *Louis Lambert*.

Son génie naissant brise déjà les lisières ; il est un grand homme avant d'être un homme. Son imagination puissante l'accable. A ces heures de formation, la lutte entre les deux natures juxtaposées, non combinées, déchire l'adolescence jusqu'à mettre l'existence elle-même en péril.

La vie, maintenant. Nous sommes en 1822. La vigueur native l'a emporté. Balzac est un garçon à la figure ronde, au corps un peu bas, mais souple et plein. L'œil est admirable, tout rempli d'étoiles d'or ; l'entrain, la gaieté, la verve, la bonne humeur éclatent dans les mouvements et les gestes ; une vie exubérante et conquérante émane de lui. Il aime déjà ; il est aimé.

Dans le jeune homme, l'homme apparaît. Celui-ci veut être libre ; il veut agir, il veut être *lui*. L'imagination caresse et transforme un projet que l'esprit réaliste a conçu. Balzac se croit né pour les affaires. Il se propose, d'abord, la plus prompte de toutes les conquêtes : celle de la fortune. Il devient éditeur, imprimeur, fondeur de caractères. Précis et imaginaire, il recherche des formats, des types, des procédés nouveaux. Il prétend révolutionner la librairie et l'imprimerie.

Le tourbillon des affaires le saisit. Il s'y jette à corps perdu. Mais les tristes réalités se dressent devant lui. La lutte est âpre, journalière, laide, fastidieuse, pénible ou dégoûtante; le travail est rare, la main-d'œuvre exigeante; l'argent manque. Bientôt ce sont les billets, les renouvellements, les protêts : ce sont les courses désespérées pour faire face aux échéances, la rencontre des créanciers, les attentes chez l'usurier, les contacts douteux, les compromissions, les mensonges, enfin, la rentrée, le soir, dans l'atelier muet et vide.

Mais, là, le rêve renaît. Dans la chambre étroite, l'amie, Mme de Berny, attend, le sourire sur les lèvres et les bras ouverts. D'un mot, d'un geste, elle écarte le souci, ramène la confiance et la sérénité. Elle a tant souffert, elle a vu des choses si cruelles! Elle a des consolations pour toutes les peines, des paroles douces pour toutes les tristesses, des caresses pour toutes les douleurs. Comme Schahrazade, elle parle; son récit met l'âme apaisée à la porte du palais des songes.

Elle raconte sa jeunesse, les temps qui sont passés, et dont elle a gardé le tendre et harmonieux secret : la cour, la reine, les fêtes, les joies, les musiques, Trianon, les bergerades, les bals champêtres, les fantaisies, les caprices,

le mouvement brillant et fastueux d'une foule qui ne connaissait de la vie que la « douceur de vivre ».

Elle raconte aussi les heures terribles, les foules hideuses, les sans-culottes, le bonnet rouge, les palais envahis, le sang coulant à flot, la fusillade à bout portant, la guillotine, et elle dit la longue liste des morts.

Elle dit les fuites la nuit, les rencontres suspectes, l'apparition des falots, les réquisitions, les arrestations, les prisons, l'appel des victimes, l'habitude du péril et la familiarité prise avec le bourreau. Sa parole est une évocation où tous les drames se succèdent, où les ressorts de toutes les passions sont en jeu, où la réalité, elle-même, apparaît comme un rêve; et le regard du jeune homme avide plonge dans les prunelles qui ont vu ces choses et qui, pour les revivre, se posent sur le cher enfant.

L'œuvre naît de cette double et antinomique préparation. Un monde disparu, un siècle qui commence. D'une part, le passé auguste de la vieille France, la stabilité des cadres anciens, l'harmonie sociale; la religion, la monarchie, l'aristocratie, la famille, s'étageant comme les assises nécessaires de la société; l'onction des prêtres, le courage des soldats, l'autorité des magistrats, une majesté historique qui va de

Catherine de Médicis à Bonaparte et qui met les Chouans en face de Robespierre.

A côté de cette légende et de cette épopée, voici, par un contraste inouï, l'activité mesquine de la vie journalière, le profil exact de chaque métier, les nuances psychologiques de chaque caractère, le détail précis de chaque affaire et de chaque dossier, le pli professionnel, le geste habituel, le tic familier.

Le temps où vit Balzac est l'aboutissant des grandes époques et des divers régimes qui se sont succédé si rapidement dans l'histoire de France : monarchie, république, empire, restauration. Ce temps se mire dans l'œuvre du romancier, et ici encore, et surtout, le romancier est un historien. Callot n'a été ni plus abondant, ni plus pittoresque, ni plus exact. La foule contemporaine — grands du monde ou miséreux — grouille dans son œuvre. C'est par là qu'elle survivra.

Voici les grandes dames et les lorettes, le faubourg Saint-Germain et le faubourg Saint-Honoré, le Palais-Royal et la rue Saint-Denis, le journalisme et la bourse, la pairie et la Chambre, Véfour et Flicotaux. D'une page à l'autre, la France ancienne, la France moderne.

Cet homme qui se perd dans l'Empyrée à la suite du « Philosophe inconnu » et de Sweden-

borg, l'hagiographe de *Seraphitus-Seraphita*, écrit, aussi, la *Physiologie du Mariage*, les *Contes Drôlatiques* et s'attarde aux passions séniles du baron Hulot : poète pour Eugénie Grandet, avoué pour César Birotteau, collectionneur et « chineur »[1] avec le cousin Pons, naturaliste pour le bouquet de Mme de Mortsauf, couturier pour habiller Mme Marneffe et amoureux, au besoin, pour la déshabiller.

Il vit en plein romantisme, et rien n'est moins romantique que son œuvre; il rejette tout le bric-à-brac sentimental et moyen-âgeux de l'École.

Il échappe à l'hypocrisie ambiante. Les femmes, autour de lui, baissent les yeux : chez lui, elles les lèvent et regardent en face. Elles sont franches et saines; elles avouent leurs passions, leurs vertus, même leur âge. « Nous voilà, disent-elles; prenez-nous telles que nous sommes. » Et quel gré elles lui sauront, toujours, d'avoir dépeint, en elles, des êtres vivants, non des poncifs inanimés : vierges inconscientes, poupées fragiles, oies effarouchées. Il raye Indiana, Amélie, même Julie; il remonte jus-

1. M. Fessart rapporte que « M. de Balzac était connu pour un *chineur* et un *bibloteur* de première classe. Par trop d'enthousiasme pour les Antiquités, il se faisait parfaitement attraper, et il ne voulait pas en convenir ». Voir *Une page perdue de H. de Balzac*, pp. 121-122.

qu'à Manon et jusqu'à la princesse de Clèves.

Comme Balzac sait, par une trop dure expérience, que l'argent est le grand ressort de la vie moderne — étant la mesure des efforts humains — il fait, de la question d'argent, la trame solide de son épopée.

Ses personnages vivent, et ils comptent. Il y a des âmes pures, mais il y a des courtisanes. Les pistolets qui arrêtent les diligences sur les grand'routes ne sont pas plus dangereux que les beaux yeux qui subtilisent les portefeuilles et défoncent les coffres-forts.

On voit, pour la première fois, apparaître, dans son œuvre, le chaos immense, grouillant, agité, fécond, stérile, âpre, délicieux, et, somme toute, incompréhensible, qu'est la vie.

Est-ce bien la vie? C'est plutôt le raccourci puissant de la vie. Le génie de Balzac tient à sa double nature. Son imagination est un verre grossissant. Les objets ont, pour elle, des proportions énormes. Elle ne saisit pas seulement les circonstances, mais les lois, non seulement les individus, mais les types.

Tout être vivant sur lequel l'attention de Balzac s'est portée devient un objet exceptionnel, un phénomène, et, comme disait la philosophie ancienne, un « monstre ». Celui-ci est l'Usurier, celui-ci le Soldat, celui-ci le Banquiste, celui-ci

le Criminel, celui-ci le Satyre. Cette déformation prodigieuse impose ces types à l'esprit et les enfonce dans la mémoire.

Mais l'abus du procédé conduirait à l'invraisemblance et à l'outrance. Ce sont les défauts habituels du temps où vit Balzac. Il y échappe, et comment? Par le contrôle qu'exerce, sur lui, la qualité complémentaire de son génie, la finesse, la justesse, le tact, ou, pour tout dire en un mot, le sens des réalités.

Le Méridional est corrigé par le Parisien. Ce Bonaparte des Lettres trouve, en lui-même, son Sieyès. Le verre grossissant, monté en lunette, devient un instrument de précision.

Dans la vie de Balzac, ce contraste singulier, cette antinomie, qui fait sa gloire et son tourment, se retrouve jusqu'à la fin. Homme simple, droit, laborieux et chaste, il laisse s'exercer sur lui la fascination de tous les prestiges. Il galope à la recherche de tous les absolus. Il a convoité la fortune, la renommée, le pouvoir, l'amour. Il ne trouve que la désillusion ; mais sa vigoureuse nature se relève toujours par le goût du travail, la franchise du caractère et la probité des mœurs.

La sage vigilance de la mère veille sur le fils. Un suprême essor de son imagination l'avait emporté, à travers l'Europe, à la suite de *l'Étran-*

gère. Il revient, marié; heureux d'abord, mais bientôt cruellement meurtri. Quand l'heure dernière fut arrivée, la mère était seule, près de son fils, dans la maison abandonnée. De ses vieilles mains tremblantes, elle éteignit les étoiles d'or en lui fermant les yeux.

CORRESPONDANCE

D'HONORÉ DE BALZAC ET DE LAURE DE BERNY

1822...1832

Quand, dans une série d'articles parus au *Journal* et qui sont comme une première rédaction du présent ouvrage, nous eûmes apporté un élément nouveau à la biographie du grand romancier, à savoir la révélation du nom et des amours de la *Dilecta*, notre ami M. de Spoelberch de Lovenjoul nous écrivait, dans la joie de voir révélé le secret de l'énigme balzacienne :

Ah, cher ami, que votre quatrième article m'a donc transporté! Vous m'avez appris là ce que je cherchais depuis trente ans! Cette fois, nous la tenons, et l'amoncellement d'erreurs, de nuages, de légendes qui entouraient la dame, s'est évanoui pour toujours. A la lettre, j'ai bu votre encre par les yeux, et je vous réponds que pas un de vos lecteurs n'aura savouré aussi profondément que moi, ni ne se sera aussi gloutonnement gavé du régal unique que vous avez servi là aux Balzaciens. Plus que jamais je vous dis : Venez, Venez! »

En nous communiquant en même temps la belle lettre de Madame de Berny à Balzac relative à *Louis Lambert*, M. de Lovenjoul nous priait instamment de venir à Bruxelles prendre connaissance de la correspondance de Balzac et de Madame de Berny, qu'il avait en sa possession.

Nous voulions répondre immédiatement à son appel; les circonstances nous en ont empêchés; le temps passa, les années s'écoulèrent. Notre illustre ami mourut. Toutefois, en léguant la collection de ses manuscrits à l'Institut de France, il nous confiait le soin de publier cette correspondance échangée entre les deux amants à l'heure où le jeune homme, entrant tout à la fois dans la vie et dans l'infortune, ne trouvait autour de lui d'autre appui que l'affection passionnément maternelle de sa vaillante amie.

Voici donc ces deux séries de lettres : leur apparition donnera son sens psychologique profond à cet épisode initiateur de la vie de Balzac.

Ce que cette correspondance nous révèle, ce n'est plus l'homme d'affaires improvisé, le jeune téméraire qui, par une résolution funeste, s'accable lui-même d'une dette dont il subira le fardeau jusqu'à son dernier jour, c'est l'homme lui-même. Elle nous montre l'homme et elle nous montre la femme. Voici Honoré et

voici Laure. Les deux amants sont devant nous, en pleine lumière.

Et, malgré la cruelle différence des âges, malgré *les bornes infranchissables*, malgré la contrainte des lois de la nature et de la société qui les excite et qui les torture à la fois, ils se découvrent à nous, tels qu'il furent, dans la candeur et la sincérité de leur passion.

Une courte note, rédigée par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul et placée par lui en tête des brouillons des lettres adressées par Balzac à Madame de Berny, établit l'authenticité de ces documents que le pieux collectionneur a sauvés du naufrage.

La lettre d'Alexandre de Berny[1], écrite le soir

1. « Voici une lettre de deuil, cher Honoré ; après dix jours de souffrances nerveuses très aiguës, d'étouffemens et d'hydropisie, notre mère a succombé ce matin à neuf heures.

« Sa vie était bien remplie, à cette bonne mère, elle est sans doute bien calme à présent. Demain, à dix heures, elle sera déposée en terre à côté de son Armand, dans le cimetière de Grès.

« Avant sa maladie, elle classa ses lettres et en fit trois paquets ; un de ces paquets contient toute votre correspondance avec elle depuis qu'elle vous connaissait. Ce paquet, ficelé avec de la laine et entièrement clos, j'ai l'ordre formel de l'incendier aussitôt après sa mort. Dans une heure, j'y mettrai le feu.

« Il se trouve ici beaucoup de papiers de votre écriture, classés dans des feuilles qui portent le titre de manuscrits ; dans quelques jours, je vous en donnerai le détail.

« Adieu, cher Honoré, je ne puis rien vous dire, vous le savez. — 27 juillet 1836. ALEXANDRE. » (*Collection Spoelberch de Lovenjoul*, ms. A 312, fol. 113.)

même de la mort de Madame de Berny, établit que l'ensemble de la correspondance de Balzac conservée par la *Dilecta* a été brûlée. Elle s'explique elle-même, dans une des lettres que nous publions, sur ce qu'elle pensait de la conservation des lettres d'amour : ou le tout ou le feu.

Quant aux dernières lettres de Madame de Berny, Balzac les a conservées, sans doute parce qu'elles étaient, à ses yeux, la relique suprême du drame de cœur qui s'était joué entre lui et l'amie, alors que la séparation allait s'accomplir.

Voici donc tout ce qui reste : quelques brouillons de lettres de Balzac adolescent, quelques lettres de l'aimée vieillissante. Car, par un autre caprice du sort, les lettres de Balzac ne sont pas contemporaines de celles de Madame de Berny; les unes ne répondent pas aux autres; celles de Balzac sont de 1822, celles de Madame de Berny sont, du moins les dernières, de 1832. Dix ans d'intervalle !... Le drame n'est pas *lié*... Mais, il n'en paraîtra que plus pathétique peut-être. Car les lettres de l'amant sont de l'époque où l'amour naît, celles de l'aimée du temps où l'amour se meurt. Ardeur et enthousiasme au début; et, à la fin, palpitations de l'agonie, dernières étincelles, cendres brûlantes, étouffement, silence !

Cette passion partagée, où l'homme de vingt-trois ans étreint la femme de quarante-cinq ans, n'est-elle pas un des drames les plus singuliers qu'ait connus l'histoire? La filleule de Marie-Antoinette berçant sur ses genoux le peintre des mœurs bourgeoises, la belle-fille du chevalier de Jarjayes, qui a vu Versailles, Trianon, la Conciergerie, la cour des Tuileries, couvant, dans l'étroite chambre tendue de percale bleue, le génie du grand investigateur de « l'âge industriel », une Béatrice déjà fanée apprenant la vie et l'amour à cet enfant qui croyait les connaître et qui ne savait encore que les deviner. Balzac, qui n'a cessé de transposer ce roman dans tous ses romans, n'a rien combiné de plus imprévu et de plus dramatique.

Il faut donc prendre les lettres de Balzac à part et les lettres de Madame de Berny à part. Mais, en même temps, il faut, quand on lit les unes et les autres, avoir toujours dans l'esprit la réplique absente; il faut deviner; il faut sentir comme sentait *l'autre*, invisible et présent.

Ne pas manquer aussi de se représenter le temps, les circonstances, les entourages, les familles, les affaires; la grande maison de Villeparisis où la passion naît dans les sourires

pour s'épanouir bientôt dans les larmes, la chambre « tendue de percale bleue », les châteaux de la Touraine et de l'Angoumois, Saché et la Grenadière; et puis, auprès des acteurs, les comparses, les surveillants et les malveillants, ces jeunes filles à l'œil perçant que signale l'amoureux un peu gêné de son rôle, et, (drame dans le drame) les rivaux et les rivales : car cette femme a un mari et un amant délaissé peut-être; et ce jeune homme est entouré de dames et de grandes dames qui voudraient bien s'emparer de son génie deviné, les d'Abrantès, les de Castries, les Zulma Carraud, et même déjà cette Polonaise lointaine qui le prend par la vanité des admirations fabuleuses et de l'Europe remplie de son nom. Toutes accablent des traits de la jalousie la pauvre femme qui n'a plus de jeune que le cœur.

Ce fond de tapisserie une fois tendu, voyons les deux héros s'avancer sur la scène, et creusons les caractères : car, c'est ce qui importe; il s'agit de connaître les âmes.

Balzac, au moment où il écrit les lettres qui allument l'incendie, n'a que vingt-trois ans ; il achève ses études ; il se lance dans la vie ; il touche aux affaires.

A cette heure critique, il se connaît déjà lui-même à fond et, en psychologue prédestiné, il se peint admirablement. Il regarde aussi les hommes en lui et se contemple, eux et lui, dans un même reflet.

Mais ce qui frappe d'abord c'est que, dans cet adolescent, si extraordinairement doué, tout est « littérature ». L'homme de lettres aime en homme de lettres. Sa première passion, lui est un *sujet*. Se regardant, s'observant, s'analysant, il institue d'avance l'expérience de laboratoire d'où s'élèvera la création grouillante de la *Comédie humaine*. Cette goutte d'eau de Villeparisis et de la rue des Marais-Saint-Germain lui est un microcosme. Son génie, qui grandit en ce vase clos, grandit ce qui l'entoure jusqu'aux proportions de l'universel. Cet amour, qui naît au seuil de la jeunesse, finira par abriter son œuvre et son génie. Et, penché sur cette plante fragile, il y découvre déjà ce qu'il cherche et cherchera toujours : la science des hommes.

L'expérimentateur coupe, taille, tranche, dût-il blesser. Ce n'est ni par la douceur ni par le tact qu'il brille, l'acharné. Tel un carabin, il enfonce son scalpel et scrute à fond toutes les fibres. A peine née, la passion douloureuse est sur la table de dissection.

Quelque chose atténue, adoucit cette âpre

brutalité, c'est l'entière bonne foi, et, selon une expression qui revient souvent sous la plume de l'écrivain, parmi les délices des sens, « la chasteté ». Psychologue impassible, analyste sans pitié, Balzac reste, malgré tout, un brave garçon, un honnête homme. Son imagination errante ne l'égare pas, ses fautes ne l'aveuglent pas, son orgueil ne l'enivre pas. Il sait ce qu'il doit à cette femme, savante en la vie, qui, sciemment, lui a tout appris. Et, à l'heure de la supplication, quand il implore et qu'il est à ses pieds, et plus tard, à l'heure des séparations, quand il la laisse seule, loin de lui, désolée, il la respecte et s'incline devant elle d'âme à âme. Ayant toujours sur les lèvres l'illusion amère et le sucre de ce faux essai de l'amour, touché au cœur et écœuré en même temps, il parlera jusqu'à la fin de cette femme, comme d'une « maîtresse », comme d'un « maître », comme d'une amie souveraine, éducatrice de son intelligence et de son génie.

Les rivales elles-mêmes ont dû accepter l'étrange confession qu'il leur fit sans cesse de ce durable envoûtement : elles ont dû y consentir. Balzac amoureux ne sera, pour l'histoire des mœurs, ni le courtisan de la duchesse de Castries, ni le galant de la duchesse d'Abrantès, ni même l'amant ni le mari de la

Hanska, il sera à jamais l'ami de Madame de Berny, le disciple passionné de la *Dilecta*. C'est de celle-ci qu'il a reçu l'*empreinte*.

Le lecteur cherchera et trouvera, dans les lettres écrites par le jeune homme de vingt-trois ans, les traits de cet étonnant amour et les traits de ce singulier caractère. Comment ne pas lui signaler le portrait qu'Honoré trace de lui-même en s'y reprenant par touches et retouches successives, dans cette correspondance qui n'est, au fond, qu'une « confession » à la Jean-Jacques :

... Tel je suis et tel je serai toujours, timide à l'excès, amoureux jusqu'au délire, et chaste au point de n'oser dire : j'aime.... Je conviens que la dernière chose à laquelle je ressemble c'est à un amoureux, je n'en ai ni le ton, ni les manières, je n'ai ni grâces ni hardiesse, rien d'agressif; en un mot, je suis comme ces jeunes filles qui paraissent gauches, sottes, timides, douces et qui cachent sous ce voile un feu qui, une fois qu'il aura franchi les cendres qui le couvrent, dévorera le foyer et la maison, et tout.

Jean-Jacques est derrière cette image et Balzac lui-même le dit :

Au surplus, jamais je ne peindrai mieux mon caractère qu'il n'a été dépeint par un grand homme. Relisez les *Confessions* et vous l'y trouverez tout au long[1].

1. Quelques années plus tard, Balzac refaisait le même portrait pour Madame d'Abrantès, mais d'un burin à la fois plus

Rousseau était le grand homme de la génération révolutionnaire. Toutes les âmes sensibles se tournaient vers lui comme vers leur soleil. Laure Hinner était, comme tant d'autres, une Héloïse. Comment eût-elle dédaigné cet hymne à l'amour que son éclatante maturité inspirait au disciple exalté du maître :

Aimer, c'est sentir autrement que tous les autres hommes, c'est vivre dans un monde idéal, magnifique et splendide de toutes les splendeurs; c'est ne connaître ni le tems, ni ses divisions, ni le jour, ni la nuit, ni hiver ni printems; le jour et le printems sont la présence de l'objet aimé; il n'y a dans la nature qu'un seul endroit, c'est le lieu où l'on se voit, un seul individu, celui que l'on aime, le reste n'est rien!

Aimer, c'est quitter son existence passée et future et

ferme et plus dégagé; il affirmait, dans l'homme, l'homme de lettres : « Je m'étudie moi-même comme je pourrais le faire pour un autre, je renferme dans mes deux pieds cinq pouces toutes les incohérences, tous les contrastes possibles; et ceux qui me croiront vain, prodigue, entêté, léger, sans suite dans les idées, fat, négligent, paresseux, inappliqué, sans réflexion, sans aucune constance, bavard, sans tact, mal-appris, impoli, quinteux, inégal d'humeur, auront tout autant raison que ceux qui pourraient dire que je suis économe, modeste, courageux, tenace, énergique, négligé, travailleur, constant, taciturne, plein de finesse, poli, toujours gai ; celui qui dira que je suis poltron n'aura pas plus tort que celui qui dira que je suis extrêmement brave, enfin savant ou ignorant, plein de talents ou inepte, rien ne m'étonne plus de moi-même... Ce Kaléidoscope-là vient-il de ce que, dans l'âme de ceux qui prétendent vouloir peindre toutes les affections et le cœur humain, *le hazard jette toutes ces affections mêmes, afin qu'ils puissent par la force de l'imagination ressentir ce qu'ils peignent? Et l'observation ne serait-elle qu'une note de mémoire propre à aider à cette mobile imagination, je commence à le croire.* » (*Œuvres complètes*, t. XXIV, *Correspondance*, p. 56.)

présente pour en adopter une nouvelle : c'est la sienne. Penser comme elle pense, avoir des milliers d'idées quand nous sommes loin d'elle, et, quand on la voit, n'en pouvoir exprimer une seule; mettre de l'éloquence dans tout, dans un geste, un regard, un mot. C'est être transporté de bonheur d'une niaiserie, accablé de chagrin d'un signe équivoque.

Aimer, c'est se confondre tellement qu'il n'y ait pas trace d'individualité; c'est vivre de la vie d'un autre, ne rien négliger pour embellir cette vie, trouver de la douceur dans les larmes, dans l'abaissement, et abjurer même sa croyance, mourir même. Il en est qui trouvent ces sacrifices trop faibles et qui vont jusqu'à croire que celui de l'honneur n'est pas assez....

Aimer, c'est faire croire en soi et se rendre digne l'un de l'autre par les plus nobles efforts; c'est, quand on a tout fait, croire n'avoir encore rien fait; rendre sa bonté, sa foi, et les marques de son amour aussi innombrables que les graviers de la mer, faire que chaque sentiment soit une goutte d'une mer inépuisable.

Aimer, c'est l'exaltation de tout notre être, l'inspiration constante d'un poëte, en la portant dans le cœur et dans la vie; c'est nager dans l'univers, voir la nature autre qu'elle est, être en contradiction perpétuelle avec toutes les idées reçues et trouver un ciel affreux lorsque tout le monde le trouve sans nuages; se plaire dans une tempête, quand chacun tremble; alors les sentiments de l'homme ont une espèce de majesté et jettent sur lui quelque vestige de ce qu'on se figure de la création.

Une telle page, à elle seule, justifie tous les abandons : Laure Hinner devait succomber. Comment ne pas aimer celui qui parle ainsi de l'amour? Succomber, c'est triompher encore, dût la femme, la pécheresse, se sacrifier dans

son triomphe et mourir sur le bûcher que de telles flammes ont allumé.

Elle succomba ; elle fut sacrifiée.

Dix ans s'écoulent[1].... Durant ce long espace de la vie humaine, quelques rares lettres, au hasard des séparations. L'amoureuse était mûre ; elle vieillit. Le jeune homme mûrit, grandit, remplit le cadre de sa destinée. La gloire l'a touché. De lui rayonne une force, une confiance, une puissance. Tenant son époque, il commence à sentir qu'il tient l'avenir. S'il se mesure, c'est à Napoléon : « J'achèverai par la plume ce qu'il a fait par l'épée. »

Les femmes se pressent autour de lui. Elles sont là, toutes celles qui l'accompagneront dans sa course effrénée : la duchesse d'Abrantès, Zulma Carraud, la duchesse de Castries. Adulé, caressé, jeté dans la politique par ce même parti royaliste qui tourne autour du duc de Fitz-James et auquel Laure peut-être, l'impru-

1. Voici le portrait de Balzac, à cette date, de la main d'un *peintre*, s'il en fut, Eugène Delacroix : « C'est chez Madame O'Reilly et chez Nodier (vers 1832 ou 33) que j'ai vu pour la première fois Balzac qui était alors un jeune homme svelte, en habit bleu avec, je crois, gilet de soie noire, enfin quelque chose de discordant dans la toilette et déjà brèche-dent. Il préludait à son succès.... » *Journal*, II, p. 80. — Dix ans après, Delacroix écrivait de Nohant, chez George Sand : « Nous attendions Balzac qui n'est pas venu et je n'en suis pas fâché : c'est un bavard qui eût rompu cet accord de nonchalance dans lequel je me berce avec un grand plaisir. » *Correspondance*, t. I, p. 262.

dente, l'a présenté, il tire sur sa chaîne, sa vieille chaîne. Il s'est éloigné, il s'attarde dans les châteaux de la Touraine, et dans cette *Grenadière* où il se vante lui-même d'avoir emmené « une esclave ».

L'amie sait tout cela. Elle accepte, elle subit et si, parfois, la jalousie la *point*, si elle crie de douleur, c'est pour s'incliner encore à la fin et pour souffrir; elle consent à gravir le calvaire pourvu que l'ami, l'enfant adoré devenu homme, homme de lettres, grand homme, apparaisse sur la cime illuminée :

Une crainte mortelle vient quelquefois faire bondir mon cœur : je pense que *si certaine dame t'écrivait* de la venir trouver, tu serais assez *bon* pour y aller. Une autre dame ne t'a-t-elle pas fait revenir jadis de Tours à Versailles pour la consoler de chagrins que son égoïsme lui faisait te grossir? Ici, la circonstance est bien plus grave et malheureusement ta vanité est toujours éveillée, active, et a sur toi une prise d'autant plus réelle que tu en ignores la force.... Jamais tu ne sauras, ami, jusqu'à quel point j'ai placé mon orgueil en toi.

Tu me dis que l'intérieur de mon fils sera ma *justification*. Mon chéri, elle ne sera pas là; je l'ai placée tout entière en toi.... La nature ni la société ne pardonnent jamais à celui qui transgresse ses loix; je me trouvais nécessairement rebelle envers l'une ou l'autre; il m'a fallu offenser cette dernière; je sais ce qu'elle me réserve. Mais si je peux te voir dans le lointain grand et honoré (et tu dois savoir quel est pour moi le sens de ces deux mots), eh bien je serai contente sinon heu-

reuse; car je suis fière de toi. Il me semble que ni ma conscience ni le monde ne pourront me rien reprocher.

Le poignard est dans le sein. Ce que cette femme, âgée de cinquante-quatre ans, frappée de l'anévrisme qui devait la tuer quatre ans plus tard, ce que cette femme fit pour défendre son amour, pour garder son amant, — son enfant, — il faut le voir dans les dernières pages de cette correspondance, si fière et si humble à la fois. Elle l'a sauvé au penchant de la ruine, elle l'a réconforté, rasséréné, instruit, façonné, achevé, et il lui échappe. Elle continue : c'est elle qui fait ses courses, corrige les épreuves, porte les lettres, parfois celles qu'elle voudrait ouvrir. Elle lit ligne à ligne tous ses ouvrages, revise ses marchés, le tire d'embarras aux heures de la copie inachevée ou des dettes trop criardes. Elle accepte tout, la séparation, les erreurs, l'abandon. Mais il y a un point sur lequel elle ne transige pas : c'est quand ce qui est en question, c'est son travail, sa gloire, tranchons le mot, son génie. Quoi qu'il arrive, elle reste en sentinelle, là. Elle est et restera la gardienne et l'éducatrice; car, c'est son lot, celui qu'elle a choisi et qu'on ne lui arrachera pas.

S'il se trompe, s'il s'affole, s'il s'exalte, s'il

s'égare, elle est là. Elle rappelle la fougueuse nature au bon sens, à la sagesse, à l'équilibre. D'une main ferme, elle rabaisse le terrible orgueil.

On a lu déjà la lettre si haute écrite au sujet de *Louis Lambert* et qui dévoilait la fière et noble autorité de femme qui ne fléchit pas.

Et c'est pourquoi, précisément, elle fut, jusqu'à la fin, la *Dilecta*.

Ainsi, ces deux courtes correspondances expliquent tout. Le génie restait fidèle à la nourrice du génie. Jusqu'à la fin, lui aussi, l'enfant se retournera vers la maternité créatrice. Balzac revint, toute sa vie, vers l'image de la femme dont le vigoureux esprit avait emprunté tous les délices des sens et de l'âme pour le former *en esprit*. Finalement, le psychologue impeccable achève, pour lui-même, la figure de la maîtresse de ses jeunes ans par un portrait où les traits de l'intelligence dominent et effacent tous les autres. Il écrit à Madame Zulma Carraud, en septembre 1833, à l'heure même où les liens se dénouent : « Vous avez bien raison, chère belle âme, d'aimer Mme de B[erny] ; vous êtes la seule dont elle ne soit pas jalouse, vous avez dans la pensée des ressemblances frappantes : même amour du bien, même libéralisme éclairé, même amour du progrès, mêmes vœux pour la masse,

même élévation d'âme, de pensées, même délicatesse de cœur[1]. »

N'ajoutons rien. Telle fut celle qui restera pour l'histoire comme pour Balzac lui-même : l'éducatrice.

1. *Collection Lovenjoul*, ms. A 293, fol. 58. Voir aussi *Œuvres complètes*, t. XXIV, *Correspondance*, p. 178, où cette lettre est incomplète d'un membre de phrase et inexactement datée du 2 août, alors que, dans l'original, elle porte la date du 2 septembre.

LETTRES

D'HONORÉ DE BALZAC A MADAME DE BERNY

(BROUILLONS)

1822

NOTE EXPLICATIVE

Les lettres que nous publions ici pour la première fois — sauf une lettre de Madame de Berny, déjà imprimée dans l'édition originale de notre ouvrage — font aujourd'hui partie de la Collection généreusement léguée à l'Institut de France par M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. Elles y sont conservées, les lettres de Balzac sous la cote Ms. A 290, celles de Madame de Berny sous la cote Ms. A 291.

Sur la chemise renfermant les brouillons de Balzac, M. de Lovenjoul avait inscrit la note suivante :

HONORÉ DE BALZAC

Important dossier. — Contient les brouillons, gardés précieusement par le grand écrivain, de sa première correspondance d'amour. Il s'agit des lettres écrites en 1822 à Mme de Berny, et qui furent le point de départ

d'une liaison qui dura de 1822 à 1836. Balzac avait alors 23 ans et elle 45.

Ces lettres qui sont, sans doute, les premières manifestations amoureuses tombées de la plume de Balzac, sont remarquables de netteté et de franchise. En revanche, elles manquent un peu de grâce et de charme. Ce sont bien là les côtés que Balzac reconnaissait devoir à Mme de Berny qui, plus tard, l'avait absolument policé, adouci et formé aux nuances du cœur.

Par malheur, ces brouillons sont presque illisibles et certains mots tout à fait indéchiffrables. C'est d'autant plus fâcheux que les autographes de toute la correspondance de Balzac avec sa première amie, embrassant une période de quatorze ans et contenant forcément des détails précieux sur les débuts si peu connus de sa carrière (1822-1830) sont, paraît-il, brûlés. Voir à ce sujet la lettre d'Alexandre de Berny à Balzac, datée du 27 juillet 1836 [Dans mes papiers. S. L.·15 septembre 1894[1]].

Ces brouillons de lettres sont, en effet, pour la plupart, selon l'expression de Balzac lui-même, de véritables hiéroglyphes[2]. Nous avons

1. Voir ci-dessus p. 137.

2. Le passage suivant de *Louis Lambert*, relatif aux brouillons de ses lettres d'amour, trouve ici sa place :

« ..... Lorsque le hasard me mit en relation avec son oncle, le bonhomme m'introduisit dans la chambre habitée à cette époque par Lambert. Je voulais y chercher quelques traces de ses œuvres, s'il en avait laissé. Là, parmi des papiers dont le désordre était respecté par ce vieillard, avec cet exquis sentiment des douleurs qui distingue les vieilles gens, je trouvai plusieurs lettres trop illisibles pour avoir été remises à Mademoiselle de Villenoix. La connaissance que je possédais de l'écriture de Lambert me permit, à l'aide du temps, de déchiffrer les hiéroglyphes de cette sténographie créée par l'impatience et par la frénésie de la passion. Emporté par ses sentiments, il

pu, néanmoins, en déchiffrer la plus grande partie. Seuls, quelques mots ou bribes de phrases ont résisté à notre lecture, si attentive qu'elle ait été ; nous les avons remplacés par des points, mais en ayant soin d'indiquer en note que ces points étaient substitués aux mots qu'il nous a été impossible de lire.

D'autres points se rencontrent, çà et là, dans

écrivait sans s'apercevoir de l'imperfection des lignes trop lentes à formuler sa pensée. Il avait dû être obligé de recopier ses essais informes où souvent les lignes se confondaient; mais peut-être aussi craignait-il de ne pas donner à ses idées des formes assez décevantes, et, dans le commencement s'y prenait-il à deux fois pour ses lettres d'amour. Quoi qu'il en soit, il a fallu toute l'ardeur de mon culte pour sa mémoire, et l'espèce de fanatisme que donne une entreprise de ce genre pour deviner et rétablir le sens des cinq lettres qui suivent. Ces papiers, que je conserve avec une sorte de piété, sont les seuls témoignages matériels de son ardente passion. Mademoiselle de Villenoix a sans doute détruit les véritables lettres qui lui furent adressées, fastes éloquents du délire qu'elle causa. La première de ces lettres, qui était évidemment ce qu'on nomme un brouillon, attestait par sa forme et par son ampleur, ces hésitations, ces troubles du cœur, ces craintes sans nombre éveillées par l'envie de plaire, ces changements d'expression et ces incertitudes entre toutes les pensées qui assaillent un jeune homme écrivant sa première lettre d'amour : lettre dont on se souvient toujours, dont chaque phrase est le fruit d'une rêverie, dont chaque mot excite de longues contemplations, où le sentiment le plus effréné de tous comprend la nécessité des tournures les plus modestes et, comme un géant qui se courbe pour entrer dans une chaumière, se fait humble et petit pour ne pas effrayer une âme de jeune fille. Jamais antiquaire n'a manié des palimpsestes avec plus de respect que je n'en eus à étudier, à reconstruire ces monuments mutilés d'une souffrance et d'une joie si sacrées pour ceux qui ont connu la même souffrance et la même joie. » (*Œuvres complètes*, t. XVII, 1870, p. 71.)

le texte des lettres, ils sont du fait de Balzac et nous les avons, naturellement, maintenus.

Quant au lieu d'origine et aux dates assignées par le vicomte de Lovenjoul, nous les avons placés entre crochets en tête de chacune des lettres; car, bien que nul de ces brouillons ne soit daté, il n'est pas douteux qu'ils ont été écrits au cours de l'année 1822.

Certains faits en fournissent la preuve, telle l'apparition de *Jean-Louis* dont il est question dans la lettre XVI, tels aussi le voyage à Bayeux et la correspondance échangée, à cette époque, entre Balzac et sa sœur, Mme Surville, ou bien encore la lettre écrite, le 5 août 1822, par Mme de Balzac mère à sa fille Laure.

Le fac-simile que nous donnons ci-contre mettra le lecteur à même de se rendre compte que Balzac n'exagérait pas en qualifiant ses brouillons d'hiéroglyphes.

Nous avons fidèlement respecté l'orthographe, parfois un peu désuète, de Balzac ; mais la ponctuation étant souvent absente dans ces pages écrites hâtivement, nous avons cru devoir, pour faciliter la lecture, la rétablir. Une raison analogue nous a conduits à placer entre crochets certains mots qui nous ont paru éclaircir le texte.

FAC-SIMILE DE L'ÉCRITURE DE BALZAC

LETTRES DE BALZAC

(BROUILLONS)

I

[Villeparisis,] 1822.

Vous êtes malheureuse, je le sais, mais vous avez dans l'âme des richesses qui vous sont inconnues, et qui peuvent encore vous rattacher à l'existence.

Quand vous m'êtes apparue, ce fut avec cette grâce qui environne tous les êtres dont l'infortune vient du cœur, j'aime d'avance ceux qui souffrent. Ainsi, pour moi, votre mélancolie fut un charme, vos malheurs un attrait, et, du moment que vous avez déployé les agrémens de votre esprit, toutes mes pensées se sont involontairement rattachées aux doux souvenirs que j'ai conservés de vous.

Depuis le tems de ma séparation, vous écrirais-je, n'écrirais-je pas, telle a été l'histoire fidèle de mes idées, l'objet de toutes mes méditations, et, si je vous dis qu'il y a longtems que je ne vous vois plus des yeux, vous serez surprise qu'une jeune âme, ordinairement remplie de sentimens présomptueux, ait pu concevoir, garder et nourrir une passion, sans chercher plutôt à l'embellir des trésors de l'espérance. Mais tel je suis et tel je serai toujours, timide à l'excès, amoureux jusqu'au délire, et chaste au point de n'oser dire : j'aime. Il entre bien dans cette chasteté, dans cette pudeur de sen-

timent, toute la crainte et la honte que me causent les refus. Aussi, n'en ais-je jamais essuyé, puisque je ne m'y suis jamais exposé et c'est aujourd'hui pour la première fois que je me hazarde à dépeindre ce que je ressens.

Oui, Madame, je l'ose, mais ce n'est pas sans m'être retiré dans le dernier espace que ma raison s'est conservé pour y calculer toutes les conséquences de cette lettre.

Ne croyez donc pas que j'ignore la moindre des pensées que vous aurez en la lisant, si toutes fois vous la lisez. D'abord, vous y verrez la matière d'une des meilleures railleries qui soit au monde, ou un amusement tel que le comporte votre genre d'esprit. L'ironie, les plaisanteries ne manqueront pas, et elles seront d'autant plus sardoniques et piquantes que l'auteur de l'épître est inconnu, c'est-à-dire que la considération qui devrait lui valoir votre silence et votre protection sera la raison suprême, et l'absolution de vos mocqueries. Restera à savoir si je n'ai pas pris mes précautions.

Qu'ais-je dit! Ce mot peut-être va vous inquiéter, et vous chercherez à l'expliquer en regardant en arrière sur le chemin que vous avez déjà parcouru dans la vie. Ah! rassurez-vous, Madame, je vous jure que ce qui dicte cette lettre est un des sentimens les plus purs que le cœur d'un [être de] 20 ans ait jamais enfanté, un sentiment qui, j'ai l'orgueil de le croire, vous serait agréable, si vous voulez en connaître l'étendue.

Ainsi sachez, Madame, que cette lettre n'est point un jeu, c'est l'expression franche d'une jeune

âme, qui se trouve dans la même position que vous. Elle est gaie, parfois elle s'abandonne à la mélancolie, et c'est dans un de ces momens où tout semble peine qu'elle s'est adressée à vous pour vous faire la confidente de ses pensées dont vous êtes le centre.

Vous êtes triste, et souvent dans la solitude, cette lettre vous donnera, je pense, un instant de distraction et, à votre place, je trouverais je ne sais quoi d'original dans cette correspondance. Et n'est-ce pas une chose hardie que de chercher à ne se faire connaître que par les espèces de portraits de l'âme qu'offrent les lettres? N'est-ce pas là quelque chose de pur, et où est le danger?

Mais, j'ai tout calculé, vous ai-je dit, et si j'obtiens la faveur d'une réponse, mon esprit ombrageux m'a déjà suggéré que ce serait peut-être un piége pour chercher à me connaître et vous mocquer de moi, enfin imiter les feux follets qui donnent au voyageur un instant d'espoir, pour le plonger ensuite dans un abîme.

Mais non, je n'ai point cela à craindre, car vous ne me répondrez pas. Il y a mille raisons qui vous retiendront et dont vous n'aurez pas le courage de secouer le joug.

Quoi qu'il en soit, je ne me lasserai point de continuer à penser à vous avec délices. Songez, Madame, que, loin de vous, il existe un être dont l'âme, par un admirable privilège, franchit les distances, suit dans les airs un chemin idéal, et court avec ivresse vous entourer sans cesse, qui se plaît à assister à votre vie, à vos sentimens, qui tantôt

vous plaint, et tantôt vous souhaite, mais qui vous aime avec cette chaleur de sentiment et cette franchise d'amour qui n'a fleuri que dans le jeune âge, un être pour qui vous êtes plus qu'une amie, plus qu'une sœur, presqu'une mère, et même plus que tout cela, une espèce de divinité visible à laquelle il rapporte toutes ses actions. En effet, si je rêve grandeur et gloire, c'est pour en faire un marchepied qui me conduise à vous, et si je commence une chose importante, c'est en votre nom. Vous m'êtes, sans le savoir, une véritable protectrice. Enfin, imaginez tout ce qu'il y a de tendre, d'affectueux, de gracieux, d'expansif dans le cœur humain, et je crois l'avoir dans le mien lorsque je pense à vous!

Vous riez peut-être et vous dédaignerez ce silencieux hommage, cette adoration pure et désintéressée, sans seulement essayer à répondre. Alors, Madame, je me contenterai de vivre de mon sentiment lui-même, et j'aurai du moins pendant quelque tems une chimère à caresser, en m'imaginant qu'une lettre est en chemin, et, si elle ne vient pas, mon chagrin aura une cause; jusqu'ici je me créais moi-même mes biens et mes maux; maintenant, vous en êtes la source. Quoi qu'il arrive, je vous aimerai toujours, et je vous le dis avec cette simplicité, cette candeur qui n'appartient qu'aux sentimens [jeunes] et aux sensations premières[1].

1. Le passage qui suit a été supprimé par Balzac :
« Il y a une chose que je ne puis me risquer de dire, c'est qu'une de vos phrases m'a révélé tout votre caractère et que je crois savoir ce qu'il faudrait écrire pour vous plaire avec constance »

Si vous avez espoir en un état inouï dans lequel on ne peut rester longtems, être aimé serait plus inouï encore, et[1] ce n'est pas l'effet que doit produire ce premier cri d'un malheureux.

Je n'en attends de votre part ni l'amour, ni l'étonnement, ni la moquerie, ni le dédain, encore moins le mépris. Mais j'ai toujours soupçonné qu'il y avait dans le cœur de toutes les femmes un sentiment qui se trouve sur les confins de la tendresse et de l'amitié; c'est la compassion, la pitié généreuse qui tend la main aux fous comme aux malheureux.

Adieu, Madame, adieu, et permettez qu'au lieu des phrases banales par lesquelles l'on termine, je dépose ici, à cette place, mon âme toute entière, une âme sans souillure, irréprochable, que j'ose vous offrir comme un des plus purs présens que l'on puisse recevoir. — Adieu.

Répondre à M^r^. ... Manfredi[2].

II

[Villeparisis, 23 mars 1822.]

Madame,

Quand on a fait un thème pour sa vie, il est cruel de le reconnaître impossible à suivre.

1. Phrase rayée : « je ne sais si le passage... ainsi l'un à l'autre ne me ferait... mais être consolé dans mes peines, dont... ce n'est pas encore aussi .»

2. Nous avons remplacé par quelques points trois mots raturés par Balzac et qui semblent être : *Delan, Varin, André.*

Quand, égaré par l'imagination, on l'a construit brillant et plein de charme, on peut se trouver désespéré.

Quand il est impossible d'en suivre un autre, la vie n'est plus rien.

Que l'on suppose une jeune âme naïve, quoiqu'elle se soit imprudemment trempée dans le vase des sciences; ignorante néanmoins, puisqu'elle ne fait que d'entrer dans le commerce du monde; mais pleine de sentimens généreux, gaye sans méchanceté, aimante à l'excès, partant, un peu friande de mélancolie et de voluptés; d'abord exagérée dans tout, par suite de la pente de l'imagination; puis, ayant déversé cette exagération dans les sentimens; présomptueuse, folle, inconsidérée, ayant enfin tous les vices comme toutes les vertus de son âge.

Cette jeune étourdie a regardé un instant dans le puits, elle crut appercevoir la tête de la déesse qui s'y cache; peut-être, n'a-t-elle vu que la sienne!

Mais enfin, jeune, elle a osé juger la vie comme le vieillard qui regarde en arrière; elle a pensé que le plaisir en était l'essence et elle a cherché le plus grand des plaisirs pour en faire son texte. Elle n'a fait qu'obéir à la nature des choses et à son penchant, tout en s'imaginant choisir. Dirigeant toutes ses forces vers l'amour et ses joies, elle s'en est créée son unique perspective, elle y a tout subordonné : elle s'est couronnée de roses, et, dans la fleur du printems, pleine de sève et d'espérance, elle s'est élancée, elle a cherché, elle a trouvé... Mais son élan fut arrêté par cet axiome de morale que : *il est impossible que l'on aime ceux qui donnent*

prise soit au ridicule soit aux plaisanteries[1]. Alors, déshéritée de ses espérances, en regardant l'issue de cette première tentative comme celle de toutes les autres, elle n'eut pas le courage d'en appeler, et de surmonter cette pensée...

Qu'il soit permis de citer notre jeune poète[2]? Ce sera une grande preuve d'humilité que de mettre ses vers à côté de ceci:

. . . . . .

Au milieu d'un parterre, un matin vit éclore
Sur un lys encor frais des larmes de l'aurore,
Un des fils du printems;
Par ses jeunes efforts, par ses doux mouvemens,
Sa prison est brisée
Il marche sur la fleur, se nourrit de rosée,
Regarde le jardin
Et par un vol naïf, chancelant, enfantin,
Interroge ses ailes
Où resplendit l'éclat des couleurs les plus belles.

Il voit l'honneur de Flore, et, de ses pas légers
Lui destine l'hommage, en rêvant de baisers
Une abondante fête :
La rose, en détournant sa gracieuse tête,

1. Le 5 août 1822, Mme Balzac mère écrivait à sa fille, Mme L. Surville, à propos d'Honoré : « Mad^e de Berny fort portée pour lui, parce qu'elle aurait un fils du même âge, me disait l'autre jour que chez elle Honoré allait jusqu'au ridicule, qu'il n'était pas aimé, qu'il avait été jusqu'à trouver le moyen de choquer et d'humilier l'amour-propre de Mr Mich[elin], son gendre, qu'elle me citait cela pour me donner la mesure, parce que c'était de tous ceux qui venaient chez elle le moins susceptible, jugez de tous les autres; je lui suis attaché, me disait-elle, je donnerais beaucoup pour qu'il prît plus garde à ses paroles, à son air, à son ton.... » (*Collection Lovenjoul*, ms. A. 381, fol. 116 v°).

2. Dans un brouillon de cette lettre, on lit ceci : « A[ndré] Chénier. » Les vers qui suivent ne sont, bien entendu, pas de lui, mais de Balzac en personne. [S. L.]

Insulte au papillon!
Il insiste. Bientôt, percé par l'aiguillon
D'une perfide abeille
Il tombe, et meurt au sein de la rose vermeille,
En caressant toujours
Cette fleur, son tombeau, cette fleur, ses amours!

Voilà bien des dernières lettres, celle-ci sera la seule. Mes yeux, je vous le jure, ne vous importuneront plus, mes paroles ne pourront plus imprudemment vous offenser ou vous chagriner. Adieu. J'ai pris mon parti. Quel qu'il soit, soyez en joyeuse[1]!

Suscription : Madame,
Madame de Berny.

Cette suscription a été raturée par Balzac lui-même, mais se lit sous ses ratures.

1. Voici deux autres brouillons de cette lettre. Les lignes suivantes sont écrites au verso de ce brouillon et sur le feuillet suivant :

Premier brouillon.

Quand on a fait un thème pour sa vie, il est cruel de le reconnaître impossible à suivre.

Quand, égaré par l'imagination, on l'a construit brillant et plein de charme, on peut se trouver désespéré, quand il est impossible d'en suivre un autre, la vie n'est plus rien... on doit la quitter, car l'on ne vit que pour vivre.

Que l'on suppose, par exemple, une jeune âme, naïve quoiqu'elle se soit imprudemment trempée dans le vase des sciences, ignorante néanmoins, parce qu'elle ne fait que d'entrer dans le commerce de la vie; mais pleine de sentimens généreux, gaye sans méchanceté, aimante à l'excès, partant un peu friande de mélancolie, d'abord exagérée, par suite de la pente de l'imagination, puis ayant reporté cette exagération dans les sentimens qu'elle enfante, cette jeune étourdie a regardé un instant dans le puits; elle a cru appercevoir la tête de la déesse qui s'y cache, peut-être n'a-t-il (*sic*) vu que la sienne.

Mais enfin il a, jeune encore, osé juger la vie; il a pensé que

le plaisir y était tout; il a choisi parmi les plaisirs le seul que son organisation lui indiquait.

Elle a dirigé toutes ses forces vers l'amour; elle en a fait tout son être, toute sa vie; elle a subordonné tout à cette unique passion.

Dans la fleur de l'âge, pleine de vigueur, elle essaye ses ailes comme le fils du printems, sans frayeur. Alors il secoue ses ailes, essaye de voler, se dirige sur la première rose qui lui plait. La rose détourne la tête; elle contient une abeille qui le pique, il tombe et meurt au pied de la rose, en la regardant toujours.

Il voit l'honneur de Flore, et, de ses pas légers
Il apporte l'hommage, en rêvant de baisers
Une abondante fête.
La rose, en détournant sa gracieuse tête,
Insulte au papillon.
Il insiste, et bientôt, percé par l'aiguillon
D'une perfide abeille
Il tombe et meurt au pied de la rose vermeille
En regardant toujours
Ce rosier, son tombeau, ce rosier, ses amours[1].

Il serait par trop extraordinaire que l'on aimât celui dont on plaisante. Aussi, n'attend-il plus rien de celle qu'il chérira toujours.

Je vous prie de faire l'honneur à celui qui vous écrit de le lire jusqu'au bout, avec le plus d'intérêt que vous pourrez accorder à ce dernier feuillet du livre, et cette sotte confiance pourrait peut-être recevoir son salaire, s'il ne se joignait à la mocquerie quelque chose de plus injuste.

Je crois qu'il serait par trop extraordinaire que l'on aimât celui dont on plaisante.

Voilà bien des dernières lettres, je pense que celle-ci se trouve la troisième, mais malheureusement son titre est réel.

Il serait par trop extraordinaire que l'on aimât celui dont on plaisante; il est encore plus extraordinaire que le plaisanté chérisse la plaisantante.

extrait de la corresp[ondance]

S'il est un axiome de morale, c'est que l'on n'aime jamais ceux qui donnent prise soit à la plaisanterie soit au ridicule

1. En tête de ce brouillon, on lit : « Ch. 2e — Le pot cassé — J'ai parlé de Balarouth et je dois expliquer ce qu'est ce personnage. »

qui, chez nous est la conséquence de la[1].... Ce qui paraît extraordinaire, c'est que pénétré de cette maxime, l'on continue d'aimer lorsqu'on est l'objet plaisanté.

Néanmoins cette bizarrerie doit être la marque d'une véritable passion. Lorsqu'une âme, entourée d'une foule de tissus qui redoublent sa chaleur et la rendent impénétrable, se sent mal jugée sur quelques unes de ces enveloppes et par cela même mal jugée, elle se réfugie dans elle-même et plus sévère que le reste elle se juge[2].

Selon les divers arrêts que chacun porte sur soi, voici ce qui peut arriver. Alors il est des hommes qui se vengeront avec toute la force des sentimens que l'on nomme vengeance; ils haïront, s'ils le peuvent, et, comme ce payen mécontent de son idole, ils la briseront avec une sourde rage, et c'est ici le cas d'observer que la nature n'a refusé à aucun être les moyens de se venger cruellement.

D'autres useront d'une vengeance plus magnanime; ils rassembleront toute leur énergie, aiguiseront leurs volontés, chercheront ce à quoi la nature les a destinés, ils s'élèveront, brilleront, et mettront leur joie à se dire alors : on me regrette.

Mais les caractères sont variés à l'infini. Celui dont il est question n'embrassera pas le sentiment de la première vengeance, parce qu'il annoncerait que ce n'est pas à tort que l'on a été dédaigné, et que du reste ce serait puéril et peu digne.

Elles [ces âmes] n'embrasseront pas le second, parce que ce serait donner à des grandes choses une trop petite cause, et s'il en a la force, ce dont je doute, il tâchera de les accomplir dans un but moins frivole.

Mais que feront-elles, [ces âmes?] Ici s'ouvre un autre ordre. Ces âmes ne prendront point le parti trop extrême de... elles se regarderont d'un air inquisiteur [et songeant que si elles n'ont pu][3].

En examinant sa singulière organisation, voilà ce qui doit arriver.

Une âme qui n'a jamais connu que les extrêmes agit toujours avec ce sens, par conséquent, se voyant dédaignée, elle croira

1. Ces huit mots : *qui* jusqu'à *de la* ont été rayés par Balzac.

2. La phrase suivante, entre le mot *et* et le mot *plus*, a été rayée sur le brouillon : « Juge mal à son tour l'humanité et attend en silence l'occasion de réformer cette pensée de dépit et l'occasion de se venger de... réformer son propre jugement et les moyens de se venger.... Mais la vengeance, quoique rangée parmi les sentimens énergiques, déplaît à certaines âmes nourries de douces pensées quoique l'on en pense d'après certaines phrases. »

3. La phrase : *Mais que feront-elles* jusqu'à *n'ont pu* est raturée sur le brouillon.

l'être justement et n'accusera jamais personne. Si elle a mis tout son espoir[1].

Deuxième brouillon.

Quand on a fait un thème pour sa vie, il est cruel de le reconnaître impossible à suivre.

Quand égaré par l'imagination, on l'a construit brillant et plein de charme, on peut se trouver désespéré.

Quand il est impossible d'en suivre un autre, la vie n'est plus rien. Alors quelques-uns la quittent en réfléchissant à ce qu'est la vie.

Que l'on suppose, une jeune âme : naïve, quoiqu'elle se soit imprudemment trempée dans le vase des sciences; ignorante néanmmoins, car elle ne fait que d'entrer dans le commerce du monde; mais pleine de sentimens généreux, gaye sans méchanceté, aimante à l'excès; partant un peu friande de mélancolie et de voluptés; d'abord exagérée dans tout, par suite de la pente de l'imagination; puis, ayant reporté cette exagération dans les sentimens qu'elle enfante; présomptueuse, folle, inconsidérée, ayant enfin tous les vices et, comme tous, les vertus de son âge!

Cette jeune étourdie a regardé un instant dans le puits; elle crut appercevoir la tête de la déesse qui s'y cache; peut-être n'a-t-elle vu que la sienne!

Mais enfin, jeune, elle a osé juger la vie comme un vieillard qui regarde en arrière. Elle a pensé que le plaisir en était l'essence, et elle a cherché, choisi le plus grand des plaisirs, elle en a fait son texte.... Elle n'a fait qu'obéir à la nature et à son penchant tout en s'imaginant choisir. Dirigeant toutes ses forces vers l'amour et ses joies, elle en a fait tout son être, a tout subordonné à cette unique passion, elle s'est couronnée de roses et, dans la fleur du printems, pleine de sève et d'espérance, elle s'est élancée. Elle a cherché, elle a trouvé. Mais son élan fut arrêté par cet axiome : *qu'il est impossible que l'on aime celui dont on peut plaisanter.*

Déshéritée de ses espérances en regardant l'issue de cette tentative comme celle de toutes les autres, elle n'eut pas le courage d'en appeler, et de surmonter cette pensée.

Qu'il soit permis de rappeler A. Chénier. Ce sera une preuve d'humilité que de l'accoler à de la vile prose. Voici ses vers[2] :

1. Ces sept derniers mots « *Si elle a mis tout son espoir* » ont été biffés.

2. Les vers qui suivent ne sont point d'André Chénier, mais bien de Balzac lui-même. Impossible de se rendre compte aujourd'hui s'il voulut d'abord réellement citer des vers de l'auteur de *la Jeune Captive*, ou

. . . . . .

Au milieu d'un parterre un matin vit éclore
Sur un lys encor frais des larmes de l'aurore
Un des fils du printems;
Par ses jeunes efforts, par ses doux mouvemens,
Sa prison est brisée :
Il marche sur la fleur, se nourrit[1] de rosée,
Regarde le jardin,
Et d'un vol chancelant, naïf, enfantin,
Interroge ses ailes
Où resplendit l'éclat des couleurs les plus belles;

Il voit l'honneur de Flore, et de ses pas légers
Lui destine l'hommage, en rêvant de baisers
Une abondante fête.
La rose, en détournant sa gracieuse tête,
Insulte au papillon;
Il insiste. Bientôt, percé par l'aiguillon
D'une perfide abeille,
Il tombe et meurt au pied de la rose vermeille,
En regardant toujours
Ce rosier son tombeau, ce rosier ses amours.

III

[Villeparisis, ... 1822[]

Voici un passage de Théophraste que La Bruyère ne put pas traduire, parce qu'il n'a paru que dans l'édition faite sur le dernier manuscrit trouvé dans le Vatican; la lacune que laisse ce fragment se voit à la page 17 de l'édition de Didot[2].

essayer d'attribuer à ses propres strophes une paternité supposée, comme il l'a fait à cette époque pour tous ses romans de jeunesse.
[S. L. 8 sept. 1894.]

1. Balzac avait d'abord écrit : *il en boit la rosée.*

2. Inutile, sans doute, de faire remarquer que tout ceci n'est qu'un petit roman inventé par Balzac pour essayer de changer

« S'il est en morale un précepte que l'on puisse regarder comme un axiome, c'est que l'on n'aime jamais ceux qui donnent prise soit à la plaisanterie, soit au ridicule.

« Ce qui paraît extraordinaire, c'est que des gens pénétrés de cette maxime continuent d'aimer, bien qu'ils soient l'objet plaisanté !

« Néanmoins cette bizarrerie est dans le cœur humain, et, de plus, elle est la marque d'une passion véritable ; et cette sotte constance peut quelquefois recevoir un salaire, à moins qu'il ne se joigne à la mocquerie un sentiment plus injuste.

« Il est des âmes entourées d'une foule de tissus qui redoublent leur chaleur et les rendent impénétrables. Il arrive qu'on les juge sur quelques-unes de ces enveloppes, et alors on les juge mal.

« On les rebute en amour. Elles se réfugient en elles-mêmes, et[1].... »

IV

J'entreprends une tâche difficile. Vous le voulez, il le faut[2].

à son égard les sentiments de sa moqueuse amie. Il est bien dans la note de ses travaux de jeunesse toujours attribués à des personnages morts ou inconnus. [S. L.]

1. Ce prétendu passage de Théophraste est écrit au verso de la lettre qui commence par ces mots : « Si vous êtes fidèle au seul entraînement.... »

2. Voici le premier brouillon de cette lettre :

« J'entreprends une tâche difficile? vous le voulez? il le faut, mais n'est-ce pas une cruelle plaisanterie que vous me faites

N'est-ce pas une cruelle plaisanterie que vous me faites? et votre lettre n'est-elle pas déjà le fruit amer d'un grand défaut? Quel plaisir une âme généreuse peut-elle prendre à badiner un malheureux qui vous demanderait de la pitié, afin d'exciter un sentiment quelconque, si celui-là avait quelque chose de consolant. Cette malignité féminine n'est-elle pas un grand vice chez vous que je ne croyais pas femme comme une autre?...

Vous êtes fière, très fière. Ne prétendez-vous pas que, recevant ce que vous ne pouvez pas donner, ce rabaissement vous empêche de me céder?

Cette hauteur de sentiment m'a plus charmé que tout le reste de vos défauts et c'est un nouveau chaînon que vous avez méchamment forgé.

Mais quel droit ais-je de vous déplaire? Suis-je quelque chose pour vous? Et du reste, que me fait à moi que vous soyez attrayante dans le monde par l'esprit brillant et tant soit peu caustique que vous y déployez?

Si vous étiez parfaite, vous aimerais-je? La per-

et votre lettre n'est-elle pas déjà le fruit d'un grand défaut. Quel plaisir une âme généreuse peut-elle prendre à badiner un malheureux qui demanderait de la pitié, si ce sentiment avait quelque chose de consolant pour le moy aigri. Cette malignité féminine n'est-elle pas un grand vice chez vous que je ne croyais pas femme comme une autre. Ainsi vos défauts sont d'être trop femme, trop séduisante[1]. Vous avez trop de fierté, beaucoup trop, ne prétendez-vous pas.... »

Ce brouillon est écrit au recto d'un feuillet contenant, au verso, un fragment de *Clotilde de Lusignan* (7 lignes) qui commence par : « Mes amis, croyez-vous que le diable doive perdre » et finit par : « S'il vous faut un chef je vous en servirai et je promets que ».

1. Ces neuf derniers mots ont été raturés par Balzac

fection est une divinité que l'on adore. Elle n'a que des autels, et l'on se contente de les encenser.

V

Plus je vais et plus je vois que vous ne m'aimez pas, que vous ne m'aimerez jamais, malgré ma constance et malgré les formes sous lesquelles je me présente à vous et c'est vraiment folie que de persévérer. Toutes fois, je persévère[1].

O comme je me reproche d'avoir été chez vous hier, mais, dans le dessein que j'avais formé de ne plus vous revoir il n'entrait pas de vous persuader que je ne vous aimais plus, et vous l'eussiez pensé si j'avais mis de la mauvaise grâce à vous obéir.

J'ai préféré payer les frais de la guerre que de faire croire à l'ennemi que je n'avais pas le courage d'entrer en campagne. Il faut avouer cependant que je suis mille fois plus gauche que le marquis du *Legs*, et que tout autre à ma place, en vous voyant hier vous aurait sauté au col.

Mais toute autre que vous se serait peut-être autrement conduite, et je ne puis m'excuser qu'en vous disant, et d'après ce que j'ai pu appercevoir de mon caractère : la seule appréhension d'un refus suffit pour contrebalancer toute la fougue des plus violentes passions.

Cependant, voulez-vous que je vous prouve d'une

1. En tête de ce brouillon, trois lignes raturées.

manière évidente que vous ne m'aimez pas? et je ne peux pas m'en plaindre car votre tenue dérive précisément de ce qui est en question, savoir que vous ne m'aimez pas, et il est philosophiquement impossible qu'une femme qui n'aime pas se conduise comme une femme qui aime. — Or, vous dites que je ne vous trouverais jamais qu'entourée de vos enfans.

Vous calculez si mon attachement pourra durer un an ou plus.

Vous croyez qu'il est facile de savoir mon secret et que vos lettres peuvent être lues par tout le monde.

Vous parlez des choses les plus charmantes avec une négligence et vous y attachez aussi peu d'importance que s'il s'agissait du sultan Saladin. Et vous ne voyez pas que ce peu d'importance serait une raison pour ne pas faire le malheur d'un ami pour si peu de chose. Si peu de chose vaut bien une amitié constante.

Sont-ce là des griefs, car je ne veux vous rappeler que ceux-là, dont un seul suffirait pour m'éclairer, si je n'étais pas sous le charme.

Grand Dieu, si j'étais femme, que j'eusse quarante-cinq ans, et que je fusse encore jolie, ah, comme je me serais conduite autrement que vous.

J'aurais d'abord tâché de deviner quel caractère avait l'homme qui m'adorait (songez qu'il ne s'agit que de moi femme) et, selon ce caractère, j'aurais ou pris en plaisantant tout ce qu'il m'aurait dit, et s'il avait persévéré, j'aurais entouré ma défaite de tout le charme d'une bonhomie sans prétention, ou

plutôt, je l'aurais, je crois, sincèrement aimé, quand ce n'aurait été que par reconnaissance, et ne calculant rien, parce que jamais l'amour n'a connu Barême; je me serais livrée à ce sentiment, en tâchant d'y retrouver, quant à moi, les délices du premier âge, ses innocentes illusions, ses naïvetés et tous ses charmans privilèges.

Je vous ai dit que j'avais fait un thème pour ma vie que ma jeune imagination a été étourdie. Voyant dans le puits, elle a cru y voir la tête de la déesse qui s'y cache; peut être n'a-t-elle vu que la sienne propre.

Enfin, elle a cru que le plaisir était le seul texte à suivre, le seul chanvre dont on doit faire sa toile.

Elle a dirigé toutes ses forces de ce côté, elle y a mis son bonheur, et, à la première tentative, elle échoue, et elle échoue devant une charmante personne qui pense comme elle!

Quel triste gage pour l'avenir, que d'espérances renversées, surtout quand j'ai la présomption de croire qu'auprès de la plus jolie et de la plus fière des femmes j'en aurais assez fait pour être mille fois plus heureux.

Quel problème pour moi qu'une femme qui retrouve, dans le commencement de son automne, des jours aussi beaux que ceux de l'été, qu'une femme[1] d'esprit qui juge le monde tel qu'il est, se refuse à cueillir la pomme qui perdit nos premiers parens.

Mais peut-être je m'abuse; il se peut que j'aye plus de torts que vous; ayez moins de torts que je

1. Membre de phrase biffé : « Convaincue que le plaisir et les amours sont les seules.... »

ne vous en donne, et que j'en aie plus de mon côté. Je conviens que la dernière chose à laquelle je ressemble, c'est à un amoureux, je n'en ai ni le ton, ni les manières, je n'ai ni grâces, ni hardiesse, rien d'agressif, en un mot je suis comme ces jeunes filles qui paraissent gauches, sottes, timides, douces, et qui cachent sous ce voile un feu qui, une fois qu'il aura franchi les cendres qui le couvrent, dévorera le foyer et la maison, et tout!

Au surplus, jamais je ne peindrais mieux mon caractère qu'il n'a été dépeint par un grand homme. Relisez les *Confessions* et vous l'y trouvez tout au long. Je ne vous dis pas cela par amour propre, mais parce que cela est la vérité pure, et que je ne suis pas le seul placé dans la catégorie de ce caractère-là.

Vous ferez ce que vous voudrez, tout ce que vous ferez sera bien. Mais de grâce, ne m'en voulez pas de mes gaucheries, car si je voulais vous détailler ce que j'aurais dû faire, vous verriez que je n'ignore pas mes torts.

VI

[Villeparisis, ... 1822.]

Il faut avouer que le hasard, que l'on est convenu d'appeler Dieu, fut bien bizarre quand, en me refusant le don de la parole, il m'accorda, par surcroît, une triple dose de timidité.

Ne serait-ce pas plutôt un bienfait que d'avoir posé tant de barrières autour d'une passion fougueuse et qui règne en souveraine, car toutes les autres semblent lui faire leur cour?

Sans tout cela je vous aurais dit de vive voix que, jeune et partant présomptueux, et vous ayant observé qu'un mot de vous serait pour moi la plus grande faveur, j'avais déjà regardé votre lettre comme un de mes fétiches et son contenu comme un gage inespéré qui m'entraînait à vous aller achever les réticences que vous m'avez reprochées, car j'avoue à ma honte que l'amour propre m'interprète ce passage de votre lettre.

Vous me ferez plaisir de venir me voir. J'ai congé. Je pourrai caus[er] plus à l'aise. Vous me comprendrez.

Ma timidité et quelque chose de plus que la mélancolie m'ont ressaisi, lorsque je vous vis entourée de vos enfans, alors je vous ai comprise, j'abdiquai l'espérance, la parole expira sur mes lèvres et mes sentimens se réfugièrent dans le plus profond de mon cœur en voyant que cette invitation ressemblait aux feux follets qui égarent le voyageur[1].

1. Cette phrase, rayée par Balzac dans ce brouillon de lettre, a été utilisée en partie dans une autre. Voir p. 179 : « Il doit donc s'arrêter, mais avant de faire un pas en arrière, qu'il lui soit permis de se faire comprendre à son tour.

« Entre deux personnes qui coïncident dans leurs idées philosophiques et qui s'élèvent à une certaine hauteur, je pense que le langage vulgaire doit être banni, et sans parler de martyre, de chaînes, de feux, d'ardeurs, de flammes, etc. »

Autre brouillon : « ... Entre deux personnes qui ont quelque coïncidence dans les idées philosophiques et qui s'élèvent à

Il doit donc s'arrêter mais avant de faire un pas en arrière et de quitter cette main pleine de fleurs qu'il crut p^r lui, qu'il lui soit permis de dire à son compagnon d'un instant :

Adieu ! ... Je t'aimais !... Mais ne me retournai-je pas souvent?

Adieu !... le peu de route que nous avons fait ensemble a fait naître en moi plus que de l'amour. Un moment j'ai cru... !

Si tu as donc compris mes regards, à ta rencontre pourquoi m'avoir laissé thésauriser d'immenses désirs inapaisés. Si tu ne les vis pas, sache...

Adieu, je t'aimais et vais [continuer] dans la vie mais combien de fois me retournerais-je jusqu'à ce que je ne puisse que te perdre de vue. Adieu donc ! et alors encore chercherai-je à te revoir. Il fit quelques pas, il se retourna et dit : tu ne réponds rien?

Ainsi je ne vous verrai plus, cependant sachez une chose que tel[le] soit la nature du service que vous réclamiez de moi, hors de vous voir et de vous parler, comptez que vous ne trouverez jamais de génie de fée plus prompt et plus obéissant pour vous, je tâcherai de reculer les limites de mon pouvoir.

Il est encore une chose qu'il faut que vous appreniez, c'est que votre plus grand charme, c'est que je ne vous crois pas heureuse, et que je fuis les

une certaine hauteur, qu'il me soit permis de rejetter ce langage vulgaire et banal de flammes, de chaînes, d'ardeurs, de feux et pour vous dire tout simplement que je vous aime.... »

heureux; mon âme a toujours eu un secret penchant à s'épanouir avec les affligés.

Encore un mot. Je relis pour la cinquième fois votre lettre, vous y avez l'air embarrassée et je ne suppose pas que vous puissiez l'être. Soit que vous teniez à moi, soit que vous n'y teniez plus, à mon tour je pourrais dire : « Expliquez-moi quelles sont, hors le mépris, les raisons que vous alléguerez pour ne pas condescendre à mes désirs.

Advienne que pourra. Je dépose à cet endroit de ma lettre toute mon âme et toutes mes pensées, que les vôtres s'y . . . . . dont le cœur est plein de trésors. . . . . .[1] mes sentiments.

Adieu, trois fois adieu. Votre souvenir sera pour moi comme celui de la terre natale.

VII

[Villeparisis, ... 1822.]

Vous voir! J'y renonce à jamais, le voyageur s'est retourné, c'est pour toujours, il ne cherchera même pas maintenant à regarder à la place où vous fûtes. Pourquoi?

Je vais tout expliquer, mais je parle pour la dernière fois; et je serai diffus. Vous me pardonnerez en songeant que c'est un adieu, et un adieu semblable à celui d'un mourant à ses amis. Et que de

1. Mots illisibles.

choses à dire! Je pourrais presque mettre là : ceci est mon testament[1].

La première fois que je vous vis, il s'est....

Entre deux personnes qui coïncident dans leurs idées philosophiques, et qui s'élèvent à une certaine hauteur, je pense que l'on doit banir ce langage vulgaire, destiné à combler le vuide des idées. Ainsi créant pour la morale une espèce d'algèbre, je vais tâcher de vous rendre mes sentimens sous une expression simple et pour ainsi dire formulique.

Ainsi, dédaignant la poësie, le sentiment, ce genre dont on revêt ses paroles, je vous crois assez forte pour voir les idées à nu; traitons de l'amour. Et il n'existe que deux sentimens qui méritent ce nom : celui des mères pour leurs enfans et celui que la nature a posé chez nous comme principe conservateur.

Ainsi, quand j'ai dit : je vous aime, voilà ce que cela signifie.

La première fois que je vous vis, mes sens furent émus, et mon imagination s'alluma jusqu'au point de vous croire une perfection, je ne sais laquelle, mais enfin, imbu de cette idée, je fis abstraction de tout le reste, et ne vis en vous que cette seule chose.

1. Après cette phrase, les sept lignes suivantes raturées par Balzac : « Je commencerai par vous apprendre à vous connaître vous-même et je vous rehausserai à vos propres yeux, car remarquez que je suis le seul juge de l'effet que vous avez produit sur moi.

« Du premier moment que je vous vis, je logeai dans ma tête l'idée d'une certaine perfection indépendante et des formes et d.... »

Cette idée première a reçu depuis un développement immense, c'est-à-dire qu'autour de ce désir premier se sont groupés une foule d'autres désirs, qui forment maintenant chez moi une masse, et cette passion ne voyant qu'un but y rattache tout et justifie tout. Ainsi vos 45 ans n'existent pas pour moi, ou si je les apperçois un moment, je les regarde comme une preuve de la force de ma passion, puisqu'à votre compte ils devraient en rompre le charme. Semblable à l'herbe avec laquelle les nègres cassent le fer, ainsi votre esprit, vos manières, votre accent, votre œil, votre pied enfin, que sais-je? la moindre chose de vous est pour moi un phénomène!

Comment en suis-je venu à ce point? C'est par l'habitude, par le train qu'a pris ma pensée de toujours vous environner, enfin parce que vous voyant sans cesse, sans cesse ce désir se réveille et a pris une intensité qui me subjugue, et c'est une chose réelle puisque j'ai vu depuis trois mois des jolies femmes, des jeunes femmes, des femmes spirituelles, enfin des Laïs et que rien de tout cela ne m'a fait émettre un désir et que[1] depuis 6 mois je ne pense qu'à vous; il ne dépend pas de moi de ne pas le faire, parce que je ne suis pas libre.

Ainsi votre âge, qui vous rendrait ridicule à mes yeux si vraiment je ne vous aimais pas, est au contraire un lien[2], une chose piquante qui, par sa

1. Ce membre de phrase a été rayé sur le brouillon: *vous ne serez pas pour moi un passe tems puisque c'est une passion réelle.*

2. Phrase supprimée : « Ne craignez jamais que je vous le reproche.... »

bizarrerie et son contraste avec les idées ordinaires, m'attache.

Mais que vous soyez bien ou mal, laide ou jolie, cela ne vous regarde pas, et ce sont les seuls rapports que vous n'avez pas osé empêcher : la tendresse que vous p[risez], sur laquelle vous basez bien faussement l'amour, car l'amour n'est qu'une espèce de tendresse. C'est moi qui suis le seul juge de votre beauté; telle chose que vous dira votre miroir, mon imagination le démentira[1] toujours parce que tant que je vous aimerai, et lorsque, devenue plus âgée, cet amour aura cessé, l'amitié qui lui succèdera n'a point de visage et est toute incorporelle.

Mais pour, dans ce moment, n'avoir que de l'amitié, je ne saurais, cela m'est impossible et voilà pourquoi je ne puis plus vous voir, puisque vous rejettez mon hommage.

Mais j'entends que vous allez vous récrier et dire : « la morale, les mœurs, je deviendrais méprisable ! »

J'ai honte de vous établir le contraire, car c'est croire que vous n'êtes pas capable de vous le prouver à vous-même. Si vous m'aimiez, ce serait déjà fait. Au total, raison de sage froid[eur]. Ou vous avez des principes philosophiques, ou vous n'en avez pas !

Si vous les avez tels que je les suppose, la conséquence est que nous mourons tout entiers, qu'il n'y a ni vice ni vertus, ni enfer, ni paradis, et que

1. Phrase biffée : « Et je vous assure que vous m'apparaissez toujours charmante. »

la seule chose qui doive nous intéresser, c'est cet axiome : prends le plus de plaisir que tu pourras.

Si tels ne sont pas vos principes, je pourrais alors [me] contenter de vous citer l'exemple de tous les tems passés, mais voici le seul raison-[nement] que je vous expose : nuire à un autre est un crime. Ce crime est le mien. Mais cet autre ne m'était pas ami primitivement, ou, en d'autres termes, est-ce ma faute si la société est assise sur des bases contraires à la nature? Au reste, la preuve que l'homme a réfléchi depuis longtems à cela, et que je ne suis pas le premier, c'est qu'il y a des moyens de ne nuire à personne.

Et qu'est-ce que je vous demande? Rien, si ce n'est la permission de vous aimer sans que vous vous en fâchiez.

Quant au mépris, je suis, je l'avoue, dans le plus grand étonnement sur cet article. Avez-vous bien pesé ce qu'il voulait dire? Il signifie que vous m'estimez bien peu en pensant qu'en vous donnant à moi vous seriez avilie, tandis que, dans mon idée, je crois que nous en serions en quelque sorte honorés l'un et l'autre. Quant au reste de l'univers, je le regarde comme un néant. Si je savais pouvoir être jamais coupable du crime de mésestimer ce que j'aime, cela seul suffirait pour abréger ma vie, déjà si chancelante.

En vous disant ce que je pensais c'est me mettre dans la nécessité de ne plus vous revoir, car je vous avoue que je n'ai pas été une minute auprès de vous, sans en être tourmenté, et en avoir le cerveau troublé. Ce délit que vous me reprochez est

une conséquence de mon ivresse. Vous trouvez ces termes trop forts peut-être, ils ne le sont pas assez. Ce que j'ai ressenti ce matin en vous voyant entrer me l'a prouvé, mais ce qui m'a prouvé que je ne dois plus vous voir, c'est la négligence avec laquelle vous m'avez jeté votre lettre!

VIII

[Villeparisis, ... 1822.]

Quand je ne vous vois pas, faut-il que je vous écrive? Telle est la tournure de mon esprit qu'il m'est impossible de ne plus penser à vous. Il n'y a plus pour moi dans le monde qu'une idée, il me semble, et mon imagination caresse cette idée avec ardeur, avec complaisance même, il me semble qu'il n'y a plus qu'une chose qui s'interpose entre nous, c'est que vous avez aimé[1].

En effet, je crois que, quant à vous paraître ridicule à vous même, vous seriez assez grande, si

1. Le brouillon de cette lettre est écrit sur le revers d'une page commencée, et effacée du roman : *Clotilde de Lusignan.*

En tête de ce brouillon, onze lignes raturées par Balzac, dont les cinq premières ne peuvent se lire; les six dernières sont les suivantes :

« Si je ne vous vois pas, il faut que je vous écrive, car telle est la tournure de mon esprit que je ne puis pas m'empêcher de penser à vous.

« Je songe sans cesse à ces murs d'airain que vous élevez entre nous, et mon imagination se plaît à les détruire. Vous avez aimé, vous avez connu l'amour, et vous ne compatis[sez pas], n'avez auc[une pitié?], ne voulez pas jetter un gâteau.... »

vous m'aimiez, pour vous sacrifier. Quant à perdre aux yeux du monde votre lustre et n'avoir plus le droit de parler morale, pour que cette raison existât, il faudrait supposer que le secret de nos cœurs fut divulgué. Et par qui?... Ce mot seul est une réponse assez forte. Je ne vois plus que votre fierté de prétendre que, recevant ce que vous ne pouvez donner, vous vous trouveriez rabaissée.

J'avoue que cette hauteur de sentiment, que je n'ai découverte que récemment, m'a plus encore charmé que tout le reste, et je ne sais si ce n'est pas un nouveau chaînon que vous avez forgé.

Mais qu'ai-je à prétendre sur ce qui n'existe plus que dans le souvenir? Vous n'êtes comptable que du reste de votre vie, et le passé n'appartient à personne. Pour moi comme pour vous, vous n'existez que de ce matin. La vie est un vaste polype qui meurt et se renouvelle à chaque minute.

Ainsi, cet amour antérieur n'est rien et, pour peu que vous réfléchissiez, vous verrez mille exemples de grandes passions, de passions véritables, nées dans l'automne de la vie après la fougue de désirs qu'amène le printemps. Ainsi, je ne vois point d'obstacles et il est une perspective sur laquelle je jette toujours ma vue[1].

1. Les lignes qui suivent ont été biffées :

« Car il est dans la nature qu'un homme qui chemine tristement dans un champ regarde avec plaisir un bocage enchanteur [qui]

Négligemment étale
De beaux tapis de fleurs
Que l'amante du beau Céphale
A couvert de ses pleurs,

Je crois que toute éloignée que vous soyez de vous y

J'attribue, Madame, à ce que j'appelle vos défaus la manière bizarre dont je vois les choses.

Quand on regarde à travers un prisme, il est tout simple que les couleurs soient plus vives, les rayons en sont séparés, et l'on voit mille choses là où d'autres ne voient qu'une lumière tout unie [1].

Votre premier défaut est une amabilité pleine de tant de g[râce].

IX

[Villeparisis, ... 1822.]

Les deux lignes que vous m'avez fait l'honneur d'écrire sur l'enveloppe de mon livre sont susceptibles de trop d'interprétations pour que je ne doive pas choisir celle qui m'est défavorable : vous en avez agi comme avec les traîtres, que l'on pend après s'en être servis. On ne les remercie même pas de s'être avilis [2].

Dans toute autre circonstance, Madame, deux mots de vous m'auraient paru la faveur la plus précieuse. M'ayant presque entraîné à me donner un tort, il eût été généreux de m'en consoler. Mais j'ai le droit de vous écrire de même que l'accusé se défend ; en effet, n'est-ce pas se mépriser soi-même

reposer, n'est-ce donc rien qu'un ami fidèle sur lequel on a tous les droits que la nature peut donner sur un être.... »

1. Autre passage rayé : « Il vous est bien facile de plaisanter. N'est-ce pas votre premier défaut. »

2. Ici quatre lignes fortement raturées.

que de regarder des ouvrages pareils comme des moyens de ..... que l'on s'en remette [à eux] du soin de cultiver cette masse de pensées divines que l'on baptise du nom d'amitié, de sympathie, d'amour, etc. et que l'âme seule peut échauffer.

Ma position n'est-elle pas celle d'un courtisan qui déplut à Louis XIV. Ils s'exilaient, Madame, et l'on sait que la beauté pardonne encore moins que le pouvoir[1].

X

[Villeparisis, ... 1822.]

Vous aurez, en un seul moment, empoisonné toute ma vie. Rien, pas même vous, ne peut me sauver du malheur qui commence pour moi, car rien n'ôtera de mon souvenir les quatres lignes de ce matin. Elles m'ont glacé. J'ignore ce qui m'enlève, à la fois, une amie et *un ami* en espérance.

Tant de réflexions, tant de projets, tant d'idées, se pressent dans ma tête que je ne sais si j'existe.

Ah! Madame, que de choses vous avez ensevelies d'un trait de plume!

Au surplus, je m'interdis même de m'expliquer ce qui m'arrive. A plus forte raison dois-je vous le taire. Quoiqu'il en soit, je crois vous avoir compris.

1. Dans le haut de ce brouillon on lit : « Que si je n'avais pas qu'à me justifier? — Que si j'osais continuer? — Que ne dirais-je pas? — ou plutôt que dirais-je! »

Je me suis prononcé mon arrêt; il est sévère et j'y souscrirai.

Puisque[1].

XI

[Villeparisis, ... 1822.]

Je crois comprendre votre lettre. C'est un ultimatum. Adieu, je désespère et j'aime mieux la souffrance de l'exil que celle de Tantale. Pour vous qui ne souffrirez rien, je pense que ce qui peut m'advenir vous est indifférent. Puissiez-vous croire que je ne vous ai jamais aimée! Adieu[2].

1. Le feuillet est mutilé dans le bas, et la déchirure ne permet plus de lire que : Je suis extrêmement... c'est là ce que... et au-dessous : quelque. Au verso, de la main de Balzac : 1515 francs et au-dessous : 1574.

2. Voici un premier brouillon de ce billet :

« Adieu! qu'il est facile aux riches de refuser l'indigent, que les gens sans désir....

« Adieu, ce n'est pas vous qui souffrirez et puissiez-vous ignorer ce qu'il m'en coûte. J'entends votre lettre : c'est un ultimatum.

« Adieu, je désespère et j'aime mieux la souffrance de l'exil que celle de Tantale. Pour vous qui ne souffrirez rien, je pense que ce qui peut m'advenir vous est indifférent. »

Au verso, Balzac a calligraphié ces mots : « nuhu — habilement — Bo — hulma — Bosphore — lul — ulemas. »

XII

[Villeparisis, ... 1822.]

Je retire ma parole d'aller vous voir sans vous dire que je vous aime.

Je ne vous verrai plus, et je vous promets sur l'honneur, de ne jamais dire un mot sur vous qui ne soit à votre avantage, et même de vous défendre, sans chaleur toutes fois, car on pourrait croire ce qui n'est pas : je vous fais cette promesse, car dans le nouveau plan de vie que j'embrasse, vous auriez pu croire que, n'épargnant personne, vous n'auriez pas été épargnée[1].

XIII

Que de choses j'ai à vous dire... je m'expliquerai sans ordre comme je parlerai sans flatterie, vous me l'avez à jamais interdite.

J'ai du vous paraître bien incivil, quand, en vous quittant, je ne vous ai ni remerciée de votre obligeance, ni reconduite jusque chez vous.

Quand on exigera du sang-froid d'un homme qui perd tout, quand on décrétera qu'il est beau de négliger la réputation de ce qu'on aime, et qu'on

1. Dans le bas du brouillon, quatre lignes très raturées.

sera convenu que les paroles sont tout en fait de sentiment, je serai coupable!

Vous m'avez dit que vous m'aimeriez si vous étiez jeune et sans amour[1]. Il y en a beaucoup qu'une telle réponse satisferait. Quant à moi, elle m'a condamné au silence et à une solitude pleine de vous.

Vous trouverez dans Sterne la demande suivante : « Si la nature, en tissant sa toile d'amitié, a entrelacé dans toute la pièce quelques fils d'amour et de désir, faut-il déchirer toute la toile pour les en arracher? »

Vous, Madame, vous voulez détruire notre tissu avec votre ciseau! Voyez tout ce que je perds! Une amie fidelle est le vœu éternel de mon âme; elle ne peut exister sans cela. J'ai besoin d'un cœur dans lequel je déverse ce luxe de sensibilité, sorte de chaleur qui finira par me consumer! Peut-on arriver à l'intimité sans se lier d'une manière indissoluble? Je laisse à votre imagination concevoir comment cela ne peut pas être autrement. Je vous avoue que ma pensée erre, en y songeant, dans un labyrinthe délicieux, que vous parcouriez aussi souvent. Je sais seul quel charme cette union aurait répandu sur une partie de ma vie, comme sur la vôtre.

Enfin, vos enfans arriveront à un âge où un fidèle ami est le trésor le plus précieux que l'on puisse avoir pour les garantir d'une foule de piéges, il faudra qu'on les guide dans la vie. Il est des pères que leur âge ou leur caractère rendent inha-

1. Balzac avait d'abord écrit : *Si vous aviez 36 ans*, mais il a biffé ces cinq mots.

biles à cette tâche délicate, qui commence lorsque les mères ont fini la leur. Quel plaisir j'aurais eu à remplir un devoir, qui serait devenu pour moi un plaisir!

De quoi parlé-je? N'en aimeriez vous pas un autre?...

Cependant, si vous redeveniez libre, songez, songez à moi! Mais comment puis-je me flatter de vous plaire? J'ignore l'art futile de ce qu'on nomme la galanterie.

Ce que j'appelle mon cynisme, que vous m'avez reproché, est plutôt un écart de mon imagination qui se trompe et l'effet d'une force qui, n'étant pas dirigée, se porte indifféremment sur tout. Je suis la simplicité même, et je m'en glorifie. Je rougirais d'être ce qu'on nomme : fin, et j'ai encore de la candeur, plus qu'on m'en accorde[1].

1. Après le mot candeur, Balzac avait écrit : *bien qu'effronté.* Il a rayé ces trois mots.

Premiers brouillons.

1° Je me figure que je suis à vos yeux un être très ridicule et qui ne pourra jamais vous plaire. Je me condamne au silence et vous jugez si je n'ai pas d'empire sur moi et....

2° Je dois être à vos yeux un être très ridicule, et je doute plus que jamais de pouvoir vous appartenir par un lien quelconque....

3° Si la nature en tissant sa toile d'amitié a entrelacé dans toute la pièce quelques fils d'amour et de désir, faut-il déchirer toute la toile pour les en arracher? Vous trouverez cette demande dans Sterne, et je vous la soumets parce que....

Vous m'aimeriez si....

4° D'après ce que vous m'avez dit je ne dois plus vous faire de complimens, ni vous louanger. Aussi, pour cela, vous vous en appercevrez.

Je me figure être à vos yeux bien ridicule, et cependant je

C'est cette candeur qui me fait rester, même persuadé que je suis que vous n'avez pour moi aucun sentiment dans lequel il y ait quelque chose qui admette la familiarité et la *joyeuserie* de l'âme, et la folâtrerie.

Je dois vous remercier d'une chose. C'est de m'avoir fait connaître *Sylla*[1], et combien il y avait de loges aux Français, aux premières, aux secondes, et aux troisièmes. J'ai parcouru toute la salle sans vous y trouver.

Je vous envoie la lettre de mon libraire pour vous prouver que si Hérodote n'est pas venu, il n'y a pas de ma faute.

XIV

Jeudi [... 1822.]

Vous avez trouvé une intention dans la figure bizarre que j'ai tracée pour indiquer la lettre qui vous était destinée, à mon tour je puis dire que

ne puis m'empêcher de vous aimer. Mais je puis du moins me vouer au silence, et me réfugier dans une solitude pleine de vous.

Si je romps mon silence, c'est pour vous faire observer que lorsque je vous ai quittée, j'ai semblé commettre une grossièreté impardonnable, une faute dans tous les sens, en ne vous présentant pas ma main pour vous conduire chez vous, et en ne vous remerciant pas de votre obligeance.

Quand on exigera du sang-froid d'un homme qui perd toute espérance, je serai coupable.

Quand il sera décrété que ceux qui aimeront n'auront aucun soin....

1. *Sylla*, tragédie en cinq actes par M. de Jouy, représentée pour la première fois, sur le Théâtre-Français, le 27 décembre 1821.

vous n'avez pas sous les yeux le Sterne et son aventure avec Marie.... Vous ne m'aimez plus, tout me l'annonce. Je ne dois pas attendre de l'amour de vous.

Aimer, c'est sentir autrement que tous les autres hommes, et sentir violemment; c'est vivre dans un monde idéal, magnifique et splendide de toutes les splendeurs; c'est ne connaître ni le tems ni ses divisions, ni le jour ni la nuit, ni hiver ni printems; le jour et le printems sont la présence de l'objet aimé; il n'y a dans la nature qu'un seul endroit, c'est le lieu où l'on se voit, un seul individu celui que l'on aime, le reste n'est rien!

Aimer, c'est quitter son existence passée et future et présente pour en adopter une nouvelle. C'est la sienne, penser comme il pense; avoir des milliers d'idées quand nous sommes loin d'elle, et, quand on la voit, n'en pouvoir exprimer une seule; mettre de l'éloquence dans tout, dans un geste, un regard, un mot. C'est être transporté de bonheur d'une niaiserie, accablé de chagrin d'un signe équivoque.

Aimer, c'est se confondre tellement qu'il n'y ait pas trace d'individualité, c'est vivre de la vie d'un autre, ne rien négliger pour embellir cette vie, trouver de la douceur dans les larmes, dans l'abaissement et abjurer même sa croyance, mourir même!

Il en est qui trouvent ces sacrifices trop faibles et qui vont jusqu'à croire que celui de l'honneur n'est pas assez . . . . . .[1].

Aimer, c'est faire croire en soi, et se rendre digne

1. Membre de phrase illisible.

l'un de l'autre par les plus nobles efforts; c'est quand on a tout fait, croire n'avoir encore rien fait; rendre sa bonté, sa foi, et les marques de son a[mour] aussi innombrables que les graviers de la mer, faire que chaque sentiment soit une goutte d'une mer inépuisable!

Aimer, c'est l'exaltation de tout notre être, l'inspiration constante d'un poète, en la portant dans le cœur et dans la vie, c'est nager dans l'univers, voir la nature autre qu'elle est, être en contradiction perpétuelle avec toutes les idées reçues, et trouver un ciel affreux lorsque tout le monde le trouve sans nuages, se plaire dans une tempête quand chacun tremble, alors les sentiments de l'homme ont une espèce de majesté, et jettent sur lui quelque vestige de ce qu'on se figure de la création.

Alors il se resserre, et se place en dehors de la création; il n'est plus un vil animal; alors on lui pardonne, alors on l'admire parce qu'il est perdu, loin de la terre, dans les cieux, et qu'il est rare d'y aller; un tel amour est une vie dans la vie. C'est le chant, le premier désir de toute créature.

Cet accord de toutes les forces n'arrive qu'une fois, ainsi qu'une seule fois l'on aime à vingt ans, ainsi que l'on ne vit qu'une fois, que l'on ne meurt qu'une fois, que...!

Je crois être arrivé à cet a[mour] violent, idé[al] pour vous, mon imagination s'est élancée avec tout ce que . . . . .[1], lui a don[né] de force . . . . .[1] que je suis malheureux; il le veut énergique[ment]

1. Mots illisibles

comme si le Destin des Anciens régnait encore. Je me sen[tirai] heureux si je me suis trompé, heureux si je puis rencontrer tout ce que j'ai remplacé en vous, avec tout ce que vous disiez vous manquer.

Je ne le crois pas. Je ne cherche pas à savoir. Et puis, cela serait; je ne dois pas compter sur une telle faveur. Mon écorce est désagréable, et ce n'est pas sur le coup que l'on découvrit que l'arbre de Java donnait du baume.

Laure, voilà les derniers mots que je me permets; ce dernier pas dans la vie de bonheur qui s'offrait à moi, se fait avec délire? Cette lettre est sortie de mon âme brûlante, et la première plume qui a rendu mes idées est brisée, le papier est percé.

Adieu, désormais je ne t'écrirai plus que comme à une amie. Encore, je te cacherai le tiers, la moitié de mes sentimens puisqu'il te faudrait ne plus être un ami! et alors j'en meurs!...

Dès aujourd'hui je dis vous, je dis : madame, pour toujours, et jamais ma plume ni ma langue ne diront une idée qui ne soit de la plus sincère amitié. Seulement, je supplie que l'on respecte le malheur, et qu'on ne se permette jamais de soulever le masque qui me couvrira, puisque je le garderai toujours.

Ainsi, la cendre est jettée sur le feu; il se courrouce et lance ses dernières flammes; bientôt, il sera couvert, mais alors il ne faudra pas le plaindre de sa couleur terne et grise, et en voyant le lys coupé sur la tige, il ne faudra pas s'écrier: quel dommage!

XV

[Villeparisis, ... 1822.]

Pensez-vous à moi, autant que je pense à vous, m'aimez-vous autant que vous le dites, je ne sais pourquoi, depuis j'en doute[1].

Que vous étiez jolie hier, bien des fois je vous ai rêvée brillante et pleine de grâces, mais j'avoue qu'hier vous avez surpassé votre rivale, la solitaire création de ma pensée et, le doux sourire que je m'imagine excepté, vous resplendissiez de toute la beauté idéale que je vous prêtais si largement, désespérant vous y voir atteindre! Ne me parlez plus de votre âge, car j'en rirais, mais ce serait une mauvaise plaisanterie, et mon compagnon boîteux me disait lui-même que vous ne paraissez pas 30 ans!

Convenez que c'était là cette toilette qui fut reserrée dimanche et qu'hier vous ne l'avez mise que parce qu'elle ne pouvait pas m'être imputée, et que vous vouliez m'en faire jouir et compenser par là l'injure des papillotes.

Mais, pour me rendre tout à fait heureux, il fallait me dire lorsque j'arrivais un bonjour aussi tendre que le bonsoir que j'entendis.

Jamais ce mot, ce simple mot, et votre accent

1. Dans le haut de ce brouillon, trois lignes biffées; Balzac y a également calligraphié ces mots : 1 hélas — Marg.

ne sortiront de ma mémoire. Je crois l'entendre encore, et vous me paraissez ignorer à quel point je vous aime puisque vous me[1]....

O soyez à jamais.

Je ne pourrai jamais assez vous voir, jamais assez vous parler.... Je suis triste sans savoir pourquoi, et comme je suis triste même en pensant à vous, il faut que ce soit une maladie.

Tout ce que je sais, c'est que depuis ces dix jours où il ne s'est pas écoulé une minute pendant laquelle je n'aie pensé à vous, je me suis dit que je ne pourrais jamais assez vous voir au gré de mes désirs, que vous ne m'aimez pas, que vous ne pensez pas à moi autant que je pense à vous, que vous ne me rendrez jamais heureux, et de ces idées s'est formé un nuage qui s'est étendu sur mon imagination et l'a rembrunie.

1. Autre brouillon de cette lettre :

« Que vous étiez jolie hier!

« Ah! que vous étiez jolie dimanche. Souvent je vous ai rêvée brillante, pleine de grâces et de ce charme qui résulte de l'accord d'une âme divine(?) et des attraits, mais j'avoue que vous avez surpassé votre rivale, cette solitaire création de ma pensée amoureuse et en exceptant le doux sourire que j'imagine errer sur vos lèvres, vous resplendissiez de toute la beauté idéale que je vous accorde si libéralement quand je songe à vous en votre absence.

« Être là, vous voir ainsi, et se trouver entouré de gens qui surveillent les regards comme des commis des douanes, c'est vraiment un supplice; j'aurais donné de bon cœur une portion de ma vie pour n'être pas troublé dans mon ivresse; à peine ais-je pu me reposer un moment dans mes propres sensations.

« Convenez que cette toilette était la même qui fut naguère resserrée avec une sainte horreur, et que vous ne l'avez mise que parce qu'elle ne pouvait pas m'être imputée.

« Pour me rendre tout à fait heureux il fallait me dire lorsque

XVI

[Villeparisis, 1822.]

Laure est un nom chéri pour moi, c'est un nom qui s'est offert à moi jusqu'à présent comme la réunion, dans le plus petit espace possible, de tout ce qu'il y a de gracieux, de charmant, d'amical, de fraternel, de vertueux; il renferme et l'idée de la beauté, non pas de la beauté parfaite, toujours froide et inanimée, mais de cette beauté rendue plus puissante par les qualités morales et les naïfs sourires de l'âme; il renferme l'idée d'une confiance illimitée et l'idée du laisser-aller, de la franchise et de l'amour[1].

j'arrivais un « bonjour » de la manière que vous avez prononcé bonsoir(?).

« Jamais ce mot, ce simple mot si court, si connu, si long et tant répété, d'un usage si ordinaire dans la vie, jamais ces deux syllabes et l'accent qui les accompagna ne sortiront de ma mémoire.

« O ne consentirez-vous donc jamais à devenir la dispensatrice souveraine de ma vie, à décider de mon tems, de mes occupations, de mes plaisirs, de mes espérances, de mon bonheur...?

« Je vous trouverais bien coupable de ne pas présider à ma vie, car vous l'aurez troublée pour jamais.

« Ah je vous promets pour longtems un cœur brûlant d'amour et pour toujours celui d'un fils ou d'un ami véritables. »

1. L'autographe de ces lignes est écrit sur une feuille de papier à lettre, commençant par ce début de billet resté inachevé, mais qui précise bien la date de 1822 :

Monsieur

« N'oubliez pas, je vous en supplie, d'envoyer l'exemplaire de Madame Surville à Bayeux. »

Il s'agit de l'envoi par le libraire Hubert de *Jean-Louis*. [S. L.]

Je parais devant Laure tel que je suis, et, sans contrainte, je me vante et me déprécie, je lui dis mes chagrins et mes joies, mes espérances et mes désappointemens, je me réjouis, et toujours j'ai trouvé le langage le plus doux et le plus consolant; et je suis grondé parfois d'un ton qui me fait regretter de ne l'être pas toujours.

Dès aujourd'hui, ce nom m'offrira tout cela, mais avec quelque chose de plus suave et de plus enchanteur, quelque chose, un je ne sais quoi que je ne peux pas nommer. Il m'est indifférent qu'une de ces Laures paraisse ornée, il m'est indifférent qu'elle brille à tous les yeux; qu'au bal chacun la suive des yeux, et dise : elle est charmante! Je ne désire que son cœur, et quoiqu'un autre le posséde tout entier, je sais que j'y suis, que mon image y est gravée, et que telle chose que l'on entasse par dessus cette impression elle y restera toujours la première. Je me tiens à elle par le plus grand des souvenirs, celui de l'essai de la vie, celui des bégayemens et des joies naïves de l'enfance. Enfin, c'est ma sœur.

Tel charmant que ce portrait me paraisse, telle grande que soit la réciprocité de mon cœur pour elle, cette Laure serait jalouse, indignée, si elle apprenait (et j'ai su le lui taire!) qu'une autre Laure

Jean-Louis est enregistré dans la *Bibliographie de la France* du 30 mars 1822.

Sur la chemise qui contenait cette lettre, le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul a écrit la note suivante : « H. de Balzac. — Brouillon d'une lettre où il est question du nom de *Laure*, celui de Mme de Berny (porté par Mme Surville, sa sœur, et plus tard, par la duchesse d'Abrantès). Elle est adressée, en réalité, à Mme de Berny. »

se présente à mon imagination environnée du même cortège, en y joignant une cour plus gracieuse encore.

Autour d'elle se groupent toutes les espérances de la vie, la troupe vagabonde des désirs, et celle, plus friande encore, de toutes les voluptés et des amours.

Oh, Laure, ne croyez pas qu'il soit possible que vous soyez autrement à mes yeux. Ne faut-il pas que le souvenir, que le lien qui me lie à votre cœur soit remplacé par un autre ; il est fâcheux que ce lien vous semble forgé par l'égoïsme, et qu'il ne soit pas construit par nos deux cœurs à la fois, et cette idée qu'il n'y a que moi qui désire, qu'enfin à vos yeux j'ai l'air de ne chercher que mon bonheur propre, me fait saigner le cœur[1].

XVII.

[Villeparisis, ... 1822.]

Une fois pour toujours apprenez que jamais je n[e vous] abordai le premier, Laure, sans trouble, sans désirs, l'âme reposée comme l'eau du lac de Genève, et que jamais je ne vous aborderai tranquille.

Voyez moi tel que je suis réellement, et tel que je dois être. N'est-ce pas un miracle que je sois

1. Au verso du second feuillet de cette lettre, on lit : « rue St Martin, hôtel du petit St Martin, voiture de Claye, p^r M. Balzac, à Villeparisis. »

ainsi que vous me voyez, ne vous y trompez pas; jugeant de votre cœur par le mien, je crois vous donner une très grande preuve d'amour par mon excessive réserve et par les sacrifices que je m'impose; j'ai fait abnégation de moi pour suivre les mouvemens que vous m'imprimez. Serait-ce parce que vous êtes sûre de cela que vous êtes tranquille? En tout cas, je m'en remets à vous; j'attendrai tout de la souffrance de contre coup que vous devrez ressentir à la longue.

Sous ce rapport, le dernier mercredi a ajouté à la masse de mes désirs inexaucés; mais, Laure, je vous en supplie, ne vous targuez pas de mon aveu pour être pour eux charmante, et surtout ne m'écrivez plus de ces lettres où vous me donnez des vertus que je n'ai pas. Il faudrait être un ange, et vrai, nul ne tient plus que moi à l'humanité.

Que vous dirais-je qui vaille votre bonjour? Je me tais.

XVIII

[Villeparisis, ... 1822.]

Laure, il faut nous dire adieu. Je me sens la force de pratiquer cette noble vertu qui agit, simplement, sans bruit et sans éclat. La douleur de votre frère m'a fait faire de profondes réflexions et s'il

était un jeune homme ou qu'il m'eût choqué en la moindre chose . . . . . .[1].

Surtout, ma tendre amie, qu'il ignore mon sacrifice. Laissez-le dans ses sentimens à mon égard, pour moi je ne serai pas[2] . . . . . ., je v....

Il se rencontre trop d'âmes viles pour que l'on apprenne; il n'y aura jamais que moi qui saurai ce que j'ai sacrifié et ma vie toute entière en sera peut-être changée. On doit s'interdire ce qui cause tort à d'autres et je....

Puisqu'il est le plus faible qu'on le protège. Hélas! devrais-je écrire cela et n'est-ce pas gâter mon.... La vertu est-elle sans indulgence.

Il ne pourra jamais croire à une liaison de la simple amitié entre nous et, nous, devons-nous....[3]

Puisque nous fesons . . . . . .[4], fesons la complètement.

Je n'oublierai jamais que vous avez voulu vous sacrifier et *choisir* votre infortune à un des vôtres, ...[5].

mais nous serions 2 lâches de le rassurer et moi, je ferais une indignité si j'attendais à faire mon devoir.

Gardez le souvenir de moi, gardez surtout cette lettre et brûlez toutes les autres; mais celle-ci peut représenter le tombeau de tout ce que la jeunesse, le sentiment ont compté de plus beau, de plus etc....

1. Phrase inachevée. Les mots suivants ont été biffés sur le brouillon : *le parti que je prends n'eût point eu lieu.*
2. Mot illisible.
3. Mots illisibles.
4. Mots illisibles.
5. Mots illisibles.

XIX

Vas, ma lettre! parais avec toutes les grâces du matin, compagnes de la rosée!

Que de choses j'ai à dire! Je commencerai par demander pardon d'....

Malgré tout le charme du moment d'hier, il m'en reste un souvenir mêlé de quelque peine, et la première c'est que vous avez pu penser, chère Laure, que n'ayant pas prononcé une seule fois ce nom chéri, je méprisais cette douce attention, cette faveur grande et légère tout à la fois; une de vos paroles me l'a fait appercevoir. Mais comment vous exprimer l'espèce de crainte qui me retenait? Vous étiez encore imposante pour moi, je n'ose me livrer à tout mon délire de tête de peur de vous déplaire, et dire Laure sans dire : je t'aime, me semble une hérésie en fait d'amour.

Cette crainte de déplaire, cette ligne de respect, ce sont des barrières, et jamais cerf n'a couru entre deux grilles!

O Laure, quelle mauvaise grâce l'on a à répéter sans cesse les mêmes vœux et les mêmes paroles, surtout lorsqu'on se voit refusé!

Un homme qui nous aurait apperçus hier aurait bien pu dire : « ou ce sont deux sots ou deux amoureux ». Puisque vous n'avez pas honte de me laisser mendier, je devrais garder l'effronterie des pauvres; mais je serai le plus généreux, et je jure de rester

à compter d'aujourd'hui, huit jours, huit grands jours tout entiers, sans t'exprimer un seul de mes désirs, puisqu'ils troublent ta tranquillité!

J'ai cru voir, hier, que tu regardais comme un grand sacrifice que de m'écouter pendant un instant[1]!

XX

[Villeparisis, lundi matin 1822.]

Que d'amour!... J'en devrais être fier: je le suis, si je veux être franc, mais j'ai honte de moi. Jamais mon bonheur, si j'en ai goûté, n'a chagriné personne! Eh, ce serait aujourd'hui que, vil égoïste, je détruirais celui d'un être dont la douleur vue pendant une seconde me ferait lui sauter au cou, et lui dire : Pardonnez moi, j'étais un méchant, et c'est à moi seul à souffrir.

Si vous veillez, si vous souffrez, apprenez que je souffre et que je veille, qu'hier au soir j'ai été au martyre, que j'avais la fièvre comme toute la journée, qu'enfin au comble du bonheur, ce bonheur m'assassine, parce qu'il doit affliger un être qui vaut mille fois plus que moi[2]. Et vous l'auriez aimé à la longue.

1. Au verso de ce brouillon, une multiplication et une division de la main de Balzac.

2. Balzac avait d'abord commencé cette lettre par ces divers débuts :

« Par quels accens vous remercier! Hélas, ce ne sera ni de joie, ni de chagrin!... Oh si, du chagrin.... »

XXI

[Villeparisis, ... 1822.]

Si vous êtes fidèle au seul entraînement qui vous ait dominée, si vous n'avez été la conquête que d'un seul homme, vous n'aurez rien à vous reprocher. Sinon, je crois qu'il n'y aurait pas de terme pour qualifier votre crime.

Rayons de notre dictionnaire le mot d'amitié. Vous ne me serez jamais indifférente, mais, aussi, vous ne pouvez pas être mon amie et je ne peux, je ne dois pas être votre ami.

Je vous laisse en deviner les motifs.

Je ne veux pas vous dire le parti que je prends parmi les trois, les seuls à prendre, car, vous l'expliquer serait une véritable vengeance, et un levain de peine que je vous léguerais.

Leibnitz prétend que toute la masse idéale est coordonnée dans la nature et que cette chaîne commence au plus insensible jusqu'au plus sensible; il dit que les marbres, par cela même qu'ils naissent et croissent, ont des idées, mais extraordinairement confuses. Je serai marbre, passif dans la vie. Celui qui se blessera contre moi me maudira,

« J'ai plus que. »
Par quels accens vous peindrais-je. »
« Quels accens ferais-je entendre!... Vous êtes navrée et je le suis plus que vous.... »
« J'étais à.... »
« Il faudrait être né tigre.... »

celui qui, fatigué, viendra s'asseoir me bénira. Si l'on me polit et que l'on me mette au haut d'une colonne pour ornement, j'y resterai ; si l'on m'employe à la construction d'une étable, j'y resterai, également insensible aux injures et aux bienfaits. Adieu, mon rôle commence.

XXII

[Villeparisis, ... 1822.]

Oui, Laure, reste brillante ! Je n'examine point si l'on doit tenir sa promesse, si de tels retards ne sont pas des folies, si.... Je n'ai pas le courage d'en écrire davantage.

Adieu, reste brillante, te dis-je.

Mais rien ne m'empêchera d'être à la grille à dix heures et d'y rester en mémoire de celle qui devait l'ouvrir, en souvenir des délices que j'y devais trouver.

Il sera beau d'y être sans espoir.

XXIII

[Villeparisis, ... 1822.]

O Laure, c'est au milieu d'une nuit pleine de toi, au sein de son silence et poursuivi par le souvenir de tes baisers délirans, que je t'écris, et

quelles idées puis-je avoir? tu les as toutes emportées. Oui, mon âme toute entière s'est attachée à la tienne, et tu ne marcheras désormais qu'avec moi.

Oh, je suis environné d'un prestige tendrement enchanteur et magique; je ne vois que le banc, je ne sens que ta douce pression, et les fleurs qui sont devant moi, toutes desséchées qu'elles soient, conservent une odeur enivrante.

Tu témoignes des craintes et tu les exprimes d'un ton déchirant pour mon cœur. Hélas! je suis sûr maintenant de ce que je jurais, car tes baisers n'ont rien changé.... Oh, si, je suis changé, je t'aime à la folie[1]!

XXIV

[Villeparisis, ... 1822.]

Ma pauvre maman,

La joie que j'avais en vous quittant était une joie affectée. Aussitôt que je vous ai perdue de vue, la tristesse m'a envahi, et j'ai regagné le banc chéri, où je suis resté une grosse heure, veuf, passif, mo-

1. En tête de ce brouillon, Balzac avait d'abord écrit : « O Laure, c'est au sein de la nuit, du fonds de son silence et p.... »
Au verso du feuillet sur lequel il est écrit, on lit :
« Madame Vaillant, soyez à la maison rue Portefoin mercredi », puis, au-dessous, également de sa main : « Ce n'est pas l'affaire d'un moment que de... » et : « Y a-t-il au monde quelque chose de plus ridicule qu'un.... »

rose. Heureusement que vous ne m'avez pas vu.

Il faut que ce chagrin soit quelque chose de réel, puisque le souvenir de tes tendres caresses ne l'allège pas. En rentrant, cette pauvre Commin[1] riait à gorge déployée, en lisant *Jean-Louis*, et me dit avec son franc sourire :

— « Ah, M', ce livre est bien amusant.

En tout autre moment, ce mot m'aurait ému autant à cause du plaisir que je procurais à un être qui joue sur le bord de la tombe, que comme jouissance d'amour propre. Mon cœur était comme moi. Tout avait un aspect décoloré, terne. Le sourire de bonne Ma[man] m'a déplu, la voix de mon père n'avait plus d'attrait, et j'ai lu le journal les larmes dans les yeux.

XXV

[Villeparisis, 9 (?) mai 1822]

Oui, Laure, je ne partirai d'ici que jeudi soir [16 mai], ce serait par trop cruel de se refuser à revoir le banc pour la dernière fois. Mais j'espère que mercredi soir je te verrai à ton retour de Paris et que je te reconduirai.

Hélas! il est une prière que j'ose faire, si toutes fois, elle est facile à exaucer. Dimanche 12 [mai], ma mère ne sera plus à Paris, j'y reste seul, c'est

1. La mère Commin, *l'Iris messagère* de Balzac à sa sœur (voir la *Correspondance*), qui lui portait les lettres de sa famille, en 1819-1820, rue Lesdiguières. [S. L.]

la surveille de mon départ. Sous le prétexte de faire sortir tes enfans, enfin que sais-je? ne pourrais-tu t'y trouver? Songe, Laure, que ce n'est qu'une prière, un vœu.

Quant à notre correspondance, l'asile dernier où se réfugieront mes pensées, et où se déployera mon cœur, je crois que nous ne saurions prendre trop de précaution. Ainsi, j'écrirai de Bayeux de manière à ce que tous les mercredis il se trouve à Paris, au bureau restant, une lettre adressée à Madame Laure; elle sera sous envellope, pour qu'on ne puisse reconnaître qu'elle vient de Bayeux. Et toi, Laure, tu auras soin que tous les mêmes mercredis, il parte de Paris une lettre pour ton fidèle ami, qu'elle ne soit jamais mise à la poste d'ici. Voici l'adresse : Mr. H. chez Mr. S. rue Teinture, à Bayeux[1]. Si je puis donner des ordres, je vous prescris que vous fassiez écrire l'adresse de l'ami, mais je veux que les lettres soient écrites menu serré et sans blanc.

J'espère que mercredi soir j'aurai un flacon, celui que j'achève, car assez ancien, reste, puisqu'il ne peut me servir. Tous ces détails, ces apprêts ressemblent aux dernières dispositions des mourans. Ah! si j'avais un testament à faire, il serait contenu dans ces simples paroles : « Aime moi toujours, que je sois toujours présent à ta pensée, que, du fond de mon exil, si cet espoir se fonde, je puisse me dire: Il est dans l'univers, à tel endroit, un être à qui je suis cher et qui pense fidèlement à

1. Monsieur Honoré, chez M. Surville, rue Teinture, à Bayeux.

moi, que ma pensée se rencontre avec la sienne, de même que mon imagination l'entoure ». Ce lien voltige sur mes pas et ces angéliques douceurs n'ont rien qui puisse, hélas, faire rougir la vertu.

Oh Laure! j'aurai fait plus que bien des hommes! Sans être J. Chr. j'ai fait mieux que lui. Que m'en reviendra-t-il? Plus de regrets que de jouissances morales. N'importe, le fatal voyage est tellement décidé que ma mère n'en parle que comme si j'étais déjà en route. Le moyen de reculer? Grandite[1] mère m'aurait mal[me]né, je m'y suis résolu. N'importe, il le faut, je le dois, plutôt pour toi que pour moi, et sache, Laure, que ce n'est qu'à cause de toi que je vais à Bayeux, que si je vais là précipitamment, que j'abandonne tout ce qui me retenait ici : *Clotilde*[2] à moitié imprimée, affaires, et, ce qui est pis, ta présence, ta douce présence, et les douceurs et les plaisirs suaves qui en découlaient, il faut dire adieu à tout! et, quand je reviendrai, peut-être auras-tu changé! Ton frère ne saura jamais l'étendue de mon sacrifice, non seulement par rapport à la violence de ma passion mais à l'avenir des obligations sacrées en jeu que je trahis[3].

1. M. de Lovenjoul a écrit en note de la copie de cette lettre : *Sa grand'mère.*

2. *Clotilde de Lusignan, ou le Beau juif.* Paris, Hubert, 1822, 4 vol. in-12.

3. L'autographe de ce brouillon fut écrit au moment où Balzac composait *Wann-Chlore.* Il porte la trace de différents essais d'orthographe pour ce nom. [S. L.]

Wann-Chlore, écrit en 1822, n'a paru qu'en 1825.

XXVI

[Villeparisis, ... 1822.]

Ah, ma chère Laure, ne nous abusons plus; les pleurs qui roulaient dans tes yeux, la souffrance qui se déployait sur ton visage, et le combat intérieur dont les vestiges apparaissaient dans ta noble conduite, prouvent que je te serais odieux si je ne tenais pas à ma promesse. De combien s'en est-il peu fallu que je la violasse, et si la douleur infernale que je ressentais et que je t'ai cachée avait duré, je fusse devenu criminel.

Oh, maintenant, je vais mettre autant de soins à te taire combien je t'aime, que j'ai mis de recherches à le faire voir; je couvrirai mon âme, chagrine et navrée, de la robe brillante de la joie, j'abaisserai mes paupières, je voilerai ma pensée, j'amortirai le feu de mes expressions; je tâcherai d'être égal, simple, pur, tranquille comme un ami.

Voyons, prenons-en l'allure, et commençons par te gronder, te gronder toi seule, car, sans l'indulgence, il n'est point de vertu, et, me dispensant alors d'interroger ta vie passée, et de jeter le blâme sur celui qui veut t'être toujours cher, et qui, s'il me connaissait, ne m'en voudrait jamais, occupons-nous du présent et de l'avenir.

Notre conscience ne nous reproche rien, et nous pouvons regarder en arrière sans rougir; quant à l'avenir il est entre les mains du hazard. Mais ce

à quoi nous devons prendre garde, Laure, c'est aux apparences, qui, jusqu'ici, je dois le dire, nous condamment entièrement et réfléchis que, vertueux, c'est un grand malheur que d'être signalés comme des criminels ; bien que notre propre cœur nous console, on n'en reste pas moins accablé ; et criminels, c'est un devoir, même une sorte de vertu, de taire la faute aux yeux du monde. Il est peu de ces âmes grandes et nobles, qui disent avec l'Évangile : « Ce n'est pas à moi de jetter les premières pierres. » On ne voit que gens occupés à en ramasser !

Je crois que nous ne pouvons pas nous dissimuler que l'œil perçant des jeunes filles nous devine. Je ne sais, mais jamais je ne puis regarder ton E[1] sans qu'elle rougisse et que sa figure ne dise quelque chose que je ne saurais exprimer. Quant à A[2], le dédain et une foule d'autres sentimens percent maintenant. J.[3] nous a depuis longtems compris, et toutes no[us] entourent d'une masse de sentimens qu'elles ne cachent plus. Une indiscrétion qui leur révélerait que je viens en leur absence justifierait leurs soupçons, et tout cela retomberait sur nos têtes chastes et pures.

J'espère que dans ces observations tu ne verras que l'attention d'un ami qui ne craint que pour toi, car rien de fâcheux n'en résulte pour ma personne.

Il y a plus. Le bruit court que je ne suis si assidu

1. M. de Lovenjoul, dans la copie qu'il a faite de cette lettre, a mis entre crochets : E[lisa]. Aucune fille de Mme de Berny ne portant ce prénom, nous pensons plutôt qu'il s'agit d'Emmanuelle, née le 28 juin 1806.

2. Louise-Alexandrine de Berny.

3. Augustine-Jeanne-Antoinette de Berny, née le 10 avril 1797.

que pour faire ma cour à ton E., et déjà l'on dit qu'un mariage se prépare. Certes, si j'étais en ce moment de fortune à me marier, je n'hésiterais pas. Mais si, par un bavardage commun entre les gens, un mot en tombait dans l'oreille d'E., bien que je ne sois pas de tournure ni de nature à rien faire naître dans le cœur, on ne pourrait pas s'empêcher d'y penser, et ce serait déjà de trop.

Il ne résulte pas de cela qu'il ne faille pas nous revoir, mais je veux venir peu à peu moins souvent, te regarder moins en leur présence, être plus affectueux avec elles, ne pas s'enfuir quand elles viennent, et, quant à nos charmans tête à tête, ah! Laure, je crois que nous pouvons bien les trouver sans que personne n'en sache rien. Ah, la jeune fille timide et fière de Vevei savait trouver des chalets à Job, savoyard; Héro, la nuit, éclairait le détroit que traversait Léandre et les nombreuses allégories des métamorphoses de la fable prouvent qu'il n'existe point d'obstacles pour ceux qui aiment et toujours . . . . . .[1] à faire de l'impossible une idée qui ne représente rien.

Forte de ma promesse, ma mère ne cesse de parler de mon voyage de Bayeux comme d'une chose certaine, oh pourquoi la ligne que tu écriras le samedi soir ne vient-elle pas le matin, je n'irais pas à Bayeux. Mais, puis je n'irai pas là.... ma vie est ici, que dis-je même, non c'est l'idée contraire, puisque j'ai promis mon suicide.

Ne pourrai-je encore vivre et vous écrire une

1. Mots illisibles.

lettre froide et sans vous dire que je vous aime et que vous êtes mon unique pensée et la somme totale de mon bonheur.

XXVII

B[ayeux], 30 j[uillet 1822.]

Je n'ose vous dire que vous m'attristez en ne mettant plus de fleurs dans vos lettres. Mon eau de P[ortugal] est finie, et sans mon Chénier, je serais sans amulette, je n'ai pour toute ressource que de trouver dans les anciennes fleurs une odeur disparue.

Pourquoi tout cela? Je serais fort embarrassé d'en donner une raison, car, à présent, je ne veux plus rien m'expliquer, je ne le peux plus. Je vais revenir, dans une huitaine je pars.

En vérité, et je vous écris dans la sincérité de mon cœur, je ne vois pas de quel droit je troublerais votre bonheur pour un reste d'existence que je crois qu'il n'est au pouvoir de personne d'embellir. Il y a des êtres qui naissent malheureusement, je suis de ce nombre. C'est persuadé de cette évidence que je vous écris.

J'ai vu avec plaisir que vous avez reconquis votre libre arbitre, j'en suis joyeux plutôt pour vous que pour moi. Oui, L[aure], je vous en supplie, maintenant que vous êtes maîtresse, persuadez bien à ceux qui me haïssent que je ne mérite ce sentiment d'aucune créature, car, maintenant que vous

êtes libre de me voir, de me recevoir, que je le suis, et qu'aucune force ne peut m'empêcher de vous voir, j'y renonce de plein gré, si ce sacrifice assure le bonheur de quelqu'un et le vôtre par conséquent.

Il n'entre dans cette détermination aucun motif que l'on puisse incriminer, elle m'est dictée par le sentiment de non-valeur que j'ai de moi-même. Je suis trop peu, ma vie intellectuelle est trop peu de chose, pour que je blesse seulement un insecte pour la récréer. Oui, je crois m'être abusé sur moi-même, je me suis en outre abusé sur la vie. Je dois désormais rester dans l'ombre et y végéter.

Je m'applaudis en quelque sorte d'être sorti de mon néant, puisque cela vous a fait connaître à quel point vous êtes aimée. Ceux qui vous aiment doivent seuls connaître l'étendue de ce sacrifice volontaire, et, pour peu qu'il y ait encore une étincelle de générosité dans le monde, on doit s'en étonner et m'en savoir gré. Content désormais de vivre dans votre cœur, si j'y tiens la place que je vous donne dans le mien, je me nourrirai de souvenirs, d'illusions, de rêves, et ma vie sera toute imaginative, ainsi qu'elle l'était déjà en partie.

S'il y a de grands inconvéniens à dévorer l'avenir en l'enrichissant de tous les trésors de la perfection et du bonheur, on gagne d'oublier le présent et pour les momens de mélancolie qui arrivent, lorsque les yeux se dessillent et que le dormeur casse les porcelaines de sa boutique ou que le pot de lait tombe, on a eu des heures charmantes où l'on vit double. C'est ainsi que, riche

dans la pauvreté, savant dans l'ignorance, entouré de créations brillantes, couronné de roses imaginaires, imitant Lafontaine dans son insouciance et ses rêves, j'espère compenser pendant le peu de minutes qui me restent, tout ce qui me fuit, tout ce que mes mains débiles ne peuvent pas saisir. Heureux que je suis de pouvoir me dire que je n'ai jamais fait le mal et que je n'ai nui à personne. Inapperçu sur la terre,et c'est un de mes plus grands chagrins, j'aurai vécu comme les millions d'ignorés qui sont passés comme s'ils n'avaient jamais été.

Au milieu de ces illusions, filles élégantes d'une imagination trop mobile, il y aura une étoile fixe, toujours brillante, qui me servira de boussole, ce sera vous, mon aimable amie ; sans cesse présente, jamais oubliée, vous êtes sûre de vivre autant que moi. Par une bizarrerie du sort, c'est ainsi que prêt à revenir, je vous fais des adieux. Si vous avez souhaité de me voir guéri, j'en aurai toute l'apparence. Nous remettrons donc à un autre tems toutes les douceurs d'une tendre amitié, et ce sera lorsque vous serez tout à fait comme Mlle de R., que notre intimité ne choquera plus personne. J'espère qu'alors vous n'aurez plus à souffrir de l'humeur de personne et j'aurai la satisfaction de savoir que de ma peine est sorti le bonheur d'autrui.

Lorsqu'on est médiocre, qu'on n'a pour tout bien qu'une âme sans fiel et sans levain, on doit se faire justice; la médiocrité de moyens ne donne point de grandes jouissances, et faute de ce pouvoir de distribuer les grandes émotions et de répandre les trésors de la renommée, du talent, des grandeurs,

c'est obligation de retirer son cœur de la scène, car il ne faut leurrer personne. Il y a la même friponnerie morale que lorsqu'on vante une maison qui croule. Les avantages du génie et les privilèges des grands hommes sont les seules choses qu'il soit impossible d'usurper. Un nain ne peut pas lever la massue d'Hercule.

J'ai dit que je mourrais de chagrin le jour que je reconnaîtrais que mes espérances sont impossibles à réaliser. Quoique je n'aye encore rien fait, je pressens que ce jour approche. Je serai victime de ma propre imagination. Aussi, L[aure], je vous conjure de ne point vous attacher à moi, je vous supplie de rompre tout lien. Vous vous éviterez des peines, c'est déjà beaucoup trop que vous m'ayez vu et que vous ayez pris de moi une idée avantageuse. Je puis la mériter sous le rapport des qualités précordiales, certes, et c'est peut-être un reste de présomption évanouie. Certes, je crois être bon, mais voilà tout. Croire autre chose et continuer à me voir, c'est semer le chagrin. Ne me devenez pas mère ; ce sera bien assez que la mienne s'afflige.

Je vous ai dévoilé l'intérieur de ma pensée ; c'est une fois pour toujours. Ce que je viens de promettre je le tiendrai, lorsque, de votre part, vous l'aurez accepté. Je ne vous reparlerai plus de mon chagrin et je tâcherai, d'ici au 10 d'août, de conquérir une écorce joyeuse et une figure supportable.

Ce ciel de la Normandie est froid, l'azur en est terne, je commence à m'y trouver mal à l'aise et je me blase sur tout ce que j'y fais. Grand Dieu, que de mauvaises choses j'y ai faites ! C'est à reculer.

Au surplus, que m'importe, puisque tout m'est indifférent.

Vous ne me parlez pas de votre maison, de ce que vous faites, dites, comment vous vivez. Promenez-vous, allez-vous dans cette prairie, dans ce potager que je vois si souvent? Comment ces d^lles^ vont-elles? quelles parties, quelles fêtes? S'asseoit-on sur ces bancs, franchit-on cette haie normande? Le piano, le chant est-il abandonné. Vous ne m'avez pas seulement dit où l'on a placé les deux sépias de Mlle J....

Je ne vous ai pas raconté mon voyage de Cherbourg, qui, certes, est bien digne d'une belle lettre, je dis belle, par les travaux dont il serait parlé. Ces travaux sont la plus belle conquête des hommes, le nec plus ultra des constructions humaines, et jamais les Romains n'ont rien fait d'aussi étonnant. Les pyramides d'Égypte ne sont pas si colossales, pour l'art et pour l'exécution. Enfin, l'esprit et l'œil sont tellement étonnés des proportions gigantesques de ces admirables projets que, lorsqu'on revient de là, rien n'est plus saillant. On ne trouve plus de difficultés, parce que l'on a construit une autre échelle de comparaison pour l'impossible. L'audacieux génie qui a osé promettre *au génie d'alors*[1] de réaliser de pareilles conceptions, mourra sans récolter le laurier qui lui appartient : M. Cachin, l'Homère, le Newton, le Dante de l'architecture[2], n'est connu que des savans et ce nom, qui

1. Napoléon.

2. Joseph-Marie-François Cachin, ingénieur, né à Castres en 1757, mort à Paris en 1825. Ce fut lui qui dirigea les travaux de la digue et des fortifications de Cherbourg.

devrait être populaire, est le point de mire de la plus basse envie. Quelque jour je vous ferai une analyse de ces travaux qui donneront une haute idée de notre peuple, et vous concevrez alors qu'il ne peut pas y avoir de bornes à l'enthousiasme qu'excitent de pareilles créations.

Je compte partir le 9 ou le 10 d'août, ainsi vous pouvez m'écrire encore une fois. Adieu, je vous serre toujours cette main dénuée de sentiment, et je vous prie de présenter à madame V[aillant] les tendres hommages qui lui sont dus. Vous me devez aussi ces lettres brûlées. L'autre jour, Sur[ville] chantait : « *Que le jour me dure.* » Grand Dieu, qu'il chante mal et que votre chant, que je n'appréciais pas jadis, m'a paru charmant! Readieu.

P. S. — Ne dites pas chez nous que je vous écris, cela fait mauvais effet. Je vous envoye des litanies, et à eux des oraisons. La comparaison ne fait pas plaisir à .... et c'est juste. Il ne me restait plus que d'être un mauvais fils !

Suscription : Madame, Madame de Berny, à Villeparisis, Seine-et-Oise.

XXVIII

4 8bre [1822.]

Plus nous allons et plus je découvre une foule de beautés de sentiment dans toi. C'est le propre

de tout ce qui est véritablement beau d'être fécond à toujours de grandes choses, d'abord inaperçues. Laure, je te l'avoue, la consécration du banc, cette fête d'un amour que nous croyons expirant, le rallume, et loin d'y voir une tombe, ce lieu charmant ne m'est apparu que comme un autel. N'est-ce pas trop soigné pour un sépulcre? Oh, non, qu'il soit à jamais ce qu'il est! Tombe ou autel, peu importe, pourvu que, dans tout le reste de notre vie, lorsque nos regards tomberont sur cet endroit, ils [nos cœurs] battent un instant à l'unisson. Le souvenir n'a rien de criminel; il embellit la vie présente de tout ce qui charma dans la vie du passé, et le don de la pensée fait quelquefois ainsi vivre au double.

Ne t'ais-je pas dit en voyant ce luxe champêtre : « Quel discours! » A en juger par les émotions que nous donnent de telles actions qui n'ont rien que de tendre et de délicat, que devons-nous penser du sentiment principal qui les dicta? N'est-ce pas folie que de chercher à l'éteindre?

O Laure! reçois à ce moment tout le témoignage brûlant d'un véritable enthousiasme! Oui!... je crois que, dans tout le reste de ma vie, personne ne me donnera une fête plus simple et plus magnifique...

Ce muet et délicat hommage a flatté tous les sentimens de mon cœur. Et tu ne serais plus rien pour moi! Celle qui aime tant n'aurait plus en partage que le sentiment d'un fils?... Non, non, Laure, tu seras en tiers dans toutes mes pensées, et ce sera aussi en ton nom que je ferai tout ce qui me portera à m'élever au-dessus des autres hommes. Je ne

veux plus d'autre devise que ton nom chéri, et je me sens un accroissement de désir de parvenir et de faire en sorte qu'un tel culte de ta part soit justifié. J'en suis fier, et si les Croisés dans la mêlée s'écriaient : « Dieu le veut ! » mon cri sera : « Laure l'espère ! » à chaque fois que je me sentirai au fort des travaux qui pourront me donner quelque gloire.

Si tu souffres, Laure, que crois-tu que je ressente, surtout lorsque de pareilles idées empreintes de toute la grâce des amours réveillent cette masse de sentimens, que je crois endormir? Songe donc que l'aspect seul de ta douleur, une larme, emportent mille belles résolutions ?

Il y aurait quelque grandeur à nous cacher l'un à l'autre combien nous nous aimons. Il y aurait encore plus de grandeur à persister dans notre amour, je te laisse, ô chérie, cette décision. Aujourd'hui, comme il y a quatre mois, je te soumets tout mon sort, tout mon être, mon âme, en t'avouant que je n'ai fait que gagner par le contact de la tienne !

Hé quoi, ma Laure, l'âme éloquente et pure du grand Rousseau ne nous a-t-il pas tracé l'immortel tableau de deux femmes idéales, aimant le même homme, et as-tu rien vu de plus généreux et de plus attendrissant que Claire? Oui, mais l'amant de Julie l'ignorait, et, s'il l'eut su !...

Je ne sais ce que Rousseau lui eut fait faire.

Ah laisse-moi t'avouer que mes douleurs me sont douces et que je suis heureux, aussi heureux qu'un homme puisse l'être, en me sentant aimer ainsi. Enfin, en te dédiant tout mon être et t'en fesant

souveraine, je crois n'avoir rien fait en retour. Je te l'envoye ce baiser d'âme, de cœur, de tout, ce baiser auquel je voudrais rendre le domaine de la pensée! O Laure, je t'aime encore plus que le jour de ce premier baiser du banc, et, pour être calme en apparence, mon cœur n'en est pas moins agité.

Suscription : Madame Deligny.

« Le nom de Berny effacé par Balzac a été remplacé par lui par celui inventé de Deligny ». [S. de L.]

LETTRES

DE MADAME DE BERNY A HONORÉ DE BALZAC

(ORIGINAUX)

1828-1832

INSTITUT S. DE B. DE FRANCE

18 Bayonne

ô toi mon premier mot ami cher comme à toi
des premières pensées de mon réveil, après avoir
passé 33 heures dans d'horribles voitures, sur la diligence
même par suite d'un accident touchant sur la
~~[illegible]~~ cuisse d'une manière infernale, je suis arrivée
dans trop de fatigue chez le Gal qui m'a reçue avec
tant de plaisir, une cordialité si vraie, une sensibilité
si profonde que j'en ai été touchée aux larmes —
je suis ici, aussi bien que je puis être maintenant
quelque part, l'habitation est charmante, un
château féodal, pas assez ~~[illegible]~~ ancien pour
que les distributions intérieures en soient incommodes,
et assez cependant pour avoir une sorte de
magnificence qu'on a trop négligée dans nos jolies
maisonnettes d'aujourd'hui, de chaque côté
du bâtiment qui n'est élevé que d'un beau
rez de chaussée très élevé lui même se trouvent
deux tourelles d'une belle dimension, et tu
sais si j'aime les tourelles; une ~~une~~ chambre

FAC-SIMILE DE L'ÉCRITURE DE MADAME DE BERNY

LETTRES DE MADAME DE BERNY

(ORIGINAUX)

I

Si vous aviez été gentil, vous m'auriez fait dire hier en m'envoyant la revue, que vous ne seriez pas chez vous à 3^{h}, mais....

Ne voulant pas encore aujourd'hui me faire dire par tous les gens de votre maison que vous n'y êtes pas, je vous prie de me faire dire si je peux, malgré le soleil ou la pluie, m'aventurer jusqu'à la rue de Cassini à 3 h.

Adieu Didi, on t'aime quand même, on t'aime avec tes colères, avec tes miriades (*sic*) de caprices, avec tes manques d'usage, avec toutes tes imperfections qu'on aime elles-mêmes, heureuse d'avoir à te les pardonner pour que tu en pardonnes d'autres. On t'aime malgré la corde qui te manque, mais on t'adore pour toutes celles qui font vibrer ton gentil cœur et ta belle âme. Adieu, toi.

Suscription de la lettre : Mr Balzac[1].

1. Sur une copie de cette lettre, le vicomte de Lovenjoul a ajouté de sa main l'adresse : *Rue de Cassini, à Paris.* Balzac a habité la rue Cassini du 1er janvier 1828 à 1835.

II

Vous me demandiez sur quelle herbe j'avais marché ce matin, sur celle, chéri, qui infuse le bonheur puisqu'elle me conduisait vers toi.

Je suis si accoutumée à vivre avec toi, non pas au jour le jour, mais par minute, que chacune de celles qui me donnent le pouvoir de jouir de ta douce présence est pour moi toute une vie, elle absorbe tout, passé, avenir, tout est en elle. Ainsi, en *courant* ce matin chez toi, je n'avais d'autre idée que celle-ci, te voir! tes projets de long départ, notre séparation de quatre lieu[es], tout était enveloppé par cette idée : te voir! oui, oui, cette idée fera toujours l'office de ces mouches prévoyantes qui enferment leur ennemi, tel fort qu'il soit, dans une matière qui leur ôte à la fois et la vie et le pouvoir de nuire. O que mon âme était bien ce matin près de toi, et si cette disposition eût pu durer un an, un an assise sur cette barre, mon regard sur le tien, me livrant à toute la joyeuseté de l'amoureuse folie, un an m'eut paru à la fois un siècle et une seconde. Chéri, je sens qu'hier j'ai été mise à la diète, j'ai ce soir un impérieux besoin de paroles, aussi je suis si hardie avec ma plume : je suis certaine de mettre tout en œuvre, folie, raison, sagesse, délire sans entendre un cruel et impérieux ta, ta, ta! pourtant ne va pas croire que je me plaigne de ma soirée, car déjà, ce matin, sur une phrase, je ne sais

quelle guêpe t'a bourdonné à l'oreille, pour que tu ne m'aies pas toute comprise! Toi ne pas me comprendre! O quand ce phénomène arrivera on en aura vu d'autres. A propos, j'ai ce matin été fourbe et menteuse, et comme tous les réprouvés de la nature j'ai porté la peine. Je te disais de brûler mes lettres (pour avoir de toi une douceur) (de plus) et ne voilà-t-il [pas] mon felon qui me répond *qu'il me les rendra!...* je n'en veux pas, méchant, et je ne veux plus entendre cette phrase, car elle n'est pas dictée par ton cœur. Le serait-elle par la prudence? O ami céleste, cher, je t'en dispense. Si je savais qu'on put comprendre l'amour que j'ai pour toi, je le crierais sur les toits, sur les montagnes, en tous lieux, certaine qu'il me couvrirait de gloire, qu'il m'entourerait d'une auréole dont chacun des rayons irait vivifier les cœurs aimant et communiquer aux âmes nobles et grandement tendres une sublime exaltation.

Dispense-toi donc de cette prudence qui, dans ton bec chéri, me semblerait froideur, si nous pouvions comprendre ce sentiment, non tu ne me rendras pas mes lettres et tu ne t'en sépareras pas; quand leur volume te deviendra gênant tu feras ce que j'ai fait pour une partie des tiennes, tu les brûleras, et en garderas les cendres. Le plus mince morceau de papier, qui a eu avec toi quelque contact, n'a jamais été perdu pour ta bien-aimée, j'ai dit une partie de tes lettres, car pour les dernières il ne m'est plus possible de ne les pas conserver intactes. La copie me semblerait faible et les cendres un deuil. Je les lis et relis, elles sont devenues mon

manuel, elles sont si bien l'expression de ta chère et fidèle constance, elles me peignent si bien cette tendresse toujours plus belle, plus active, plus croissante, que,.... ô elles me sont plus chères que je ne saurais dire. — Ce matin j'ai écrit pour toi à Ernest, si tu pouvais réussir à quelque chose ici dans ton pays! je te l'avoue, j'en ai la gracieuse espérance qui vient soudain montrer sa radieuse figure, quand la crainte de ton départ ose montrer son hideux visage, et, suivant ma gentille coutume, ce monstre féminin se trouve aussitôt repoussé par ma déesse favorite. Que ne puis-je la placer près de toi comme j'y suis moi-même? Je ne doute pas que si tu pouvais lui donner la préférence sur cette fripone de mélancolie qui agit pour toi en coquette, elle te suggérerait mille sentimens utiles qui lui servent de cortège.

Mais ici le ta, ta, ta, aurait beau jeu et serait de belle mise, car en vérité je bavarde inutilement, et c'est comme si je te demandais de changer le noir de tes chers yeux en bleu. Pardon, mon doux maître, tenez, je me tais. Voilà un autre volume de Mackensie, lisez et donnez-moi seulement cette main adorée que je ne me lasserai jamais de caresser. Puis, n'ai-je pas une autre douce occupation, celle de contempler ton bien aimé visage? Quand Rousseau mourut, il demanda qu'on le mit à la fenêtre pour jouir une dernière fois de la nature, du soleil; à ma dernière heure je l'imiterai, seulement je suis plus riche, mon soleil et ma nature sont à moi seule! — Je quitte la place pour ne pas tomber dans ma tendresse accoutumée, il faut finir la journée

comme elle a commencé. Ainsi je pense à la gentille manière dont tu me disais « Je t'aime » tout en mettant tes papiers dans ta poche, et heureuse, mille fois heureuse, je te quitte en t'envoyant le sourire du bonheur qui erre en ce moment sur des lèvres où tu déposes souvent tout l'amour et toi. Adieu, adieu, gentil, je te verrai lundi; ô demain ils ne sauraient ni m'ennuyer, ni me déplaire, ni me chagriner; je te verrai lundi!

Lundi 3 h.

J'avais envie de ne pas t'envoyer ce (*sic*) rapsodie de redites, mais il doit être mis sous tes yeux puisqu'il a été écrit à cette intention, n'aurais-je pas un plaisir toujours nouveau, toujours plus vif à t'entendre, à te lire sans cesse, et en tout; moi, n'est-il pas toi? Voilà 3 h. ne dois-je plus t'attendre? ô doux et gentil espoir, venez sur mon cœur, que je vous caresse, montrez-moi mon chéri, mon maître adoré, annoncez-moi sa venue. Si vous voulez que je brûle l'encens sur vos autels, je ne vous fatiguerai pas d'une multitude de vœux indiscrets, un seul et je me tais. *Lui* et *lui*, voilà tout. Pour le reste donnez ailleurs à pleines mains, je ne prétends rien de vous ni de votre grand exécuteur, la fortune. — Gentil, le soleil semble d'accord avec mon cœur, il rend aujourd'hui la fraîcheur à la nature, comme notre amour à tout moi; quelque chose me repousse de la terre, une région plus noble semble m'attendre. N'entends-je pas mon ange!

III

Mardi matin.

Je voudrais qu'il fut au pouvoir de la pensée de t'entourer d'une atmosphère de bonheur, et qu'elle s'infiltre dans toute ta vie avec cette force de désir plein d'amour qui semble planer sur ta tête adorée. O toi! toi céleste cher! rester en extase, absorbée par mes souvenirs, est tout ce que je puis, comment te dire mon bonheur? il faudrait que tu te connusses, et c'est impossible, impossible que tu saches surtout ce que tu es pour moi. J'aurais souhaité, dans un rêve plein de folie, être aimée à la manière du ciel, ce souhait aurait eu un entier accomplissement, que je n'aurais rien obtenu, en comparant ces bienfaits aux tiens. O que puis-je faire? où trouver la force, le pouvoir, tout ce que je voudrais, tout ce qu'il me faudrait pour payer tant d'amour! ma soirée d'hier fait à elle seule dix siècles, et tu pouvais penser à ce que je puis devenir? et, mon sort, quand un jour..... pourrait être un obstacle à tes projets, à tes désirs, à tes volontés? Non, chéri, marche, fort de ta conscience à mon égard, tu ne me dois rien, tu ne me devras jamais rien, je serai toujours en reste. Mes souvenirs seront plus beaux, plus riches que toutes les réalités de la terre! à toi salut, honneur, amour! Aujourd'hui comme toujours, quelle que soit ta conduite à mon égard, riche par mes trésors de jadis, je dirai toujours inclinée devant toi : Salut, honneur, amour!! Juge

alors ce que doit éprouver mon cœur aimant, quand je pense qu'un être a pu s'interposer entre ta confiance et ce cœur? Si ma vie n'était toute prise par mon reconnaissant amour, je ne sais ce que je pourrais te dire, mais elle ne suffit pas à te remercier, comment saurait-elle trouver des mots pour un autre emploi? Cependant, je dis à mon ami que plus je m'étonne de la richesse de cœur de mon chéri, et plus aussi j'ai peine à penser qu'il ait pu promettre de cacher quelque chose à celle qu'il adore avec une force inconnue à ce monde de misère, car enfin, cette promesse n'en détruisait-elle pas une plus sacrée quoiqu'émise seulement par le cœur d'une confiance à l'épreuve de tout? Eh bien, mon noble maître, je m'incline devant cette peine de cœur que le sort *nous* a envoyée comme pour nous faire raser la terre en passant au-dessus d'elle, et je dis nous, car mon cœur ne peut souffrir seul. Ne sommes-nous pas à deux en tout et pour tout, ou, bien mieux, ne sommes-nous pas à *un?* Tu reviendras jeudi, je ne sortirai pas, dans l'espoir de te voir. Te voir! soif inextinguible, et qui semble renaître à mesure qu'on croit l'apaiser! Adieu, adieu! ange de bonheur et d'amour, adieu.

IV

Si tu as encore mon avant dernière lettre, je te prie de la relire. Si tu avais jamais éprouvé dans ta vie une minute des souffrances que j'ai ressenties

depuis hier, tu n'aurais pas été si durement et inutilement cruel. Quant à ton exclamation sur les femmes, je la comprends à peine, mais si tu veux un cœur qui puisse à la fois t'aimer comme un Dieu, et se séparer du tien sans souffrir, c'est une nouvelle pierre philosophale, digne d'un injuste égoïste.

Il faut, malgré toutes tes rigueurs, ne pas te laisser un espoir que tu aurais le déplaisir de voir déçu, la pauvre minette est recluse.

Puisque tu vois Janvier ce matin, arrange notre affaire comme tu le voulais d'abord, il me sera indifférent d'y paraître en nom. Cependant, j'aurais eu du plaisir à ce que nos intérêts ne fussent pas séparés, cela eut été un brin ajouté à la gerbe qu'il me faudra glaner bientôt[1].

Suscription de la lettre : Mr Balzac.

V

Dimanche [1828.]

Salut à mon chéri avec l'aube matinale, cette aube qui aura pénétré dans son regard comme mon souvenir dans son âme, salut à mon doux maître. Source de ma vie, ô toi ange gracieux, si jamais tu

1. Peut-être s'agit-il ici de l'acte, daté du 3 février 1828, et où Madame de Berny paraît en *nom*, pour la première fois, dans les affaires de Balzac. Voir ci-dessus, p. 103 et Appendice VII, pièce n° 73.

m'as donné douleurs, tu n'étais alors que l'effet d'une cause étrangère, car tout ce qui me vient de *toi* m'est charme et bonheur, ô reçois avec amour les remercîments que je t'envoie pour notre journée d'hier. Celle-là aussi tiendra sa place dans nos tendres annales ; me lever dans l'espoir de te voir ! t'attendre ! te voir !! ô te voir, sentir notre chère chambre purifiée par ta douce présence des contacts étrangers ! T'y entendre dire que *tu y es heureux !* ô chère et pure moitié de ma vie, en ce moment je verse des larmes, mais elles sont de bonheur. — Sortir pour aller te chercher, t'attendre, te retrouver, dans ces doux instants, mon cœur équivalait à mille. Notre dîner, ces gracieuses actions du cœur qui se transforment en plaisirs de l'âme, tout est là, comme aussi tes souffrances. O parles m'en, ne me laisse rien ignorer, si tu veux que je vive, et ton dernier adieu, ô chéri, j'oserai dire qu'il faut être *nous*, pour sentir, pour bien sentir ce que m'a fait éprouver ce doux retour vers moi dans un moment où cette triste idée « Je vais être longtems sans le voir » s'était déjà emparée de toute ma pensée. Mes gants d'hier seront l'objet de mon culte, l'un a touché ton cher bras, l'autre a reçu ce délicieux baiser d'adieu. — Pauvre cher ! faut-il te dire que je t'aime ? ?

Lundi.

Mon chéri, la nature ne permet donc pas un certain orgueil, car après des efforts au-dessus d'elle, elle semble se retirer au loin, et vous abandonner à

toute votre misère. En ce moment, ô mon bien-aimé, je suis toute foiblesse, ta lettre qui est devenue mon pain quotidien, tous les sentimens qu'elle renferme et dans lesquels je me balance avec amour la main sur les yeux, tes regards toujours les mêmes, ton départ, et cet épuisement qu'a dû causer le cruel sacrifice auquel je m'étais condamnée, tout, pauvre cher, en ce moment semble excuser ma foiblesse, et je te demande grâce, puisque je suis obligée de me l'accorder moi-même. Si tu étais ici, ô si tu étais là sur ce canapé, à cette sainte place, j'irais près de toi, je prendrais ta main chérie, par un regard je verserais toute mon âme sur la tienne, et je te dirais : « Chère et tendre créature, rends à notre amour chaste sa pureté, rends la paix à mon cœur, le calme à mon âme, à ma pensée toute sa noblesse, tout s'est terni depuis trois mois, viens, ami, te retremper au feu de tant de sentimens que nous seuls entre tous, avons unis, fais-en jaillir une lumière céleste ; bientôt elle aura consumé de légers fantômes qui, nés du néant, retourneront sans peine à leur faible origine, puis, me rappelant cette triste phrase prononcée par ta bouche chérie : « Comment veux-tu, ma *L*[*aure*], que je me retire tout à coup ? puis-je ne pas payer ma dette à une personne qui semble tout m'offrir, etc., etc. ? » et découvrant ainsi la crainte que tu as de déplaire à la D[uchesse][1] crainte que tu dois puiser dans la bonté de ton cœur, je te demanderais comment cette même bonté de cœur ne te parle pas bien

1. La duchesse d'Abrantès. [S. de L.]

plus fortement en faveur de ta pauvre amie? et *si la crainte de l'affliger* ne devrait pas faire taire toutes les autres? Alors, je verrais ta tête d'amour se pencher sur mon sein, et ton doux regard me dire : « ô que tu as raison, ma L[aure] ». — J'ajouterais encore, de bonne foi, mon doux cher : « Je ne crois pas que cette femme puisse, ou veuille t'être utile. Si elle le pouvait, il me semble que déjà elle aurait donné quelques preuves, quand ce ne serait, comme dit Laf[ontaine], que pour t'allécher, et elle ne le voudra pas, car ce n'est pas à Ver[sailles] que tu pourrais trouver fortune et t'éloigner d'elle ne serait pas, je pense, de son goût. » Enfin, ta pauvre chérie employerait toujours près de toi, sur ce cher canapé, toute l'éloquence du cœur, pour t'empêcher de courrir (*sic*) après des choses incertaines, et te persuader de conserver ce bonheur tant réel dont tu peux disposer encore. O quelle joie du cœur, quelle fête du ciel, si je gagnais ma cause, comme je me complairais dans l'oubli de mes chagrins, avec quel charme je les verrais se dissiper comme un songe pénible, et que la douce réalité de ton cher amour me serait précieuse, ô je ne t'aimerais pas davantage, non, je ne le puis, mais je serais d'autant plus heureuse que j'aurais craint le malheur. O chéri, l'imagination est fille du ciel, je te vois, je t'entends, tu es là, je me livre à la joie, au bonheur, je t'accable de baisers, de caresses.

VI

[Paris] Mercredi soir[1] [septembre 1828]

Bonsoir, Minet cher, il est bientôt dix heures et j'aime à croire que tu traces en ce moment ce petit mot caressant : Min-min, que j'aime tant à entendre ou à lire. Me voilà, mon doux chéri, entourée de tout mon monde. E . . . . est revenu d'une tendresse presqu'ancienne ; ce méchant cœur-là ne peut pas s'empêcher d'être à moi, quoiqu'il fasse. Alex[andre][2] s'est amusé à faire 130 lieues qui ne lui ont servi qu'à prendre du mouvement, ce qui pour lui est beaucoup.

J'avais eu envie, je crois te l'avoir dit, d'aller à St Germain et à Merfonds, je ne ferai rien de tout cela, ils m'ont mangé tant d'argent dans leurs voyages que j'ai besoin d'économiser, et, en res-

1. Cette lettre, quoique non datée, est sûrement du mois de septembre 1828. Balzac était alors, à Fougères, l'hôte du général baron de Pommereul. M. R. du Pontavice de Heussey, dans son *Balzac en Bretagne*, pp. 23-24, nous apprend que ce fut le seul séjour que fit l'auteur de la *Comédie humaine* dans la petite cité bretonne. « Vingt fois, écrit-il, dans le cours de son existence si occupée, il forme le projet de revisiter ces vallées paisibles.... Peu de temps avant sa mort, il manifestait encore ce désir.... Ce vœu irréalisé du grand écrivain n'a rien qui nous étonne!... On a vu plus haut, p. 115, que Balzac avait écrit le 1er septembre 1828 au général pour lui demander asile. « — Votre chambre vous attend; venez vite », lui avait répondu M. de Pommereul et Balzac accourut.

2. Lucien-Charles-Alexandre de Berny, fils de M. et Mme de Berny, né à Paris, le 13 février 1809, décédé en sa propriété de Montmorency, le 15 juin 1882.

tant chez moi, je ne fais pas un grand sacrifice. Aller là ou là m'est fort indifférent. S'il s'agissait d'aller trouver le bonheur, c'est-à-dire toi, c'est différent, on n'aurait pas la raison, sans doute, de faire un tel sacrifice. Ton cher gentil journal a été commencé il y a aujourd'hui 8 jours, je l'ai reçu lundi, et il me semble qu'il y a déjà un siècle. Je suis comme les gourmands auxquels l'appétit vient réellement en mangeant.

Chéri adoré, reçois ta minette sur tes genoux, laisse-lui passer son bras derrière ton cou, penche ta tête chérie sur son épaule, ne t'y endors pas ah non ! et pour que cette fantaisie ne te prenne pas, je te donne un de ces baisers que nous connaissons si bien. — Quel gentil tableau ! que la réalité me serait en ce moment gracieuse ! — J'ai peur que tu ne restes là-bas bien longtemps. — Cependant, si tu y es bien et que tu y travailles, je devrais être contente ; — Chéri, ma raison fera ce que tu voudras, mais mon cœur est un enfant trop gâté pour se prêter de bonne grâce aux privations qu'on lui impose, il souffre, j'ai beau lui dire que l'ami est toujours à lui, là-bas comme ici, il n'entend rien à cela et trouve que l'ami serait beaucoup mieux ici que là-bas. Que faire à cela ? lui donner la liberté d'errer à son gré, d'être plus à Fougères qu'ici ? Oui sans doute, il y est souvent, eh bien cette manière d'y être ne lui plaît pas encore. — Hélas ! chéri, je ne te dis pas que j'ai un petit bonheur. La grande D^lle^ est restée à Fontainebleau.

Jeudi.

Travailles-tu beaucoup, cher bien-aimé? je ne reçois pas de lettre et j'ai peur du découragement; s'il arrivait, peut-être craindrais-tu de m'en faire part, et au lieu de me répondre: « Je n'ai rien, ma minette », tu ne m'écrirais pas non plus, parce que, justement, tu aurais beaucoup à m'écrire. — Oui, monsieur Minet, quand on est mécontent on a beaucoup à dire à l'être qu'on aime; on fait comme le jour du départ, on se plaint, on grogne, puis, quand on a bien grogné, bien dit de ces riens qui soulagent sans qu'on sache trop pourquoi, on recommence; voilà comme on agit avec son amie, qui, au moins, sait à quoi s'en tenir, et a, dès lors, toute la satisfaction qu'on puisse lui donner en pareil cas. — Aussi, écris donc, chéri. — Eh bien, vas-tu dire, les voilà bien les femmes; L[aure] m'écrit, il y a quelques jours, dans un beau mouvement d'humilité, qu'elle ne s'*habituera* pas au doux plaisir que lui cause mon journal, et aujourd'hui elle me fait cette phrase impérative : « Écris donc »! — Pardon, mon petit maître, ma phrase au premier abord peut donner matière à la critique, mais en analisant (*sic*) la pensée qui l'a dictée, on peut y trouver toutes les formes possibles, ainsi le bon petit maître est prié de s'arrêter à celle qui lui plaira le plus. — Pour que tu saches tout ce que fait ta chérie tu sauras qu'elle a été toute la matinée à pied, en cabriolet et en omnibus, pour trouver un chimiste fort habile et fort bonne personne dont nous avons besoin pour la stéréotypie, et que

toutes ces fatigues ont été prises en pure perte, je ne l'ai point trouvé. J'ai vu sa femme qui doit m'engager à dîner, ce qui me sera fort commode pour parler à son mari tout à mon aise. — Un petit mot sur vos hôtes, mon chéri. — Sont-ils heureux? Je le voudrais; j'ai toujours du plaisir à savoir qu'il y a dans le monde un bon ménage de plus.

Bonsoir, petit minet d'amour, si tous les ménages ressemblaient au nôtre, il n'y aurait pas un seul célibataire — mais de ceux-là je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup de mauvais, quoique je sois convaincue, doux, cher, adoré, que notre lien a été tressé dans le ciel, tandis que tant d'autres le sont sur terre. Un baiser.

VII

Je ne pourrai aller chez toi aujourd'hui, mon bon chéri, ou au moins ce matin; mais comme j'ai peur que tu n'exécutes le beau projet que tu avais conçu pour te débarrasser d'Olimpe[1] : je veux te dire à temps qu'en cela encore tu passes à côté du vrai, on ne doit tenir à une attention de cœur que de la part des gens que l'on aime; or Olimpe en sa qualité de femme sentira bien vite qu'elle est plus honorée par toi que flétrie de ta querelle.

— Mon Dieu, mon pauvre ami, que ma condi-

1. Olympe Pélissier, depuis Mme Rossini. [S. de L.]

tion de prêcheuse me pèse, et qu'il me serait doux, que mon cœur serait à l'aise si je n'avais qu'à admirer. — Oui, chéri, l'admiration est la seule base du véritable amour; il faut que les amans s'en créent une s'ils étaient assez malheureux pour en manquer.

Chéri, voilà encore cette stupide lettre de la sotte fleur d'automne qui est venue me tourmenter; lire la même recommandation faite par ta chérie dans l'écriture d'une autre femme! Fi!!

Tiens, cher, tu as beau dire, et j'ai beau faire, toutes ces poursuites de femmes n'ont déjà que trop entaché notre amour, et une tache sur l'amour, c'est la goutte d'huile. Tu me deffends d'être jalouse, c'est m'ordonner de te moins aimer, oui, chéri je ne le sens que trop, une concession en amour ne se fait pas impunément: pour qu'il reste en son entier il ne faut rien céder de ce qui est lui, si on l'y force, on l'amoindrit; pour qu'il reste pur il ne doit rien partager, car tout partage est un mélange; un amour vrai, vrai, entends-tu, veut tout à lui, esprit, cœur, âme, puis le reste, mais le reste après tout, et si ce reste est la seule chose qui lui reste intacte, il en blémit, il en est honteux, comme d'une possession mauvaise. Je sais que j'ai ton cœur, ami, oui je le sais, mais le souffle des femmes me le gâte. Je t'en vois entouré et quand je te dis que je n'en souffre plus, je te ments (*sic*) parce que je cherche à me mentir à moi-même; mais cette feinte continuelle est une fatigue attroce. Oh oui! il faudra bientôt en finir et voir si je pourrai t'aimer d'une tendre et belle amitié.

VIII

[Lundi] 18 [juin 1832] Bazarnes[1].

A toi mon premier mot, ami cher, comme à toi les premières pensées de mon réveil. Après avoir passé 33 heures dans d'horribles voitures, car la diligence même, par suite d'un accident, touchait sur la caisse d'une manière infernale, je suis arrivée sans trop de fatigue chez le G^al^ qui m'a reçue avec tant de plaisir, une cordialité si vraie, une sensibilité si profonde, que j'en ai été touchée aux larmes. Je suis ici aussi bien que je puis être maintenant quelque part, l'habitation est charmante,

1. Le château de Bazarnes était situé dans la commune de Courcelles, canton de Varzy, arrondissement de Clamecy. Il appartenait au général Allix. Jacques-Alexandre-François Allix, lieutenant général d'artillerie, membre de la Légion d'honneur, grand-cordon de Saxe, membre de l'Académie des sciences de Göttingue et de plusieurs autres sociétés savantes, comte de Frienthal, commandant de la Couronne de Westphalie et ancien gouverneur de ce royaume, est décédé, en son château de Bazarnes, à l'âge de 67 ans, le 26 janvier 1836; son acte de décès a été dressé le lendemain 27, par M. Vion, maire de Courcelles, sur la déclaration de MM. Philippe Brivos, banquier à Clamecy, gendre du défunt, et Jean-Philippe Guérin, percepteur à Corvol-l'Orgueilleux, son ami.

Sur la tombe du général Allix est gravée l'épitaphe suivante : « Ici repose Jacques-Alexandre-François Allix, lieutenant général d'artillerie, né à Percy (Manche), le 22 décembre 1768, décédé à sa terre de Bazarnes, le 26 janvier 1836. Proscrit trois fois pendant les guerres de la Révolution française par les diverses tyrannies, a participé à quatre-vingt-trois combats ou batailles. Blessé huit fois. — La vie est la condition de la mort. L'univers a toujours été et sera toujours ce qu'il est. »

un château féodal, pas assez ancien pour que les distributions intérieures en soient incommodes, et assez cependant pour avoir une sorte de majesté qu'on a trop négligée dans nos *jolies* maisonnettes d'aujourd'hui. De chaque côté du bâtiment, qui n'est élevé que d'un beau rez-de-chaussé, très élevé lui-même, se trouvent deux tourelles d'une belle dimension, et tu sais si j'aime les tourelles ; une chambre spacieuse, pas trop cependant, décorée tout à neuf, meublée très proprement, ornée même d'un tapis, et se trouvant à l'un des bouts du bâtiment pour que le bruit n'y arrive pas, est la chambre qu'occupe ta Didi ; . . . . . .
. . . . . .
. . . . . l'anti-chambre de ma chambre descend sur une jolie terrasse pleine de fleurs, mes fenêtres donnent sur des vergers qui embaument. Enfin, chéri, je suis si bien, en comparaison de l'idée que je m'étais faite de mon séjour ici, que je crois rêver. De plus, il y a pour la conversation un jeune médecin fort instruit et s'exprimant très bien.

En voilà bien long sur moi, mais c'est que ces détails t'interressent (*sic*), n'est-ce pas ? J'ai apporté les *Contes Bruns*[1], et vais y faire mes *féroces* cor-

1. Contes bruns, par une [tête à l'envers]. *Paris, Urbain Canel, rue du Bac, n° 104, Adolphe Guyot, place du Louvre, n° 18,* MDCCCXXXII. In-8.

Ce volume contient des nouvelles de Balzac, Philarète Chasles et Charles Rabou. Les deux nouvelles de Balzac sont : *Une conversation entre onze heures et minuit* (pp. 3-96) et *Le Grand d'Espagne* (pp. 375-398).

Elles devaient être réimprimées dans un recueil, qui n'a jamais paru, intitulé : *Causeries du soir.*

rections que je t'enverrai aussitôt. Quant à la *Transaction*[1], chéri, je ne la corrigerai pas, car je crois que tu as signé l'engagement de ne pas la prendre, et je ne pense pas que tu sois tenté de mettre tes ennemis dans leur droit, s'ils venaient à crier contre ta mauvaise foi. Plus tu es en évidence, ami, moins tu dois t'entacher, plus tu as d'envieux, moins tu dois leur laisser de prise sur toi. J'ai su samedi, avant mon départ, que ta mère n'avait pas encore fait partir un paquet dans lequel se trouvait ma p^re^ lettre; hélas! tu m'as indiqué cette voie pour économiser les ports de lettres, et d'infernalles ennemies de mon repos t'en auront fait payer bien d'autres. Que de grand cœur j'aurais affranchi mes lettres, pour qu'elles soient lues les premières. Didi! il n'est donc plus de bonheur possible pour moi!!! Ecoute, ami, avant de recevoir la réponse à la lettre que je t'ai écrite vendredi dernier, je veux t'expliquer ce que j'entends par un certain sacrifice que je t'ai demandé. Ce n'est pas la *connoissance* de certaines dames dont je t'ai demandé le sacrifice, non, car les unes t'amusent, les autres te sont ou te seront peut-être utiles, au moins tu l'espères;

1. *La Transaction* a paru, pour la première fois, dans *L'Artiste* des 20, 27 février, 6 et 13 mars 1832; elle reparut la même année, dans le tome Ier du *Salmigondis, contes de toutes les couleurs*. Paris, H. Fournier jeune, 1832, in-8, sous le titre de : *Le Comte Chabert;* en 1835, elle devient, dans le tome IV de la première édition des *Scènes de la vie parisienne*, Paris, Mme Charles Béchet, 1835, in-8 : *La Comtesse à deux maris;* depuis elle a été publiée, dans le tome II des *Scènes de la vie parisienne* (1re édition de *La Comédie humaine*), sous son titre définitif : *Le Colonel Chabert*. Voir SPOELBERCH DE LOVENJOUL. *Histoire des Œuvres de H. de Balzac*, 3e édition, Calmann Lévy, 1888, in-8, p. 29.

ainsi ce serait alors un sacrifice personnel à toi que je t'aurais demandé et tu sais si je veux de ces sortes de sacrifices. Ce que je veux, c'est le secret de ces dames et de leurs correspondances, car il m'appartient et m'appartiendra, tant que notre position ne sera pas changée. Je dis, mon doux cher, tu m'as donné une profonde humiliation, en me refusant celle de la D^sse^ d'Ab[1].... Mais, à cette époque, j'ai dû en quelque sorte respecter la délicatesse du jeune homme, telle fausse qu'elle fut, car il en manquait envers la femme qu'il aimait et la faisait grandement souffrir dans l'intérêt d'une personne qu'il aurait du lui sacrifier. Aujourd'hui, chéri, les mêmes raisons n'existent plus, je ne peux plus envelopper ton manque de délicatesse à mon égard sous le manteau de ton inexpérience, aujourd'hui tu as de l'acquis plus qu'il n'en faut pour savoir de quel côté doit aller la victoire dans un combat où il y va de mon bonheur, et si mon pauvre cœur doit toujours servir de plastron à tous les coups qu'il plaira aux femmes qui assaillent le tien de lui porter. Ami, si tu pouvais [hésiter] un moment à me faire connoître un secret qui est bien moins à elles qu'à moi, si tu pouvais leur garder ce prétendu secret et manquer ainsi à tout ce que tu me dois, oh! chéri!!!.

Ce talent d'observation, cette connoissance du cœur de la femme dont chacun, et surtout chacune te complimente, je suis loin de le reconnoître. Ami, oui tous les cœurs de femmes du monde dans les-

1. Mme la duchesse d'Abrantès.

quels on peut lire avec la vue ordinaire, tu les sais par cœur, mais il en est qui ne peuvent être bien étudiés, bien[1].

IX

Mardi [19 juin 1832.]

Je ne me mets pas à la besogne sans relire ta chère lettre, ami chéri, et toujours elle me donne la même émotion, une douce et suave reconnoissance pour les vœux bienveillants de ton gentil cœur; oh oui, chéri, pourquoi n'avons-nous pas été assez favorisés du sort pour vivre toujours ensemble, loin d'un monde si peu fait pour des âmes vraies, sensibles et grandes! Oh pourquoi?

Déjà j'ai repris bien des fois le doux bec que tu as déposé sur la place que tu m'indiques dans ta lettre; je finirai par l'user; puis il n'y aura plus rien, que je croirai y retrouver encore l'empreinte de tes lèvres adorées; illusion et toujours illusions!

— Je suis ici très libre; la nourriture y est saine, le pays riche en culture, enfin, si tu y étais je croirais au paradis.

1. La fin de la lettre manque. — Balzac était alors, depuis quelques jours, au château de Saché, l'hôte de M. de Margonne, il y resta jusqu'au 16 juillet, date à laquelle il se rendit à Angoulême chez M. et Mme Carraud où il passa le mois d'août. Voir *Œuvres complètes de H. de Balzac*, t. XXIV, *Correspondance*, p. 111.

— Chéri! j'ai apporté les *Scènes*[1] selon tes ordres, j'en ai prêté un v[olume] à la petite Cornélie[2], son père s'en est emparé et ne l'a pas quitté sans l'avoir fini. Ce matin nous avons, lui et moi, beaucoup causé sur toi; et il a fini par me dire cette phrase, qui m'a fait trouver sa voix la plus douce possible. « *S'il veut venir ici passer quelque temps avec vous*, je lui donnerai sur la vie de Bonaparte tous les renseignemens nécessaires pour faire un roman politique, qui, *sous sa plume*, serait du plus haut intérêt, et pourrait initier les femmes même aux secrets d'une haute politique! » Ami, je t'ai déjà vu là, travaillant près de moi, puis quelques réflexions sont venues chasser ce doux espoir.

Peut-être ne te trouverais-tu pas bien ici, tu es devenu dans la vie ordinaire bien difficile! et je souffrirais beaucoup, soit que tu te trouvasses mal, soit que les exigences de ta vie de poète mécontentassent ces braves gens.

Peut-être aussi dans la circonstance de famille où je me trouve, ne dois-je pas me permettre le bonheur de t'avoir ici, que dis-tu de tout cela? Toi qui t'es montré si sage dans ta dernière lettre, prononce, maître à moi, et comme toujours *fiat volontas tua*. Allons à la besogne des *Contes Bruns* p[our] te les envoyer. Mille becs là.... Pour le tien, il y est, reprends-le et envoie m'en toujours un dans tes lettres, mais dépose-le tout de bon. Adieu, toi.

1. *Scènes de la vie privée*, par M. de Balzac. Seconde édition. Paris, librairie de Mame-Delaunay, rue Guénégaud, n° 25, 1832. 4 vol. in-8.
2. Fille du général Allix.

Mercredi [20 juin 1832.]

Je t'envoie mes corrections, pourvu qu'elles n'arrivent pas trop tard. J'ai vu hier dans le journal certaines arrestations qui m'ont beaucoup occupée[1]. Mr de Ch[2]... ne sera pas fâché, je crois, de cette circonstance qui lui donne une importance politique à laquelle il court toujours sans pouvoir la saisir; quant à l'arrestation de Mr de F. J.[3], je suis forcée, par ma franchise envers toi, de te dire que je suis loin d'en être peinée. Car si le parti de ces gens-là était détruit, il faudrait bien que tu en prisses un autre. Cependant, une crainte mortelle vient quelquefois faire bondir mon cœur, je pense que, *si certaine dame t'écrivait* de la venir trouver, tu serais assez *bon* pour y aller[4]. Une autre dame ne t-a-t'elle pas fait revenir jadis de Tours à Versailles, pour la consoler de chagrins que son égoïsme lui faisait te grossir[5]; ici la circonstance est bien plus grave et malheureusement ta vanité est toujours éveillée, active, et a sur toi une prise d'autant plus réelle que tu en ignores la force. Cependant, mon bien aimé cher, ami, fils d'amour, si tu veux, écoute un peu la raison qui emprunte pour se faire entendre la plus amicale de toutes les voix qui jamais frapperont ton oreille, songe bien que certains person-

1. Voir *Le Rénovateur* du 23 juin 1832, pp. 32-38, au sujet de l'arrestation de MM. le duc de Fitz-James, de Chateaubriand et Hyde de Neuville.
2. M. de Chateaubriand.
3. M. de Fitz-James.
4. Mme la marquise de Castries, à Aix-les-Bains. [S. de L.]
5. Mme la duchesse d'Abrantès.

nages ne te donneraient pas un seul des trois ou quatre mille écus dont tu as un indispensable besoin; songe bien que, dussent-ils être vainqueurs, ils ont toujours été *ingrats par principe*, et ne changeront pas pour toi seul, ami; ils ont tous les défaus de l'égoïsme, toute l'astuce et la fourberie de la foiblesse; un dédain qui va jusqu'au mépris pour tous ceux issus d'un autre sang que le leur; ami! par tout ce qui t'est cher, pour ta gloire, pour ton bonheur à venir, pour mon repos (car tu m'aimes) ne les crois pas, ne t'y fie pas; emploie ton esprit à prendre avec eux le rôle qu'ils jouent dans le monde; sers-toi d'eux, s'ils peuvent te servir, pour suivre la route dans laquelle tu es entré, puisque, malheureusement, ton pied s'y est déjà posé; mais hélas! que de défaus il te faut acquérir pour les imiter; et comment deffendras-tu ton âme, comment la conserveras-tu pure, au milieu de tant de perversités? Enfin, chère créature adorée, tire-moi de peine, enlève-moi le poids qui m'oppresse l'âme, en m'assurant que tu ne seras pas l'*esclave* de ces gens-là et n'obéiras pas au premier ordre que tu recevras d'eux. Oh, par grâce, réponds moi à ce sujet aussitôt ma lettre reçue. Ce qui me rassure un peu, c'est l'*assurance* que tu m'as donnée de ne vouloir parvenir à rien que par la Chambre; au moins le moyen est-il noble, et d'autant plus que tes talens feront seuls alors tous les frais de ton avancement. Jamais tu ne sauras, ami, jusqu'à quel point j'ai placé mon orgueil en toi. Tu me dis que l'intérieur de mon fils sera ma *justification*. Mon chéri, elle ne sera pas là, je l'ai placée tout en-

tière en toi. De ton avenir deppend ou ma satisfaction ou le trouble de mon âme. Tu ne sauras jamais ce que tu m'as donné, et ce que tu me donnes encore d'inquiétudes; ce sont toutes mes dernières sollicitudes qui ont épuisé mon courage; mon âme, si fatiguée par elles, n'a pu supporter le moindre choc étranger; et, incapable de livrer le plus léger combat, elle a préféré chercher un repos apparent, mais qui, je le sais, instruite par ma raison, ne sera jamais que factice. La nature ni la société ne pardonnent jamais à celui qui transgresse leurs loix; je me trouvais nécessairement rebelle envers l'une ou l'autre; il m'a fallu offenser cette dernière; je sais ce qu'elle me réserve; mais si je peux te voir dans le lointain, grand et honoré (et tu dois savoir quel est pour moi le sens de ces deux mots) eh, bien, je serai contente si non heureuse; car je suis fière de toi, il me semble que, ni ma conscience ni le monde ne pourront me rien reprocher. Ami, songe que tu dois quelque chose à ma tendresse.

Jeudi 21 [juin 1832.]

Je corrige maintenant les *Scènes*, et comme chacun ici s'est emparé des v[olumes] à mesure que je les coupais, je tiens le 3e. Oh ! ami, je viens encore de pleurer avec ta Juliette, le morceau surtout où elle reçoit les cheveux m'a fait une bien douloureuse impression[1]. Je me demandais quelle douleur devait être la plus vive, entre celle de perdre son

1. Voir *Scènes de la vie privée*, par M. de Balzac. Tome troisième. Seconde édition, p. 44, *Le Conseil* (devenu en 1834, *Le Message*).

amant, mort ou vivant, et je n'ose me répondre. Juliette possède un trésor dans des cheveux qui lui rappelleront toujours de purs souvenirs ; mais qu'aurait-on pu lui offrir qui la consolât si son amant l'eût quittée pour une autre femme? — rien. — Pour chasser de cruelles pensées je relis quelques chères phrases de tes lettres, et j'espère que ton cœur me servira de tombe avant qu'il appartienne à une autre. Chéri adoré, je ne connais rien de plus inhumain que la vie quand elle reste accrochée à un être qui n'en veut plus. — Je ne suis pas très gaie, comme tu vois, et cependant ici je ris, parce qu'il est dans ma nature de rire comme d'aimer ; néanmoins ce séjour est assez triste ; beaucoup plus que je ne l'ai cru d'abord, je m'étais attendue à le trouver si sale, si vilain, que le peu d'avantages qu'il possède m'ont paru immenses, mais cette infernale fumée de la pipe du g^al^ me fait mal au cœur, bien que le pauvre homme se gêne quelquefois pour moi. Le peu de conversation que l'on peut avoir avec lui est fatigant en raison de sa surdité, et son despotique rôle de père, de mari et de maître est assomant (*sic*). Sa femme est une bonne et excellente femme de ménage, sa fille, une gentille enfant, pleine de bienveillance, mais qui n'a encore aucune idée ; les voisins sont vieux, laids, bêtes jusqu'à l'imbécilité ; le jeune médecin est mon seul *amusement ;* car il a jeté tout le fond de son sac dans une demi-heure de conversation et, comme beaucoup de gens, il ne lui reste plus rien du tout en sorte que je m'en serts (*sic*) pour *amuser* ces dames et en rire moi-même, voilà le seul parti

que j'en puisse tirer, ou, quand ces dames ont bien ri, je le fais parler médecine. — Je n'ai donc d'autres plaisirs que celui de lire tes *Scènes* en les corrigeant ; elles me donnent de chers souvenirs, je me rappelle où nous étions quand tu me lisais tel ou tel morceau, ce que tu m'en disais, les mots d'amour qu'il faisait naître, ami, je m'enfouis alors dans ton cœur comme sur ton gentil corps quand... tu sais ? — Ah mon Dieu ! pourquoi ne peux-tu pas venir ? mais non, ne viens pas, cette habitation est dans un fond, la vue y est bornée de tous côtés ; tu y serais mal, ah ! non, n'y viens pas. — Je ne puis donc rien t'offrir, ni par moi, ni par mes amis de tout ce qui peut te charmer ailleurs!! Ah grand Dieu! quelle attroce (*sic*) pensée ! Quel mauvais génie a donc placé mon âme au milieu de tant d'entraves ? Chéri, mon cœur te donne d'autant plus que je n'ai que lui à t'offrir. — Pour me soulager un peu, je te presse dans mes bras, et je m'épuise dans cette étreinte. — Une idée me revient, et il me faut te la dire, vois-tu, me voilà encore m'effaçant et ne pensant qu'à *toi* isolément, en t'engageant à ne pas venir, car si je me mêlais à toi comme je devrais le faire, est-ce que je ne serais pas persuadée que, pour passer quelque temps près de moi, tu mettrais volontiers de côté certains petits désagrémens de la vie ? Je crois qu'il entre beaucoup de vanité dans certains de mes regrets, mais vanité qui n'est que pour toi, entends-tu ; savoir que tu trouves ailleurs que près de moi ou par moi des choses qui te plaisent est une idée qui me causera toujours un amer dépit suivi de chagrins.

Samedi [23 juin 1832.]

Oh qu'une lettre de toi me sera douce! et comme je l'attends! Chéri, pour ménager un peu les ports de lettres je ne t'enverrai mon bavardage de cœur que tous les dimanches, puisque toi aussi a (*sic*) choisi ce jour. J'ai reçu hier une lettre d'Antoine[1] qui est vraiment extraordinaire, je voudrais bien pouvoir te la lire et te parler de ce singulier garçon. Peu d'hommes de 30 ans seraient capables d'avoir ses idées et de les exprimer aussi bien. Et toi, chéri, que fais-tu? où en est la *Bataille*[2]? Mon Dieu, si près de ton cœur, et si loin de ta parole, ne pas t'entendre, être forcée de te deviner, et parfois ne l'oser pas, comme quand il s'agit de politique par exemple; une partie de mes journées se passe à désirer ta réponse à mes deux dernières lettres, et l'autre en commentaires sur ta décision à une chose qui m'est personnelle, ou, sur les rapports que peuvent avoir avec toi les événemens politiques actuels. Oh chéri, où est le temps où je n'attendais tes chères lettres que pour y lire, écrite en cent manières, l'assurance de ton jeune amour? ce temps n'est plus, et ma raison plus foible que la nécessité est accablée sous son énorme poids — et tant

1. Antoine-Ange de Berny, fils de M. et Mme de Berny, né le 14 février 1815, décédé le 4 janvier 1841.

2. Balzac, dans ses lettres à sa mère, parle constamment de *La Bataille* [*de Wagram*], parfois comme d'une œuvre presque terminée; elle était destinée à entrer dans les *Scènes de la vie militaire*, mais n'a jamais paru. Voir, dans la *Revue de France* du 15 juillet 1921, une étude de M. Bouteron sur ce mystérieux roman.

d'autres choses encore m'accablent en ce moment que j'aurais bien besoin d'un cœur tout à moi pour m'aider à supporter de si lourds fardeaux. — Ne va pas croire que d'après cette phrase je ne sais pas tout ce que je puis trouver en toi, mais dans ta lettre si pleine de raison, nous serons, me dis-tu toi-même, souvent séparés ; or, ami, quand tu n'es pas là je suis seule, et maintenant, c'est bien souvent. — Mille baisers — oh qu'un seul donné sur tes chères lèvres vaudrait mieux que ceux-ci ! !

Dimanche [24 juin 1832.]

Je suis persuadée que je recevrai une lettre de toi aujourd'hui, car j'en ai eu certain avertissement nocturne qui ne me trompe jamais. Chéri, tant que mon âme tiendra ainsi à la tienne, par ces liens invisibles et inexplicables, je ne me croirai pas tout à fait malheureuse ; et cependant je ne ferai partir cette lettre que lorsque j'aurai certaine réponse qu'il me faut pour bien connaître la véritable situation dans laquelle tu me laisses près de toi, car il me faudra peut-être bientôt changer de langage, et je t'avoue que, si tu ordonnes à mon cœur de se taire, le silence que tu lui auras imposé me semblera moins pénible que celui auquel je veux inutilement le condamner moi-même ; je me suis mille fois torturée en vain, mais j'ai dans ce combat reconnu comme toujours ta supériorité, tu es encore mon maître, et j'attends l'arrêt de ta volonté toute souveraine. Or, comme il ne m'est pas encore connu, quel qu'il soit, je me crois toujours ta chérie, et te

fais toutes nos caresses accoutumées. Je te baise partout. Je suis toute à toi, toute ton Ève.

Lundi [25 juin 1832.]

Oui, elle était en chemin, cette chère lettre, mon bon génie ne m'a pas trompée, et je l'aurais reçue hier si tu me l'eusses adressée ici directement, comme tu aurais dû le faire, puisque tu avais mon adresse. — Tu m'aimes ! je suis toujours ta chérie aimée ! ta chère étoile ! ta Didi idolâtrée ! — oh ami, mon cœur ne te demande plus rien, mais les assurances de ton cher amour sont venues le tourmenter d'une autre manière. Je t'ai encore affligé de nouveau ! Oh chéri, cette pensée est une souffrance, et quoique ta chère âme devine en ceci toute la mienne, et voye clairement que la force de mon amour soit la seule cause de mes inquiétudes, et par suite de mes injustices, que ta divine bonté appelle justice, je ne me pardonne pas comme tu me pardonnes, et, je suis forcée d'admirer de nouveau la tendresse indulgente de ton cher cœur, qui pourrait si bien, et à juste titre, faire expier au mien toutes ses extravagances ; mais enfin je t'adore, tu le sais, et je comprends tout ce que la foi peut te faire excuser ; tous mes torts, chéri, viennent du manque de cette foi si précieuse et si douce ; mais ta dernière lettre est venue confirmer toutes les autres et toutes tes chères paroles que parfois tes actions semblent démentir. Mais en ce moment je suis toute confiance, et par suite, tout amour, puis tout bonheur, ma vie est tout entière sous la direc-

tion de mon cœur, ou plutôt de mon espoir en ton amour. — Adoré cher! que de temps écoulé entre ma lettre et ta réponse! 10 longs jours! et j'ignore ce que tu fais maintenant? travailles-tu? Auras-tu reçu à temps les corrections des *Contes Bruns?* Cette dame t'écrira sur la Vendée et la politique[1]!!!... Oh! tu devrais d'ici entendre les battemens de mon cœur! Ami! c'est jouer avec ta tête! tu comptes sur les femmes pour qu'elles te servent d'appui en politique! impossible, chéri, ce n'est pas là ce que tu veux; d'abord, Dieu merci! le temps où elles étaient puissantes dans ces sortes de matières est bien loin de nous, et aujourd'hui, elles sont nulles en affaires aussi graves, ou, si elles sont influentes, c'est pour tout gâter. La révolution a coupé les lisières de l'homme, et il n'est pas organisé, de nos jours, de manière à les reprendre; et puis mon doux bien-aimé, je te le répète et te le rappelle, n'est-ce pas par la *Chambre* que tu *veux* arriver? Oh par grâce! au nom de tout ton avenir, prens-t'y avec toute l'adresse possible pour faire cesser cette correspondance (non pour moi, car je suis trop heureuse aujourd'hui par ton cœur, pour avoir des inquiétudes personnelles) mais pour toi, pour ta sûreté, il ne faut qu'un mot indiscret, et il y en aura mille, pour te compromettre. Et toi, innocent, sera (*sic*) confondu avec de coupables agitateurs, de monstrueux égoïstes, qui, dans le seul but d'obtenir plus de fortune ou plus de moyen pour dominer, immolent de sang-froid et sans regret des myriades

1. La marquise de Castries.

d'êtres inoffensifs. — Voilà mon tourment d'aujourd'hui, mais il est bien vif, outre la douleur de craindre ton danger; je frémis encore de te voir accolé avec un Ch[ateau]B[riand]. Je méprise souverainement cet homme et sa dernière lettre si spécieuse[1] où sont exprimées des pensées si fausses, capables de le faire chasser du territoire ou incarcérer à tout jamais, si le g[t][2] était conséquent, a encore ajouté à la profondeur de mon mépris. Ami, pour que je vive j'ai peut-être plus besoin encore du profond respect dont mon âme veut t'entourer que de ton amour. — Tu dois juger, par cette phrase, de quelle manière je t'aime, si tu pouvais l'ignorer encore. Tu m'as promis un *journal*, tiens ta parole, mon Didi, serre tes lignes et tes mots, écris-moi chaque jour quelque chose et envoie-moi le tout une fois ou deux par semaine. — Mille caresses et puis mille encore, mille pardons, mille becs d'amour et des vœux innombrables pour ton cher bonheur!

Puisse cette lettre te porter autant de bien que m'en a fait la tienne. Oh chéri, dans tous tes maux, repose-toi sur mon cœur!

Mercredi 27 [juin 1832.]

Mon bien aimé, lire et relire tes lettres, baiser les chères places où ta main a tracé les tendres expressions de ton cœur, voilà, ici comme partout, aujourd'hui comme toujours, la plus douce occu-

1. Voir *Le Rénovateur* du 23 juin 1832. [S. de L.]
2. Le gouvernement.

pation de ma vie ; puis viennent les corrections pour mon plaisir ; le reste du temps, celui que la politesse m'impose de donner aux bavardages du G^al^, je me crois dans un triste exil, à mille lieues d'un monde où je serais dans ma sphère : avoue que je suis malheureuse en amis.

M^de^ de B et le G^al^, quel couple ! l'un et l'autre ne peuvent m'offrir qu'ennui et déplaisir. Mais pourquoi venir encore occuper d'eux ma pensée en t'écrivant ? parlons de toi, chéri, toi dont je rêve le bonheur, toi que j'aime assez pour oublier ma vie en pensant à la tienne, toi dont l'avenir est une de mes pensées si intense qu'elle enveloppe et fait disparoître toutes celles qui pourraient avoir le mien pour objet. Ainsi, quand je fais des châteaux en Espagne, je te marie avec une femme pleine de dévouement et de bonté, assez spirituelle pour te comprendre, pas assez pour viser au bel esprit, et je te fais riche, assez pour que tu aies de l'aisance, pas assez pour que tu aies des flatteurs, mais pardon, mon petit maître, si, en ce que tu vas lire, mes châteaux en Espagne diffèrent des tiens, je me garde bien de te faire arriver au pouvoir, bien certaine que là il n'y a pas de vrai bonheur pour l'homme, mais, pour te dédommager, je te donne les plus belles palmes littéraires, et une considération toujours croissante parmi tes concitoyens. Je t'entoure de gens capables de t'apprécier et d'embellir ta vie, et j'éloigne de toi tes faux amis ou tes amis faux. Parmi ceux-ci se trouve la D^sse^ d'Abr[1]. Oh ! mon

1. Mme la duchesse d'Abrantès.

chéri ! j'ai lu ici une lettre de 8 pages écrite par elle au G^al à l'occasion de la proposition qu'il avait faite à Mlle J de la recevoir chez lui, lorsqu'il la sût religieuse à Dijon[1]. Mon chéri, quel tissu de hardis mensonges ! de cafarderies ! de vanité ! d'exagérations de toutes sortes ! ah, mon minet adoré, c'est ton bon ange qui t'a délivré du malheur d'appartenir à une pareille femme ! le G^al a trouvé quelque chose de si faux dans toute cette lettre qu'il n'y a pas répondu ; J aussi lui en a écrit une, mais la vérité la plus simple en a dicté les phrases ; elle fait honneur à son caractère. — Tu ne saurais trop te méfier des exagérations ; malheureusement tu y es trop habitué pour les reconnoître tout d'abord, et il te faut observer mieux qu'un autre. — Adieu pour aujourd'hui, mon gentil aimé, mille becs sur tout toi. — Que fais-tu ? le saurai-je donc bientôt ?

Jeudi [28 juin 1832.]

Je suis tentée de battre le *piéton* quand il ne m'apporte pas de lettres, chéri, je me fais des inquiétudes de toutes les sortes, et je parcours le champ des suppositions de la manière la plus triste. Je ne puis t'écrire la plus grande partie de mes craintes, par prudence, mais sache que l'idée la moins effrayante pour moi est celle de te savoir ne produisant rien, et cependant, je vois de tous mes yeux l'énorme besoin que tu as de produire ;

1. Mlle Joséphine Junot d'Abrantès. Mlle Junot avait été sœur de charité pendant quelques années. Voir *Correspondance*, p. 90, lettre XLVIII. [S. de L.]

oh mon gentil, que je serais contente de savoir tous les jours ce qui se passe dans ta pensée! il me faut donc toujours souffrir maintenant! Quand ce n'est pas par le cœur, c'est par la tête. — Ami, est-ce donc un bonheur qu'un attachement si vrai? Oh oui, mille fois oui, jamais les souffrances que tu me causes n'égaleront le bonheur que j'éprouve à t'aimer! et une seule parcelle de ton amour balancerait les plus pesans malheurs!!

Vendredi [29 juin 1832.]

J'ai ta lettre! grâces te soient rendues, je sais où tu es, je sais que tu travailles ; *ta situation*, est-ce que je ne la vois pas comme toi? il eut été sage de vendre tes deux chevaux, ils mangent, inutilement pour toi, pendant ton absence. Mais aujourd'hui, ce n'est pas là ce qui m'occupe le plus, car de toi, la première chose c'est *toi*, et je suis un peu rassurée, d'autant plus que la dame est partie[1]; que le

1. Il s'agit, d'après une note du vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, d'un projet de mariage avec Mme Deurbroucq. Le 13(?) juin 1832, Balzac écrivait à sa mère, de Saché : « Mme Deurbroucq doit venir — grande nouvelle et qui peut me faire rester ici pendant quelque tems, si.... » Cette lettre est inédite (*Collection Lovenjoul*, ms. A 276, fol. 93). Le 28 juin, nouvelle lettre de Balzac à sa mère : « On attend de jour en jour Madame D.... Aussi je ne puis pas courir les champs et travailler autant que je le voudrais.... Je voudrais pourtant savoir à quoi m'en tenir sur une chose qui changerait si grandement ma situation et modifierait tous mes plans. Le travail souffre de cette attente, car, comme elle est attendue de jour en jour, je vais trois fois par semaine à M[éré]; or il m'est impossible de concilier cela et le travail. Néanmoins, Gosselin satisfait, — et il le sera cette semaine — je ferai vivement *La Bataille* à moins que celle des amours ne commence

sort la fasse rester où elle est jusqu'à parfaite tranquillité, et que le diable enchaîne toutes les femmes qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas! — Que je te remercie de tous les gentils cadeaux dont ta lettre est pleine; j'y répondrai plus longuement, j'envoie celle-ci de suite pour que tu aies mon adresse; mais, Mr Minet, je vous l'ai écrite dans ma dernière lettre de Paris; tu ne me lis pas, méchant. Mille becs. Bazarnes, par et à Varzi, Nièvre.

Je ne veux pas voir la lettre; hâte-toi de la mettre au feu.

Suscription de la lettre : A Monsieur Balzac, au château de Saché par et à Azai-le-Rideau. Tours. Indre-et-Loire.

Le timbre de la poste porte la date du 30 juin 1832.

X

[Mercredi] 4 juillet [1832.]

Je reçois à l'instant deux lettres, l'une de mon bien aimé, l'autre de Laure[1]; comme toujours je

mais alors, je ne perdrai pas pour attendre et je pourrai bien faire la loi aux libraires. » (*Correspondance*, lettre LXXII, p. 114.) Enfin, le 15 juillet, Balzac écrit encore à sa mère : « Ma correspondance et mes visites à Méré ont tout à fait tout mon tems. Quant à Mme D..., elle m'a écrit un mot poli pour me remercier des *Scènes*. Claire m'a dit en dernier lieu qu'elle ne viendrait en Touraine qu'au mois d'8bre; alors, je vais aller à Angoulême pour ne pas être 6 mois chez M. de Margonne. » (*Collection Lovenjoul*, ms. A 276, fol. 98 et 107. — *Correspondance*, lettre LXXIX, p. 118.)

1. Laure-Alexandrine de Berny, née le 30 octobre 1813.

garde la tienne pour la lire la dernière, bien à mon aise, mais hélas ! j'avais presqu'envie de ne l'ouvrir que ce soir ; après avoir lu celle de L[aure]. Cette lettre lui est dictée d'un bout à l'autre, mais figure-toi mon angoisse, lorsque j'y vois que son père ne veut pas que son frère la reçoive des mains de Mme Fabre mais des siennes et qu'Alex[andre] se refuse à aller chez son père. Je connoissais l'intention de M^r^ B[erny] et j'avais écrit à ce sujet à Alex[andre], mais la lettre ne sera pas arrivée à temps. La voiture du G^al^ est partie pour aller prendre mes enfans à la diligence de Clamecy, je ne sais si elle me ramènera au moins Alex[andre]. Oh ! mon Dieu, quelle terrible chaîne est la mienne ! D'un autre côté, Antoine me donne de vives inquiétudes, car le parti que j'ai pris pour lui semble ne pas lui convenir. — Je ne t'en avais pas parlé, parce que tu as bien assez de tes chagrins sans prendre encore ta part des miens. Mais en ce moment la mesure est si comble qu'il m'a fallu en déposer une petite partie sur ta chère et fidèle âme. — J'ai lu ta lettre, ami, j'y répondrai plus tard. Tu me reproches de ne pas t'écrire et cependant, à peine s'il se passe un seul jour sans que je me donne le doux plaisir de causer avec toi. — J'attends le retour de la voiture avec une anxiété fatigante. — Vraiment, ce n'est pas vivre, que de se trouver toujours ainsi environnée de tourmens. — Je reçois tes caresses pour adoucir l'amertume de ma situation présente — Quelle déraison, faire souffrir Laure de la raideur de son frère !!... Je suis brisée !

J'ai voulu me mettre à corriger, impossible, il est 2 h., je ne serai tirée de mon anxiété qu'à 6 h., c'est bien long. Je me mets à réfléchir, les bras croisés, puis j'ai pensé qu'il me serait peut-être moins pénible de causer avec toi que toute seule. — On veut, je le vois, me faire renoncer à une séparation qui, sans doute, doit affliger beaucoup Mr B[erny]. Mais voyons quelles sont les raisons qui peuvent me faire persister dans ma résolution, ou celles qui pourraient m'y faire renoncer. De ces dernières j'en vois bien peu. L'affliction de Mr B[erny] est la plus puissante, sans doute ; il m'est affreux d'affliger qui que ce soit, mais la position de mon cher Alex[andre], si je l'abandonne, est un poids bien autrement pesant dans la balance, une chère victime qui de sa vie ne m'a donné de chagrin, qui a besoin d'avoir près de lui un être qui l'aime et qui adoucisse l'amertume que donne toujours à ses pensées le genre de son caractère. Lui qui ne cherche et ne trouve de distraction nulle part, et qui avait pris la douce habitude de se laisser aller à causer avec moi. Moi qui suis le seul être qu'il aime au monde je l'abandonnerais ? impossible ! or ce serait l'abandonner que de vivre avec Mr B[erny], car je le vois, c'est fini à tout jamais entre son père et lui. Je ne veux pas juger cela, cette conduite de sa part est une conséquence de son caractère ferme et rect. Il y a partout des conséquences à subir, celles de la fermeté ne sont pas à comparer, pour leur préjudice, avec celles de la foiblesse. Je respecte la force et puis tout supporter d'elle, je méprise la foiblesse, et n'en puis

rien supporter sans de grandes souffrances. — Serait-ce pour mes autres enfans que je resterais près de Mr de B[erny] ? il n'y en a pas un d'eux maintenant à qui ma séparation puisse être nuisible. Laure elle-même y gagnera plus qu'elle n'y perdra, je la marierai de cette manière moins difficilement, car je pourrai amener des jeunes gens chez moi, et certes, ce n'est pas la vue de son père qui les déterminerait à entrer dans une famille dont il est le chef ; ce n'est pas non plus son adresse qui les y déterminerait, il n'a jamais su que mettre les bâtons dans les roues que j'étais parvenue à faire mouvoir. — Enfin, si les jugemens du monde pouvaient entrer pour quelque chose dans ma détermination, je sais ce que penseront toutes les personnes qui connoissent Mr de B[erny] ; mes filles elles-même me conseillaient plutôt le pour que le contre (peut-être auront-elles changé d'avis). Quant à mes fils, je sais ce que pensera Ant[oine]. Ar[mand][1] ne désire rien autre chose en ce moment que cette séparation ; ainsi qui pourrait donc m'y faire renoncer? Mr B[erny] tout seul, s'il lui prenait fantaisie de me retirer sa procuration; mais j'espère qu'il ne *l'osera pas*. Néanmoins, cette pensée me forcera peut-être à retourner à Paris plutôt (*sic*) que je ne le croyais, car il faut être là pour éviter cela. — Ami, ce doux épanchement m'a un peu calmée, et m'a doucement fait patienter une demi-heure.

1. Armand-Marie de Berny, né à Paris, le 2 octobre 1811, décédé le 23 novembre 1835.

Mercredi.

Mes enfans sont arrivés tous deux hier, je t'envoie mon bavardage pour que tu sois au fait de toutes mes pensées. — Quant à mon cœur, tu sais, j'espère, tout ce qu'il renferme pour toi. — Reçois mille baisers, ami, le piéton attend, à plutard (*sic*) tout ce que mon cœur peut te dire. — Adieu[1].

XI

Vendredi [6 juillet 1832.]

Ami chéri, gentil, adoré, le G^al^ et Alex[andre] ne me laissent pas à eux deux le temps de t'écrire; il me faut ôter ma clef, comme dans ce moment, pour jouir d'un quart d'heure de liberté, encore rôdent-ils dans mon corridor; mais grâce à la surdité du G^al^, je puis te parler tout haut fort à mon aise pendant qu'il me débite ses histoires, et c'est un plaisir dont je me régale souvent, mais hélas, chéri, elles ne vont pas jusqu'à ton oreille ces paroles d'amour ou ces confidences, et cette triste distance qui nous sépare les engloutit, comme la mer une goutte d'eau. Chéri, j'espère que tu ne souffres pas de la chaleur comme nous ici. Bazarnes est un entonnoir et nous y sommes comme dans un

1. Balzac, quand il reçut cette lettre, était à Saché, l'hôte de M. de Margonne.

four, oh non! j'espère que la chaleur ne t'empêche pas de produire, car tu as tant besoin des fruits de ton imagination que je frémis en pensant à ce que tu deviendrais s'ils n'arrivaient pas à une pleine maturité.

Je ne puis encore rien te dire sur mon allure, j'attends la réponse d'Antoine; je suis comme l'oiseau sur la branche, et cet état précaire n'est pas beaucoup de mon goût : mais tu connais ma devise *Patience et Courage.* Ce qui m'aidera toujours à prendre ma part de ces deux trésors humains, ce sont tous ceux que tu me conserveras dans ton cher et gentil cœur, c'est ta douce tendresse, ce sont tes expressions d'amour. Oh! Minet adoré, sois en prodigue; songe que chacune d'elles porte la joie et le contentement dans un cœur dont tu es si souverainement le maître que ses battemens n'ont d'autres moteurs que ta volonté. Mon doux Seigneur veut-il prendre toutes les caresses que dépose ici son Ève aimante?

Samedi [7 juillet 1832.]

Je n'aime pas ce découragement dont ta dernière lettre est remplie, oh! mon chéri! toute ma rhétorique de cœur serait employée à le détruire, si j'étais près de toi, mais y parviendrais-je? oh! oui, et je sais bien comment, Minet adoré! la puissance de nos caresses est bien grande! Aussi je t'avoue que cette pensée m'afflige, car, ami, rien ne remplacera leur douce influence sur nos existences, et surtout sur la tienne. Je ne puis m'empêcher de

frémir de toute mon âme, quand je songe au moment où il ne me sera plus permis par un baiser, de te jeter en dehors de tout ce qui t'afflige. Quelle est la coquetterie de cœur, d'âme, d'esprit qui pourra remplacer une seule gentillesse d'amour? Et quand je pense qu'une autre....!

Oh mon Didi à moi! mon chéri, mon adoré maître, viens donc recevoir encore le tribut d'une volupté créée par toi, les caresses d'une chérie façonnée à ton usage! Oh, nous nous retrouverons bientôt j'espère; il me serait trop affreux de laisser cueillir par d'autres ces belles fleurs dont le parfum vient encore jusqu'à moi et m'enivre, dont les vives couleurs me réjouissent le cœur, et que j'effeuillerais avec tant d'amour sur ton gentil corselet!

Minet aimé, à toi les baisers, à toi tous les plus gracieux dons de ta Didi méchante!

Dimanche [8 juillet 1832.]

Cette lettre va partir, et je n'en espère pas une de toi, car je n'ai pas eu mon avertissement nocturne qui ne me trompe jamais, ami! Serais-tu malade? Oh cette pensée m'est insupportable, et, fâcheusement pour moi, elle entraîne une inquiétude pécuniaire, la plus sotte de toutes. Que deviendrais-tu si tu tombais malade? Tu avais bien raison de te comparer naguère à un manouvrier, ton existence, comme la sienne, repose donc sur ta force et ta santé. Ami, courage, et si tu peux ne laisser courrir ton imagination qu'au profit de tes gentilles, de tes belles compositions, arrête-la,

lorsqu'elle voudrait s'en aller vagabonder dans certaines routes épineuses où elle n'a nul besoin d'aller déjà se fourrer, et d'où elle revient souffrante. Ami, il y a partout des antipathies et je suis persuadée que la poésie et la politique ont entre elles une aversion invincible. Pourquoi veux-tu faire un miracle, en cherchant à les accoupler? es-tu sot de ne pas jouir tranquillement de tes belles années? es-tu fou de chercher à troubler la joie qu'elles sont si bien disposées à te prodiguer? es-tu imprudent d'abandonner les riches moissons qu'elles t'offrent pour glaner quelques mauvaises épines? Ah! le temps ne viendra que trop tôt, ami, où tu en prendras ta grande part, tout comme un autre — Sois poëte, mon doux chéri, quelques années encore, et laisse couler l'eau; — la librairie va être ruinée, dis-tu, quand cela serait? Toi qui réfléchis, pense donc aux besoins actuels de la pensée, et dis-moi si cette ruine peut être de longue durée? Pauvre chéri, le temps que tu mettrais à lui préparer un ouvrage lui suffirait pour se relever, s'il lui arrivait ce malheur que tu t'affliges à prévoir, et quant à ce qu'elle te doit, je crois que tu t'arranges toujours de manière à te laisser peu d'inquiétudes sur ce point. Allons, Mr Didi, du courage et pas de folles craintes. Sur ce je vous baise le bec pour vous empêcher de me répondre, comme aussi pour reprendre à l'instant même tout ce que j'y dépose d'amour.

XII

[Lundi] 9 [juillet 1832.]

Quel lourd et pesant fardeau tu me donnes à porter, ami chéri! quoi! ne t'en rapporter qu'à moi pour ton *L*[*ouis*] *L*[*ambert*], pour une œuvre à laquelle tu mets tant de prix! Mais c'est une folie, mon bien cher, et si tu crois une femme capable de t'aider par ses jugemens, pourquoi ne consultes-tu pas M^de^ Caraud (*sic*)? Je te dis, en toute vérité, que, par les lettres que tu m'as lues d'elle, et par ce que tu m'en as dit, je la crois plus *capable* que moi, qui n'ai, comme tu sais, que mon sentiment, guidé par l'instinct du cœur.

Faut-il donc, Mr Minet, pour pouvoir profitter des conseils d'une femme que cette femme nous appartienne? Ce *génie femme dont l'absence*, dites-vous, *vous jette dans une petite folie*, s'évanouit-il donc tout à fait, quand les sens ne sont plus près de lui? Ah! mon *René!* quel arrêt pour ta nouvelle Ève! A propos de *René*, ne voilà-t-il pas ce nom qui se trouve écrit par nous deux dans le même moment, et tu veux que le génie ne soit plus là? Oh oui, tu as mieux dit ailleurs, nous sommes la *même substance*, et voilà pourquoi la plus légère parcelle séparée entre nous produit un si vif déchirement. Oh! comme j'ai savouré ce bon et long et voluptueux bec que tu m'envoies! Ami, à cette distance, l'enivrement qu'il cause n'est pas dangereux, et

l'on peut s'y livrer; aussi je te le renvoie doublement chargé de tout ce que tu y a mis. Je veux, M^r^, savoir ce que vous avez écrit après le mot: dame, il m'a été impossible de déchiffrer ce mot qui m'intéresse; vous le transcrirez lisiblement, s. v. p., et me renverrez mon petit morceau de papier, j'y tiens, attendu qu'il fait partie d'une collection de laquelle je n'ai pas encore égaré une seule syllabe[1].

Tu le vois bien que je ne suis que femme. Cette lettre était destinée à ne te parler que de ton *L*[*ouis*] *L*[*ambert*], je voulais obéir à tes ordres, et m'affubler du masque de critique, bah! j'ai enfilé une toute autre route, et je m'y trouvais bien mieux que sur le sol rocailleux où tu veux me faire marcher. Tu ne sais donc pas que je m'y blesserai, non les pieds, mais le cœur, car il s'agit de te dire des vérités dures, puisque tu veux les entendre; mais songe que je puis ne pas avoir le sens commun, qu'un avis donné par sentiment sur un objet d'art peut ne pas avoir le *sens commun* et que là où ma vue débile n'apperçoit rien, un œil exercé y verra d'admirables beautés! Je viens de relire ce que j'ai de *L*[*ouis*] *L*[*ambert*] c'est-à-dire le tout, moins la

1. Il se trouve joint à cette page un minuscule fragment de la lettre même de Balzac à laquelle celle-ci répond : voici ce qu'il contient : « Faut-il donc aller à la dame d'Aix! » c'est-à-dire, ainsi qu'il le fit en effet, aller retrouver la marquise de Castries qui l'attendait à Aix-les-Bains.

Au revers de la phrase que nous venons de citer on peut lire ces mots : « (oh toi! toi!) c'est tout pour... n'efface.... »

En tout cas, malgré la demande de Madame de Berny, Balzac ne lui retourna jamais cette petite relique à laquelle elle semblait tant tenir!

3e et 4e feuille; après avoir disséqué cette œuvre, je viens de la revoir vivante, et je *crois* que tu as entrepris une œuvre *impossible*. Ce qui me console, c'est que le public ne verra pas ce que tu as espéré en faire, et ce qui est la seule chose que je trouve impossible, tu veux faire le *fait vrai*, le saisir dans *son action même*. Si le public devinait cela, tu serais perdu, car ce serait vouloir poser une borne qu'il n'est permis qu'à Dieu de toucher; Goëthe et Byron ont admirablement peint les désirs d'un esprit supérieur; en les lisant, on les grandit de tout cet espace qu'ils ont apperçu; on admire la portée de leur vue, on voudrait leur donner son âme pour aider la leur à franchir la distance qui les sépare de ce but où ils aspirent. Mais si un auteur vient me dire qu'il est parvenu à ce but, tel grand qu'il soit, je ne vois plus en lui que le présomptueux, sa vanité me choque et je le rapetisse de toute la hauteur où il a voulu s'élever. La *perfection* est pour l'homme quelque chose d'autant plus précieux qu'elle est toujours accompagnée de l'*espérance;* si un Dieu venait la lui offrir, peut-être n'en voudrait-il plus; mais bien certainement il croira toujours de mauvais aloi, ou mieux encore il ne croira pas à celle qu'un homme viendra lui offrir et il jettera sur cet homme un juste ridicule. Voilà, chéri, mon avis, et d'après lequel je te supplierais de retrancher de ton *L*[*ouis*] *L*[*ambert*] tout ce qui pourrait faire deviner ces singulières pensées, dont je voudrais bien être seule dépositaire (et que j'ai transcrites de tes lettres). Ainsi, ces phrases : « l'admirable combat de la pensée, arrivée *à sa plus grande*

force, à sa *plus vaste expression?* »…. « le monde moral dont il avait *reculé les limites pour lui.* » ne peuvent se tolérer, surtout les premières, car, enfin, reculer des limites n'est pas atteindre un but, et celle-ci peut à la rigueur passer.

Oui, bien certainement, je blâme la *collusion*, car elle serait à ton préjudice; fais mon chéri, que toute la foule t'apperçoive de partout, par la hauteur où tu te seras placé, mais ne lui crie pas de t'admirer, car de toutes parts les verres les plus grossissants seraient à l'instant dirigés sur toi, et que devient le plus délicieux objet vu au miscroscope?

XIII

Mercredi [11 juillet 1832.]

Comment, chéri ! pas un être qui puisse t'entendre? pas de conversation, me dis-tu, mais je croyais Mr de M[argonne] au moins, bien en état de comprendre l'exigeante loquacité d'un auteur, et je lui croyais assez de savoir-vivre pour s'y prêter. — Tu es donc là dans un désert? pauvre ami ! je te plains d'autant plus que le plus triste de tous est celui qui est habité, et je ne suis pas près de toi, cette pensée ressemble à un remords. — Mon gentil ami, et la veuve[1]? mets donc ton esprit à la

1. Voir la note de la lettre IX, p. 261.

voile pour la remorquer. Oh oui, ami, je t'aime trop vraiment pour ne pas désirer ce mariage qui assurerait si bien ton avenir, et de toutes manières, car il te donnerait la facilité de faire tes beaux ouvrages à ton aise ; et, chéri, tant que je verrai ton existence si précaire, je ne serai pas tranquille, l'inquiétude que tu me donnes rend mon cœur presque docile, et cependant si tu étais là en ce moment, oh chéri ! par ce beau temps, par cette chaleur qui ne doit pas laisser facilement travailler, qu'un petit brin d'amour nous irait bien ? et comme nous aurions l'art d'en tirer un beau parti ? Minet, il me semble que tu es là, dans cette grande chambre propre et commode. Oh, comme je te rends au centuple tous les beaux et riches bouquets que tu te plais à m'envoyer ! comme je les effeuille avec amour, que de caresses je te prodigue, pour une seule de leurs parcelles ? Chéri adoré, à quand donc la belle réalité d'un si doux rêve ? Oui, mon cœur a bien vite répondu au tien, quand nous reverrons-nous ? il te faut *moi*, ange céleste, et *toi*, combien tu me manques. — Tiens, ce que je t'écrivais l'autre jour sur la *conversation* est une niaiserie, nous conversons si bien sans rien dire ! puis, tes contradictions, telles grandes qu'elles soient parfois, vont encore mieux à mon âme que l'approbation des autres, comme aussi je pense que, pour toi, cette âme compense pour toi de mille manières ce qui peut manquer à mon esprit.

Enfin, c'est un fait, nous nous manquons cruellement quand une affligeante distance vient se mettre entre nos voix, entre nos regards, entre nos doux

serrements de mains ; tu travailles donc beaucoup ? Cependant, par cette chaleur, prends garde. Je dirai comme jadis un jeune et gracieux Chéri : « Allez, portez ma lettre et portez à mon ami toutes les joies de la terre, toutes les délices du cœur ! »

XIV

[Mercredi] 18 [juillet 1832.]

Alex[andre] vient de partir pour Clamecy où il a affaire, et je l'avais chargé d'une lettre pour toi, afin qu'elle t'arrivât plutôt (*sic*) ; je t'y exprimais toutes mes inquiétudes sur ton sort, elles ont été vives et cruelles ; oh chéri, dix longs jours sans te lire ! c'est trop pour ma tendresse.

J'ai enfin reçu ta lettre du 13, et j'ai repris celle que je t'envoyais et dont plus de la moitié ne signifiait plus rien.

Te voilà donc encore bien plus loin de moi[1]. Oh mon Dieu, comme cette nouvelle m'attriste ; elle me fait l'effet d'une seconde séparation ; qu'avais-tu donc besoin de ce nouvel éloignement, de ce surcroît de dépenses ? pauvre ami ! ton imagination se croit toujours mieux là où tu n'es pas ; craignais-tu qu'on ne courût jusqu'à Saché pour t'y arrêter ? quelle crainte chimérique et *panique !* Enfin, te voilà

1. Balzac venait d'arriver à Angoulême chez M. et Mme Carraud, lorsqu'il reçut cette lettre. M. Carraud avait été nommé, en juillet, inspecteur de la poudrerie d'Angoulême.

près d'une de tes amies ; je l'en félicite, dans le nombre des aspirantes, c'en est toujours une heureuse. Elle fera bien de jouir pleinement du bonheur que lui donnera ta présence, car dans ce monde il est rare et court ; puisses-tu te trouver bien dans ce nouveau séjour ami, et y être assez inspiré pour faire une belle œuvre ! — Je me hâtais de t'écrire, pour t'informer de mon départ de Bazarnes, car ton silence me donnait, entr'autres pensées, celle de t'y voir arriver. Cependant je savais que ta gêne était un obstacle au voyage, mais je savais aussi que notre tendresse n'a pas toujours su calculer avec nos bourses. Enfin après m'être bien fatigué l'âme à craindre quelques malheurs, je la raffraîchissais par l'espoir de te voir arriver. Maintenant je suis tranquille, tu te portes bien et tu voyages, oui, tu voyages mais c'est au loin, et pourquoi faire ? cela, je l'ignore, il eût été bien difficile que tu vinsses ici c'est vrai, tout ce qui touche à ma tendresse pour toi est hérissé de difficultés. — Écoute, ami, puisque te voilà de nouveau près de M^de^ C[arraud] je désire que tu me réhabilites dans son esprit, ce désir va peut-être te paraître une petitesse, et je ne chercherai pas à m'expliquer si tu auras tort ou raison, mais ce que je sais, c'est que je craindrais également et des parures étrangères et des travestissemens difformes ; par les lettres que j'ai lues de M^de^ C[arraud], j'ai jugé l'opinion qu'on lui a donnée de moi ; dans toutes ses offres de tendresse, il y a plus que du sentiment, il y a de la pitié. On voit qu'elle souffre en te croyant uni à un être *indigne de toi*. Chéri, sois certain que je ne me

trompe pas, jamais pour juger ces choses-là, un homme n'aura la vue d'une femme. Cependant, c'est si visible que je t'ai souvent su mauvais gré, je te l'avoue, d'avoir laissé peser sur *moi*, sur ta chérie, un jugement indigne d'elle et de toi, toi parfois si bavard, toi si communicatif. Rougirais-tu donc d'avouer ta tendresse ? Si tu avais pu avoir l'ombre de cette pensée, sans reprendre à l'instant ta liberté, je ne t'estimerais pas. Ne viens pas, pour t'excuser, me dire que la délicatesse te deffend de me compromettre, chéri. A cet égard toute ta famille s'est si mal conduite envers moi, qu'elle ne t'a laissé d'autre moyen pour mettre mon honneur à couvert, que celui d'avouer noblement ton chaste et pur sentiment, et d'inspirer alors pour la femme qui t'adore un genre de respect dont elle aurait été plus fière que de celui perdu. — Mais tout perdre à la fois, c'est trop !

Mon bien aimé, j'ai eu plus d'une fois à souffrir par toi à ce sujet-là ; va, mon gentil, ton amour est bien grand, mais rappelle-toi ce que je t'écrivais naguère sur les compensations ; puis, serre-moi sur ton cœur aimant.

Je pars d'ici le 24, c'est-à-dire mardi prochain. Antoine me force à partir plutôt (*sic*) que je ne l'aurais voulu. Peut-être laisserai-je Laure, et peut-être la viendrai-je reprendre, mais ce ne sera pas sans t'avoir vu, après être restée à P[aris] le temps nécessaire pour mes affaires. J'irais passer à la Boulonière[1] le temps que tu resteras à Angoulême.

1. La véritable orthographe du nom de cette propriété est : *La Bouleaunière*. Ce pavillon, qui appartenait à Armand-Marie

Puis je reviendrai à P[aris] quand tu y reviendras, car il *faut* que je te voie, puis, je reviendrai ici prendre Laure ; je demeurerai à P[aris] rue de Crébillon 3, dans le petit appartement d'Alex[andre]. Ainsi jusqu'à nouvel ordre, envoie-moi mes lettres à cette adresse.

Sois tranquille sur le paquet que tu m'envoies. Si j'étais partie d'ici lorsqu'il arrivera, on me le fera passer de suite à Paris. — Je serai contente de lire et relire cette dernière œuvre; m'occuper de tout ce qui est toi me charmera toujours, mon ange aimé, je suis si triste que mon cœur en est muet, ainsi, pour cette fois, fais ce qui t'arrive souvent, comprends-le sans qu'il s'exprime. — Sais-tu que j'aime mieux te savoir près d'une femme raisonnable et à laquelle je suppose une belle âme, que près de certaines folles, égoïstes, et au jugement faux, qui, par un malheur de ta destinée, ont plus d'influence sur toi que qui que ce soit. Mais la folie est plus attrayante que la raison, et, poëte, il faut que tu en subisses toutes les conséquences. Par exemple, tes opinions en politique n'ont commencé à prendre un autre port que depuis les longues et interminables conversations de la D^sse^ d'Abr[antès]. Le Met[ternich] y assistait probablement toujours, lui ou son ombre. — Que ta vanité d'homme ne s'effarouche pas chéri, aucun de vous, même le plus supérieur, ne peut échapper à l'influence féminine, et la plus heu-

de Berny, est situé au hameau de Hulay, commune de Grez-sur-Loing, canton de Nemours, à environ 4 kilomètres de cette ville. Voir l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, t. XXVII, col. 486, 701, et t. XXVIII, col. 606.

reuse d'entre nous à ce mauvais jeu est celle qui attaque à dessein votre côté foible. — Ici permets-moi un hélas ! car j'aurais voulu voir mon idole placée sur un des plus beaux piédestals qui jamais ait soutenu grandeur humaine, mais mon âme réprouvera toujours celui sur lequel tu veux te hisser, mon pauvre cher, et cette âme ne se trompe pas sur la valeur des choses, elle devine les lieux où se trouve le beau. Comme Cassandre j'ennuie, peut-être, par mes répétitions, quoique je m'attende à ce qu'elles aient le même sort que les siennes, mais ma tendresse vraie est aussi courageuse que sincère.

En relisant ma lettre, je m'apperçois que tu pourrais peut-être mal interpréter la phrase à laquelle j'ai mis une croix[1], tu pourrais y voir un reproche, et je ne veux pas que tu y sois trompé. Non, mon chéri, elle ne renferme rien qu'un doux regard sur le passé où tant de fois nous avons été plus amoureux que sages. . . . . .

. . . . . .

Mais à toi, ami, ah ! à toi qui seras toujours un être bien-aimé, à toi dont la chère présence m'apportera toujours joie, plaisir et bonheur, comme l'absence me donnera ennui, tristesse et chagrin, à toi mille tendresses d'âme, le serrement de main le plus confidentiel, et au chéri, mille becs pleins d'amour.

1. La croix dont parle Mme de Berny est placée au milieu de la phrase de cette lettre commençant par : « Cependant, je savais que ta gêne... » et finissant par ces mots : « calculer avec nos bourses ».

XV

[Dimanche] 22 [juillet 1832.]

Je suis si triste, si triste, mon pauvre ami, que j'ai à peine le courage de t'écrire, à toi, pauvre cher, qui ressentiras bien un peu mes chagrins, à toi à qui je ne voudrais donner que joie et bonheur.

Cependant, comme toi, j'ai besoin de verser dans une âme amie les souffrances qui oppressent la mienne, et cet impérieux besoin me rend égoïste pour un moment, oh oui, pour un seul moment, j'espère, car mon âme comprimée reprendra sans doute plus tard son élasticité accoutumée, et alors, ami, quoi qu'elle souffre, j'aurai la force de ne te montrer, comme par le passé, qu'un visage riant. Mais aujourd'hui je suis prise par tous mes soucis, tous mes ennuis, comme une mouche dans une toile d'araignée ; mes pieds manquent de force pour me dégager, et de gentilles ailes qui m'ont si souvent portée dans des régions éthérées sont inhabiles, pliées qu'elles sont elles-mêmes sous le poids de mon cœur !

Ami ! je ne puis tourner en ce moment la vue d'aucun côté sans y voir une douleur, moi qui aurais mis mon bonheur à faire celui de tous les êtres qui m'entourent, et dont le sort est lié au mien, je ne vois que malheureux autour de moi. Mes filles dépérissent l'une après l'autre, faute d'une dot pour les marier à temps, mes fils, excepté Ar[mand], qui a

le bon esprit de se trouver content, sinon heureux, mes fils me reprochent leur *existence*, chacun à leur manière, Alex[andre] sans amertume, et sans croire m'affecter, Ant[oine] en me disant, avec la *vérité* que j'ai voulu leur inspirer à tous, les souffrances que son manque de fortune lui donne. Enfin M^r de B[erny] malheureux aussi. — Puis, pour le bouquet, *toi*, chéri, toi, qui n'es pas heureux, toi, qui es inquiet, toi dont peu à peu la vie s'est détachée de la mienne, toi enfin duquel tant de circonstances réunies vont forcer ma vie future à se séparer de la tienne à son tour. S'il n'y a pas là de quoi mettre en poussière une âme telle que la mienne, un cœur tel que le mien, je ne sais où le sort peut chercher de nouvelles douleurs pour ajouter à toutes celles dont il m'écrase.

Je parts (*sic*) d'ici demain dans la nuit; m'en irai-je donc sans tes épreuves, sans quelques mots consolateurs qui raffraîchissent un instant mon cœur, pour lui rendre ensuite ses maux plus cuisans. Je ne suis plus maîtresse de ne revenir ici qu'à ma volonté, il a fallu me charger d'y ramener la 2e fille du g^al à la fin d'aoust; dans les termes où j'en suis avec lui, je ne pouvais pas refuser, ainsi tu n'auras certes pas fini la *Bataille* pour cette époque, et garde toi bien de quitter sans la finir, les lieux où tu l'auras commencée. Ainsi nous ne nous reverrons sans doute que vers la fin de 7bre. — . . . . . .

. . . . . .

Aussi bien le sort nous force à accomplir un acte qui ne l'aurait été peut-être, de quelque temps encore, à cause de la foiblesse de notre raison,

faut-il le remercier ou lui en vouloir? Je l'ignore, en ce moment ma réflexion est tout à fait nulle, je ne sais que souffrir. Si tu étais là, je cacherais ma tête sur ton cœur pour y déposer mes larmes. — Que d'égoïsme à montrer ainsi ses souffrances à celui qu'on aime. Oh! pardonne, ami, pardonne mon cœur, et ne t'en prends qu'à ma foiblesse. — Ami, je t'aime!

XVI

[Lundi] 23 [juillet 1832.]

Le piéton ne m'a rien apporté de toi, mon chéri, voilà sept jours que je suis sans lettre, ne me laisse pas si longtemps inquiette. Je pars cette nuit et demain je ne serai plus ici quand le piéton emportera ces tristes lignes. Mon bon chéri, en faisant mon paquet, de cruelles pensées sont encore venues se mêler à toutes celles dont je te parlais hier, car je viens de réempaqueter une petite robe coquette, c'est te dire qu'elle était faite dans l'intention de te plaire avec; je l'avais apportée, espérant aller jusqu'à Orléans, où je comptais te donner rendez-vous; car mon goût pour la parure n'est mu que par le désir de te plaire. Donc j'ai serré ma robe sans qu'elle ait été portée, et cette toilette d'été, faite pour toi, aura donc le même sort que celle de cet hiver, que j'avais fait faire aussi avec un plaisir d'enfant, espérant m'en parer à tes chers

côtés, aux Bouffons[1] ou ailleurs! Cependant si je m'avisais de me plaindre, le sort ferait bien de me rire au nez, car il m'a donné de si beaux jours par toi jadis, que, quoiqu'il m'envoie maintenant de pénible, je serai toujours en reste avec lui. Adieu, ami, je t'écrirai de Paris, où je te lirai bientôt j'espère. Accepte toutes les tendresses que mon cœur renferme pour le tien, accepte tous mes désirs de me retrouver près de toi, accepte tous mes envois, car, quoique couverts d'un crêpe, ils partent tous d'un cœur à toi et d'une âme qu'à bon droit tu nommes fraternelle. Mille baisers, mille caresses, et entre chacune d'elles un doux et puissant serrement de mains.

XVII

Mardi soir [24 juillet 1832.]

Pourquoi faut-il, chéri, que si heureux par *nous*, nous soyons si gênés par ce qui nous entoure? Quel doux plaisir j'aurais eu à te faire lire à Vil[leparisis] une nouvelle assurance de mon amour, dans ces lieux si chers, si riches en souvenirs, loin du tumulte, au sein d'un repos qui plonge l'âme dans le vague et la méditation, qui la rend si apte à se

1. On donnait autrefois, dans la société élégante, le nom de *Bouffes* au Théâtre-Italien. Mme de Berny n'aurait-elle pas écrit *Bouffons* pour *Bouffes* et ainsi désigné le Théâtre qui, plus tard, s'est appelé *Théâtre-Italien?*

poser avec charme sur son plus cher objet; comme je serais venue avec joie me montrer tout entière aux regards de mon bien-aimé, dans une lettre chérie en lui peignant avec la vive exaltation que, par lui et pour lui, j'éprouve sans cesse, ce bonheur, cette vie pleine, entière, réelle, cette vie dont parle Chénier, cette vie qui en vaut mille, puis mille encore, et que je tiens de lui; j'aurais cherché à faire naître un instant, à ses yeux, les fleurs qu'en ce moment la nature refuse au vulgaire, en lui chantant sous toutes les formes, dans toutes les modulations, notre doux refrain d'amour, je t'aime! O oui, je t'aime! tu es pour moi plus que l'air pour l'oiseau, plus que l'eau pour le poisson, plus que le soleil pour la terre, plus que la nature pour l'âme. En répétant simplement après lui, chéri, je t'aime, je t'adore, j'aurais voulu charmer son oreille, à défaut de l'oiseau printanier, en lui demandant de prendre sa chérie sur son cœur et de faire avec elle une gentille promenade, j'aurais voulu lui faire croire aux plus beaux jours d'été, mais cette douceur m'est refusée, car j'aurais craint que ma lettre n'attirât à mon doux cher quelques pauvres débas, et, par cela, ne lui fut une gêne qui eût troublé son plaisir. Mais sans lettre, je pense bien que tu te seras occupé de celle qui te suit partout, sans cesse, ô chéri. Tu ne peux faire un mouvement sans le sentir, car ma vie est toute en toi, et je respire encore. Un auteur a dit que le bonheur s'engendre toujours et ne se trouve jamais; moi je dirais, mon divin Chérubin, que tu le produis sans cesse; il émane de toi, comme

l'odeur de la fleur; pour piller T[homas] M[oore] je dirai : « Tu parais, *il est là!* » O oui, c'est à flots que tu le verses sur cette tête que tu aimes, merci mille fois merci. Tes dons sont immenses, mais ta gentille sait tous les sentir, les saisir, ô pourquoi ne suis-je pas mille pour te rendre tout ce que je voudrais, et comme je le voudrais; mais, ami, si tout mon être, dans ses parties, dans son entier, orné de tout ce que l'amour le plus parfait peut y ajouter, te suffit, je serai contente, car rien de moi n'est à moi.

XVIII

[Août 1832, avant le 12.]

Mon Dieu chéri, je ne puis le croire, j'en perds la respiration; comment tu pars aujourd'hui, et je puis être enlacée dans tes bras après-demain. Mon Didi, laisse-moi respirer, et bien m'assurer que je veille. Mais ton argent? Comment feras-tu? Mon Dieu! attendrais-tu ma réponse? ou si cela est, et que je cause le retard de ta venue, quelle punition j'endurerais, pour ma faute; mais je t'ai dit qu'Alex [andre] te prêterait ce que tu voudrais, ainsi, dans le cas où tu ne serais pas parti pour ce mauvais motif d'écus, écris vite, ils seront à la diligence d'Angoulême le jour que tu préciseras, tu peux même les demander là-bas et eux les reprendraient aussitôt à la diligence. Comment, Monsieur, rien fait!

oh je prendrai moi aussi la clef du coffre où seront vos pantalons, et point de sorties, jusqu'à ce que besognes soient faites. En voilà bien assez comme cela de repos et de distractions. Joli! voilà ce que c'est que d'être entouré d'amoureuses; que d'examens j'aurai à faire, pour savoir si elles t'ont bien laissé sain et entier. . . . . .

. . . . . .

Viens donc! Didi.... Oh! viens donc; je ne puis que répéter ces mots, j'en tremble, je n'ai pas une idée nette et précise, mon cœur envahit tout, oui, tout mon être, il m'enlève les pensées, et ne me laisse que mon amour, mais aussi quel amour! Oh grâce à toi de m'avoir fait femme! se sentir vivre des cheveux aux pieds! se sentir enserrée de partout par de chères espérances entées sur de délicieux souvenirs, sentir fondre son âme entière dans un amour assez pur, assez sublime pour qu'il fasse disparoître toutes les mesquines conventions sociales pour le voir lui, seul, planer grand et majestueux, sur tous les riens du monde, brisés, pulvérisés, autour de lui, le voir, nous couvrir tous deux de ses ailes embaumées et diaprées. Oh chéri! chéri adoré! gloire à toi! dis-moi comment peut-on éprouver ce que j'éprouve en ce moment et vivre encore de la vie commune? Comment ne pas rencontrer dans les lieux où mon âme s'élève le terme de ma course terrestre! Oh! mon sublime poëte, mon Seigneur, mon Ange, ton Ève en ce moment est digne de ton chaste et adorable amour!... Viens.... Viens!

Pauvre chéri, j'aurai peut être à dîner dimanche

12, tous les Mich[elin?][1] sans pouvoir faire autrement. Je viens d'essayer à remettre le dîner au 19, mais je pense que cela sera difficile; si tu arrives le 12, ah mon Dieu, mon Dieu, quelle attroce contrariété!

XIX

Fragment.

... avons joui ensemble, ce sera pour nous comme des souvenirs de collège, aussi purs au moins.

Oui, deux ans en arrière, huit jours de la Grenadière, et la mort me vaudrait mieux que toutes les idées d'un avenir froid. Avant de te connoître, j'avais déjà une certaine dose de chaleur répandue dans toute ma personne, mais il me semble qu'elle n'y était qu'en germe. Oui, chéri, ce sont tes rayons vivifians qui ont fait naître tant de choses qui, pour la plupart, seront désormais en trop chez moi. Cependant il ne se passe pas de jour où je ne te rende grâce, tu m'as donné mille jouissances inconnues avant toi, tu m'as appris à *sentir*, à *voir*; aussi chaque soir ce magnifique couché de soleil que je vois de mes fenêtres et dont tu te rappelles n'est-ce pas? est pour moi un spectacle dont je te remercie. J'en jouis d'autant plus que bientôt j'en serai privée... privée de cette belle vue que nous avons

1. Mme de Berny avait marié l'une de ses filles à M. Michelin.

tant de fois admirée ensemble, privée de ma chambre, privée de tout. Et pas de lien de famille, pas de mère, pas de mari, pas d'enfants, après tout ce que j'ai fait pour eux, après les soins, si petits et si larges, si bas et si hauts, et si multipliés, que j'ai pris de leur enfance! Alex[andre] seul me reste; tous les autres ou ne me comprennent pas ou sont d'un égoïsme effrayant. Un mot sublime d'Alex [andre] : je lui parlais de son avenir, et je voulais le lui faire envisager pour lui. « Oh! moi, ma mère, je me moque de moi. » Tu reconnaîtras là son éloquent laconisme; que de vertus exprimées dans cette phrase. A quand donc nous dire tout cela à l'oreille?... A quand? et cependant! si! mais? oh! grandes misères humaines, heureux les pauvres d'esprit, de cœur, d'âme, heureux les pauvres! Chéri une lettre de toi me serait bien douce! C'est pour demain j'espère! voilà ma phrase de chaque jour quand l'heure est passée. Adieu, Mr Minet, ma pensée permanente. Adieu.

APPENDICES

APPENDICE I

LES BALZAC

[1] ACTE DE NAISSANCE DU PÈRE DE BALZAC[1]

22 juillet 1746.

Bernard-François Balssa, fils de Bernard Balssa, laboureur, et de Jeanne Granier, mariés de la Nougayrié, paroisse de Canezac, est né le 22 juillet mil sept cent quarante six, environ les six heures du soir, et batisé le même jour dans l'église dudit Canezac : parrain, François Granier, ayeul, et marraine, Jeanne Nouvialle, ayeule du batisé, de la Pradelle, illétrés (*sic*). *Signé :* VIALAR, prêtre.

(Extrait des registres paroissiaux de baptêmes de la paroisse de Canezac, déposés à la Préfecture du Tarn.)

[2] ACTE DE DÉCÈS DU PÈRE DE BALZAC

19 juin 1829.

Extrait du registre des actes de décès de l'an 1829, septième mairie.

Du samedi vingt juin, mil huit cent vingt-neuf, heure

1. Nous devons la communication de cette copie à M. Alfred Caraven-Cachin, de Salvagnac (Tarn). Le hameau de la Nougarié se compose de quatre maisons et compte vingt-quatre habitants. Le père de Balzac est mort, à Paris, en 1829, dans sa 83e année.

de midi, acte de décès de Bernard-François Balzac, âgé de quatre-vingt deux ans, né à Nougairié, département du Tarn, décédé à Paris le dix-neuf de ce mois, à quatre heures du soir, rue et quartier Ste-Avoie, no 47, et demeurant habituellement à Versailles, département de Seine-et-Oise, rentier, marié à Anne-Charlotte-Laure Sallambier, demeurant au dit Versailles.

Sur la déclaration à moi faite par Henri-François Balzac, âgé de vingt un ans révolus, employé, demeurant audit Versailles, de présent à Paris, fils du défunt, et par Armand-Désiré Michaut de Saint-Pierre de Monzaigle, âgé de quarante-deux ans, employé supérieur des octrois de Paris, y demeurant, barrière de Ménilmontant, sixième arrondissement, gendre du défunt.

Constaté par moi faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, et j'ai, ainsi que les témoins, signé le présent acte, le tout après lecture à eux faite. Signé : Balzac, Michaut de Saint-Pierre de Monzaigle et Tournaire, adjoint au maire.

Délivré par moi, adjoint au maire du septième arrondissement, Paris, ce vingt-quatre juin mil huit cent vingt-neuf. *Signé :* Tournaire, adjoint.

---

[3] NAISSANCE DE LA MÈRE DE BALZAC

Anne-Charlotte-Laure Sallambier, qui épousa Bernard-François Balzac, est née, à Paris, le 22 octobre 1778. Nous n'avons pu retrouver son acte de naissance, détruit probablement dans les incendies de la Commune.

---

[4] ACTE DE DÉCÈS DE LA MÈRE DE BALZAC

1er avril 1854.

L'an mil huit cent cinquante quatre, le premier avril, à midi, devant nous maire de la ville des Andelys, faisant les fonctions d'officier de l'état-civil, se sont présentés

messieurs Jean-Charles-Raoul de la Barre, propriétaire, âgé de soixante-douze ans, et Pierre-Désiré Petit, âgé de soixante-trois ans, employé d'administration, demeurant au Petit-Andely, lesquels nous ont déclaré que dame Anne-Charlotte-Laure Sallambier, âgée de soixante-quinze ans cinq mois, rentière, demeurant au Petit-Andely, grande rue, veuve de monsieur Bernard-François de Balzac, née à Paris, le vingt-deux octobre mil sept cent soixante-dix-huit, fille de feu... Sallambier, administrateur des hôpitaux de Paris et président de l'administration des vivres militaires, et de feue Marie-Barbe-Sophie Chauvet, son épouse, est décédée en son domicile ce jour d'hui, à quatre heures du matin, et ont les déclarants, amis de la décédée, signé avec nous, maire, après lecture.

Signé : Cte DE LA BARRE, PETIT, et B. MOUTON, maire.

(Extrait du Registre des actes de décès de la mairie des Andelys.)

---

[5] ACTE D'INHUMATION DE LA MÈRE DE BALZAC

2 avril 1854.

L'an de Jésus-Christ mil huit cent cinquante-quatre, le dimanche deuxième jour d'avril, vu le permis d'inhumer après le délai prescrit par la loi, délivré hier par l'officier civil des Andelys, le corps de Laure-Charlotte Sallambier, rentière, épouse de feu Bernard-François de Balzac, âgée de soixante-quinze ans cinq mois dix jours, née à Paris, le vingt-deux octobre mil sept cent soixante-dix-huit, décédée hier à quatre heures du matin, en son domicile au Petit-Andely, munie des sacrements de l'Église, a été inhumé dans le cimetière de ce lieu, par moi prêtre vicaire de cette paroisse soussigné, en présence des témoins soussignés : Cte DE LA BARRE, SURVILLE, DUBOIS, vicaire du Petit-Andely.

(Extrait des registres de l'église paroissiale Saint-Sauveur des Andelys.)

---

[6] ACTE DE NAISSANCE D'HONORÉ DE BALZAC

21 mai 1799.

Aujourd'huy, deux prairial an sept de la République française, a été présenté devant moi, Pierre-Jacques Duvivier, officier public soussigné, un enfant mâle, par le citoyen Bernard-François Balzac, propriétaire, demeurant en cette commune, rue de l'Armée d'Italie, section du Chardonnet, n° 25; lequel m'a déclaré que ledit enfant s'appelle Honoré Balzac, né d'hier à onze heures du matin, au domicille du déclarant; qu'il est son fils et celui de citoyenne Anne-Charlotte-Laure Sallambier, son épouse, mariés en la commune de Paris, huitième arrondissement, département de la Seine, le onze pluviôse, an cinq; ce qui a été enregistré en présence des citoyennes Magdelaine Robin, épouse de Marc Bodin (*sic*), employé à l'administration départementale d'Indre-et-Loire, demeurant rue de la Caserne, n° 13, section de l'Arsenal, et Jeanne Vaillant, sage-femme, veuve de Jean Rougen, drapier, demeurant rue de Loches, n° 8, section de la Belle-Fontaine, témoins majeurs, à ce requis.

Le déclarant et la femme Boivin (*sic*) ont signé avec nous. La citoyenne Rougen a déclaré ne le savoir de ce interpellée.

Balzac, femme Bodoin (*sic*), Duvivier, officier public.

(Extrait des Archives de la mairie de Tours, registre des actes de naissance pour l'an sept.) — Communiqué par M. de Grandmaison, archiviste du département d'Indre-et-Loire.

APPENDICE II

LES DE BERNY

[7] MARIAGE DE M. GABRIEL DE BERNY AVEC Mlle LAURE HINNER

8 avril 1793.

L'an deuxième de la République française, quatre-vingt-treize, le huit du mois d'avril, en la commune de cette paroisse, après la publication d'un ban faite à la porte de la dite commune le trente et un du mois de mars, après avoir pris le consentement d'Adrien-Jules Gaultier de Bésigny, représentant le père de l'époux ainsi qu'il nous a paru par la procuration à lui adressée par les père et mère du dit époux passée à Gien, département du Loiret, par devant le citoyen Bazin, notaire, le dix-huit mars dernier, à l'effet du dit mariage, et celui de Marguerite-Louise-Emélie Quelpée de La Borde, mère de l'épouse, en présence des cy après nommés : Augustin-Jean-Charles Clément, citoyen, Pierre-Samson de Lagarde, citoyen, Nicolas-Antoine Alizon, Louis-Mathieu Quelpée de La Borde, grand-père de l'épouse, tous les susdits témoins domiciliés en cette commune de Livry, majeurs, et de Pierre-Marcel Cottereau, homme de loi, résident à Noisi-le-sec, district de St-Denis, département de Paris, ont été déclarés unis en mariage par nous Antoine Clavières,

officier public de la dite commune de Livry, Étienne-Charles-Gabriel Berny, citoyen, âgé de vingt-quatre ans et quatre mois, fils de Gabriel Berny et de Jeanne Lascases, domiciliés au dit Gien, et Louise-Antoinette-Laure Hinner, âgée de quinze ans et dix mois, fille de feu Philippe-Joseph Hinner, et de Margueritte Louise Quelpée de La Borde, maintenant épouse d'Augustin Renier Jargayes (*sic*), maréchal des camp et armées de la République française, qui ont tous signé les jours, mois et an ci-dessus[1] : Etienne-Charles-Gabriel Berny, Louise-Antoinette-Laure Hinner, Gaultier de Bésigny, Quelpée de La Borde, Pecquet-Delaborde, Clément-Pierre Samson de Lagarde, N.-A. Alizon, Thérèse Hinner, Louise Hinner, Mélanie Quelpée de La Borde, Cottereau, Clavières.

(Extrait des Registres de l'état-civil de la mairie de Livry, canton du Raincy, département de Seine-et-Oise.)

---

[8] EXTRAIT DE L'ÉCROU DES NOMMÉS LABORDE, BEZIGNI ET BERNY

25 février 1794.

Le citoyens Bertrand, concierge de la maisons d'arrêt des Anglaise de la rüe de Loursine à Paris, recevra les nommés La Borde, Berny, Bézigni, lequel avons mis sous

1. M. l'abbé Genty, qui nous a communiqué cette pièce, nous écrit : « Augustin Clément était prêtre. Il avait acheté l'abbaye de Livry vendue comme bien national. Il devint évêque constitutionnel de Seine-et-Oise vers 1798. Il était intimement lié avec Grégoire. Antoine Clavières était curé de Livry et officier public. » Le contrat de mariage de M. de Berny avec Mlle Hinner a été passé le 6 avril 1793 devant Me Cottereau, notaire à Noisy-le-Sec, canton de Pantin, arrondissement de St-Denis, département de la Seine. Ce contrat se trouve à la Bibliothèque nationale, dépt des manuscrits, dans le Recueil Nouv. acq. franç. 22362, fol. 193 et suiv. Dans ce même Recueil, fol. 167, se trouve l'acte de baptême, en date du 26 novembre 1768, de M. de Berny, fils de messire Gabriel de Berny, chevalier, gouverneur pour le Roi de la ville de Marsigny en Bourgogne, et de dame Jeanne, marquise de Lascases, son épouse ; il est extrait du Registre

la responsabilité des citoyens Gout, Henriot et Jamais lequel se sont chargé, et ont signé, arrêté par ordre du Comité de sûreté général de la Convention national, dont étoient porteurs les citoyens Deschamps, aide-de-camp du général de Larmée parisienne, Preslin, juré du tribunal révolutionnaire, et Dumoutier, membre du Comité révolutionnaire de la sections de l'Observatoire.

Fait à Livry, ce 7 ventose, l'an 2me de la République française une et indivisible.

Signé : Deschamps, Preslin, Dumoutier.

Bibliothèque nationale, département des manuscrits. Papiers de Berny.

---

[9] CERTIFICAT DE MISE EN LIBERTÉ DU CITOYEN GABRIEL BERNY

1794, août 20.

Je soussigné certifie que le Cn Etc-Charles-Gabriel Berny, âgé de vingt-cinq ans, et détenu dans la maison d'arrêt des Anglaises, rue de Loursine, depuis le 8 ventôse par ordre du Comité de sûreté générale de la Convention nationale, je certifie aussy qu'il a été mis en liberté le trente thermidor par ordre du même Comité. Fait en la dte maison des Anglaises, rue de Loursine, faubourg Marceau, ce trois fructidor, l'an 2ème de la République une et indivisible.

Brossier, concierge — Rivoire, greffier

Cachet à la cire portant autour : *Maison d'arrêt des Angloises, rue de Loursinne* et, dans le bas : *République française.*

Bibliothèque nationale, département des manuscrits. Papiers de Berny.

---

de l'église paroissiale de Saint-Germain-les-Couilly-en-Brie, diocèse de Meaux. L'acte de décès de M. de Berny, décédé à Paris, rue Castex, no 18, le 27 mars 1851, à 5 heures du matin, âgé de 82 ans et 4 mois, se trouve également dans ce Recueil, fol. 232.

[10] ÉTATS DE SERVICE DE M. GABRIEL DE BERNY

31 décembre 1799.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Paris, le 10 nivôse an 8 de la République française une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur,

Nomme le citoyen Berny, demeurant à Issy, employé de première classe dans le Bureau particulier du Ministre, et aux appointements de 2400 livres.

Le C. Berny aura un logement dans la Maison Conti.

Il entrera en fonctions demain et il se rendra à cet effet chez le ministre à midi[1].

LUCIEN BONAPARTE.

Bibliothèque nationale, département des manuscrits. Papiers de Berny.

1. Dans les Papiers de Berny, conservés à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, une note, datée du 15 décembre 1826, fournit, à cette date, l'état des services de M. Étienne-Charles-Gabriel de Berny. Le 10 mai 1799, il est nommé chef de comptabilité des subsistances dans la 9e division militaire; le 1er janvier 1800, sous-chef du personnel au Ministère de l'Intérieur; le 6 janvier 1811, conseiller à la Cour de Paris; le 3 décembre 1832, M. de Berny est nommé officier de la Légion d'honneur. — M. de Berny avait perdu la vue après 1830. Il rappelait lui-même au conventionnel Lafiot que celui-ci avait, pendant la Terreur, sauvé sa mère « qui gémissait dans les cachots du Loiret ». Voir Albert Tournier, *Les Conventionnels en exil*. Article *Lafiot*, p. 120.

APPENDICE III

LES HINNER

[11] SENTENCE DU BAILLIAGE DE VERSAILLES

relative au mariage de Philippe-Joseph Hinner avec Marguerite-Louise-Émélie Quelpée de La Borde.

24 décembre 1775.

Par sentence du Baillage de Versailles du vingt-trois décembre mil sept cent soixante-quinze, duement scellée homologative de l'avis des parents et amis du sieur Philippe-Joseph Hinner, ordinaire de la musique du Roy, et maître de harpe de la Reine, fils de défunts sieur Jean Hinner, musicien, et de sa femme qui portoit le nom de Catherine, morts l'un et l'autre à Cayenne :

Il paroit que sieur Louis-Charles Demignaux, ordinaire de la musique du Roy, a été nommé tuteur du dit sieur Philippe-Joseph Hinner, à l'effet de l'assister à la célébration de son mariage, avec demoiselle Marguerite-Louise-Émélie Quelpée de la Borde, femme de chambre de la Reine, fille de sieur Louis-Mathieu Quelpée-Delaborde, écuyer huissier du cabinet de la Reine, et chef du gobelet du Roy, et, à l'effet du dit mariage, prêter tous consentemens nécessaires, et par la même sentence le dit sieur de Mignaux a accepté la dite charge.

Extrait par les notaires au Baillage royal de Versailles soussignés, ce jourd'hui vingt-quatre décembre mil sept

cent soixante-quinze, sur la grosse de la dite sentence représentée et rendue. Signé Ducro, Raux, Rauland, notaires, controlé à Versailles ce vingt-neuf décembre 1775. Reçu sept sols. Signé : Liénard.

(La copie de cette sentence a été déposée aux Mariages de la paroisse de Saint-Louis de Versailles.)

Bibliothèque nationale, département des manuscrits. Papiers de Berny. Nouv. acq. franç. 22362, fol. 181.

---

[12] MARIAGE DE PHILIPPE-JOSEPH HINNER AVEC MARGUERITE-LOUISE-ÉMÉLIE QUELPÉE DE LA BORDE

30 décembre 1775.

L'an mil sept cent soixante-quinze, le trente décembre, ont été unis en mariage par nous soussigné Germain de la Chateigner De la Chatagneraye, évêque de Saintes, avons du consentement de Monsieur Baret, curé de cette paroisse, fiancé et uni en légitime mariage, de leur mutuel consentement et de celui de leurs principaux parents, Philippe-Joseph Hinner, musicien ordinaire du Roy et de la Chambre de la Reine, âgé de vingt-un ans, fils de défunts Jean Hinner et de Catherine, ci-devant de fait et de droit de la paroisse de Notre-Dame de cette ville, rue de la Pompe, de présent de fait et de droit de cette paroisse, rue Satory, d'une part.

Et Marguerite Louise Émélie Quelpée de La Borde, femme de chambre de la Reine, âgée de quinze ans, fille de Louis Mathieu Quelpée de La Borde, écuyer, huissier ordinaire du Cabinet de la Reine, et chef du Gobelet du Roy, et de Marie Louise Pecquet, de fait et de droit de paroisse, rue Satory, d'autre part.

En présence, du côté de l'époux : de Mr Demignaux, ordinaire de la musique du Roy, son tuteur, de la paroisse Notre-Dame de cette ville, rue de la Pompe, de Mr Defougères, maréchal des camps et armées du Roy, commandant de la province du Bourbonnais, et de Mr Marsollier, maître des comptes à Paris — ; du côté de l'épouse, de ses père et mère, de Pierre Louis Pecquet, chef du Gobelet

du Roy, son grand'père et grand oncle, de maître Adrien Gautier de Bésigny, de Bellegarde, Président du Parlement de Paris, de M. de Saint-Aubin, huissier du cabinet de Monsieur Dartois, et autres amis qui ont signé avec les époux et nous ont certifié la liberté, le domicile, et la catholicité des contractants. Signé : Hinner, Quelpée de La Borde, De Mignaux, Defougères, de Marsollier, Quelpée La Borde, Pecquet, de St-Aubin, Pecquet, Delaborde, Gautier de Bésigny, Pecquet. + G. Ev. de Saintes.

Délivré le présent extrait par moi, secrétaire de la mairie, Versailles, ce six juin de l'an mil huit cent sept

Guillemot.

(Extrait du Registre des actes de mariage de la paroisse de Saint-Louis, de Versailles.)

Bibliothèque nationale, département des manuscrits. Papiers de Berny.

---

[13] ACTE DE BAPTÊME DE LOUISE-ANTOINETTE-LAURE HINNER

24 mai 1777.

L'an mil sept cent soixante-dix-sept, le vingt quatre may, Louise-Antoinette-Laure, née hier, fille légitime de Philippe-Joseph Hinner, musicien ordinaire du Roy et de la Chambre de la Reine, et de Marguerite-Louise-Émélie Quetpée (*sic* pour Quelpée) de Laborde, a été baptisée par nous, prêtre curé de cette paroisse; le parein très haut, très puissant, très illustre Prince, Louis Seize, Roy de France, et la mareine, très haute, très puissante, très illustre Princesse la Reine de France, le Parein représenté par très haut, très puissant seigneur Louis-Sophie-Antoine Duplessis de Richelieu, duc de Fronsac[1],

1. Le duc de Fronsac, né le 4 février 1736, avait épousé en premières noces, le 25 février 1764, Adélaïde-Gabrielle de Hautefort. Veuf le 3 février 1767, il se remaria, en avril 1776, avec demoiselle N... de Galliffet. Il était le fils de Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu en Poitou et de Fronsac en Guyenne, maréchal de France, petit neveu du car-

pair de France, premier gentilhomme de la Chambre du Roy, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, noble génois, la mareine représentée par très haute, très puissante dame Laure-Auguste de Fitz-James, princesse de Chimay et du Saint-Empire Romain, grande d'Espagne de la première classe et dame d'honneur de la Reine[1], lesquels et le père ont signé avec nous.

Le duc de FRONSAC, FITZ-JAMES Pesse de CHIMAY, HINNER, JACOB, curé.

(État civil de Versailles, GG 375, Registre des naissances de la Paroisse Saint-Louis. — 1777, fol. 35.)

---

[14] ACTE D'INHUMATION DE PHILIPPE-JOSEPH HINNER

14 avril 1784.

L'an mil sept cent quatre-vingt-quatre, le quatorze avril, sr Philippe-Joseph Hinner, ordinaire de la musique du Roi et garçon de la Chambre de la Reine, décédé hier, âgé de trente ans, a été inhumé par nous soussigné prêtre de la Mission, faisant les fonctions curiales, en présence de sr Charles de St-Aubin, huissier du cabinet de Monseigneur, comte d'Artois, et de messire Joseph-Paul-Guiol, prêtre chapelain de la Reine et de Madame Adélaïde de France, et autres qui ont signé avec nous[2] :

GUIOL, De St-AUBIN, HENRY, prêtre.

(Registre des décès de la Paroisse Saint-Louis de Versailles, 1784, fol. 18.)

dinal, né à Paris le 13 mars 1696, mort dans la même ville, le 8 août 1788.

1. Laure-Auguste de Fitz-James, fille du duc Charles de Fitz-James, qui avait épousé la fille aînée du marquis de Matignon, était née le 7 décembre 1744. Le 25 septembre 1762, elle s'était mariée avec Philippe-Gabriel-Maurice d'Alsace-Hennin-Liétard, prince de Chimay et d'Empire, grand d'Espagne de la première classe. Elle fut nommée dame d'honneur de la Reine en 1775.

2. Dans un extrait de cet acte d'inhumation, délivré le 2 juin 1807, et qui se trouve à la Bibliothèque nationale, dans les Papiers de Berny, Philippe-Joseph Hinner est qualifié ordinaire de la musique de la chapelle ».

[15] ACTE DE DÉCÈS
DE LOUISE-ANTOINETTE-LAURE HINNER,
ÉPOUSE DE BERNY

27 juillet 1836.

L'an mil huit cent trente-six, le vingt-sept juillet, une heure du soir, devant nous adjoint de la commune de Gretz, officier de l'État civil spécialement délégué, sont comparus les sieurs Lucien-Charles-Alexandre de Berny, négociant, âgé de vingt-sept ans, demeurant à Paris, rue des Marais-Saint-Germain, n° 17, et Louis Périchon, vigneron, âgé de quarante ans, demeurant à Gretz, tous deux témoins majeurs, lesquels nous ont déclaré que dame Louise-Antoinette-Laure Hinner, âgée de cinquante-neuf ans, née à Versailles, département de Seine-et-Oise, demeurant momentanément au pavillon de la Boulonnière, hameau de cette commune, maison appartenant à son fils aîné déclarant, fille de Philippe-Joseph Hinner, décédé, et de dame Marguerite-Louise-Émélie Quelpet (*sic* pour Quelpée) de Laborde, sa femme, demeurant à Paris, rue de l'Arcade, n° 38, épouse d'Étienne-Charles-Gabriel de Berny, âgé de soixante-huit ans, chevalier, conseiller de Sa Majesté dans la Cour Royale de Paris, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue de la Chaussée des Minimes, n° 2, décédée au pavillon de la dite Boulonnière cejourd'hui à neuf heures du matin, et ont les déclarans signé avec nous le présent acte, excepté le témoin Louis Périchon qui a déclaré ne savoir signer, de ce requis après lecture faite. Signé au registre : Al. de Berny et Briard.

(Extrait du Registre des actes de l'état civil de la commune de Gretz, canton de Nemours, année 1836.)

Bibliothèque nationale, département des manuscrits. Papiers de Berny. Nouv. acq. franç., 22362, fol. 226.

APPENDICE IV

REINIER DE JARJAYES

[16] ACTE DE MARIAGE DE MESSIRE FRANÇOIS-AUGUSTIN REINIER DE JARJAYE AVEC LOUISE-MARGUERITE-ÉMÉLIE QUELPÉE DE LA BORDE, VEUVE DE PHILIPPE-JOSEPH HINNER.

26 septembre 1787.

L'an 1787, le 26 du mois de septembre, après la publication d'un ban faite en l'église St-Louis ainsi qu'en celle de Notre-Dame de Versailles, le 23 de ce mois, ainsi qu'il nous a paru par les certificats des sieurs Gruyer et Collignon, prêtres de la Mission, faisant les fonctions curiales des susdites paroisses, délivrés le 24 du présent; vu la publication d'un ban faite en la paroisse du Paix, diocèse de Gap, et dûment légalisée, en date du 27 août dernier, signé Brun, curé du Paix; pareillement vu l'extrait mortuaire de Marie-Anne-Louise de Bourcet de Lacassagne, épouse de François-Augustin de Jarjaïe, délivré par le sieur Rambaud, vicaire de St-Hugues de Grenoble, en date du 1er septembre de cette année, légalisé par le lieutenant général de Grenoble, signé Sadin, en date du 3 septembre de la présente année; vu aussi l'extrait mortuaire de Philippe-Joseph Hinner, délivré par le sieur Titeux, prêtre de la mission, de la paroisse St-Louis de Versailles; vu la

dispense accordée par Monseigneur l'évêque de Gap, en date du 27 août dernier; vu la dispense de deux bans accordée par Monseigneur l'Archevêque; vu la permission à nous adressée de célébrer le mariage par le sieur Gruyer, prêtre de la mission, faisant les fonctions curiales dans la paroisse St-Louis de Versailles, les fiançailles célébrées la veille, après avoir pris leur mutuel consentement, ont été mariés et ont reçu la bénédiction nuptiale messire François-Augustin Reinier de Jarjaye, aide-major général de l'armée, major d'infanterie, veuf majeur de dame Marie-Anne-Louise de Bourcet, de la paroisse Notre-Dame de Versailles, rue Neuve, l'époux, et dame Louise-Marguerite-Émélie Quelpée de La Borde, femme de chambre de la Reine, veuve majeure de Philippe-Joseph Hinner, ordinaire de la musique du Roi et garçon de chambre de la Reine, de la paroisse St-Louis de Versailles, rue Royale, l'épouse. Ils ont eu pour témoins Adrien-Jules-Gaultier de Bésigny, conseiller du Roi en ses conseils, président honoraire au Parlement; Louis-Mathieu Quelpée de La Borde, écuyer, huissier ordinaire du Cabinet de la Reine, Charles St-Aubin, écuyer, huissier de Mgr le comte d'Artois, Pierre-Jean de Bourcet, premier valet de chambre de Mgr le Dauphin, ancien conseiller au Parlement de Grenoble et autres qui ont signé :

Gaultier de Bésigny, Reinier de Jarjayes, Quelpée Delaborde (*sic*), Quelpée De Laborde, Pecquet-Delaborde, de St-Aubin, de Bourcet, Montauban, Monchoreil, Delon, Clavières, curé.

(Registres de la paroisse de Livry, année 1787.) Communiqué par M. l'abbé A. Genty, vicaire général à Versailles.

APPENDICE V

BALZAC LIBRAIRE

LE LA FONTAINE ET LE MOLIÈRE

EDITION DU LA FONTAINE

BIBLIOGRAPHIE

Avant de publier les pièces relatives à l'opération des Œuvres de La Fontaine, complètes en un volume, nous donnons la description bibliographique de ce tome :

Œuvres complètes de La Fontaine, ornées de trente vignettes dessinées par Devéria et gravées par Thompson. *Paris. A. Sautelet et Cie, place de la Bourse. Imprimerie de Rignoux, rue des Francs-Bourgeois-S.-Michel,* MDCCCXXVI. In-8°.

1 f. (faux-titre au v° duquel on lit : *H. Balzac, éditeur-propriétaire, rue des Marais-S.-Germain, n° 17*) ; 1 f. (titre orné d'un portrait de La Fontaine) ; 2 ff. (Notice sur la vie de La Fontaine par H. Balzac) ; VIII-493 pp. ; et 1 f. n. chiffré (table).

Nous n'avons pas vu d'exemplaire muni de sa couverture. M. le Vte de Spoelberch de Lovenjoul nous a communiqué la description de cette couverture, telle que la lui avait envoyée M. Mathias, libraire. La couverture porte comme adresse : *Paris, H. Balzac, éditeur-propriétaire, rue des Marais, n° 17, A. Sautelet et Cie, place de la Bourse. Imprimerie de Rignoux, rue des Francs-Bourgeois-St-Michel, 1826.*

Les vignettes sont dans le texte, imprimé sur deux colonnes (sauf la notice de Balzac qui est à longues lignes).

Il existe des exemplaires portant sur le titre le nom et l'adresse de *Baudouin frères, rue de Vaugirard*, au lieu de ceux de *Sautelet et Cie*.

Le prospectus et specimen de cette édition (in-8 d'un quart de feuille), imprimé par Tilliard, est enregistré dans la *Bibliographie de la France*, du 14 mai 1825, n° 2799. Ce prospectus annonce l'ouvrage comme devant paraître chez Urbain Canel et Baudouin frères, en huit livraisons à 2 fr. 50 l'une.

Toutes les livraisons sont imprimées par Rignoux. Les six premières, annoncées avec les noms d'Urbain Canel et Baudouin frères, sont enregistrées dans la *Bibliographie de la France* des 4 juin 1825 (n° 3067), 27 août 1825 (n° 4793), 1er octobre 1825 (n° 5483), 29 octobre 1825 (n° 5996), 15 mars 1826 (n° 1485), 5 avril 1826 (n° 1998).

Les 7e et 8e livraisons, qui terminent l'ouvrage, sont enregistrées dans la *Bibliographie de la France* du 29 juillet 1826 (n° 4901) de la façon suivante :

« — Œuvres complètes de La Fontaine. VIIe et VIIIe livraisons. Un seul cahier in-8 de 34 demi-feuilles avec vignettes. Imp. de Rignoux à Paris. — *A Paris, chez H. Balzac, rue des Marais, faubourg Saint-Germain, n. 17; chez Sautelet.*

« Prix de chaque livraison, 2.50. L'ouvrage complet en un seul volume in-8 : 20.00. »

Il a été tiré un exemplaire sur papier de Chine, qui figure au *Catalogue Pixérécourt*, sous le n° 1658.

---

[17] LETTRE DE HONORÉ BALZAC A URBAIN CANEL

13 mai 1825.

A M. Urbain Canel, libraire, place St-André-des-Arts, n° 30, à Paris.

Villeparisis.

Mon cher Monsieur Urbain,

J'irai sans faute vous voir dimanche matin pour échanger nos billets sur papier mort en billets faits sur papier timbré. Ayez la complaisance, je vous prie, de ne pas sortir ou de ne pas vous éloigner avant que je ne sois venu, et je n'arriverai pas avant midi.

Si vous avez besoin d'argent pour le *Lafontaine* avant

dimanche, écrivez-moi ; mais, dimanche, munissez-vous de timbres pour terminer cette affaire-là aussi.

J'ai rétabli la fin du 3e volume de *Wann-Chlore* et je suis en train de corriger le 4e volume. Lundi, Rignoux aura toute la copie et vous n'aurez plus de reproches à me faire.

Attendez-moi bien dimanche, car le jeune homme qui réclame mes billets part pour l'Angleterre.

Mes complimens à vos dames, et recevez, je vous prie, l'assurance de mon sincère attachement,

H. Balzac.

Villeparisis.

La lettre n'est pas datée, mais le timbre de la poste porte la date du 13 mai 1825.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 258, fol. 7bis.)

---

[18] TRAITÉ ENTRE PIERRE-FRANÇOIS GODARD, URBAIN CANEL ET HONORÉ BALZAC

17 avril 1825.

Entre M. Pierre-François Godard, graveur sur bois, demeurant à Alençon, rue Aucieux (*sic*), n° 17, d'une part,

Et M. Urbain Canel, libraire, demeurant à Paris, place St-André-des-Arcs, n° 30, et M. Honoré Balzac, demeurant à Paris, rue de Tournon, n° 2,

Ce dernier étant pour le présent à Alençon, fondé de pouvoirs de M. Urbain Canel en ce qui le concerne et permettant d'envoyer la ratification du présent traité — d'autre part,

A été fait et convenu ce qui suit :

Article 1. — M. Godard s'engage à graver sur bois un certain nombre de vignettes d'après les dessins de M. Devéria ou tout autre dessinateur, destinées à une édition in-octavo en un seul volume des œuvres complètes de Lafontaine que Mrs Urbain Canel et Balzac se proposent de publier.

Article 2. — M. Godard s'engage à travailler à ces vignettes préférablement à toutes autres, à moins qu'il ne soit dérogé par écrit, tel qu'une simple lettre, à la présente convention.

Article 3. — Mrs Urbain Canel et Balzac s'engagent à payer comptant à Monsieur Godard la somme de soixante-dix francs par bois de vignette gravé, et ce, entre les mains et sur la quittance de M. Roret, libraire à Paris.

Néanmoins, Mrs Urbain Canel et Balzac se regarderont comme obligés à augmenter ce prix de dix francs en sus si les soins donnés par M. Godard étaient tels que les vignettes fussent appréciées par M. Devéria mériter cette augmentation.

Article 4. — M. Godard s'engage, par ces présentes, à faire les vignettes des éditions de Racine et de Corneille exclusivement à tout autre ouvrage, si, après les vignettes de Lafontaine exécutées, Mrs Urbain Canel et Balzac entreprenaient les susdites éditions de Racine et de Corneille ou tout autre.

Mais alors, si Mrs Urbain Canel et Balzac avaient accordé quatre-vingt francs par vignette du Lafontaine, ce prix de quatre-vingt francs serait alloué à M. Godard par chaque vignette des éditions projetées — sauf à Messieurs Urbain Canel et Balzac à augmenter encore de dix francs ce nouveau prix, si M. Godard, par son travail, et au dire de M. Devéria, le méritait encore.

Article 5. — Si par cas fortuit et qu'on ne saurait prévoir, l'édition de Lafontaine n'avait pas lieu, le présent traité serait nul de plein droit, mais les parties contractantes seront engagées par la gravure d'une seule vignette, et il demeurera bien entendu que Mrs Urbain Canel et Balzac peuvent seuls profiter du droit accordé par le présent article.

Article 6. — Si les deux premiers bois gravés ne convenaient pas à Mrs Urbain Canel et Balzac, ils auraient la faculté de résilier le présent traité, en désintéressant M. Godard par une somme de cent francs payée entre les mains de M. Roret, libraire, dont la quittance libèrera

Mrs Urbain Canel et Balzac de toutes sommes dues à M. Godard, et ce, dans tous les cas du présent traité.

Article 7. — Les vignettes une fois approuvées de Mrs Urbain Canel et Balzac, le présent traité aura son exécution pleine et entière, M. Godard s'engageant, dans l'intérêt de son talent même, à graver les vignettes suivantes comme il aura gravé les premières.

Article 8. — Les vignettes des éditions postérieures à celle du Lafontaine devront avoir les mêmes dimensions que les vignettes de la susdite édition de Lafontaine, sinon, Mrs Urbain Canel et Godard feraient un nouveau prix de gré à gré.

Fait double à Alençon le dix-sept avril mil huit cent vingt-cinq.

Il est entendu par les parties qu'une simple lettre de M. Urbain Canel suffira pour ratifier le présent traité et, au refus de M. Urbain Canel d'y donner sa ratification, M. Godard ne serait plus engagé que par M. Balzac.

Les frais d'envoi et de retour des bois seront au compte de Mrs Urbain Canel et Balzac.

Alençon, 17 avril 1825.

HONORÉ BALZAC.

GODARD.

Si le libraire Delongchamps demande à M. Godard des vignettes pour l'édition de Molière, imprimée en un volume in-8° chez Rignoux, à Paris, M. Honoré Balzac consent par ces présentes à ce que M. Godard donne à Mrs Urbain Canel et Delongchamps une vignette pour le Molière sur trois vignettes exécutées, à savoir deux pour le Lafontaine et une pour le Molière.

H. BALZAC.

M. Balzac soussigné s'engage à payer comptant M. Godard par deux vignettes livrées; ainsi M. Roret recevra à chaque remise cent quarante francs pour le compte de M. Godard.

H. BALZAC.

Les parties contractantes, afin d'éviter toute contestation dans le précédent traité, ajoutent, pour expliquer les

mots de l'article premier *un certain nombre de vignettes*, que M. Godard fera exclusivement à toutes autres les vignettes qui lui seront données par MM. Urbain Canel et Balzac pour la collection des classiques français qu'ils entreprennent, en commençant par les éditions de Molière et de Lafontaine.

A Alençon, ce 17 avril 1825.

Approuvé l'écriture ci-dessus,

GODARD.

HONORÉ BALZAC[1].

Ce fut au numéro 16 de la rue aux Sieurs, alors habituellement orthographiée rue aux Cieux, que Balzac se rendit, à son arrivée à Alençon. Là se trouvait, ajoute le comte G. de Contades, la librairie Godard, à laquelle était joint un cabinet de lecture, où l'on venait chercher les *Mystères d'Udolphe*, d'Anne Radcliffe, et les *Barons de Felsheim*, de Pigault-Lebrun. Ce magasin, à l'apparence vulgaire, était la demeure de véritables artistes, le père et le fils Godard, graveurs sur bois, qui s'étaient fait un nom même en dehors de leur province. Voir *Balzac alençonnais*, p. 6.

Le séjour de Balzac à Alençon ne fut que de courte durée. Rentré à Paris, Balzac communique le traité du 17 avril à Urbain Canel qui le ratifie; le 19, il en informe M. Godard par une lettre qui est publiée *in-extenso* dans la *Correspondance* (t. XXIV des *Œuvres complètes*, p. 50).

A cette lettre qu'a également publiée M. le comte de Contades, d'après la pièce autographe conservée dans la collection de M. de La Sicotière, et qui offre quelques variantes avec le texte imprimé, était jointe l'adhésion suivante d'Urbain Canel, également adressée à Godard :

1. Ce traité, qui fait partie de la collection de feu M. de La Sicotière, léguée par lui à la ville d'Alençon, a été publié, pour la première fois, par M. le comte G. de Contades dans un article inséré dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, intitulé : *Balzac alençonnais*, et tiré à part à 70 ex. dont 10 sur Japon, sous ce titre : *Balzac alençonnais*. Alençon, E. Renaut-De Broise, 1888, in-8°, p. 19 à 23.

Monsieur,

J'adhère aux sentiments que vient de vous exprimer M. Balzac et je ratifie pleinement et entièrement le marché que vous avez conclu et arrêté avec lui sous la date du dix-sept de ce mois et, conformément à l'article spécial de ce traité concernant la ratification, cette simple lettre doit équivaloir à ma signature sur le dit traité. Je vous prie, en conséquence, de m'en accuser réception.

J'ai vu les vignettes que vous avez confiées à M. Balzac, elles m'ont paru fort bien et je conçois de votre talent la plus haute opinion.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

Votre très humble serviteur,
Urb. Canel.

Paris, 19 avril 1825.

---

[19] DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ FORMÉE ENTRE MM. CHARLES CARRON, HONORÉ BALZAC, BENET DE MONTCARVILLE ET URBAIN CANEL, POUR L'ENTREPRISE DU LA FONTAINE

1er mai 1826.

Entre les soussignés :

Charles Carron, médecin, demeurant à Paris, rue de l'Odéon, n° 17, d'une part,

Honoré Balzac, homme de lettres, demeurant à Paris, rue de Berry, n° 7, d'une part,

Jacques-Édouard Benet de Montcarville, officier en réforme, demeurant à Paris, rue Meslay, n° 41, encore d'une part,

Et Urbain Canel, libraire, demeurant à Paris, rue St-Germain-des-Prés, n° 9, d'autre part,

A été dit et convenu ce qui suit :

Art. 1er.

La Société qui existait entre les soussignés pour l'entreprise des *Œuvres complètes* de Lafontaine en un volume

in-octavo est et demeure dès à présent dissoute, d'un consentement unanime.

ART. 2.

En ce qui touche la liquidation de la dite entreprise, les sieurs Carron et Montcarville seulement se reconnaissent satisfaits et quittent le sieur Urbain Canel de toute obligation envers eux quant à la dite entreprise, pour prix de la renonciation que font les s^rs Balzac et Urbain Canel du droit qu'ils auraient de les forcer à continuer la publication des dites œuvres de Lafontaine.

Fait quadruple à Paris, le premier mai mil huit cent vingt-six.

H. BALZAC.

Approuvé l'écriture ci-dessus, U. CANEL.

Approuvé l'écriture ci-dessus, J.-E.-B. DE MONTCARVILLE.

Approuvé l'écriture ci-dessus, CARRON.

En marge : *Enregé à Paris, le cinq mai 1826, fol. 8 v. Reçu cinq francs cinquante c. plus cinquante cent. pour le D. de Société.*

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 258, fol. 79^qter.)

---

[20] CESSION A H. BALZAC PAR MM. URBAIN CANEL, CH. CARRON ET DE MONTCARVILLE DE LA PROPRIÉTÉ DU LA FONTAINE

1er mai 1826.

Entre les soussignés :

Charles Carron, demeurant à Paris, rue de l'Odéon, n° 17, d'une part,

Jacques-Édouard Benet de Montcarville, officier en réforme, demeurant à Paris, rue Meslay, n° 41, d'une part,

Urbain Canel, libraire, demeurant à Paris, rue St-Germain-des-Prés, n° 9, d'une part,

Et Honoré Balzac, homme de lettres, demeurant à Paris, rue de Berry, n° 7, d'une autre part,

A été dit et convenu ce qui suit :

ART. 1.

Les s^rs^ Urbain Canel, Charles Carron et de Montcarville cèdent, transportent et abandonnent au s^r^ Honoré Balzac, ce acceptant, tous leurs droits de propriété sur : 1° les six premières livraisons qui ont été faites d'une édition des Œuvres complettes (*sic*) de Lafontaine, en un seul volume in-octavo, imprimé à deux colonnes, en caractère dit *Mignone*, tiré sur papier cavalier vélin de la fabrique de M. Montgolfier, d'Annonay, orné de trente vignettes environ, dessinées par Devéria, gravées par Thompson, la dite édition tirée à trois mille exemplaires et mains de passe. — 2° sur tous les bois des vignettes dont il est parlé ci-dessus ainsi que sur toutes les listes de souscripteurs, sommes à recevoir pour souscriptions et pour les livraisons futures et précédentes en tant que ce jourd'huy des souscripteurs n'auraient encore rien payé au s^r^ Urbain Canel. — 3° sur dix-sept rames de papier dont il a été parlé ci-dessus et qui se trouvent chez le s^r^ Rignoux, imprimeur à Paris, enfin sur les trois mille exemplaires qui ont été tirés de la seizième feuille du dit volume et sur la composition des formes qui suivent la dite seizième feuille jusqu'à la fin du Théâtre de Lafontaine, ainsi que le tout se poursuit et comporte sans en rien réserver ni excepter.

A la charge par le sieur Balzac de terminer les dites Œuvres de Lafontaine, de tenir tous marchés faits avec des tiers, souscripteurs et autres, quant à la continuation de la dite édition. La présente cession est faite, en outre, pour indemniser le s^r^ Honoré Balzac de toutes sommes servies par lui au s^r^ Urbain Canel pour l'entreprise des dites œuvres de Lafontaine que le s^r^ Urbain Canel est dans l'impossibilité de continuer, sous tels noms que ce soit et à la charge pour le s^r^ Balzac de remettre au s^r^ Urbain Canel tous titres et billets ou reconnaissances des dites sommes.

ART. 2.

Le s^r^ Urbain Canel ayant dirigé l'entreprise et les objets présentement cédés étant en sa possession, il est seul chargé de leur livraison au s^r^ Balzac et il est spécialement convenu entre les soussignés que les objets présentement

cédés seront livrés au sr Balzac indemnes de toutes sommes à payer pour leur confection et sans autres déductions que, quant aux exemplaires, de ceux donnés aux journaux et livrés aux acheteurs et souscripteurs.

Fait quadruple à Paris, ce premier mai mil huit cent vingt-six.

U. Canel.

Approuvé l'écriture ci-dessus, H. Balzac.

Approuvé l'écriture cy-dessus, J.-E.-B. de Montcarville.

Approuvé l'écriture ci-dessus, Carron.

Je déclare, pour satisfaire aux droits d'enregistrement, que les sommes versées au sr Urbain Canel s'élèvent à la somme de cinq mille francs, sauf erreur des comptes courans.

H. Balzac.

En marge de ce traité, enregistré le 5 mai 1826, Rignoux a écrit la déclaration suivante : *Je déclare avoir pris connaissance du dit traité. Paris, 5 mai 1826. Rignoux.*

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 258, fol. 8.)

---

[21] TRAITÉ ENTRE ALEXANDRE BAUDOUIN ET HONORÉ BALZAC

3 mai 1826.

Entre les soussignés :

Alexandre Baudouin, libraire, demeurant rue de Vaugirard, n° 17, à Paris, d'une part,

Et Honoré Balzac, demeurant à Paris, rue de Berry, n° 7, d'autre part,

A été dit et convenu ce qui suit :

Art. 1.

M. Honoré Balzac vend à M. Alexandre Baudouin, ce acceptant, cinq cents exemplaires des Œuvres complètes de La Fontaine en un seul volume in-8°, précé-

demment publié par le sr Urbain Canel, au prix de huit francs l'exemplaire.

Art. 2.

Mr Alexandre Baudouin reconnaît que moitié seulement des Œuvres complètes de La Fontaine lui a été fournie par le sr Urbain Canel et que moitié dudit ouvrage reste à fournir.

M. Honoré Balzac reconnaît de son côté que deux mille francs ont été payés par M. Alexandre Baudouin au sr Urbain Canel pour la moitié déjà publiée du dit ouvrage.

Art. 3.

Mr Honoré Balzac s'engage à continuer les dites Œuvres de Lafontaine et à les achever au plus tard au trente juillet prochain avec le même caractère, le même papier et la même justification employés jusqu'à ce jour.

Art. 4.

A défaut d'achèvement du dit ouvrage par le sr Balzac au trente juillet prochain, le sr Balzac s'engage à reprendre tous les exemplaires complets ou incomplets que le sr Alexandre Baudouin aurait en magasin, sauf à lui tenir compte de ce qu'il aurait reçu pour la partie vendue des exemplaires incomplets.

Art. 5.

Mr Alexandre Baudouin continuera à tirer cinq cents exemplaires in-8 sur la composition du dit ouvrage, en payant à l'imprimeur le tirage et fournissant le papier, sans que M. Honoré Balzac puisse prétendre à aucune indemnité pour la composition.

Art. 6.

Les bois des vignettes qui auront servi à l'ornement de la dite édition de Lafontaine seront remis au sr Alexandre Baudouin, sans aucune indemnité, et, de son côté, le sr Alexandre Baudouin renonce à toutes sommes qu'il pourrait prétendre pour le retard apporté par le sr Urbain Canel dans la publication des dites Œuvres de Lafontaine.

ART. 7.

Le prix de la moitié du volume in-8 (formant les Œuvres de Lafontaine) à fournir à M. Alexandre Baudouin par M. H. Balzac sera soldé par M. Alexandre Baudouin en 12 billets à onze mois et M. H. Balzac fournira le treizième.

ART. 8.

Au moyen des présentes, toutes conventions antérieures relatives à la dite édition des Œuvres complètes de Lafontaine seront regardées comme nulles et non avenues et M. Alexandre Baudouin s'engage à ne rien payer au sr Urbain Canel pour cet objet.

Fait à Paris, ce trois mai mil huit cent vingt-six, en double expédition.

Approuvé l'écriture ci-dessus et cinq mots nuls,
A. BAUDOUIN.

Approuvé cinq mots nuls,
H. BALZAC.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 258, fol. 9.)

---

[22] LETTRE DE RIGNOUX A BALZAC

Paris, le 6 mai 1826.

Monsieur Balsac (*sic*),

J'accepte les conditions spécifiées dans votre lettre de ce jour pour le transfert de l'impression des Œuvres de Lafontaine en un seul volume in-8°, tirées à trois mille exemplaires et la passe, dont Monsieur Urbain Canel m'avait chargé et ce aux mêmes conditions que j'étais convenu envers le dit sieur Urbain Canel, savoir : deux cent soixante-quinze francs par feuille comptant et sur bonnes feuilles, et je vous reconnais en même temps, à dater de ce jour, propriétaire de tout ce qui concerne le dit ouvrage.

J'ai l'honneur de vous saluer,
RIGNOUX.

Suscription de la lettre : *Monsieur Balsac* (sic), *homme de lettres, rue de Berry, n° 7, au Marais. Paris.*

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 258, fol. 10.)

---

[23] REÇUS DE NAUDOT, ASSEMBLEUR

7 mai 1826.

Je reconnais avoir reçu de Mons.[1] la quantité de six livraisons de La Fontaine.

Savoir :

Cent trente-cinq exemplaires de la 1re livraison.
Cent soixante et douze exemplaires de la 2e livraison.
Cent soixante-dix exemplaires de la 3e livraison.
Cent soixante-neuf exemplaires de la 4e livraison.
Cent quatre-vingt exemplaires de la 5e livraison.
Deux cent quarante-deux exemplaires de la 6e livraison.

Paris, ce sept mai 1826.

NAUDOT.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 258, fol. 12.)

---

[24] *11 mai 1826.*

Je reconnais avoir reçu de Mr[2] deux mille exemplaires des feuilles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 des OEuvres complètes de Lafontaine en un volume in-8, imprimées par Rignoux sur papier cavalier vélin de Montgolfier et dont je suis responsable envers lui.

Le présent reçu est en outre de celui donné précédemment pour les livraisons séparées.

Paris, ce onze mai 1826.

Deux mots rayés nuls, approuvé l'écriture ci-dessus.

NAUDOT.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 258, fol. 14.)

---

[25] REÇU D'URBAIN CANEL DÉLIVRÉ A BALZAC

9 mai 1826.

Je soussigné reconnais avoir reçu en exécution du traité

1. Le nom est resté en blanc dans l'original.
2. Le nom est resté en blanc dans l'original.

passé le premier mai courant la somme de neuf mille deux cent cinquante francs en mes trois billets, savoir :

fr. 2 250	du 15 mai 1825 O/mad^e Berny . .	au 31
fr. 3 000	du 15 mai 1825 O/mad^e Berny . .	août
fr. 4 000	du 15 mai 1825 O/ — d° . .	1826.
9 250		

de M. H. Balzac et ce pour prix de la vente à lui faite par le susdit traité.

Paris, ce 9 mai 1826.

U. Canel.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 258, fol. 13.)

---

[26] VENTE DE PAPIER FAITE PAR RIGNOUX A BALZAC

17 mai 1826.

Paris, le 16 mai 1826.

Imprimerie de Rignoux
rue des Francs-Bourgeois-
St Michel, n° 8.

Vendu à Monsieur Honoré Balsac (*sic*) quarante rames de cavalier vélin d'Annonay, à 38 francs la rame payable comptant en espèces pour la somme de 1 520 fr.

Reçu le montant de la facture ci-dessus de quinze cent vingt francs.

Paris, 17 mai 1826.

Au bas de cette facture, Rignoux a écrit :

Je reconnais avoir gardé les quarante rames de papier ci-dessus pour l'impression des Œuvres de Lafontaine, 1 vol. in-8°, à dater de la 37e forme.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 258, fol. 16.)

---

[27] LETTRE DU Dr CARRON A H. BALZAC

1826.

Monsieur,

Comme vous, je suis ennemi des injures et je n'aime ni en dire ni en recevoir; mais aussi je suis las de supporter des injustices. Si dans la vive discussion que nous avons eue mercredi dernier, je me suis écarté des règles de la politesse, j'y ai été poussé et par le bon droit de ma réclamation et surtout par le ton hautain que vous avez pris avec moi, et auquel je ne suis point habitué. L'expression de menteur, dont je me suis servi, est, je l'avoue, trop énergique, et doit être réprouvée par la bienséance; mais j'ai voulu dire par là que vous aviez avancé un fait erroné en m'annonçant que Mr Tiercelin, votre ancien commis, avoit les suites du Lafontaine et étoit chargé de me les remettre. Au surplus, bien qu'il me soit pennible (*sic*) d'être en guerre ouverte avec un homme dont j'ai toujours estimé le caractère, je ne puis, vu la justice de ma cause, vous donner une plus ample rétractation.

Votre serviteur,
Dr Carron.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 258, fol. 27.)

Cette lettre n'est pas datée, mais comme elle est adressée à « Monsieur Balzac, imprimeur, rue du (*sic*) Marais, à Paris », sa date ne peut être antérieure au mois de mars 1826, époque à laquelle un acte du 16 de ce mois indique Balzac comme domicilié rue des Marais-St-Germain. Voir Appendice VI, pièce n° 45.

---

[28] LETTRE DE M. D'ASSONVILLEZ A H. BALZAC

21 juin 1826.

A Monsieur Honoré Balzac, rue des Marais, n° 17,
faubourg St-Germain, à Paris.

Montglas, ce 21 juin 1826.

Mon cher Honoré,

Je vous avais demandé deux jours pour réfléchir à la proposition qui m'a été faite par le sieur Urbain Canel.

Voici le résultat auquel je m'arrête définitivement. Je signerai l'acte que j'ai lu, qui fait remise de soixante-quinze pour cent, sous la modification de quelques expressions qui ne peuvent me convenir, en ce sens que n'ayant jamais examiné les registres de mon débiteur, il me paraît un peu hasardé de certifier des faits et des conséquences qui, véritablement, ne sont pas à ma connaissance. Vous voyez que ceci est peu de chose, et qu'un acte séparé pour moi répondrait à tout.

Ce qui m'embarrasse le plus, c'est que je ne puis arriver à Paris, comme je vous l'avais promis, pour l'exécution de cette clause, qui ne donne que huit jours à notre débiteur pour rapporter toutes les signatures. Les ouvriers que vous avez vus chez moi et quelques personnes qui me sont arrivées et avec lesquelles je serai obligé de *voisiner*, me retiendront ici jusqu'au cinq juillet. Je ne puis donc accepter un rendez-vous que pour le six, le retard, jusqu'à un certain point, me sourit même, car ce serait une consolation pour moi que vous réfléchissassiez mûrement à l'acte que vous me faites signer, et aux conséquences que je vous soumets.

Vous savez que je n'ai jamais connu Mr Urbain Canel, que je n'ai jamais eu confiance en lui, que je n'ai jamais fait d'affaires avec lui, et, dès lors, que jamais je n'ai été à même de faire avec lui des *gains*, qui pourraient aujourd'hui me consoler de la perte énorme que l'on me propose. Dans cette affaire, c'est vous seul que j'ai désiré obliger; c'est une entrée dans les affaires que je voulais vous procurer. C'est donc à vous que je demande sécurité pour mon avenir. Cette sécurité ne peut plus résulter pour moi de la connaissance que j'ai de votre extrême délicatesse; vos nouveaux engagements, votre nouvelle position sociale, vous font une loi de me rassurer autrement.

Je verrais aussi avec plaisir que tous les créanciers eussent signé avant moi. Ce serait pour moi une espèce de conviction que les affaires de votre ancien associé ne sont que malheureuses.

J'oubliais aussi de vous dire que je ne puis pas remettre le titre de Urbain Canel, mais seulement donner quittance du dividende, car ce titre porte votre endos, endos que

vous ne devez plus signer aujourd'hui sans la participation de votre associé.

Je n'en suis pas moins votre ami.

D'ASSONVILLEZ.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 1re part., fol. 53.)

FACTURES ET REÇUS DE RIGNOUX POUR L'IMPRESSION DU LA FONTAINE

[29] *12 mai — 30 juin 1826.*

Reçu de Monsieur Balsac (*sic*) la somme de cinq cents francs à valoir sur mes impressions du Lafontaine in-8°, de la signature 33 et suivantes.

Paris, 12 mai 1826.

RIGNOUX.

[30]

Reçu de Monsieur Balsac (*sic*) la somme de cinq cents francs à valoir sur mes impressions du Lafontaine in-8°.

Paris, 27 mai 1826.

RIGNOUX.

[31]

Reçu de Monsieur Balsac (*sic*) la somme de quinze cents francs à valoir sur mes impressions et fournitures de vingt rames de cavalier vélin pour le Lafontaine.

Paris, 10 juin 1826.

RIGNOUX.

[32]

Imprimerie de Rignoux
rue des Francs-Bourgeois-
St-Michel, n° 8.

Paris, le 30 juin 1826

Doit Monsieur H. Balzac fr[ancs] pour l'impression seulement des 1/2 feuilles portant les signatures 33, 34, 35, 36, 37, 38 et 39 des Œuvres

de Lafontaine en un seul volume, tirées à 3000 exempl. sur cavalier vélin et quatre feuilles de papier de Chine, à 85 fr. la 1/2 feuille		595 »
Composition et tirage au même nombre des 1/2 feuilles portant les signatures 40 à 62 inclusivement, formant 11 f^lles 1/2 à 275 fr.		3162.50
Composition et tirage de la *Vie d'Ésope* formant une 1/2 feuille		137.50
Surcharge pour vers et préface en caractère n° 6 1/2.		75 »
fr.		3970 »

Pour fourniture de quarante-neuf rames de cavalier vélin, à raison de 38 fr. la rame . .	1862	1990 »
Plus 128 f^lles papier de Chine à 1 fr. la feuille.	128	
Sur quoi j'ai reçu en trois fois		2500 »
Reste à me solder ce jour		3460 »
fr.		5960

Reçu la somme de trois mille quatre cent soixante francs pour solde de la présente facture.

Paris, 30 juin 1826. RIGNOUX.

[33]

Imprimerie de Rignoux
rue des Francs-Bourgeois-
St-Michel, n° 8.

Paris, le 30 juin 1826.

Doit Monsieur H. Balzac fr[ancs] pour l'impression des titres des Œuvres complètes du Lafontaine en un seul volume in-8°, formant un quart de feuille d'impression . . . un 1/4	1/2 f^lle	137.50
plus la notice dudit ouvrage formant. . . . . un 1/4		
Tirage de mille couvertures		12.00
Fourniture de quinze mains de papier de couverture.		33.50
		183.00

Reçu comptant la somme de cent quatre-vingt-trois francs.

Paris, 30 juin 1826. RIGNOUX.

Rignoux a ajouté au bas de cette facture : *Je garde les mains de passe pour les remettre à Mr Balzac. R.*

Le 30 juin 1826, Rignoux signe encore la déclaration suivante :

Je déclare avoir entre les mains les vignettes des Œuvres complètes de Lafontaine en un volume in-8° que je lui représenterai soit en nature, soit en un reçu de Monsieur Alexandre Baudouin au nom de Mr Balzac.

Paris, 30 juin 1826. RIGNOUX.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 258, fol. 15, 17, 19, 20, 21 et 22.)

---

[34] LETTRE DE BALZAC A UN IMPRIMEUR-LIBRAIRE D'AGEN

2 juillet 1826.

Imprimerie
de H. Balzac et A. Barbier.
rue des Marais S.-G. n. 17.

Paris, ce 2 juillet 1826.

Monsieur Vaubel, imprimeur-libraire, à Agen.

Monsieur,

Devenu propriétaire du Lafontaine in-8°, que publiait Monsieur Urbain Canel et sachant que vous êtes souscripteur à cet ouvrage pour 1 exemplaire, je vous engage à compléter votre douzaine, ce qui serait d'autant mieux dans vos intérêts que vous obtiendriez double Treizième. Je désire que cette proposition puisse vous être agréable.

Veuillez, je vous prie, me faire connaître votre intention à cet égard. Comme je me propose de publier plusieurs autres ouvrages, je vous les offrirai en temps. Disposez entièrement de moi et soyez assuré de mon entier dévoûment.

H. BALZAC.

P.-S. — Si vous aviez besoin de caractères, comme confrère je me chargerais de vous en faire la commission.

Si vous prenez la douzaine, je vous passerai l'exemplaire à 13 f., ce qui est un prix fort doux, dans le cas contraire, je ne pourrai vous donner l'exemplaire que vous avez à moins de 15.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 258, fol. 24.)

---

[35] AFFAIRE BAUDOUIN-FRÉMEAU-BALZAC

Compte envoyé par Baudouin en sa lettre du 10 juin 1826.

1825	*Doit Frémeau.*		*Avoir Frémeau.*	
Oct. 26.	37/34 Conseils aux jeunes filles	68 »	Walter Scott . . .	171 »
Nov. 9.	13/12 Histoire de Paris, 17 livons.	36 »	Remises.	5000 »
— 17.	*Id.* Gaule poétique.	108 »	60/52 Rousseau . .	936 »
Déc. 16.	Facture.	294.75	40 Voltaire.	1680 »
— 24.	*Id.*	2402.90	Buffon.	252 »
1826			Effets renouvelés.	2924 »
Fév. 4.	27/24 Buffon. . .	168.70		10963 »
— 16.	1 Annuaire . . .	75	Remises. . . .	900 »
— 28.	69/63 Esquisses.	141.75		11863 »
	13/12 Histoire naturelle.	112 »		
Mars 9.	13/12 Molière. .	72 »		
Avril 9.	Balot contesté[1].	33.60		
	100 Voltaire. . .	1800 »		
	100 Rousseau. .	900 »		
		6137.75[2]		

Effets en souffrance.	28 285.38
Balance.	28 285.38
	11 863 »
	16 421.65[2]

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 258, fol. 30.)

1. Sur ce compte, la somme de 33 fr. 60 a été barrée de deux traits de plume.

2. L'addition donne, en réalité, la somme de 6138.45 et la soustraction 16 422.38.

[36] CESSION PAR ALEXANDRE BAUDOUIN A BALZAC DE DIVERSES CRÉANCES

30 août 1826.

Entre les soussignés :

M. Alexandre Baudouin, lib^re^, demeurant à Paris, d'une part,

M. Honoré Balzac, imprimeur, demeurant à Paris, rue des Marais, n° 17 (St-Germain), d'autre part,

A été dit et convenu ce qui suit :

1° M. Alexandre Baudouin vend, cède et transporte sans aucune garantie que celle des faits et promesses à M. Balzac acceptant :

1° Une créance sur le s^r^ Frémeau, lib^re^ à Rheims, actuellement en état de faillite, la dite créance montant environ à la somme de vingt mille huit cent quarante-sept francs, telle qu'elle se poursuit et comporte, sans en rien réserver ni excepter, entendant purement et simplement la mettre à son lieu et place, sans entrer dans les discussions ou diminutions qui pourraient résulter de la dite créance, mais promettant l'aider par tous les renseignements désirables à l'effet de rentrer dans la dite créance; 2° une autre créance sur le s^r^ Dabo jeune, en état de faillite, montant à la somme de seize cent cinquante et un francs, aux mêmes charges et conditions que celles stipulées ci-dessus; 3° une autre créance sur le s^r^ Bouland et Tardieu, montant à treize cent cinq francs, aux mêmes charges et conditions que celles ci-dessus stipulées.

2° Le présent transport est fait moyennant un transport d'égale somme en marchandises de librairie, se composant des Œuvres complètes de Lafontaine en un volume in-8 au nombre de deux mille et quelques exemplaires sans en rien relever ou rabattre, dont Mr Baudouin se reconnaît satisfait et dont le s. Balzac lui garantit la possession de tout trouble et évictions et payement sur le pied de ce qu'il auroit reçu sur le montant des créances ci-dessus transportées.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour faire signifier partout où besoin sera.

Reconnaît M. Balzac avoir reçu de Mr Baudoin tous les titres de créances sus énoncées dont décharge.

Reconnaît M. Baudouin avoir reçu de M. Balzac un bon pour prendre chez le sr Naudot, son assembleur, tous les exemplaires existant de Lafontaine et un bon par M. Rignoux pour les mains de passe; son reçu de l'assembleur servira de décharge.

Fait double, à Paris, le trente août mil huit cent vingt-six.

Approuvé l'écriture
A. Baudouin. H. Balzac.

Je déclare garder en ma possession les pièces relatives aux affaires Dabo et Tardieu et Boulland que je remettrai à M. Balzac à sa première réquisition.

Paris, 30 août 1826. A. Baudouin.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 258, fol. 34.)

Le dossier Baudouin-Frémeau-Balzac, qui fait partie de la Collection Lovenjoul (ms. A 258, fol. 30 à 55), contient un certain nombre de lettres du dit Frémeau, des lettres de Balzac et diverses conventions passées entre eux. La plupart de ces lettres, sauf celles de Balzac que nous publions *in extenso*, n'offrent qu'un intérêt très relatif; nous avons donc estimé qu'il était suffisant d'en donner une analyse succincte.

[37]

1° Lettre de Frémeau à Honoré Balzac, datée de Reims, le 2 septembre 1826. — Il repousse la prétention de MM. Baudouin frères qui lui réclament une somme de 16 421 fr. 65 cent.; il ne doit, écrit-il, que 14 533 fr. 30 cent. « sans préjudice aux articles à livrer quoique réglés et à ceux dont ces messieurs se sont reconnus dépositaires ».

[38]

2° Lettre de Frémeau à Honoré Balzac, datée de Reims, le 7 novembre 1826. — Il annonce que le traité aux débats duquel Balzac a pris « une part de bienveillance » a été homologué le 30 octobre dernier et il en donne les clauses substantielles :

1° Je payerai, écrit-il, quarante pour cent des créances en deux années, date de mars prochain, par quarts, de 6 en 6 mois et sans intérêts. On a refusé l'abandon que j'avais offert, faute de savoir qui mettre à ma place pour la liquidation, qui, faite par des syndics étrangers à notre commerce et aux habitudes de ma maison, n'eût probablement pas amené vingt-cinq pour cent en un an ou deux.

2° J'ai repris la suite de mes affaires sous la surveillance de trois commissaires qui, jusqu'après l'entier payement des quarante pour cent fixés par le concordat, contrôleront mes opérations et encaisseront mes recettes hebdomadaires dont il ne sera par moi distrait que ce qui sera strictement nécessaire au payement de la suite de mes souscriptions, que je ne prendrai qu'au comptant et sans escompte, et à mes frais de maison fixés à 200 francs par mois. Il me sera loisible d'avancer les termes du payement mais non de les reculer...

3° Pour ce qui vous regarde personnellement, vous avez été admis pour 15 037 fr. 30 c. comme cessionnaire de la créance de Mrs Baudouin frères ; sous la réserve de la livraison à effectuer à ces messieurs.

Frémeau énumère la nature de la livraison qui doit lui être faite; il s'agit de treizièmes des *Voltaire* qui lui étaient acquis avant sa faillitte et du restant de ses *Leber*.

« Bien certainement, ajoute-t-il, on ne pourra payer de dividende à Mrs Baudouin ou à leur cessionnaire que quand ils auront effectué livraison des articles dont l'achat m'a rendu leur débiteur, ou plutôt qui ne se trouvent chez eux qu'à titre de dépôt... et la cession qu'il vous ont faite ne les affranchit envers moi d'aucune des obligations inhérentes au titre de leur créance ».

Frémeau tient à terminer cette affaire à l'amiable; il demande à Balzac de lui envoyer un catalogue ou une notice de ses livres de fonds ou en nombre pour faire « une affaire, change ou même argent », si les articles et les prix lui conviennent;

[39]

3° Lettre de Balzac à Frémeau. Nous la reproduisons *in extenso :*

Paris, ce quatorze décembre 1826.

Imprimerie
de H. Balzac et A. Barbier
rue des Marais-S.-G., n° 17

Monsieur Frémeau, libraire à Rheims,

Je vous adresse, conformément à nos conventions faites à Rheims, la nomenclature des livres dont vous pourriez me faire la vente jusqu'à concurrence de mon dividende :

2 Eyriès.	84 fr.
1 Cervantès, complet, gr. papier fin, fig. avant la lettre.	140 —
2 Poètes français jusqu'à Malherbe.	64 —
1 — — gr. papier. . . .	50 —
Art. ajoutés.	
2 Voltaire (Renouard), pap. ordinaire à 170 fr.	340 —
2 Voltaire — pap. vélin à 240 fr.	480 —
3 ex. de chaque résumé à 1 fr. 50 le vol.	
70 ex. Collection Debure, in-32 à 1 fr. 50.	
Je présume que ces deux articles monteront à la somme de.	300 —
75/80 Gesner (édition Renouard, 4 vol.), 8° vélin, 49 gravures dont on donnera 20 ex. avant la lettre à 36 fr., net.	2570 —
	6094[1]

il y aurait encore une différence de fr. 693 que nous pourrions balancer ainsi :

11 Gessner.	396	676 fr.
1 Voltaire (Renouard), pap. vélin	240	
2 Bertin, pap. vélin	40	

La différence que j'ai mise sur les 75/80 ex. de Gesner vient : 1° de ce qu'il faut en déposer 7 à la Direction, faire des couvertures, des titres, etc.

Enfin, vous songerez que j'ai à supporter le port, la brochure, etc., que l'emmagasinage et le temps à réaliser est trop long.

En m'expédiant, répondez-moi, je vous prie, sur ces points et mettez, je vous prie, l'activité que je vous con-

1. L'addition donne seulement 4028 fr. Nous ne comprenons pas comment compte Balzac.

nais à cette affaire toute à votre décharge, vous voyez que j'ai tout concilié.

[H. Balzac.]

---

[40]

Monsieur Frémeau, libraire à Reims.

Suivant votre concordat, ma créance a été admise à votre passif pour la somme de quinze mille trente-sept-francs cinquante centimes, vous m'avez fait observer. que, pour que la créance reconnue s'élever par vous à cette somme fût maintenue, il y avait entre vous et la maison Baudouin frères deux discussions à terminer. Sur la 1re, relative aux 13es de Voltaire, une lettre de vous à ces messieurs, du 14 novembre dernier, a transigé à l'amiable cet art[icle]. Sur la 2e, relative aux exempl[aires] de Leber que la maison Baudouin frères garde en ses magasins, elle se trouve résolue par mon fait en sa faveur, puisque je m'engage à vous envoyer sous huitaine le récépissé de M. Ducollet, aussitôt que vous m'aurez mandé par votre réponse à cette lettre que vous l'autorisez à les recevoir et que son reçu me déchargera de cette obligation. Ainsi, le dividende de ma créance sera, suivant votre concordat, de la somme de 6767 fr. 50 c. Je vous ai proposé à Rheims de prendre, à des prix débattus entre nous, des livres de votre fonds pour ce dividende même, ce qui constituerait une véritable vente très profitable à vos intérêts, vous avez accepté et, de mon côté, j'ai mis la condition que cette vente n'atteindrait que mon dividende et que *au cas où vous donneriez un plus fort dividende, chose à laquelle vous n'êtes, je le sais, engagé que d'honneur, vous ne m'opposeriez pas cette transaction.*

2° Que je ne renoncerais pas à l'obligation que vous vouliez aussi me souscrire pour les 1300 d'argent que vous ont prêté Messieurs Baudouin frères et que vous restreignez à mille francs (cette restriction étant en dehors de mes créances, je l'accepte sans y rien trouver que de louable pour vous). Voici donc, en dernier lieu, la nomenclature des livres que je consens à prendre avec leurs prix, elle est exacte sauf un dernier article que j'ai ajouté et deux observations dont vous jugerez le mérite.

7/6 Cambiste (Bossange, 2 vol. in-8°)		180 fr.
1 Choix de rapports (21 vol. avec portraits)		100 —
3 Boileau (Desoër) 1 vol. in-8		45 —
2 Annuaire nécrologique complet		35 —
3 Thomas Belin complet		262 fr.
3 Barthelemy complet		
3 Dalembert complet		
3 Marmontel complet		
3 Diderot complet		
1 Diderot (Brou?) complet, 25 vol.		88 —
3 Hamilton complet (Renouard)		60 —
Art. forcé : 7/6 Florian complet (Renouard)		200 —
1 Gilbert (Dalibon) gr. pap. fin, avant la lettre		20 —
3 La Rochefoucault complet, de Ponthieu		15 —
1 Rabelais (Dalibon)		70 —
1 Rotrou (Desoër)		20 —
1 Molière (Desoër) gr. pap. fin, avant la lettre		200 —
3 Bertin		15 —
1 Bernard, gr. pap. fin avant lettre		8 —
1 Condillac complet		45 —
1 Marmontel (Verdière)		75 —
1 Millevoye de choix		60 —
3 J.-B. Rousseau complet		60 —
1 Théâtre étranger	vélin	400 —
1 Schiller		
1 Sakespeare (*sic*)		
2 Collin d'Harleville		34 —
3 Colardeau, vélin, fig. avant la lettre		24 —
Art. forcé : 2 Fénelon complet		50 —

[H. Balzac.]

4° Lettre de Frémeau fils à Balzac, datée de Reims, le 31 janvier 1827. — C'est une réponse à la lettre de Balzac, datée du 14 décembre 1826.

---

[41] 5° *Traité entre Frémeau fils et Honoré Balzac.*

29 mars 1827.

Entre les soussignés :

Charles-François Frémeau fils, libraire, demeurant ordinairement à Rheims, de présent à Paris, rue St-Germain l'Auxerrois, n° 84, d'une part,

Et Honoré Balzac, imprimeur, demeurant à Paris, rue des Marais S.-Germain, n° 17, d'autre part,

A été dit et convenu ce qui suit :

Au mois d'août 1826, M. Alexandre Baudouin, libraire à Paris, créancier du sieur Frémeau soussigné, libraire à Rheims, et alors en faillite, fit à M. Balzac le transport des créances, comptes courans, etc., qu'il pouvait avoir à répéter du s^r Frémeau. La somme à laquelle M. Baudouin prétendait fut réduite par l'examen des comptes et des syndics de la faillite à la somme de quinze mille trente-sept francs cinquante centimes pour laquelle M. Balzac, cessionnaire de M. Baudouin, fut admis au passif du bilan de la dite faillite par les syndics et le juge commissaire de la faillite.

Suivant lettre de M. Baudouin, adressée à M. Frémeau, le onze novembre dernier, et postérieurement au transport fait par M. Baudouin à M. Balzac, M. Baudouin reconnut que sa créance ne se montait effectivement qu'à la somme de quatorze mille huit cents francs.

Un concordat ayant été passé entre M. Frémeau et ses créanciers, il fut fait par ces derniers remise au s^r Frémeau de soixante pour cent sur le montant de leurs créances, à la charge par le s^r Frémeau de payer les quarante pour cent restant dans l'espace de deux années qui commencent à courir du présent mois et en quatre paiemens égaux qui doivent s'effectuer de six mois en six mois.

Dans ces circonstances, les soussignés, dans le but d'apurer leurs comptes et pour faciliter au sieur Frémeau l'acquittement de ses dettes, ont arrêté les conventions suivantes :

ART. 1.

M. Balzac, bien que sa créance eût été admise pour une somme de 15,037, 50 c., adhère par ces présentes à la réduction consentie par la lettre de M. Baudouin; mais toutes fois sans que cette adhésion qui n'a de valeur qu'envers le s^r Frémeau puisse lui être opposée contre le recours qu'il doit exercer à l'égard de M. Baudouin et au cas où il serait obligé d'agir envers ce dernier, le s^r Frémeau soussigné s'engage par ces présentes à lui commu-

niquer la lettre écrite à lui par M. Baudouin le onze novembre dernier, et ce, à sa première réquisition.

Reconnaît M. Balzac que la dite créance de 14 800 fr. est grevée de l'obligation de remettre au s^r Frémeau les exemplaires par lui déposés à MM. Baudouin d'un ouvrage intitulé : Leber, *Cérémonies du sacre*, in-8, un volume avec figures, lequel ouvrage resté dans les magasins de MM. Baudouin devra être rendu dans le nombre intégral désigné au reçu que MM. Baudouin en ont donné à MM. Frémeau, dont la quittance libérera M. Balzac de cette obligation.

ART. 2.

M. Frémeau vend, cède, transporte et abandonne à M. Balzac ce acceptant : 1° trente exemplaires en feuille des *Œuvres complettes* de Gessner, édition Renouard, avec les figures avant le numéro ; trois exemplaires des œuvres complètes de *1°* Thomas, *2°* Barthelemy, *3°* d'Alembert, *4°* Marmontel, *5°* Diderot; 2° trois exemplaires des *Œuvres complètes* de Florian en 16 volumes, in-18, édition Renouard ; 3° trois exemplaires des *Œuvres* de Boileau en un seul volume in-8°, édition Desoër; 4° un exemplaire des *Œuvres* de Gilbert publiées par Dalibon en un volume grand papier vélin, figures avant la lettre; 5° les *Œuvres complètes* de Molière en neuf volumes in-8, grand papier vélin, gravures avant la lettre, publiés par Desoër; 6° un exemplaire de la collection des Théâtres étrangers publiés par Ladvocat y compris un exemplaire des *Œuvres* de Schiller et un exemplaire des *Œuvres* de Shakespeare, grand papier vélin, figures avant la lettre, dont moitié publiés par Belin: 7° un exemplaire des *Œuvres complètes* de Fénélon, in-8° ; 8° deux exemplaires du Supplément à l'Histoire des voyages publiés par Eyriès; 9° deux exemplaires des *Œuvres complètes* de Condillac en 16 volumes in-8; 10° deux exemplaires des *Œuvres complètes* de Marmontel, in-8°, publiées par Verdière ; 11° trois exemplaires des *Œuvres complètes* de J.-Bapt. Rousseau, en 3 volumes, in-8, édition Renouard; 12° un exemplaire de l'édition de Pausanias, en papier vélin, publiée par Bobée; 13° trois exemplaires des *Œuvres* de Colardeau sur cavalier vélin, in-8°; 14° un exemplaire des *Œuvres complètes* de Collin

d'Harleville, in-8°; 15° un exemplaire des *Œuvres complètes* de Millevoye sur grand papier vélin, figures avant la lettre; 16° cinq-quatre exemplaires du *Cambiste universel*, publié par Bossange; 17° deux exemplaires de la Collection des poètes français avant Malherbe, in-8, imprimés par Crapelet; 18° deux exemplaires de quatre années de l'*Annuaire nécrologique* publié par Malher (?); 19° un exemplaire du choix de rapports publié par Eymery; 20° trois exemplaires des *Œuvres* de Bertin en 1 vol. in-8, plus un exemplaire des *Œuvres* de Bernard, 1 vol. in-8, grand papier, fig. avant la lettre; 21° et enfin un exemplaire du susdit *Molière* Desoër en neuf volumes, papier carré vélin.

La présente vente est faite moyennant la somme à revenir à M. Balzac pour le payement des deux derniers dividendes qu'il doit toucher par suite du concordat passé entre Frémeau et ses créanciers et dont M. Balzac donne quittance au s^r^ Frémeau, par ces présentes, entendant le mettre à son lieu et place purement et simplement.

Il est bien entendu entre les soussignés que l'on ne pourra, en aucun cas, opposer la présente vente à M. Balzac, lors du payement des deux premiers dividendes à la délivrance desquels il n'est rien changé par ces présentes et le s^r^ Frémeau s'engage à faire ratifier le présent traité par les commissaires de la faillite, par un simple approuvé sur la lettre d'envoi des objets présentement vendus qu'il s'engage à livrer à M. Balzac dans le courant du mois d'avril prochain, faute de quoi la présente vente serait nulle à l'égard de M. Balzac si bon lui semblait.

Fait double, à Paris, le vingt-neuf mars mil huit cent vingt-sept.

H. Balzac.

Approuvé l'écriture ci-dessus et d'autre part
Frémeau fils.

6° Lettre de Frémeau fils à Balzac, datée de Vitry-le-François, le 30 mai 1827. — Il réclame livraison des figures de 396 exemplaires du *Leber* qui « doit être un objet de, papier et tirage, 1 000 francs au moins... ».

7° Lettre de Frémeau fils à Balzac, datée de Reims, le

23 août 1827. — C'est la réponse à une lettre de Balzac, datée du 21 août, mais que nous ne connaissons pas. Il y est question d'un traité passé entre lui et Mrs Baudouin frères, le 24 juin 1825, au sujet des exemplaires du *Leber*. Frémeau souhaite un arrangement amiable pour éviter l'intervention des tribunaux.

8° Lettre de Frémeau fils à Balzac, datée de Reims, le 18 septembre 1827. — Confirme sa précédente lettre du du 23 août.

[42]

9° Lettre de Frémeau fils à Balzac, datée de Reims le 4 octobre 1827. — Frémeau déclare n'être plus débiteur de Balzac que pour une somme de 3 007 fr. 50 centimes, pour les deux derniers dividendes dont Balzac a promis de se « remplir en livres », si ces articles et prix lui convenaient. Il lui propose de solder ces deux dividendes par l'envoi des ouvrages suivants :

33/30 Gessner. Paris, 1799, en feuilles, figures avant les numéros à 72 fr./30 fr.	900 fr.
11/10 Numismatique. J.-V. (à voir chez M. Ducollet). 2 vol. in-8, sat., pl. à 15 fr./7 fr. 50.	75 fr.
1 Théâtre étranger. 25 vol. in-8 gr. r. vélin, sat. portr., à 250 fr.	250 —
1 Shakespeare, 13 vol. in-8, d° à 130 fr. . . . . } 7 Schiller, 6 vol., d° d° à 60 fr. . . . . }	460 fr./400 —
11/10 Cambiste universel, 2 vol. in-4°, cartonnés, à 42 fr./21 fr	210 —
4 Poëtes français, 6 vol. in-8, à 48 fr./30 fr. . . .	120 —
1 Molière (Desoër), 9 vol. in-8, gr. raisin vélin, cart., sat., fig. avant la lettre.	200 —
1 Millevoye, 5 vol. in-8, gr. raisin vélin, sat., portr., 100 fr.	50 —
10 Lycée de Laharpe (Dupont), 18 vol. in-8, sat., à 54 fr.	540 —
20 Boileau, de Dupont, 4 vol. in-8, sat. à 12 fr. .	240 —
10 La Fontaine, d° 6 vol. d° à 18 fr. .	180 —

Frémeau estime que l'envoi de ces livres à Balzac est le meilleur moyen de régler sûrement l'affaire. C'est sa dernière proposition « qu'il faut accepter ou rejetter ».

ÉDITION DU MOLIÈRE

BIBLIOGRAPHIE

Comme pour le « La Fontaine », avant de publier les pièces relatives à l'opération des Œuvres de Molière, complètes en un volume, nous donnons la description bibliographique de ce tome :

Œuvres complètes de Molière, ornées de trente vignettes dessinées par Devéria et gravées par Thompson. *Paris. Delongchamps, boulevard Bonne-Nouvelle, Urbain Canel, rue Saint-Germain-des-Prés, Baudouin frères, rue de Vaugirard*, MDCCCXXVI. In-8.

1 f. (faux-titre ; au v° : *Paris. — de l'imprimerie Rignoux, rue des Francs-Bourgeois S.-Michel*) ; 1 f. (titre, orné d'un portrait de Molière) ; IV pp. (Vie de Molière, non signée[1]) ; 553 pp. ; 1 p. blanche et 1 f. n. chiffré (table).

Les vignettes sont dans le texte, imprimé sur deux colonnes ; elles sont placées en tête de *L'Étourdi*, *Le Dépit amoureux*, *Les Précieuses ridicules*, *Sganarelle*, *Don Garcie de Navarre*, *L'École des maris*, *Les Fâcheux*, *L'École des femmes*, *La Critique de l'École des femmes*, *L'Impromptu de Versailles*, *Le Mariage forcé*, *La Princesse d'Élide*, *Don Juan*, *L'Amour médecin*, *Le Misanthrope*, *Le Médecin malgré lui*, *Mélicerte*, *Le Sicilien*, *Le Tartufe*, *Amphytrion*, *L'Avare*, *George Dandin*, *M. de Pourceaugnac*, *Les Amants magnifiques*, *Le Bourgeois gentilhomme*, *Psyché*, *Les Fourberies de Scapin*, *La Comtesse d'Escarbagnas*, *Les Femmes savantes* et *Le Malade imaginaire*.

Le prospectus et spécimen de cette édition (in-8° d'un quart de feuille), imprimé par Rignoux, enregistré dans la *Bibliographie de la France* du 23 avril 1825, n° 2123 annonce que « ce volume paraîtra en 4 livraisons de 8 à 9 feuilles ». La 1re livraison était promise pour le 1er mai, les autres de mois en mois. Elles sont enregistrées dans la *Bibliographie de la France* des 28 mai 1825 (n° 2928), 10 septembre 1825 (n° 5049), 5 novembre 1825 (n° 6208) et 31 décembre 1825 (n° 7524).

1. La notice sur la *Vie de Molière*, non signée, est de Balzac. Elle a été imprimée dans le tome XXII des *Œuvres complètes de H. de Balzac*, p. 1 à 8. Voir *Histoire des Œuvres de H. de Balzac* par le Vte de Spoelberch de Lovenjoul, 2e édition, p. 245.

[43] TRAITÉ ENTRE URBAIN CANEL ET HONORÉ BALZAC

14 avril 1825.

Entre les soussignés, Urbain Canel, libraire, demeurant à Paris, place St-André-des-Arts, n° 30, d'une part, et Honoré Balzac, demeurant à Paris, rue de Tournon, n° 2, d'autre part, a été fait et convenu ce qui suit :

M. Urbain Canel s'engage à partager avec Mr Honoré Balzac, ce acceptant, les profits, bénéfices, charges et périls, d'une édition de Molière en un volume in octavo, entreprise par Delongchamps et Urbain Canel, collectivement chacun pour la moitié, par traité fait le trente et un mars mil huit cent vingt-cinq.

Le traité signé par Mr Urbain Canel et Delongchamps est accepté par Mr Balzac pour base de la présente convention et M. Balzac aura les mêmes droits que M. Urbain Canel dans l'exécution de ce traitté (*sic*).

Si, par un cas fortuit, M. Urbain Canel ou M. Balzac venaient à être représentés par des tiers ou ayant cause, Mr Urbain Canel et Mr Balzac se réservent mutuellement le droit purement facultatif de rembourser à quarante pour cent des bénéfices les ayant cause ou les tiers, de manière cependant que ce droit ne soit exercé que par celui des deux contractants qui restera seul dans l'entreprise, les tiers ou les ayant cause n'ayant aucune qualité pour l'y contraindre.

Pour l'exécution entière de cette convention, Mrs Balzac et Urbain Canel se ressaisissent, même dès ce moment, en tant que de besoin de leurs droits de propriété au dit cas, en faisant l'abandon pur et simple de celui des deux qui serait appelé à exercer ce droit.

Mr Urbain Canel reconnaît par ces présentes avoir reçu des mains de Mr Balzac la somme de six mille francs en espèces ayant cours, montant du quart des dépenses présumées de la dite édition de Molière, s'engageant à en fournir le compte, dont quittance.

Ces six mille francs proviennent d'un prêt fait à Mr Balzac par M. Jean-Louis-Henri Dassonvillez sur deux lettres de change tirées par M. Balzac sur Mr Urbain Canel

et acceptées par lui. En considération du présent traité, Mr Balzac a prêté à Mr Urbain Canel, ce acceptant, la somme de trois mille francs formant la moitié de la quote part des dépenses de Molière dont quittance, attendu que les neuf mille francs dont il est question ont été prêtés par Mr Dassonvillez à Mr Urbain Canel et Balzac, il demeure bien attendu (*sic*) que le payement des lettres de change qui se trouvent au nombre de trois plus un billet de cent vingt-deux francs formant ensemble dix mille cent vingt-deux francs y compris les intérêts, sera fait par les contractants au prorata de leur prise de fonds.

Fait double, à Paris, le quatorze avril mil huit cent vingt-cinq.

Approuvé le mot deux en surcharge
U. Canel.

Approuvé l'écriture ci-dessus
H. Balzac.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 258, fol. 3.)

---

[44] REÇU DE THOUVENIN, RELIEUR

1er septembre 1827.

Reçu de Monsieur Balsac (*sic*) soixante-quinze francs pr livraison d'un exemplaire *Amours des Dieux*, reliure comprise.

Paris, 1er septembre 1827.

A Deltut,
Commissaire gérant.

M. Thouvenin s'était trompé de f. 4. Nous ne pouvons céder qu'au comptant.

A. D.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 258, fol. 61.)

APPENDICE VI

L'IMPRIMERIE

[45] TRAITÉ ENTRE MM. D'ASSONVILLEZ, HONORÉ BALZAC ET ANDRÉ BARBIER

16 mars 1826.

Entre les soussignés M. Jean-Louis-Henri d'Assonvillez, propriétaire, demeurant au château de Montglas, arrond^t de la Ferté-Gaucher, de présent à Paris, rue du Foin-St-Jacques, n° 15, d'une part, et MM. Honoré Balzac et André Barbier, imprimeurs, demeurant à Paris, rue des Marais-St-Germain, n° 17, a été dit et convenu ce qui suit :

Au 15 juillet dernier, M. H. Balzac était débiteur de M. d'Assonvillez pour une somme de dix mille francs due par lettres de change à M. d'Assonvillez par le s^r Urbain Canel, libraire, et endossées par M. Balzac. Le s^r Urbain Canel étant tombé en faillite et M. Balzac n'ayant pu acquitter les lettres de change, elles furent protestées et la dette totale de M. Balzac envers M. d'Assonvillez a été depuis reconnue par eux soussignés s'élever à la somme de dix mille sept cent quinze francs sur laquelle somme M. Honoré Balzac, ayant payé huit cent quatre-vingt francs quarante-cinq centimes, la somme dont il reste débiteur est de neuf mille huit cent trente-quatre francs cinquante-cinq centimes.

M. Balzac ayant formé avec M. A. Barbier un établis-

sement d'imprimerie à Paris dont M. d'Assonvillez aurait pu entraver les opérations s'il avait dirigé des poursuites contre M. Balzac, à raison de cette dette, il y renonça afin de faciliter cet établissement mais à la condition verbalement acceptée de régler cette dette d'une manière satisfaisante.

A cet effet, M. A. Barbier a consenti à cautionner cette dette et à entrer dans le payement aux clauses et conditions suivantes :

ART. 1.

Pour payer M. d'Assonvillez des neuf mille huit cent trente-quatre francs cinquante cinq centimes à lui dus comme dit est ci-dessus, MM. H. Balzac et André Barbier lui cèdent, vendent et transportent, ce qui est accepté par lui, sous les réserves ci-dessous :

1° Sept presses à la Stanhope en fer, l'une d'une valeur de neuf cent francs et les six autres d'une valeur de douze cents francs chacune, ci.	8 100 fr.
2° Une presse à satiner d'une valeur de quatre cent francs, ci.	400 fr.
3° Et deux corps de fonte dont l'un pesant six cents livres, caractère dit cicero, provenant de l'acquisition faite par MM. Balzac et Barbier du fonds de M. Laurens, leur prédécesseur, et l'autre pesant quatre cents livres, caractère dit petit texte, venant également de M. Laurens, le tout d'une valeur de quinze cent cinquante francs, ci.	1 550 fr.
4° Onze cents livres de petit romain achetées à MM. Henri Didot, Legrand et Cie, estimées deux mille quatre-vingt-dix francs, ci.	2 090 fr.
formant en tout une valeur de douze mille cent quarante francs, prix d'acquisition et présentement vendue moyennant la dite somme de neuf mille huit cent trente-quatre francs cinquante-cinq centimes.	12 140 fr.

ART. 2.

Cependant, la présente vente pourra, pendant quatre années qui commenceront à courir de ce jour, être résolue de plein droit si M. Balzac rachète les droits de M. d'Assonvillez en lui remboursant intégralement les neuf mille huit cent trente-quatre francs cinquante-cinq centimes pour le paiement desquels la présente vente a

lieu; et, à cet effet, il suffira de la quittance de la dite somme pour accomplir le réméré.

ART. 3.

Attendu que les objets présentement vendus par MM. Balzac et Barbier à M. d'Assonvillez sont indispensables à MM. Balzac et Barbier pour l'exploitation de leur imprimerie, M. d'Assonvillez les a donnés, par ces présentes, à bail à MM. Balzac et André Barbier moyennant la somme de cinq cents quatre-vingt huit francs quatre-vingt huit centimes de loyer annuel, payable aux quatre termes accoutumés de l'année et qui commenceront à courir du premier avril de la présente année et dont le premier terme écherra le premier juillet et sera de la somme de cent quarante-sept francs vingt centimes.

Le présent bail est fait pour l'espace de quatre années consécutives qui commenceront à courir du premier avril de cette année et le bail des dits objets cessera de plein droit du jour où M. Balzac aura satisfait aux conditions du réméré stipulées en l'article précédent.

ART. 4.

Il demeure convenu entre MM. Balzac et Barbier que M. Balzac sera personnellement chargé d'acquitter le loyer des dits objets présentement donnés à bail et M. d'Assonvillez consent par ces présentes à ne regarder MM. Balzac et Barbier comme solidaires du paiement du loyer que faute par M. Balzac de payer deux termes du loyer.

ART. 5.

Il n'a pas été fait plus ample désignation des objets présentement vendus à M. d'Assonvillez et donnés à bail par lui aux vendeurs, attendu l'entière connaissance qu'en avaient les soussignés et les objets ayant été livrés ce jour à M. d'Assonvillez et les a rendus aux preneurs à condition qu'ils en jouiraient en bons pères de famille.

Fait double, à Paris, le 16 mars mil huit cent vingt-six.

H. BALZAC.

Approuvé l'écriture ci-dessus comme caution et vente,

A. BARBIER.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 1re partie, fol. 51.)

[46] SUITE DE L'AFFAIRE D'ASSONVILLEZ, BALZAC ET BARBIER

16 mars 1827.

N/S. Balzac, S/Cte particulier
à d'Assonvillez. F. 9834,55.

pour ce qu'il a reconnu devoir personnellement à ce dernier, par acte en date de ce jour et suivant compte arrêté entre eux, pour raison de lettres de change acceptées par Urbain Canel endossées par n/s. Balzac et impayées le 15 juillet 1826, laquelle dette, par le susdit acte, a été cautionnée par n/s. Barbier et réglée par la Société Balzac et Barbier, ainsi qu'il sera dit dans l'article ci-après, ci. . . . . F. 9834,55

Dans le haut de cette pièce on lit : *Bon à passer écriture.* H. BALZAC.

[47] Jal f° 58

Les suivans à matériel d'imprimerie d'Assonvillez.

A lui vendu par réméré, en paiement de 9834,55 mentionnés dans l'article précédent, les objets suivans avec la faculté réservée à n/s. Balzac de les racheter dans l'espace de 4 années en remboursant à M. d'Assonvillez la susdite somme, lesquels objets ce dernier nous donne à bail pendant l'espace de 4 années à raison de 588,88 de loyer annuel qui seront payés par trimestre par n/s. Balzac personnellement.

Désignation des objets.

f. »» = vendus pour la somme de. fr. 9 834 55
12 140

N/S. Balzac, S/Cte particulier.

Pour différence de la susdite vente dont
il s'engage à rendre la Société indemne. fr. 2 305 45

fr. 12 140 »»

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 1re partie, fol. 57.)

[48] *19 mars 1827.*

Au vingt juillet prochain, je paierai à M. d'Assonvillez

ou ordre la somme de mille francs valeur reçue comptant.

Paris, ce 19 mars 1827.

H. Balzac.

Hé Balzac, imprimeur, rue des Marais S.-G., n° 17, fbg St-Gain.

---

[49] *13 juin 1828.*

Reçu de M. Honoré Balzac la somme de dix mille soixante-dix-neuf francs pour solde en principal et location échue des sommes et objets détaillés au reméré ci-dessus dont quittance, au moyen de quoi je remets de ce jour en la possession et propriété de M. Honoré Balzac les objets ci-dessus détaillés et formant l'objet de la vente à réméré ci-dessus.

A Monglas, ce treize juin mil huit cent vingt huit.

D'Assonvillez.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 1re partie, fol. 51 v°.)

DOSSIER D'HONORÉ BALZAC

RELATIF A L'OBTENTION D'UN BREVET D'IMPRIMEUR

12 avril 1826-4 juin 1826.

Ce dossier, déposé au Ministère de l'Intérieur où il est resté jusqu'en 1877, a été versé, à cette époque, aux Archives Nationales; il y est conservé sous la cote F18 71 094; il renferme quatorze pièces numérotées au crayon. La première de ces pièces est la chemise qui recouvre le dossier et qui porte les indications suivantes :

Seine
—
Paris

BALZAC Honoré
Imprimeur.

Breveté le 1er juin 1826, n° 2354, en remplacement du sr Jean-Joseph Laurens, démissionnaire.

Démissionnaire, remplacé le 26 septembre 1828 par le sr André Barbier.

---

[50] DEMANDE DE BALZAC A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Monseigneur,

Honoré Balzac a l'honneur de faire connaître à Votre Excellence qu'il vient de traiter[1] avec le sr J.-J. Laurens aîné de son fonds d'imprimeur à Paris. Il supplie Votre Excellence de daigner accorder sa sanction à ce traité, en lui faisant délivrer le brevet personnel dont il a besoin pour exercer cette profession.

Il a l'honneur d'être, avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur

HONORÉ BALZAC.

Paris, le 12 avril 1826.

M. Honoré Balzac, rue de Tournon, no 2.

Pièce no 10 du dossier des Archives Nationales.

1. C'est avant le 16 mars 1826 que Balzac a traité avec Laurens ; cela résulte d'un arrangement passé à cette date entre MM. d'Assonvillez, Balzac et son associé André Barbier ; Balzac et Barbier y sont qualifiés « imprimeurs demeurant à Paris, rue des Marais-St-Germain, n. 17 ». Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu jusqu'ici rencontrer l'acte de vente.

M. Paul Delalain, dans sa *Liste des imprimeurs typographes de Paris du 1er avril 1811 au 10 septembre 1870 sous le régime du Brevet* (extraits de la *Bibliographie de la France*, septembre-octobre 1899), donne la nomenclature suivante des typographes qui ont précédé ou suivi Balzac : 1er avril 1811, Laurens aîné (Jean-Joseph) ; 1er juin 1826, Balzac (Honoré de [*sic*]) ; 26 septembre 1828, Barbier (André) ; 7 octobre 1833, Joly (Jacques-Louis) ; 3 mai 1834, Beaulé (Pierre-François) ; 20 novembre 1846, Beaulé (Jean-Baptiste-Prosper), fils du précédent. Jean-Joseph Laurens aîné exerçait déjà en 1798 ; quand vint le régime du brevet, il fut inscrit en 1811, mais les brevets ne furent pas alors délivrés aux titulaires. L'Empire s'écroula et la Restauration crut nécessaire de renouveler lesdits brevets, et c'est pour cette raison que celui du prédécesseur de Balzac ne porte que la date de 1816, comme on le verra plus loin.

[51]

La demande de Balzac a été remise au Directeur général de la police par M. de Berny, qui l'avait accompagnée des deux lettres suivantes destinées l'une au Ministre de l'Intérieur[1], l'autre au Directeur général de la Police[2] :

Monseigneur,

Permettez-moi de faire connaître à Votre Excellence l'intérêt vif que je porte à Mr Honoré Balzac qui désire obtenir l'autorisation nécessaire pour exercer la profession d'imprimeur. Je connais depuis longtemps ce jeune homme ; la droiture de son cœur, ses connaissances en littérature me persuadent qu'il s'est convaincu préalablement des devoirs qu'impose une pareille profession.

La sévérité de mes fonctions ne me permettrait pas d'élever la voix en faveur de Mr H. Balzac si je n'avais une intime conviction que Votre Excellence n'aura jamais à se repentir d'avoir favorablement accueilli sa demande.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur

De Berny,
Conseiller à la Cour Royale.
rue d'Enfer, no 55.

Paris, le 12 avril 1826.

Pièce no 11 du dossier des Archives Nationales.

[52]

Monsieur le Directeur général,

Pour ne pas vous ennuyer, j'aurai l'honneur de vous prier de jetter les yeux sur la lettre ci-jointe avant de la remettre à Son Excellence et d'être persuadé que je vous aurai une vive et personnelle reconnaissance si vous pouvez, et promptement, faire réussir la demande de mon jeune protégé.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération,

1. M. le comte Corbière.
2. M. Franchet-Desperey, conseiller d'État, directeur général de la Police.

monsieur le Directeur général, votre très humble et très obéissant serviteur

De Berny,
Conseiller à la Cour Royale.
rue d'Enfer, n° 55.

Paris, le 12 avril 1826.

Le Directeur de la police a écrit de sa main, dans le haut de la lettre, la note suivante : *Presse. Remis par Mr Berny* (sic), *conseiller, qui y prend le plus vif intérêt. 12 avril.*

Pièce n° 9 du dossier des Archives Nationales.

---

[53] LETTRE DE DÉMISSION DE LAURENS

A Son Excellence le Ministre Secrétaire d'État au Département de l'Intérieur.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence que je donne ma démission de mon brevet d'imprimeur à la résidence de Paris en faveur de Mr Honoré Balzac que je supplie humblement Votre Excellence d'agréer comme mon successeur, lui ayant cédé mon établissement.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, de Votre Excellence le très humble et obéissant serviteur

Laurens aîné,
imprimeur.

Pièce n° 12 du dossier des Archives nationales.

---

[54] CERTIFICAT DE CAPACITÉ

Nous soussignés, imprimeurs à Paris, déclarons que M. Honoré Balzac possède toutes les connaissances requises pour exercer la profession d'imprimeur.

Paris, ce onze avril mil huit cent vingt-six.

Didot le jeune, Gratiot, Huzard-Courcier.

Pièce n° 13 du dossier des Archives Nationales.

---

[55] LETTRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE AU PRÉFET DE POLICE

15 avril 1826.

A M. le Conseiller d'État, Préfet de police à Paris[1].

M. le Préfet, je vous prie de vouloir bien recueillir et me transmettre des renseignemens sur la moralité et les dispositions politiques du sr Honoré Balzac, domicilié rue de Tournon, no 2, qui demande à remplacer un imprimeur de la Capitale,...

Pièce no 8 du dossier des Archives Nationales.

---

[56] LETTRE DE M. DE CASTELBAJAC AU DIRECTEUR DE LA POLICE

Administration des Douanes Cabinet du Directeur général.

Paris, le 22 avril 1826.

Un brevet d'imprimeur a été promis à M. Honoré Balzac. Je viens réclamer, mon cher collègue, votre intervention pour que ce brevet lui soit expédié le plus tôt possible.

M. Balzac m'est recommandé par une personne que je désire obliger et je serai très reconnaissant si vous voulez bien m'en fournir les moyens en rendant à M. Balzac le service que je vous demande pour lui.

Recevez, mon cher collègue, la nouvelle assurance de ma considération très distinguée et de mon sincère attachement.

Le Conseiller d'État, directeur général,
CASTELBAJAC.

A M. Franchet-Desperey, directeur de la police.

M. le vicomte de Castelbajac, qui était aussi membre

1. M. O. Delavau.

de la Chambre des députés, a ajouté de sa main sur cette lettre ces quelques mots : *Je vous recommande instamment Mr Balzac, mon ami; je le connais personnellement ainsi que sa famille qui mérite toute confiance.* En marge de la lettre, M. Franchet-Desperey a écrit *Librairie. Qu'est-ce que c'est que cette demande?*

Pièce n° 7 du dossier des Archives Nationales.

---

[57] RÉPONSE DU DIRECTEUR DE LA POLICE A M. DE CASTELBAJAC

27 avril 1826.

A M. le Directeur gal des douanes.

M. le Vicomte, vous m'avez fait l'honneur de me recommander le sr Balzac, qui sollicite un brevet d'imprimeur à Paris, en remplacement du sr Laurens, démissionnaire. Le témoignage honorable que vous rendez à ce jeune homme et l'intérêt que vous paraissez lui porter ne me laissent pas douter qu'il réunisse les garanties que le gouvnt a le droit d'exiger d'un imprimeur. Mais la demande du sr Balzac est très récente et quelques formalités indispensables doivent précéder la délivrance des brevets. Je ne puis que vous promettre de hâter l'instruction de cette affaire, et j'espère vous en annoncer bientôt l'heureuse expédition.

Cette réponse est, dans le dossier, à l'état de brouillon; elle porte beaucoup de ratures et de corrections.

Pièce n° 6 du dossier des Archives Nationales.

---

[58] LETTRE DU PRÉFET DE POLICE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Préfecture de police — 1re division 3me bureau.

Paris, le 8 mai 1826.

Monseigneur,

Votre Excellence, par sa lettre du 15 avril dernier, m'a invité à recueillir des renseignements sur la moralité et les dispositions politiques du sieur Balzac qui demande à remplacer un imprimeur de la Capitale.....

J'ai l'honneur de lui transmettre le résultat des informations que j'ai fait prendre.....

Le sr Balzac, âgé de vingt-sept ans, est né à Paris. Ce jeune homme qui a fait ses études et son droit, qui même est homme de lettres, appartient, suivant ce qu'on rapporte, à une famille estimable et très aisée de la Capitale. On a reconnu qu'il n'a jamais fait aucun apprentissage, ni travaillé matériellement dans l'imprimerie; mais on convient en même tems qu'il connaît bien le mécanisme de cet art. Du reste, on annonce que la conduite du sr Balzac est régulière et qu'il professe de bons principes. On ajoute qu'il est particulièrement recommandé par M. De Berny, conseiller à la Cour Royale, qui lui sert de guide et de conseil et qui garantit l'honnêteté du sr Balzac.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur

Le Conseiller d'État, préfet de police,
O. Delavau.

A S. Ex. le Ministre secrétaire d'État au Dépnt de l'Intérieur.

Pièce no 5 du dossier des Archives Nationales.

---

[59] LETTRE DE M. DE BERNY AU DIRECTEUR DE LA POLICE

Monsieur le Directeur général,

Je connais trop combien les momens d'un homme public sont précieux pour user légèrement de l'aimable

permission que vous m'avez donnée de me présenter chez vous à tout (*sic*) heure, surtout lorsqu'il s'agit d'une affaire qui me devient personnelle par l'intérêt que je porte à celui qu'elle concerne. Malgré ma réserve, si je n'étais retenu chez moi par une indisposition, heureusement peu grave, je ne me serais pas refusé au plaisir de passer quelques minutes avec vous pour avoir l'honneur de rappeler à vos souvenirs mon jeune protégé, Honoré Balzac. Ce n'est pas à lui que son tems d'épreuve paraît long; je l'apprends à se soumettre à tout et à s'y soumettre avec reconnaissance. S'il y a un impatient dans l'affaire et veuillez me le pardonner, Monsieur le Directeur général, c'est un vieux conseiller qui désire vivement le bonheur de ceux auxquels il s'intéresse et qui ne cesse de le faire que lorsqu'il lui est démontré qu'ils n'en sont pas dignes.

Hâtez donc, s'il vous est possible, Monsieur le Directeur général, le moment où je pourrai joindre, pour vous, le sentiment de reconnaissance à ceux de haute considéra- avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Directeur général,

Votre très humble et très obéissant serviteur

De Berny.

Paris, 27 mai 1826.

Cette lettre est écrite de la main de Balzac, M. de Berny n'a fait que la signer.

Pièce n° 4 du dossier des Archives Nationales.

---

[60] RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE

Ministère de l'Intérieur.

Direction de la police.

—

Librairie.

Paris, le 182

RAPPORT

Le sr Laurens, imprimeur du *Constitutionnel*, s'est démis en faveur du sr Balzac (Honoré) recommandé comme digne de toute confiance par M. le vicomte de Castelba-

jac, directeur général des Douanes, et par M. de Berny, conseiller à la Cour Royale,

Le sr Balzac a produit un certificat de capacité, signé de 3 imprimeurs à Paris.

Il annonce que l'impression du *Constitutionnel* ne sera point faite par lui. Elle a passé, en effet, chez le sr Chaignieau jeune, qui en a fait la déclaration.

D'après les renseignemens recueillis auprès de M. le Préfet de police, il paraît que le sr Balzac, natif de Paris et âgé de 27 ans, a fait ses études et son droit, qu'il appartient à une famille estimable et aisée, que sa conduite est régulière et qu'il professe de bons principes.

Il n'a fait aucun apprentissage dans l'imprimerie, mais on convient qu'il en connaît bien le méchanisme (*sic*).

D'après ces diverses considérations, je crois devoir présenter à la signature le brevet du sr Balzac, en remplacement du sr Laurens.

Pièce no 3 du dossier des Archives Nationales.

Ce rapport n'est ni signé ni daté; mais Balzac obtint son brevet d'imprimeur le 1er juin, ainsi que le constatent deux mentions, l'une ainsi libellée et écrite sur le rapport : *Brèveté le 1er juin 1826, no 2354*, l'autre insérée comme suit dans la *Bibliographie de la France* du samedi 12 août 1826 :

— M. Balzac (Honoré) a obtenu, le 1er juin 1826, un brevet d'imprimeur à la résidence de Paris, en remplacement de M. Laurens aîné, démissionnaire.

Quatre jours après l'obtention de son brevet, Balzac déposait au Ministère de l'Intérieur la déclaration suivante :

[61] DÉCLARATION DE CHANGEMENT DE DOMICILE

Imprimerie H. Balzac.

Je soussigné, imprimeur à Paris, déclare transporter mon domicile et mon établissement rue des Marais, no 17, faubourg Saint-Germain.

Paris, 4 juin 1826. H. BALZAC.

Pièce no 2 du dossier des Archives Nationales.

La quatorzième et dernière pièce du dossier est le brevet d'imprimeur de Jean-Joseph Laurens, à lui accordé le 15 octobre 1816, et enregistré au greffe du tribunal de 1re instance de la Seine le 31 décembre 1816. Il est signé par le comte de Cazes, ministre secrétaire d'État au département de la police, par M. Bertin-de-Vaux, secrétaire général du ministre, et par M. Villemain, directeur de la division de l'Imprimerie et de la Librairie.

---

[62] FORMATION DE LA SOCIÉTÉ H. BALZAC ET A. BARBIER

1er juillet 1826.

D'un acte de société passé sous signature privée, à Paris, le premier juillet mil huit cent vingt-six, enregistré le quatre du même mois par Labouret, qui a reçu huit francs quatre-vingts centimes décimes compris,

Il appert :

Que Mr Honoré Balzac, imprimeur, demeurant à Paris, rue des Marais-Saint-Germain, numéro dix-sept, d'une part,

Et Mr André Barbier, prote d'imprimerie, demeurant à Paris, rue de Vaugirard, numéro trente-huit, d'autre part,

Ont formé, pour l'exploitation d'un brevet d'imprimerie, une société dont la durée sera de quinze années à partir du premier juillet mil huit cent vingt-six.

Les effets de commerce, traites, obligations de toute espèce ne font obligation pour la Société qu'en tant qu'ils seront souscrits de la signature individuelle de chacun des associés.

Le fonds social est de soixante mille francs.

La raison de commerce est « Balzac et Barbier ».

Signé : H. Balzac.

Signé : A. Barbier.

Le dit acte enregistré, à Paris, le sept juillet mil huit cent vingt-six, folio cent quatre-vingt-dix-sept recto, case

quatrième, par le receveur qui a perçu un franc dix centimes décimes compris, et déposé au greffe de ce tribunal suivant procès-verbal en date du six juillet mil huit cent vingt-six enregistré.

(*Archives du Greffe du tribunal de commerce de la Seine.*)

Voir à l'APPENDICE VIII, pièce n° 81, l'acte de vente de l'imprimerie à André Barbier.

---

[63] LETTRE DE BALZAC A M. GILLÉ

Paris, ce 8 août 1826.

Imprimerie
de H. Balzac et A. Barbier,
rue des Marais S. G. n. 17.

Monsieur,

Nous adhérons pleinement aux propositions contenues dans votre lettre, quant à la transmission de votre brevet de libraire, sous la modification suivante :

La rente viagère que nous vous servirons sera de cent quatre-vingts francs par année: elle sera payée par trimestre et constituée par un acte sous seing privé qui vous offrira, outre la responsabilité du titulaire, la nôtre solidairement.

Nous sommes dans l'impossibilité d'ajouter aux sacrifices que nous ferions par ce traité.

Telle est, Monsieur, la base de ce traité pour lequel nous réclamons de votre part une célérité qui devient indispensable par le tems nécessaire à son accomplissement; un plus long retard compromettrait nos opérations et une fois que nous aurions été forcés de nous servir du nom d'un libraire, tout serait ajourné indéfiniment.

Nous avons l'honneur de vous saluer avec la plus haute considération

H. BALZAC.

M. GILLÉ, typographe.

Suscription de la lettre : Monsieur Gillé, rue Saint-Jean-de-Beauvais, n° 16, ou aux Feuillantines, rue S.-Jacques, entre le n° 261 et 263.

(*Collection Lovenioul*, ms. A 259, 1re partie, fol. 63.)

[64] LETTRE DU PÈRE DE BALZAC A MADAME DELANNOY

23 août 1826.

Versailles, 23 août 1826.

Balzac aprend (*sic*) avec satisfaction que Madame de Lanoy (*sic*) vient au secours de son fils Honoré; il lui en fait mille remercîmens avec d'autant plus de plaisir que des changemens coûteux et encore plus indispensables ne lui permettent pas de faire ce qui convient et que d'ailleurs les secours auront plus d'effet venant de la simple bonté d'un tiers, mais Balzac répond à Madame de Lanoy de tout ce qu'elle pourra faire pour son fils, à quelle somme que cela puisse se monter, et de la rembourser si l'emprunteur ne satisfait pas à ses engagemens. Elle comprendra mieux que je pourrai l'écrire que ceci doit rester dans le plus absolu secret.

Balzac espère être assez heureux pour trouver des occasions de [manifester?] sa sensibilité à Madame de Lanoy, elles ne sauraient trop se multiplier. Il la prie d'agréer l'hommage de son profond respect. BALZAC.

Suscription de la lettre : Madame,

Madame de Lanoy, rue Basse-du-Rempart, n° 42, à Paris banlieue.

---

[65] LETTRE DE H. BALZAC A M. DE LA PILAYE

27 août 1827.

M. Balzac a l'honneur de saluer Monsieur de la Pilaye et il le prévient afin d'éviter toute surprise,

1° Que des deux effets qu'il a à payer du mois, vendredi prochain, *l'un est de 1437 fr. 20 cent. et qu'il est cause payable chez M. Boulanger.*

2° Celui de 1000 fr. est au domicile de M. de La Pilaye, rue de Madame.

Il a l'honneur de lui présenter ses affectueuses civilités.

H. B.

Suscription de la lettre : Monsieur de la Pilaye, impasse de Madame, n° 4, f. s. G.

(*Collection de M. Georges Cain.*)

[66] DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ H. BALZAC ET A. BARBIER

3 février 1828.

D'un acte sous signatures privées en date du trois février présent mois, enregistré le six du même mois, folio cinquante recto, case première, par Labourey (*sic*) qui a reçu cinq francs cinquante centimes décimes compris,

Il appert :

Que la Société formée entre Messieurs H. Balzac et A. Barbier, demeurant tous deux, rue des Marais-Saint-Germain, numéro dix-sept, pour l'exploitation d'un brevet d'imprimeur, par acte en date du premier juillet mil huit cent vingt-six, est dissoute.

M. Balzac est nommé liquidateur et reste seul possesseur de l'établissement d'imprimerie.

Paris, ce quatre février mil huit cent vingt-huit.

Signé : H. Balzac.

Signé : Barbier.

Le dit acte enregistré, à Paris, le six février mil huit cent vingt-huit, folio cinquante, case deuxième, par le receveur qui a perçu un franc dix centimes décimes compris, et déposé au Greffe du tribunal de Commerce de la Seine, suivant procès-verbal en date du quatorze février mil huit cent vingt-huit, enregistré.

(*Archives du Greffe du tribunal de commerce de la Seine.*

APPENDICE VII

LA FONDERIE BALZAC ET CIE [1]

[67] FORMATION DE LA SOCIÉTÉ LAURENT, BALZAC ET BARBIER

15 juillet 1827.

D'un acte de société passé sous signature privée, à Paris, le quinze juillet mil huit cent vingt-sept, enregistré le dix-neuf du même mois, folio soixante-cinq recto, case sixième, par De Pilez qui a reçu cinq francs cinquante centimes, subvention comprise,

Il appert :

Que Messieurs Honoré Balzac et André Barbier, imprimeurs, demeurant à Paris, rue des Marais-Saint-Germain, numéro dix-sept, et Monsieur Jean-François Laurent, fondeur, demeurant à Paris, rue des Fossés-Saint-Germain, numéro onze, ont formé, pour l'exploitation de la fonderie des caractères d'imprimerie, une Société dont la durée

1. Les pièces indiquées, dans notre première édition, comme conservées dans les archives de la fonderie Deberny font aujourd'hui — sauf la pièce 110 — partie de la Collection Lovenjoul, à laquelle M. Charles Tuleu, successeur de M. Alexandre de Berny et directeur actuel de la fonderie, les a très gracieusement offertes.

sera de douze années à partir du premier août mil huit cent vingt-sept.

La raison sociale est « Laurent, Balzac et Barbier ».

M. Balzac aura seul la signature sociale.

Neuf mille francs ont été fournis par un associé commanditaire indépendamment de l'apport des gérants.

La Société sera gérée par Messieurs Laurent, Balzac et Barbier.

Pour extrait. Paris, ce trente juillet mil huit cent vingt-sept.

Signé : BALZAC.

Signé : LAURENT.

Signé : BARBIER.

Le dit acte enregistré, à Paris, le trente juillet mil huit cent vingt-sept, folio cent six recto, case cinquième, par le receveur qui a perçu un franc dix centimes décimes compris et déposé au Greffe de ce tribunal suivant procès-verbal en date du trente juillet mil huit cent vingt-sept enregistré.

(*Archives du Greffe du tribunal de commerce de la Seine.*)

---

[68] LETTRE DE J.-F. LAURENT A BALZAC ET BARBIER

Fonderie
en caractères, gravure
et politypage de J.-F. Laurent,
rue du Four.
faubourg Saint-Germain, n. 11.

Paris, le 16 juillet 1827.

Messieurs,

Je vous envoie la facture des objets qui n'ont pu être compris dans les feuilles qui ont servi à évaluer mon apport social, vous la comparerez à ces feuilles, en faisant l'inventaire régulier; là, vous reconnaîtrez encore un nouvel abandon de ma part, *d'objets* qui seraient peut-être évalués deux mille francs, s'il fallaient (*sic*) les acquérir; par là vous pouvez juger de

ma confiance dans votre manière de traiter les affaires futures, car les prérogatives que vous conservez dans l'acte à signer, sont de nature à effrayer tout autre que moi; j'espère que vous réaliserez par la suite la haute opinion que j'ai conçu de vous.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très affectionné.

J.-F. Laurent.

Note des objets qui n'ont pas été compris dans les 18 mille francs :

158	matrices justifiées, gaillarde rom. et ital. à.	2 fr.	316 fr.
89	— — cicero romain (en acier).	2,50	222,50
55	— — — italique — .	2,50	137,50
32	— — — (cuivre).	2 »	64 »
36	— — lettres grasse 3 p. de Parisienne, *qui n'ont pas servi*.	2,50	90 »
42	matrices justifiées, lettres ornées 3 p. de Philosophie, *qui n'ont pas servi*.	3 »	126 »
11	matrices justifiées, vignettes différents corps.	5 »	55 »
1	— — — très grandes, s'employant de quatre manières.	10 »	10 »
1	matrice justifiée, tremblé nouveau par ligne.	3 »	3 »

Gravures sur cuivre :

Petite bordure gothique, avec son coin.	18 »
Nœud, avec son coin.	15 »
Bordure du bouclier de François Ier.	40 »
Nid d'amour dans des roses.	40 »
Grand ceps de vigne en forme d'arbre pour passe-partout.	20 »
Un bœuf.	7 »
Un bouclier.	5 »
Un Christ.	15 »
Total.	1184 »

Plus pour environ 400 fr. en divers objets, dont je fournirai note détaillée en temps utile, mes occupations présentes ne me permettant pas de la donner en ce moment.

Suscription de la lettre : Messieurs, Messieurs Balzac et Barbier, Paris.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 260, fol. 11.)

[69] VENTE DE LA FONDERIE GILLÉ FILS
18 septembre 1827.

Vente aux enchères, après faillite et décès de M. Gillé fils, imprimeur-fondeur, rue Garancière, n. 4, près Saint-Sulpice, à Paris, le mardi 18 septembre 1827 et jours suivans, 11 heures du matin.

Cette vente consiste dans les objets ci-après détaillés : Matrices de caractères romains et italiques depuis la nompareille jusques et y compris les grosses de fonte ; la vente s'en fera par lots. — Matrices de vignettes depuis la parisienne jusqu'aux deux points de gros canon. — Collection de lettres ombrées et ornées. — Caractères d'écritures anglaise, ronde, coulée et bâtarde. — Divers signes célestes, de géométrie, algèbre, médecine, maçonnerie, etc. — Divers plain-chants. — Lettre de deux points sur divers corps. — Caractères de l'ancienne fonderie de Gillé père, depuis la nompareille jusqu'au double canon. — Collection de poinçons gravés sur bois. — Collection de gravures politypées. — Moules, divers corps. — Un coupoir avec justifieurs, rabats, etc. — Collection de composteurs en bois. — Deux armoires typothèques garnies de leurs tiroirs. — Une grande table d'assemblage. — Livres d'épreuve. — Expressément au comptant.

S'adresser, pour voir les objets, à M. Laurent, syndic de la faillite, rue des Marais St-Germain, n. 17.

Nota : On vendra à l'amiable, s'il est fait des offres satisfaisantes avant le jour indiqué.

Feuilleton de la *Bibliographie de la France*, n° 29, samedi 8 septembre 1827.

---

[70] NOTE DE H. BALZAC A M. BEUCHOT
directeur de la *Bibliographie de la France*,
rue de l'Abbaye, à Paris.

Imprimerie
de H. Balzac et A. Barbier,
rue des Marais S. G. n. 17.

Paris, ce 24 7bre 1827.

M. Balzac a l'honneur de saluer Monsieur Beuchot et de le prier d'insérer, dans le prochain n° du *Journal de la Librairie*, les deux avis qu'il lui transmet.

Le n° 1 est d'autant plus utile que le journal a, de bienveillance, annoncé le changement de domicile de M. Laurent, sans annoncer que la fonderie appartenait à MM. Balzac et Barbier.

Le second avis est d'une grande utilité pour le commerce.

Si, malgré l'abonnement de leur nouvelle fonderie, il y avait à payer pour cette insertion, M. Balzac s'empresserait de satisfaire au payement.

M. Balzac prie Monsieur Beuchot d'agréer ses complimens et l'assurance de sa considération très distinguée.

H. B.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 1re partie, fol. 152ter.)

Voici le texte des deux avis rédigés par Balzac et insérés dans la *Bibliographie de la France* du samedi 29 septembre 1827, feuilleton n° 21 :

— MM. Balzac et Barbier ont contracté le 1er août dernier une société de douze années avec M. J. F. Laurent, fondeur en caractères, pour la fonderie des caractères d'imprimerie. Leur établissement est maintenant situé rue des Marais-Saint-Germain, n. 17, à l'imprimerie de M. H. Balzac.

— La maison de fonderie de MM. Laurent, Balzac et Barbier a acquis, conjointement avec celle de M. Dumont, propriétaire de la fonderie typographique royale de Bruxelles, le fonds de feu Joseph Gillé, vendu par adjudication publique les 18 et 19 septembre courant. Ces deux maisons se sont réunies pour offrir les produits de ce fonds, à Bruxelles, rue des Sablons, section première, n. 1042; à Paris, rue des Marais-Saint-Germain, n. 17.

Les autres produits de la maison Laurent, Balzac et Barbier se trouvent également à la fonderie royale de Bruxelles, et ceux de cette dernière maison à la fonderie Laurent, Balzac et Barbier.

---

[71] CIRCULAIRE DE LA FONDERIE LAURENT, BALZAC ET BARBIER

Fonderie
de
Laurent, Balzac et Barbier,
Rue des Marais S.-G., n. 17.
—
Gravure sur acier, cuivre et bois,
Polytypie.

Paris, le 6 décembre 1827.

M

Nous avons l'honneur de vous annoncer que nous avons formé, le 1er août dernier, une association de douze années pour l'exploitation de la Fonderie des caractères d'imprimerie, la gravure sur acier, sur cuivre et sur bois, la polytypie, &c.

Incessamment, nous aurons l'avantage de vous adresser les cahiers d'épreuves de nos caractères et de nos sujets polytypés, vignettes, fleurons, &c., qui sont en ce moment sous presse.

Nous espérons, M[onsieur], que vous voudrez bien continuer de nous honorer de votre confiance et nous envoyer vos ordres; M. Laurent étant entièrement chargé de la direction des ateliers, nous sommes à même, par les connaissances qu'il possède en tout ce qui concerne la fonderie, de satisfaire à toute espèce de demande.

Nous avons récemment acquis dans une adjudication publique tout le matériel de l'ancienne Fonderie de feu Gillé fils, imprimeur et fondeur, et nous pouvons facilement fournir les assortimens et les caractères de cette fonderie dont les types, bien qu'ils soient différens des nôtres, seront conservés dans notre maison.

Monsieur Balzac ayant seul la signature sociale, veuillez prendre note de celle apposée ci-dessous, pour y ajouter foi au besoin.

Dans l'attente de vos ordres, nous avons l'honneur d'être, M[onsieur], vos dévoués serviteurs

LAURENT, fondeur. BALZAC, A. BARBIER, imprimeurs.
ci-devant rue du Four S. G., n. 11. rue des Marais S. G., n. 17.

Signature sociale

LAURENT, BALZAC et BARBIER

MM. Balzac et Barbier saisissent cette occasion pour vous prévenir qu'ils ont acheté de M. Pierre Durouchail la communication de ses procédés de Fontéréotypie[1].

La Fontéréotypie est l'art d'obtenir les résultats de la Stéréotypie, sans avoir besoin de la chaudière à plonger les matrices ni de tourner, bizoter et corriger les pages.

M. Laurent ayant consenti à diriger les Ateliers de Fontéréotypie, a perfectionné les procédés de M. Durouchail de manière à mettre MM. Balzac et Barbier à même de fournir, dans le plus court délai possible, tel nombre de feuilles stéréotypées que l'on pourrait désirer.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 260, fol. 26.)

La circulaire imprimée porte : « *tout le* matériel de l'ancienne Fonderie... » Sur l'exemplaire que nous avons eu entre les mains ces mots *tout le* ont été rayés à la plume et remplacés par les suivants : *une partie choisie du...*

1. Le billet suivant nous donne le prix d'achat par Balzac et Barbier de l'indication de ce procédé :

Au quinze mai prochaine année, nous paierons à Monsieur Durouchail ou ordre la somme de cinq cents francs, valeur reçue en l'indication de son procédé de fontéréotypage (*sic*).

Paris, ce 16 novembre 1827.

H. BALZAC, A. BARBIER,
imprimeurs, rue des Marais S. G., n° 17.

[72] DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ LAURENT, BALZAC ET BARBIER

3 février 1828.

D'un acte, sous signatures privées en date du trois février présent mois, enregistré le six du même mois, folio cinquante recto, case troisième, par Labourey (*sic*) qui a reçu cinq francs cinquante centimes, décimes compris,

Il appert :

Que la Société formée entre Messieurs Jean-François Laurent, H. Balzac et André Barbier, demeurant tous trois rue des Marais-Saint-Germain, numéro dix-sept, pour l'exploitation de la fonderie des caractères d'imprimerie, est dissoute.

Messieurs Laurent et Balzac sont nommés liquidateurs et restent propriétaires de l'établissement de fonderie.

Paris, ce quatre février mil huit cent vingt-huit.

Signé : LAURENT. Signé : BALZAC.
Signé : BARBIER.

Le dit acte enregistré, à Paris, le six février mil huit cent vingt-huit, folio cinquante recto, case quatrième, reçu un franc dix centimes décimes compris, et déposé au Greffe de ce tribunal, suivant procès-verbal en date du quinze février mil huit cent vingt-huit enregistré.

(*Archives du Greffe du tribunal de commerce de la Seine.*)

---

[73] ACTE DE SOCIÉTÉ ENTRE LAURENT ET BALZAC

3 février 1828.

Entre les soussignés Jean-François Laurent, fondeur en caractères, demeurant à Paris, rue des Marais St Gn, n. 17, d'une part, et Honoré Balzac, imprimeur en caractères, même demeure, d'autre part, et encore Madame Louise Antoinette Laure Hinner, stipulant au nom et comme fondée de procuration de M. Étienne, Charles, Gabriel de

Berny, son mari, conseiller à la Cour Royale de Paris, y demeurant, rue d'Enfer n. 55; la dite procuration passée devant Me Dubois, notaire à Paris, le six février mil huit cent vingt-sept; aussi d'autre part, il a été dit ce qui suit :

Les soussignés désirant continuer l'association formée entre eux par acte sous signatures privées en date du quinze juillet dernier, enregistré le 19 et qui n'a été dissoute que par suite de la retraite de M. A. Barbier, associé de M. Balzac, pour l'exploitation de la fonderie des caractères d'imprimerie et de tout ce qui dépend de cette branche de commerce, comme la polytypie, la gravure sur bois, sur cuivre, sur pierre, gravure de caractères, &c.. ils ont reconstitué leur société sur les mêmes bases que celles consenties dans l'acte du quinze juillet sus-mentionné et ainsi qu'il suit :

Article premier

Il y a société entre les sieurs Jean François Laurent et Honoré Balzac et Madame de Berny pour l'exploitation de la fonderie des caractères d'imprimerie et de tout ce qui dépend de cette branche de commerce. La société sera en nom collectif à l'égard de MM. Laurent et Balzac et en commandite seulement à l'égard de Made de Berny.

Article 2

La durée de la société sera de douze années qui auront commencé à partir du premier août dernier.

Article 3

La mise de fonds social de M. Laurent se compose de tous les ustensiles, matrices, poinçons, moules, outils et objets mobiliers généralement quelconques qui composaient la fonderie exploitée par lui, rue du Four St Gn, n. 11, lesquels objets mobiliers ont été énumérés dans un inventaire qui a été fait quadruple par l'ancienne société; cet inventaire continuera à être annexé au présent acte de société pour servir et valoir ce que de raison; le tout a été estimé contradictoirement entre les soussignés la somme de dix-huit mille francs.

M. Balzac ayant, sur l'apport de sa mise de fonds social et celle de Madame de Berny, toutes deux ensemble,

égales à celle de M. Laurent et stipulées dans l'acte de constitution de la société dissoute, versé la somme de quinze mille quatre cent quatre-vingt francs 50 centimes et leur mise sociale restant la même, il ne se trouve plus obligé que de verser celle de deux mille cinq cent dix-neuf francs 50 centimes, d'ici au premier août prochain au fur et à mesure des besoins de la société, pour parfaire la somme de neuf mille francs qui constituaient son apport.

Article 4

Chacun des associés demeure chargé de ses dettes personnelles. Si la société jugeait convenable de payer la dette personnelle de l'un des associés, il perdrait pendant tout le tems qui s'écoulerait entre l'acquittement de la dette et le rétablissement de la somme payée, à la caisse, une portion dans la part de ses bénéfices, au prorata de la somme payée; cette réduction de sa part dans les bénéfices n'aurait lieu qu'autant qu'il serait plus de quatre-vingt-dix jours à rétablir la somme payée pour lui.

Article 5

Le siège de la société continuera à être fixé rue des Marais St Gn, n. 17, dans l'établissement de Monsieur Balzac.

Article 6

En leur qualité d'associés en nom collectif, MM. Laurent et Balzac auront des droits égaux à la gestion et à l'administration de l'établissement en tout ce qui concernera les détails tels que marchés, achats, fabrication, correspondance, comptabilité, etc. Mais cependant, M. Laurent aura particulièrement la direction de la fabrique et des ateliers, achats en matière, ventes, etc., et, afin de faciliter la surveillance des ateliers, la société continuera à loger M. Laurent dans l'établissement.

M. Balzac tiendra la caisse, les écritures, la comptabilité et sera chargé de tous les mouvemens de fonds, négociations, etc.

Les livres continueront d'être tenus en parties doubles. M. Laurent promet par ces présentes de s'occuper de la direction des ateliers de la dite fonderie, exclusivement à toute autre entreprise commerciale du même genre ou de

quelque nature que ce soit; et les effets de l'infraction à la présente obligation seront réglés ci-après, article 18.

Néanmoins, M. Laurent pourra autoriser Mad^e Laurent, son épouse, ou ses enfans à entreprendre le commerce, pourvu qu'ils soient séparés de biens avec lui, de manière à ce qu'ils ne puissent engager la présente société et que le commerce par eux entrepris ne soit pas du ressort de la fonderie et de tout ce qui la concerne; ne seront pas considérés comme une dérogation au présent article, les services que M. Laurent pourra rendre soit à ses amis, à l'étranger ou en province, lorsqu'ils seront purement gratuits et non préjudiciables à la présente société.

ARTICLE 7

Les associés partageront, aux époques qui seront déterminées ci-après, les bénéfices par moitié, savoir : M. Laurent, une moitié et M. Balzac et Madame de Berny, l'autre moitié par portions égales; ils subiront les charges et les pertes dans les mêmes proportions.

ARTICLE 8

Les charges de la société se composeront : 1° du loyer entier du local qui sera occupé par la fonderie; 2° des impositions et de la patente de la fonderie; 3° des paiemens à faire aux ouvriers; 4° de l'acquittement de sommes dues pour acquisitions faites par la Société et pour les besoins de la fabrication.

ARTICLE 9

Indépendamment des charges ci-dessus stipulées, les associés gérans auront le droit de prélever la somme de quatre mille huit cents francs par année pour leurs besoins personnels, à savoir : deux mille quatre cents francs pour M. Laurent et deux mille quatre cents francs pour M. Balzac; lequel prélèvement sera considéré comme une charge sociale.

M. Laurent ne supportera personnellement qu'une charge nouvelle de quatre cents francs sur le prix du logement qui lui est donné par la société.

ARTICLE 10

Tous les ans, au mois de septembre, il sera fait un inventaire régulier de l'actif et du passif de la société, à

l'effet de constater les bénéfices ou les pertes. Cet inventaire contiendra le prix exact de chaque objet nouvellement acquis et les objets anciens seront portés au prix fixé dans l'apport de Mons. Laurent. Les objets nouvellement acquis subiront tous les quatre ans une dépréciation de quinze pour cent. Les objets qui périssent par l'usage disparaîtront de l'inventaire. Les objets anciens subiront aussi, tous les quatre ans, une dépréciation de cinq pour cent.

Les bénéfices à partager se composeront de toutes les valeurs pécuniaires liquides qui se trouveront en caisse et dont un quart au moins devra rester pour le service de l'année courante.

Article 11

La raison de commerce sera : Laurent et Balzac.

Article 12

M. Balzac, étant spécialement chargé de la caisse et du maniement des fonds, pour que les effets de commerce, obligations, traites, brefs engagemens, endossemens que les besoins de la société nécessiteront soient obligatoires pour elle, ils ne devront être souscrits que par M. Balzac qui aura seul la signature sociale; et la société ne sera engagée qu'autant que les signatures auront été données pour cause de valeurs à elle fournies et résulteront des opérations inscrites sur les registres.

Article 13

La société sera dissoute : 1° par l'expiration du terme de douze années; 2° par l'infraction dont il a été parlé à l'article 6 des présentes. La société pourra être dissoute : 1° par la mort de M. Laurent, mais sous les conditions qui seront stipulées dans les articles 15 et 16; 2° par le décès de M. Balzac, sous les conditions stipulées dans l'article 17.

Article 14

Lors de la dissolution de la société par l'expiration des douze années, les associés s'entendront, à cette époque, sur le meilleur mode de liquidation à intervenir; mais, dans tous les cas, le matériel composant le fonds social ne pourra jamais être partagé en nature que d'un consentement unanime.

ARTICLE 15

Arrivant le décès de M. Laurent, la dissolution de la société n'aura lieu que sous l'empire des clauses et conditions suivantes : ses héritiers auront la faculté de continuer l'association sur les bases du présent acte de société, sous la condition du prélèvement dont il sera ci-après parlé. Ils auront le délai d'un mois pour exercer cette faculté. Le mois expiré, ils seront tenus d'opter entre la continuation de la société et le remboursement qui va être stipulé ci-dessous : ce délai d'un mois ne commencera à courir qu'à partir de la présentation par les associés restant d'un état de situation de l'actif et du passif de la société, lequel sera basé sur le précédent inventaire. M. Balzac aura un délai d'un mois pour présenter cet état de situation. Si les héritiers de M. Laurent continuent l'association, ils n'auront pas droit à la portion du prélèvement stipulé dans l'article 9 et revenant à M. Laurent comme associé gérant; ce prélèvement sera affecté au paiement de l'individu qui sera commis à son lieu et place. Les héritiers de M. Laurent seront tenus de n'être représentés que par une seule personne; et dans le cas où il ne se trouverait pas d'héritiers du nom de Laurent, la raison sociale serait Balzac et Cie. Les héritiers de M. Laurent seront également tenus de rester associés par moitié comme leur auteur et sous son nom, d'après les bases du présent acte de société, pendant le laps de temps qui s'écoulerait entre le décès de M. Laurent et leur option pour le remboursement qui va être stipulé. La société ne sera dissoute et la liquidation ne commencera qu'à dater du jour où ils auront signifié à M. Balzac qu'ils n'entendent pas continuer l'association. Si les héritiers renoncent à la faculté qui leur est laissée de continuer la dite société, ils ne pourront rien exiger autre chose que le remboursement intégral du capital représentant leur portion d'intérêt, lequel capital sera fixé d'après un inventaire qui sera fait dans la même forme et par les mêmes moyens que ceux employés pour l'inventaire annuel, prélèvement fait du fonds nécessaire à l'acquittement des dettes de la société et sauf l'encaissement de tout ce qui pourra lui être dû.

La liquidation faite et le capital fixé, M. Balzac aura la faculté de jouir d'un délai de quatre années pour effectuer le remboursement dudit capital en huit paiements égaux qui se feront de six mois en six mois avec intérêts à six pour cent par an, qui commenceront à courir du jour où, la liquidation terminée, le capital aura été fixé.

Article 16

Les clauses et conditions stipulées dans l'article précédent, quant à la continuation de la société, ne concernent que les enfans légitimes de M. Laurent. Sa veuve aura les mêmes droits mais au cas seulement où elle ne convolerait pas en secondes noces. Les héritiers collatéraux, créanciers ou ayant cause autres que la veuve et les enfans légitimes de M. Laurent seront tenus d'accepter le remboursement tel qu'il est stipulé dans l'article précédent et d'après les mêmes bases. Dans ce cas, la société serait dissoute immédiatement après le décès de M. Laurent.

Article 17

Arrivant le décès de M. Balzac, ses héritiers ou ayant cause seront soumis aux conditions stipulées pour les héritiers Laurent dans les articles 15 et 16, sous les modifications suivantes : Pendant les deux mois qui peuvent s'écouler entre le décès de M. Balzac et l'option laissée à ses héritiers, la société sera gérée par M. Laurent, sous sa seule responsabilité ; il aura la signature sociale et ne pourra en faire usage que pour les endossemens. Dans le cas où les héritiers de M. Balzac jugeraient convenable de vendre son imprimerie, M. Balzac réserve spécialement à ses héritiers, ce qui est accepté par M. Laurent, le droit de vendre également leur portion d'intérêt dans la présente société, et M. Laurent serait tenu d'accepter les successeurs de M. Balzac comme associés gérans aux mêmes conditions et sur les mêmes bases que celles stipulées dans le présent acte de société, sauf les modifications apportées à la signature sociale qui seront réglées à l'amiable. De son côté, M. Laurent aura le droit d'arrêter l'effet de cette dernière clause en payant aux héritiers de M. Balzac une plus-value qui ne pourra, dans aucun cas, excéder le quart du capital social qui leur reviendra.

ARTICLE 18

La dissolution ayant lieu par l'infraction dont il a été parlé dans l'article six, M. Laurent subirait la perte entière de sa portion de capital.

ARTICLE 19

Dans le cas où, dans l'intérêt de la présente association, les associés jugeraient convenable d'augmenter le fonds social, chacun desdits associés, même le commanditaire, serait tenu de contribuer, au prorata de sa mise sociale, à ce versement qui sera simultané et fait en espèces.

Fait en triple expédition, à Paris, le trois février mil huit cent vingt-huit.

Approuvé l'écriture ci-dessus et des autres parts :

L.-A.-L. HINNER DE BERNY.

Approuvé l'écriture ci-dessus :

H. BALZAC.

Approuvé l'écriture ci-dessus :

LAURENT.

Enregistré, à Paris, le neuf février 1828, f° 96 v°, c. 5, 6, 7 et 8. Reçu cinq francs 50 cent.

Cette expédition porte en outre que le dépôt légal des pièces de la société a été fait le vendredi 15 février 1828 au greffe du Tribunal de commerce.

L'insertion concernant la formation de la Société Laurent et Balzac a été enregistrée le 6 février 1828, sous le n° 3840, au livre de caisse du *Journal général d'affiches*.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 260, fol. 37.)

---

[74] DÉPOT LÉGAL DES PIÈCES DE LA SOCIÉTÉ LAURENT ET BALZAC

15 février 1828.

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de Commerce de la Seine, séant à Paris.

Du vendredy quinze février mil huit cent vingt-huit.

Aujourd'hui est comparu au greffe de ce tribunal le

sieur Jean-François Laurent, fondeur en caractères, demeurant à Paris, rue des Marais, numéro dix-sept.

Lequel, en conformité des articles quarante-deux, quarante-trois et quarante-quatre, livre premier, titre troisième du Code de commerce, requiert le dépôt, l'enregistrement et l'affiche d'un acte de société fait à Paris, sous seing privé, le trois février présent, enregistré le neuf du dit par le sieur Labouret qui a reçu la somme de cinq francs cinquante centimes.

Entre ledit comparant, d'une part, et le sieur Honoré Balzac, demeurant à Paris, rue des Marais, numéro dix-sept, d'autre part :

Desquels dépôt, enregistrement et affiche à la salle d'audience à l'instant fait il a été, audit sieur Laurent comparant ce requérant, donné acte, pour servir et valoir ce que de raison ; sera ledit acte transcrit en fin de la présente expédition et restera pour minute au greffe du dit tribunal et a le dit sieur Laurent signé avec nous greffier après lecture faite.

Signé : Laurent et Ruffin.

En marge de la minute est écrite la mention d'enregistrement dont la teneur suit :

Enregistré, à Paris, le vingt-cinquième jour du mois de février mil huit cent vingt-huit, reçu la somme de quatre francs cinquante-cinq centimes.

Signé : Gobert.

Au greffier, douze centimes.

Suit la teneur de l'acte déposé.

Extrait d'un acte, sous signatures privées, en date du troisième jour du mois de février présent, enregistré le neuvième jour du mois de février mil huit cent vingt-huit, folio quatre-vingt-seize verso, cases cinquième, sixième, septième et huitième, par le sieur Labouret qui a reçu la somme de cinq francs cinquante centimes.

Il appert qu'il y a société entre Monsieur Jean-François Laurent, fondeur en caractères, demeurant à Paris, rue des Marais, numéro dix-sept, et Monsieur Honoré Balzac, imprimeur, même demeure, pour l'exploitation de la fonderie des caractères d'imprimerie.

La durée de la société sera de douze années à partir du premier août mil huit cent vingt-sept.

La raison sociale est Laurent et Balzac. Le fonds social se compose de trente-six mille francs dont neuf mille francs sont fournis par un associé commanditaire[1].

Monsieur Honoré Balzac a seul la signature sociale et la société ne sera engagée qu'autant que les effets de commerce, obligations, traites, engagemens, endossemens souscrits par lui seul auront été contractés pour des valeurs fournies ou à fournir à la société et résultant d'opérations inscrites sur les livres de commerce.

Paris, ce six février mil huit cent vingt-huit.

Pour extrait, ainsi signé : LAURENT et BALZAC.

Au-dessous est écrite la mention d'enregistrement dont la teneur suit :

Enregistré, à Paris, le neuvième jour du mois de février mil huit cent vingt-huit, folio quatre-vingt-seize verso, case neuf. Reçu un franc dix centimes, dixième compris.

Signé : LABOURET.

Délivré par moi, greffier soussigné :

Pour extrait conforme,
RUFFIN.

Insertion a été faite dans le *Constitutionnel* du vendredi 15 février 1828, n° 46, à la dernière colonne de la quatrième page.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 260, fol. 54.)

---

[75] DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ LAURENT ET BALZAC

16 avril 1828.

Entré les soussignés :

Jean-François Laurent, fondeur en caractères, demeurant à Paris, rue des Marais St Gn, n° 17, d'une part, et

1. Mme de Berny.

Honoré Balzac, imprimeur, même demeure, d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

La société formée entre eux par acte sous seing privé du trois février dernier, enregistré le neuf du dit mois sous la raison Laurent et Balzac pour la fonderie des caractères d'imprimerie, est et demeure dissoute à compter de ce jour.

ARTICLE 2

M. J.-F. Laurent est nommé liquidateur de la dite société.

ARTICLE 3

MM. Laurent et Balzac se quittent et déchargent réciproquement de toutes obligations l'un envers l'autre.

Fait double, à Paris, le seize avril mil huit cent vingt-huit.

Approuvé l'écriture ci-dessus :

H. BALZAC.

Approuvé l'écriture ci-dessus :

LAURENT.

Cet acte a été enregistré à Paris, le 17 avril 1828, f° 175 v°, c. 9, 5 fr. 50.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 260, fol. 71.)

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de commerce du département de la Seine, séant à Paris.

Du jeudy vingt-quatre avril mil huit cent vingt-huit.

Aujourd'hui est comparu au greffe de ce tribunal le sieur Jean-François Laurent, fondeur en caractères, demeurant à Paris, rue des Marais, faubourg Saint-Germain, numéro dix-sept.

Lequel, conformément aux articles quarante-deux, quarante-trois et quarante-quatre et quarante-six, livre premier, titre troisième du Code de commerce, requiert le dépôt, l'enregistrement et l'affiche de l'extrait enregistré d'un acte de dissolution de société fait, à Paris, sous seing privé, le seize du courant, enregistré le dix-sept du dit par le sieur Labouret qui a reçu la somme de cinq francs cinquante centimes.

Entre le dit comparant, d'une part : et le sieur L. Honoré Balzac, imprimeur, demeurant à Paris, rue des Marais Saint-Germain, numéro dix-sept, d'autre part.

Desquels dépôt, enregistrement et affiche à la salle d'audience à l'instant faite il a été audit sieur Laurent, comparant ce requérant, donné acte pour servir et valoir ce que de raison; sera ledit acte transcrit en fin de la présente expédition et restera pour minute au greffe du dit tribunal et a le dit sieur Laurent signé avec nous greffier après lecture faite.

Signé : LAURENT et RUFFIN.

En marge de la minute est écrite la mention d'enregistrement dont la teneur suit :

Enregistré, à Paris, le septième jour du mois de mai mil huit cent vingt-huit, reçu la somme de quatre francs cinquante-cinq centimes.

Signé : JAMIN.

Au greffier, douze centimes.

Suit la teneur de l'acte déposé :

Extrait d'un acte, sous signatures privées, en date du seize avril présent, enregistré le dix-sept présent mois, folio cent soixante-quinze verso, case neuf, par le sieur Labouret qui a reçu la somme de cinq francs cinquante centimes.

Il appert que la société formée entre les sieurs Jean-François Laurent, fondeur en caractères, demeurant à Paris, rue des Marais, faubourg Saint-Germain, numéro dix-sept, et Honoré Balzac, aussi imprimeur, même demeure, pour l'exploitation de la fonderie des caractères d'imprimerie, par acte sous signatures privées, en date du trois février dernier, enregistré le dix-sept présent mois, folio cent soixante-quinze, est dissoute à compter dudit jour seize avril.

M. J. F. Laurent est nommé liquidateur.

Fait double, à Paris, le dix-septième jour du mois d'avril mil huit cent vingt-huit.

Au-dessous est écrit ce qui suit :

Approuvé l'écriture ci-dessus : Signé : LAURENT.

Approuvé l'écriture ci-dessus : Signé : BALZAC.

Au-dessous est encore écrite la mention d'enregistrement dont la teneur suit :

Enregistré, à Paris, le vingt-quatre avril mil huit cent vingt-huit, folio cent quatre-vingt-six verso, case deux, reçu un franc dix centimes; dixième compris. Signé : LABOURET.

Délivré par moi greffier soussigné

Pour extrait conforme

RUFFIN.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 260, fol. 56.)

---

[76] FORMATION DE LA SOCIÉTÉ LAURENT ET DE BERNY

16 avril 1828.

D'un acte en date du seize avril présent mois, enregistré le dix-sept par Labourey (*sic*) qui a reçu seize francs six centimes, fait sous signatures privées entre M. Jean-François Laurent, fondeur en caractères d'imprimerie, rue des Marais-Saint-Germain, numéro dix-sept, et M. de Berny fils, Lucien-Charles-Alexandre, mineur, mais émancipé d'âge suivant acte reçu par le juge de paix du douzième arrondissement de Paris, le huit avril présent mois, enregistré et dûment autorisé par son père à l'effet de contracter la société dont il va être parlé;

La dite autorisation donnée suivant acte passé devant le même juge de paix, le douze avril courant, enregistré,

Laquelle autorisation est déposée au Tribunal de commerce avec le présent extrait pour être affichés ensemble;

Le dit de Berny fils, demeurant chez son père, rue d'Enfer-Saint-Michel, numéro cinquante-cinq,

Il appert :

Que les dits sieurs Laurent et de Berny ont formé une société en nom collectif pour l'exploitation de la fonderie de caractères d'imprimerie.

La durée de cette société est de douze années consécutives à partir dudit jour seize avril.

Le siège de l'établissement est rue des Marais-Saint-Germain, numéro dix-sept.

La raison sociale est « Laurent et de Berny ».

Mr de Berny a, seul, la signature sociale, mais cependant, par convention expresse entre les dits associés. Mr de Berny ne devra faire usage de la signature que dans cinq années à partir du dit jour seize avril mil huit cent vingt-huit, c'est-à-dire le seize avril mil huit cent trente-trois.

Par acte passé le dix-huit courant, par-devant maître Mignotte et son collègue, notaires royaux à Paris, Mr de Berny a délégué à Mr A.-F. Huet, employé dans leur établissement et demeurant à Paris, au faubourg Saint-Denis, numéro cent cinq, l'autorisation de signer le nom de la raison sociale « Laurent et de Berny » pendant les cinq susdites années, en le constituant son mandataire général et spécial pour toutes les opérations de la société dont la gestion lui était attribuée par l'acte social.

Fait double, à Paris, le vingt avril mil huit cent vingt-huit.

Signé : LAURENT.

Signé : DE BERNY.

Le dit acte enregistré, à Paris, le vingt-quatre avril mil huit cent vingt-huit, folio cent quatre-vingt-cinq, case troisième, par le receveur qui a perçu un franc dix centimes décimes compris et déposé au Tribunal de commerce de la Seine, suivant procès-verbal en date du vingt-six avril mil huit cent vingt-huit, enregistré.

(*Archives du Greffe du tribunal de commerce de la Seine.*)

APPENDICE VIII

LA FAILLITE ET LES DETTES

[77] BILLET DE BALZAC A M. VOISIN

Imprimerie
de
H. Balzac,
rue des Marais S.-G., n° 17.

Paris, le 17 juillet 1828.

M. Balzac salue bien Monsieur Voisin, il le prie d'avoir la complaisance de prendre demain l'heure de midi pour la saisie que Monsieur Prestat compte faire.

Command^t^.	8,85
Saisie.	12,40
	21,25
Autre command^t^.	10,40
	31,65

Suscription du billet : Monsieur Voisin, huissier, rue des Lavandières-Ste-Opportune, n° 24.

Le 28 octobre 1828, un sieur Martin, agissant au nom de M. Voisin, huissier, donne reçu à M. Sédillot des trente et un francs 65 cent. montant des frais détaillés ci-dessus.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 1re partie, fol. 218.)

[78] LETTRES DE Mme BALZAC MÈRE A M. SÉDILLOT

[*1828*].

Mon cher cousin, faites tout votre possible pour que nous évitions que l'affaire arrive à la connaissance de mon pauvre mari, faites valoir ses 83 ans, qu'il ne peut se déplacer, etc., etc.; j'ai une procuration générale un peu ancienne, mais je puis encore m'en servir pour signer, dans le cas, comme autorisée. Évitons à ce bon père le chagrin qu'il ressentirait de tout cela.

Faites valoir que le bien est de mon côté, qu'il n'y a que moi qui peux répondre ou renoncer; mon mari n'a que des rentes viagères. On n'a pas besoin de sa signature; dans sa convalescence, épargnons-le, le plus que nous pourrons.

Je m'en rapporte à vous sur tout ce que vous ferez, je vous le répète. Dites-moi quand il faudra aller à Paris; je veux ne pas même faire faire ici la procuration. S'il vous en faut une, j'irai chez votre notaire à Paris; je ne veux pas même aller chez le mien.

Adieu, cher cousin, la petite va un peu moins mal.

Vous feriez peut-être bien de demander à Honoré les reçus de toutes les sommes que j'abandonne, et dont je réponds; du reste, je m'en rapporte à vous sur tout.

[Balzac, née Sallambier.]

Lettre adressée à M. Charles Sédillot.

(*Arch. de M. Sédillot.*)

---

[79] A Monsieur Sédillot, rue des Déchargeurs, n° 10.

Versailles, le 20 juillet à 11 heures [1828].

Mon cher cousin, nous recevons à l'instant votre lettre et m'empresse d'y répondre. Votre amitié et votre intervention dans notre malheureuse affaire est la seule consolation que je pouvais recevoir.

Je vous autorise, mon cher cousin, à prendre tous les engagements qui vous paraîtront nécessaires pour terminer l'affaire de mon fils aîné, comme vous le feriez pour

vous-même ; m'engageant à reconnaître tout ce que vous ferez, notamment pour la renonciation aux sommes qui peuvent nous être dues, et pour la garantie de ma part du règlement d'ouvrages qui restent à faire, et qui doivent être employés aux payements arriérés des ouvriers. M'en rapportant entièrement à vous, j'attendrai votre avis pour me rendre à Paris signer toutes les conditions que vous aurez souscrites pour moi.

Recevez, cher cousin, et mes remercîments et l'expression de ma reconnaissance pour vos bons offices dans cette circonstance malheureuse.

Toute à vous,
BALZAC, née SALLAMBIER.

(*Arch. de M. Sédillot.*)

---

[80] ÉTAT DE LA SITUATION
DU SIEUR HONORÉ BALZAC
Imprimeur
demeurant à Paris, rue des Marais, n° 17,
faubourg St-Germain[1].

PASSIF

Créances par billets et obligations.

Barbier, rue de Vaugirard, n° 17. maison Baudouin					12 000 »
Laurens, à Villers-Cotteret					30 000 »
Templier, quai de Gèvres, n° 20.	15 juillet	1828	477 »		683,25
	15 août	—	206,25		
Constant Chantpie, Palais-Royal, Galerie de bois, n° 264	1° 30 juin	—	356,15		2 563,15
	2° 30 juin	—	500 »		
	3° 30 juin	—	357 »		
	4° 15 août	—	350 »		
	5° 30 septembre		1000 »		
Auguste Prestat, rue de la Poterie.	30 juin	1828			325,90
V° Cavaignac, rue St-Julien-le-Pauvre	1° 30 juin	—	400 »		1 095 »
	2° 15 février	1829	695 »		
Lacroix, rue du Cherche-Midy	15 juillet	—			130 »
De Berry, papetier rue St-Séverin.	15 juillet	—			249,05
			A reporter.		47 066,35

1. M. Sédillot a annoté cet état à l'encre rouge ; ses annotations sont imprimées ici en caractères italiques.

	Report.		47 066,35
Wadington	15 juillet —		196,97
Dupré.	15 juillet —		170 »
Prosper Chaput, papetier, rue St-André-des-Arts.	17 juillet —	400 »	2 915 »
	17 août —	400 »	
	17 septembre	400 »	
	17 octobre	450 »	
	31 octobre	500 »	
	25 décembre	650 »	
	31 mai —	115 »	
Drevet, papetier, rue d'Anjou-Dauphine.	31 juillet —	700 »	1 140 »
	15 août —	440 »	
Firmin Didot, rue Jacob.	31 juillet —	864 »	4 048 »
	30 septembre	1000 »	
	15 novembre	1000 »	
	31 décembre	1184 »	
Barbier, serrurier	31 juillet —	200 »	400 »
	30 septembre	200 »	
Maheu, Jean	31 juillet —	200 »	400 »
	17 septembre	200 »	
Giroudot, mécanicien, rue du Val-de-Grâce.	8 août —	1000 »	2 700 »
	31 janvier —	750 »	
	28 février —	500 »	
	30 avril —	450 »	
Montgolfier, rue St-Germain, n° 14. .	15 août —	324 »	2 690,50
	15 septembre	1000 »	
	28 février —	366,50	
	15 mars —	1000 »	
Durouchail, graveur, rue des Grands-Augustins, n° 25	15 août —	500 »	1 000 »
	15 octobre —	500 »	
Oudot, rue de Vaugirard, n° 122 . . .	20 août		306,70
Cuisin, rue de la Harpe, n° 13	31 août —	244,80	874,50
	31 janvier —	629.70	
Lamothe, rue St-Germain-des-Prés, n° 9.	31 août —		136 »
Beaurain, rue.	1 octobre —		150 »
Lecœur, rue	15 octobre —		157,10
Malher et Cie, passage Dauphine. . .	15 octobre —	1000 »	1 661 »
	31 octobre —	661 »	
Henry Didot, Legrand et Cie, rue de Vaugirard	31 octobre —		695,45
Henry Prestat, rue des Bourdonnais, n° 9.	30 novembre	400 »	800 »
	31 janvier —	400 »	
Fauqueux, rue de Richelieu, n° 18 . .	30 novembre	733 »	2 266 »
	31 janvier —	601 «	
	28 février —	932 »	
Hanu, rue	25 décembre		848 »
Hy, rue Poupée	31 janvier 1828		123 »
Cabany, rue Ste-Avoie (en faillite) . .	28 février —		435,25
Delmas, rue du Chemin-Verd, n° 2			500 »
			71 659,82

Report		71 659,82

Créanciers par factures.

Oudot, marchand de bois, rue de Vaugirard, n° 2.		68,60
Meyé.	*500*	400 »
Giroudot		200 »
Montgolfier, quai de la Cité		119 »
Gagné, quai de Gèvres, n° 10	*539,95*	500 »
Hy, rue Poupée		59 »
Orcaly[1], marchand de plâtre.		50 »
Cornuault et Poret, rue du Four-St-Honoré, n° 9		170 »
Lacroix, rue du Cherche-Midy, n° 20.		130 »
Prestat Henry (frais de bail). *Payé par Ch. Séd.*		269,50
Joson et Chauvet, rue Courte-Affaire.	*112,95*	441 »
Cuisin, rue de la Harpe, n° 13		167 »
Montgolfier, rue de Seine	*508*	600 »
Fradelisy		648 »
		75 481,92
M. et Mad. Balzac, à Versailles.		37 600 »
		103 081,92[2]

Certifié véritable, le seize août mil huit cent vingt-huit.
H. Balzac. Meyé. Barbier.

3 822,10

Actif estimé approximativement ainsi qu'il suit :

1° Brevet	22.000
2° Matériel de l'inventaire de 1827, fonte 18 513[1] 14.	16.000
3° Acquisitions de fonte du 1er juillet 1827 au 1er juillet 1828. Environ 10 000 l., au prix commun de 2 fr. 50	11.000
4° Fonte montée au 1er juin 1827.	500
5° Presses au 1er juin 1827.	8.000
6° Mobilier industriel dans lequel se trouve (*sic*) 155 châssis en fer. . . .	4.000
7° Acquisitions présumées depuis le 1er juillet 1827 jusqu'au 1er juillet 1828 dont 80 châssis environ.	3.000
8° Compositions conservées.	2.500
	67.000

Certifié véritable comme [compte?]
H. Balzac,
Meyé, Barbier.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 2.)

1. Ce nom est écrit ailleurs *Orzali* par Balzac.
2. L'erreur d'addition existe ainsi dans l'original. Le total devrait être de 113.081,92.

[81] VENTE DE L'IMPRIMERIE A BARBIER

12 août 1828.

Entre les soussignés, créanciers sérieux et légitimes du sr Balzac, d'une part,

Et le dit sr Honoré Balzac, imprimeur, demt à Paris, rue des Marais, no 17, d'autre part,

2o Le sr Barbier, employé, demt à Paris, rue du Plâtre-St-Jacques, no 24, encore d'autre part,

3o Et le sr Balzac, propriétaire, demt à Versailles, et la dame son épouse de lui autorisée à l'effet des présentes et, en outre, sa mandataire spéciale, suivant acte devant Me Guiffrey, notaire à Paris, en présence de témoins, le douze août mil huit cent vingt-huit, enregistrée, encore d'autre part,

A été dit, convenu et arrêté ce qui suit[1] :

Art. 1er. — Mr Balzac vend, cède, transporte et abandonne, du consentement de MM. les créanciers soussignés, à Mr Barbier, ce acceptant, pour lui, ses héritiers et ayant cause, son fonds de commerce d'imprimerie, matériel, fonte, presses, mobilier industriel, marchandises, papier blanc, ses droits au brevet d'Imprimeur, et enfin tout ce qui dépend du commerce de l'imprimerie exploité par le dit sr Balzac.

Art. 2me. — La présente vente est faite moyennant la somme de soixante-sept mille francs, laquelle sera payée par M. Barbier,

Savoir : aux créanciers porteurs de billets relatifs au commerce d'imprimerie la somme de.	29,650 fr. 82
2o Aux créanciers par factures et comptes courants environ celle de	2 500 »
	32 150 fr. 82

3o A M. Laurence (*sic*) à valoir sur le montant de sa créance vingt-deux mille huit cent quarante-neuf francs 12 c. mais avec

1. Les annotations faites à l'encre rouge par M. Sédillot sur ce traité sont imprimées ici en caractères italiques.

intérêts des dits 22 849 f. 12, le tout dans le terme des conventions prises avec lui le quatre avril 1826	22 849 fr. 12
4° Et la somme de douze mille francs qui servira à éteindre les obligations souscrites par ledit s^r Balzac, au profit du s^r Barbier .	12 000 »
Somme égale . . .	67 000 fr. 94 (*sic*)

Art. 3me. — La somme de vingt-neuf mille six cent cinquante francs 82 cent. et deux mille cinq cents, au total trente-deux mille cent cinquante francs 82 cent., nécessaire pour payer les créanciers porteurs de billets, factures et comptes courants, sera payée par M. Barbier à MM. les créanciers, acceptant, en six paiements, savoir : le premier qui sera d'un sixième dans six mois à compter du jour où tous les créanciers auront signé les présentes, le second qui sera d'un sixième, six mois après le premier paiement et ainsi de suite de six mois en six mois, le tout sans intérêts. Les fonds seront versés entre les mains des commissaires ci-après nommés qui les répartiront aux créanciers.

Comme la somme de trente-deux mille cent cinquante francs 82 cent. ci-dessus sera insuffisante pour désintéresser les créanciers porteurs de titres, factures et comptes courants, Mr Balzac s'engage à parfaire la somme qui sera nécessaire pour payer le surplus qui est fixé à la somme de deux mille deux cent vingt-neuf francs, c'est-à-dire que le s^r Balzac se charge du paiement des créances ci-après, savoir :

Aux sieurs Buisson	*Payé à c^e 500*	800
Déro	*payé*	350
Fleuriet.		86
Chaumont.	*payé 150* — *150* — *100*	300 (*sic*)
Sédillot.	*débité*	187
Chanu	*payé*	300
Nacquart	*payé*	206
	Fr.	2 229

Lesquels créanciers ont déclaré conserver Mr Balzac seul pour débiteur et renoncent à exercer toute espèce de droits contre le s^r^ Barbier.

Art. 4me. — M^r^ et M^de^ Balzac, père et mère du s^r^ Balzac, renoncent à jamais à exercer aucune répétition contre le s^r^ Barbier, ni sur l'actif qui lui est vendu à raison de leur créance contre leur fils s'élevant à trente-sept mille six cents francs, réservant néanmoins tous leurs droits contre ce dernier, lesquels ils exerceront comme bon leur semblera.

Art. 5me. — A l'égard du remboursement des créances diverses, Mr Balzac les abandonne à Mr Barbier, à la charge par lui de payer ce qui est dû aux ouvriers, mais, à cet égard, il sera pris des arrangements particuliers à l'effet d'assurer au premier la rentrée de la dite créance et au second qu'il ne sera pas inquiété ultérieurement par les dits ouvriers. Mr Barbier prendra avec les dits ouvriers tels arrangements que bon lui semblera pour le paiement qu'il s'engage de leur faire.

Art. 6me. — Mr Balzac s'engage à payer à Mr Laurence (*sic*) tout ce qui lui restera dû après paiement de vingt-deux mille huit cent quarante-neuf francs 12 cent. que Mr Barbier doit lui payer sur le dit principal, laquelle somme, restant due, ne sera imputable que sur les derniers termes de la dite créance, mais portera intérêts ainsi qu'il est stipulé en son titre de créance, ce qui est accepté par Mr Laurence (*sic*) qui consent à n'avoir plus que le dit s^r^ Balzac p^r^ débiteur du dit surplus de prix, consentant à décharger Mr Barbier de toutes choses à ce relatives.

Art. 7me. — Mr Barbier s'engage en outre à rembourser à Mr Balzac la somme de deux mille francs pour les six mois payés d'avance pour les loyers, comme aussi il s'engage à prendre les papiers blancs étant en magasin, évalués par M. Balzac à la s^me^ de mille francs, mais sauf l'estimation qui sera faite à cet égard.

Les dites sommes seront payées à Mr Balzac par sixième de six mois en six mois et sans intérêts, comme il est dit en l'article troisième ci-dessus.

Sur les premiers sixièmes Mr Barbier retiendra : 1° ce qu'il sera tenu de payer pour contributions arriérées dues par Mr Balzac; 2° la sme de mille francs pour le terme des loyers échus le quinze juillet mil huit cent vingt-huit et dus par Mr Balzac; 3° tout ce qui sera payé aux créanciers porteurs de factures et ctes courants au-dessus de la sme de deux mille cinq cents francs ci-dessus.

Art. 8me. — Mr Balzac s'engage à faire à Mr Barbier le transport du bail des lieux où il exploite le dit établissement et à faire accepter le dit transport par le propriétaire, condition de rigueur et sans l'exécution de laquelle les présentes seront nulles et non avenues.

Art. 9me. — Faute par Mr Barbier de payer le premier ou l'un des subséquents paiements dans les délais ci-dessus fixés, il sera déchu du bénéfice du terme à lui accordé, et MM. les créanciers, désignés à l'art. 3me, rentreront dans la plénitude de leurs droits et action contre lui, pour le paiement de leur créance; ils pourront, en conséquence, exercer toutes les poursuites que bon leur semblera, faire vendre son établissement, le matériel et mobilier en dépendant et en partager le prix.

Art. 10me. — Pour veiller à l'exécution des présentes, Mrs les créanciers nomment pour commissaires MM. Alexandre Montgolfier et Malher, lesquels ont accepté et sont chargés de recevoir, à chaque échéance, les 6 versements que devra faire Mr Barbier, ainsi qu'il est dit ci-dessus, et en feront la répartition aux créanciers.

Les dits commissaires devront également surveiller les opérations du sr Barbier qui sera tenu de leur communiquer ses livres à toutes réquisitions et au moins tous les trois mois.

Et dans le cas où MM. les commissaires trouveraient que l'établissement du sr Barbier n'est pas conduit de manière à donner aux créanciers toute sûreté, ils devront réunir les créanciers, leur faire leur rapport, et alors Mrs les créanciers prendront telles mesures qu'ils jugeront convenable.

Art. 11me. — MM. les créanciers s'engagent dès à présent à suspendre toutes poursuites contre le sr Balzac et

le s^r Barbier, et s'obligent à retirer de la circulation tous les titres qu'ils auraient pu y mettre et, en tous cas, à garantir les s^rs Balzac et Barbier de toutes poursuites qui pourraient être exercées par des tiers ; ils réservent néanmoins tous leurs droits contre les coobligés aux titres dont ils sont porteurs autres que les s^rs Barbier et Balzac et ce sans novation.

Art. 12me. — Au moyen des présentes, M^rs les créanciers quittent et libèrent Mr Balzac et reconnaissent Mr Barbier pour leur seul débiteur.

Art. 13me. — Les présentes seront nulles et non avenues dans le cas où les créanciers n'y adhéreraient pas, et le brevet dont est propriétaire M. Balzac restera déposé entre les mains de Mr Sédillot, rue des Déchargeurs, n° 10, jusqu'à ce que le consentement à l'unanimité des créanciers ait été obtenu, et aussitôt il sera remis à M. Barbier.

Fait triple, à Paris, le seize août mil huit cent vingt-huit, dont un pour M. Barbier, un pour M. Balsac (*sic*), un pour M[1] qui sera remis aux créanciers.

Suivent les signatures : Malher et Cie ; Drevet ; Fauqueux ; Ve Lacroix [signé Lacriox] ; Ch. Sédillot ; Balzac, née Sallambier, tant en mon nom qu'en celui de mon mari comme porteur de sa procuration » ; J.-B. Cuisin ; Beaurain ; Giroudot ; Gagné ; Prosp. Chaput ; Meyé ; Dupré ; Templier ; veuve Cavaignac ; Beaulé fils, *pour la valeur de ma facture de six cent quarante-huit francs ;* Fradelizy neveu ; P.-L. Montgolfier ; Alex. Montgolfier ; H. Balzac ; Cornuault et Poret ; A. Prestat ; Jozon et Chauvet ; H. Didot *pour Firmin Didot père et fils ;* Le Grand et Cie ; Constant Chantpie ; Durouchail ; Ambr. Firmin Didot ; Alfred Waddington, *par procuration de M. A. Montgolfier ;* Bon Isnard ; Deberny ; Maheu ; Henri Prestat ; V de Boz ; Hanus ; Barbier, serrurier ; de Chaumont ; Laurens aîné ; Lamothe ; Floriet fils ; Buisson ; Nacquart ; Barbier.

1. Le nom est resté en blanc dans l'original.

Les signatures de MM.

1° Lecœur, créancier de la somme de.	157.10
2° Cabany	435.25
3° Constant Chantpie.	2563.15
4° Oudot.	375.30
5° Delmare.	500 »
6° Orzali.	50 »
7° Mme Chanu, *rue St-Louis-au-Marais, n°* 71. . .	300 »
Total : Quatre mille trois cent quatre-vingt francs cinquante centimes.	4380.50

Les signatures de deux tiers porteurs n'ayant pu être obtenues jusqu'à ce jour, Madame Balzac, tant en son nom personnel que comme fondée de la procuration sus énoncée du sieur son mari, promet et s'engage garantir Mr Barbier de tout recours de la part des dits créanciers ou de leurs tiers porteurs, s'obligeant à prendre avec eux telles conventions particulières qu'elle avisera ; et se réservant seulement, ainsi que Mr Barbier y consent, d'exercer, au lieu et place desdits créanciers, tous les droits qui résulteraient en leur faveur de l'acte qui précède, s'il était signé par eux pour le remboursement par sixième du capital de leurs créanciers.

Fait triple, à Paris, le seize août mil huit cent vingt-huit.

Approuvé l'écriture ci-dessus,
BALZAC, née SALLAMBIER.

Approuvé l'écriture ci-dessus,
H. BALZAC.

Approuvé l'écriture ci-dessus,
BARBIER.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 4.)

---

[82] CONVENTION ENTRE HONORÉ BALZAC, ANDRÉ BARBIER ET M. CHARLES SÉDILLOT

16 août 1828.

Entre les soussignés :

M. Honoré Balsac (*sic*), imprimeur, demt à Paris, rue

des Marais, n° 17, et M. André Barbier, employé, dem^t à Paris, rue du Plâtre St-Jacques, d'autre part.

3° M. Charles-Antoine Sédillot, négociant, dem^t à Paris, rue des Déchargeurs, n° 10, encore d'autre part.

Indépendamment des conventions arrêtées entre M. Barbier, M. Balzac et les créanciers de ce dernier par acte sous seing privé en date du 16 août 1828, il a été convenu ce qui suit entre les soussignés :

M. H. Balzac, outre les créanciers portés dans l'acte sus daté, doit aux ouvriers qui ont travaillé chez lui, une somme de quatre mille cinq cent vingt-sept francs 30 cent. suivant l'acte annexé à chacun des triples du présent.

Il destine à l'acquit de la dette les sommes à lui dues pour diverses impressions dont l'état, également ci-annexé, s'élève à, sauf erreur ou omission, environ six mille quatre cent vingt francs ; les factures des dites impressions ont été présentement remises à M. Barbier qui le reconnaît et se charge de faire régler, en présence de M. Balzac, ce qui est dû par les libraires et autres débiteurs dans le mois qui suivra la prise de possession de l'établissement dont il s'agit et s'engage à remettre les dits règlemens à M. Sédillot.

M. Sédillot, de son côté, s'engage à remettre, dans le délai de deux jours, à M. Barbier qui s'en charge la somme de onze cent trente un franc 82 cent. formant le quart de celle due aux ouvriers, et M. Barbier s'engage à justifier, dans le délai de huit jours, de la répartition qu'il aura faite de la dite somme aux ouvriers. Le reçu de M. Barbier de la dite somme de onze cent trente un francs 82 cent. sera échangé contre celui des ouvriers.

M. Sédillot s'engage, en outre, à remettre à M. Barbier la somme de trois mille trois cent quatre-vingt-quinze francs 48 cent. formant les trois autres quarts de celle due aux ouvriers et ce en trois payements de mois en mois, à la condition qu'avant le versement du second quart les règlemens des libraires et autres débiteurs lui seront fournis en totalité.

Ces règlemens devront être faits à l'ordre de M. Balsac (*sic*) ou de son mandataire spécial et à une année d'échéance au plus.

Fait triple, à Paris, le seize août mil huit cent vingt-huit.

Approuvé l'écriture
H. Balzac.

Approuvé l'écriture
A. Barbier.

Approuvé l'écriture
ci-dessus et des autres parts.
Ch. Sédillot.

J'ai reçu de M. Sédillot la somme de onze cent trente un francs quatre-vingt un centimes pour le premier quart relaté dans l'acte ci-dessus.

Paris, ce seize août 1828.

A. Barbier.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 10.)

La pièce qui suit est l'acte don il est question dans le second paragraphe de l'arrangement ci-dessus :

[83] *Relevé général des sommes dues aux ouvriers de M. Balzac depuis le 17 mai 1828 jusqu'au 12 juillet 1828.*

Compositeurs.	
Bertemy	899,20
Huette	49 »
Alexandre Pisseau	61 »
Thomas	43 »
Marelle	320,75
Regnaud	217,95
Bouillot (pour d'autres)	4,90
Marchand	90,40
Lenord	62,35
Presses.	
Lavaud et Fournier	319,40
Cruzel et Lousteau	188,55
Labruyère et Compagnon	319,80
Mifflièz père et fils	221,60
Lormant et Lebon	133,50
Lebon et George	46,75
Lorrin (avec d'autres)	67,80
Chevilièz	13 »
Nuée	16,50
Fouqueray	9 »
A reporter	3084,45
Report	3084,45
Conscience.	
Lecorney	120 »
Bouillot	237,75
Blanc	29 »
Bouillon	80 »
Bordier	56 »
Bève	8 »
Stéréotypie.	
Haran	50 »
Derrieu	72 »
Gittlif	50 »
Magasin.	
Mde Huette	53,40
Prote.	
Noguès	235 »
Collection du droit Français.	
Girard	451,70
	4527,30

Sauf erreur ou omission.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 12.)

État des recouvrements.

MM. Ladvocat et Duffey	1940 »
Isambert	768 »
Froment et Lequin	359 »
Prosper Froment	300 »
Baudouin	1053 »
Cassel	1500 »
	5920 »
Sommes saisies par M. Girard entre les mains de M. Malhers (*sic*)	500 »
	6420 »

Annexé à l'acte
H. Balzac.

Annexé
Barbier.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 12.)

[84] *Supplément du relevé général des sommes dues aux ouvriers de l'imprimerie de M. Balzac.*

MM. Girard, omission de la retenue pour les ouvriers de la Collection, etc.	95 »
Blanc, erreur sur la somme due	38 »
Bertemy	16 »
Marelle	36 »
Huette	5 »
Thomas	10 »
Labruyère	10 »
Blanc	9 »
Harang	23 »
Bouillot	76 »
Darbac	8 »
Hucrot	6 »
Vermont	12 »
Gittliff	24 »
	368f »

Paris, 21 août 1828.

Noguès, prote.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 13.)

[85] LETTRE DE BALZAC PÈRE
A. M. SÉDILLOT

18 août 1828.

A Monsieur Sédillot, négociant, rue des Déchargeurs, n° 10, à Paris.

Versailles, le 18 août 1828.

Mon cher parent,

Mme Balzac ne m'a rien laissé ignorer de tout ce que vous avez bien voulu faire pour nous; je vous en remercie bien sincèrement. J'approuve tout ce que vous avez fait et ferez pour le complément de votre œuvre. Vous avez cicatrisé la plus grande de nos plaies, et je serai bien heureux, lorsque je trouverai l'occasion de vous en témoigner ou aux vôtres, la profonde reconnaissance dont je suis pénétré.

Agréez, mon cher parent, les sentiments du plus inviolable attachement avec lequel je suis tout à vous.

BALZAC.

(*Arch. de M. Sédillot.*)

---

[86] LETTRE DE H. BALZAC
A M. CHARLES SÉDILLOT

15 septembre 1828.

Imprimerie
de
H. Balzac,
rue des Marais S.-G., n. 17.

A Monsieur Sédillot, négociant, Paris.

Paris, le 15 7bre 1828.

Mon cher cousin,

Après des efforts soutenus et réitérés auprès des débiteurs par comptes courants de mon ancienne imprimerie, nous sommes parvenus à solder les comptes ci-après :

1° Celui de M. U. Canel, dont le solde s'élève à 743 45, réglé en un billet pour lequel il y a des conventions particulières nécessaires à la position de ce débiteur qui remplira parfaitement ses obligations. . . . . ci 743,45

Sur ce dit compte, M. Gosselin, le débiteur dont n/ v/ avons parlé, a réglé, pour solde, 625 10 cent. en deux effets, l'un au 5 9bre et l'autre au 5 Xbre 1829. . ci 625,10

Total de ce compte. 1 368,55

2° M. Charles Froment a soldé son compte par 280 fr. au 31 août prochain. . . . . 280 »

3° M. Prosper Froment a remis sur son compte fin 9bre, 500 f., et il a voulu laisser un reliquat de 44, pour sûreté d'un cliché, et, s'il y a lieu, cette somme sera payée . . . . . ci 500 »

4° Sur le compte de MM. Ladvocat et Dufey, montant à 1 500 francs, toute vérification faite, ces messieurs ont remis un effet de 1 000 fr. au 20 7bre prochain, et, sur les 500 fr. restant, la discussion auxquels (*sic*) ils donnent lieu les réduira probablement à 200, qui seront réglés cette semaine, selon leur promesse. M. Barbier peut suffire complètement à cette discussion, attendu qu'il a connaissance des difficultés, et que n/ avons discuté jusqu'où devait aller l'abandon des sommes de ma part. . . . . ci 1 000 »

5° M. Isambert étant parti en Suisse depuis deux mois et ne revenant qu'après les vacances, n/ v/ transmettons sa facture à toucher. . . . . 768 »

Total. 3 916,55

Maintenant, mon cher cousin, il reste une somme de 240 fr. due par M. Hippolyte Baudouin, pour un ouvrage à continuer, et en cas, chose douteuse, qu'il veuille régler ce qui me regarde avant que l'ouvrage soit terminé, il y a à v/ faire observer qu'il est à la campagne depuis deux mois et qu'il a été impossible de savoir l'époque de son retour.

Ainsi, il faut attendre. . . . . ci 240 »

2° M. Alexandre Baudouin a, depuis huit jours, mon compte à vérifier, dont le solde susceptible de discussion et sauf les erreurs de calcul ou omissions, doit se porter en ma faveur, à . . . . . 800 »

N/ avons encore à recouvrer sur M. L'Huillier, libraire peu solvable, une somme de 400 fr., pour gage desquels il y a dans les magasins de l'imp^ie l'édition à peu près complète d'un roman en 2 vol. intitulé : *Henriette Sontag*. V/ verrez les pièces.

Il existe encore à recouvrer 200 fr. sur le c^ne Muller, qui pourra payer sous peu. Il demeure rue de la Sourdière, n° 31, et n/ joignons l'effet qui n'a pas été protesté.

Id., un effet de 105 sur un employé aux Archives dont on pourrait saisir les appointemens, il y est habitué. Cette dette douteuse, montant à plus de 700 fr., plus les intérêts, n'a pas été portée par moi en ligne de compte.

Il existe encore des factures à recevoir de particuliers absents, pour une valeur de 200 fr. environ. Ce sont MM. de Beaurepaire, Protez Delâtre, Nanteuil et autres.

Tel est, en résumé, mon cher cousin, le résultat de la liquidation.

Je vais retourner aujourd'hui chez M. Baudouin (Alex.), pour tâcher d'obtenir de solder mon compte. Après ces efforts qui (sauf M. A. Baudouin, et cela pour raison particulière) ont été partagés par M. Barbier, il serait difficile de mieux faire par suite des difficultés qu'élèvent les libraires et les réductions qu'ils font subir; elles ont monté, sur les comptes présentés, à près de six cents francs, par suite des corrections non reconnues, et de la réduction des prix.

M. Barbier pourra, en cas de mon absence, faire rentrer [les créances de] M. Isambert et Hip. Baudouin.

Recevez, mon cher cousin, je vous prie, l'hommage de ma profonde reconnaissance.

V[otre] dévoué cousin,
H. Balzac.

Je joins à ceci une note, relativement à M. Malher. Il v/ sera remis également une liasse de mes billets acquittés, réclamée par ma mère.

H. B.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 17.)

---

[87] LETTRE DE BALZAC A M. DUVERGER

17 septembre 1828.

Fonderie de Laurent et Balzac,
rue des Marais St-G., n. 17[1].

Politypie
—
Gravure
sur acier, cuivre,
bois, etc.

Paris, ce 17 septembre 1828.

Je vous prie, mon cher Monsieur Duverger, d'avoir la complaisance d'approuver le petit engagement que M. Noguès vous présentera à signer, vous m'obligerez beaucoup et l'aiderez lui-même.

V[otre] d[évoué] s[erviteur],
H. Balzac.

Cette quinzaine dont il est question se composera : 1° de la retenue qui se fait chez vous et sur laquelle j'aurai privilège après vous et d'une nouvelle retenue d'une semaine seulement.

H. B.

Le 13 octobre, Barbier écrit, en l'absence de Balzac, à M. Poirot, propriétaire demeurant Vieille-rue-du Temple, n° 8, une lettre par laquelle il l'informe que « M. Bouillot lui remettra la note supplémentaire de ce qui reste dû aux ouvriers », se montant à 374 fr. ; il l'engage à voir M. Sédillot. M. Noguès devra être payé comme les autres, il donnera un bon supplémentaire de 280 fr. 50 pour les trois quarts de la somme due.

Le 15 octobre 1828, Barbier donne reçu à M. Sédillot de la somme de 280 fr. 50, pour les trois quarts de celle due en supplément par M. Balzac à ses ouvriers.

D'autre part, voici un reçu de M. Noguès, signé par lui, mais qui a été écrit par Balzac ainsi que la déclaration de E. Duverger :

1. Les mots : *Fonderie de Laurent et Balzac* ont été barrés d'un trait de plume sur l'original.

[88]

Je soussigné m'engage envers M. Balzac, ex-imprimeur, à affecter et affecte par ces présentes la valeur des salaires de quinze jours de travail chez M. Duverger à la garantie de ma reddition de comptes à M. Balzac, renonçant à toucher à cette retenue jusqu'à l'appuration (*sic*) de mon compte.

Paris, ce 17 7bre 1828.

NOGUÈS.

[89]

Je soussigné, imprimeur à Paris, approuve la présente garantie et m'engage à la maintenir envers M. Balzac.

Paris, ce 17 7bre 1828.

Approuvé l'écriture,
E. DUVERGER.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 20 et 21.)

---

[90] LETTRE DE BALZAC A M. ORZALI, MOULEUR

26 novembre 1828.

Monsieur,

Je suis v/ débiteur de la somme de cinquante francs pour du plâtre fourni à ma stéréotypie, je vous prie de vous présenter chez M. Sédillot, rue des Déchargeurs, no 10, pour les toucher.

J'ai l'honneur de v/ saluer.

26 9bre 1828.

H. BALZAC,
ancien impr, rue des Marais.

Cette lettre est adressée à M. Orzali, mouleur, rue de l'Odéon, 22. La note, présentée le 21 juin, a été réglée le 28 novembre 1828 par M. Sédillot.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 39.)

---

[91] LETTRE DE BALZAC A M. FESSIN, FONDEUR

Monsieur,

J'ai remis votre facture à votre confrère, Monsieur Laurent, qui a la complaisance de vous servir d'arbitre relativement au prix, et, sur son approuvé en marge de la facture, vous pourrez vous présenter avant neuf heures chez M. Sédillot pour en être payé.

J'ai l'honneur de vous saluer.

H. Balzac.

Cette lettre, non datée, est adressée à M. P. J. Fessin, fondeur, rue des Boucheries-Saint-Germain, n° 19, qui avait présenté à Balzac, le 7 juillet 1828, une facture se montant à 97 fr. 80 cent. pour fournitures de 108 livres 11 onces d'interlignes. Cette note, réduite à 92 francs, a été payée, le 3 décembre 1828, par M. Sédillot à M. Chauveau, représentant M. Fessin.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 214.)

---

[92] LETTRE DE BALZAC A M. SÉDILLOT

1er février 1829.

Mon bon cousin, j'ai vu le sieur de Chaumont; et je suis convenu avec lui que M. Prin donnerait pour caution du payement fait, sans le billet, le sieur Blaise, libraire, rue Férou, et la somme du billet est exacte.

Je vous donne avis de ceci par un petit mot en cas que je ne vous trouve pas aujourd'hui chez vous, comme je compte le faire, à moins que mes épreuves ne soient pas corrigées de bonne heure.

Agréez, mon cher cousin, l'expression sincère de ma reconnaissance.

Honoré.

Paris, ce dimanche matin, 1er février 1829.

Au v° de cette lettre adressée à M. Charles Sédillot, négociant, rue des Déchargeurs, n° 10, à Paris, est écrite la pièce suivante :

Nous soussignés Simon Prin, demeurant au Petit Montrouge, et J.-J. Blaise, demeurant rue Férou, n° 24, déclarons que dans le cas où le billet Balzac de cent francs dont est question à la lettre d'autre part viendrait à être

représenté à M. Balzac, nous nous engageons solidairement l'un pour l'autre, un de nous deux seul pour le tout, à le rembourser et à payer tous frais qui viendraient à survenir, déclarant avoir reçu les cent francs des mains de M. Ch. Sédillot et l'acquit de Mons. H. Balzac.

Paris, ce 7 février 1829.

Approuvé l'écriture ci-dessus. Bon pour aval :

J.-J. Blaise.

Approuvant l'écriture ci-dessus. Bon pour aval :

Prin.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 40.)

---

[93] ÉTAT DES SOMMES A RÉPARTIR AUX CRÉANCIERS DE BALZAC

Paris, ce 9 février 1829.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir l'état (d'après les rectifications faites jusqu'à ce jour) des sommes à répartir aux créanciers Balzac et dont le total forme, sauf ce qui concerne Laurens aîné, le prix d'achat de l'imprimerie qui m'a été cédée[1].

Templier	au 15 juillet	1828 . . .	477 »	
—	15 août	— . . .	206,25	683,25
Aug. Prestat	30 juin	— . . .		325,90
Ve Cavaignac	30 juin	— . . .	400 »	
—	15 février	1829 . . .	695 »	1 095 »
Ve Lacroix	15 juillet	1828 . . .	130 »	
—	par facture	. *130*	131,30	261,30
Deberry	15 juillet	1828 . . .	249,05	
—	par facture	. . .	90 »	339,05
Wadington	15 juillet	1828 . . .		196,97
Dupré	15 juillet	— . . .		170 »
		A reporter.		3 071,47

1. Cet état a été vérifié par M. Sédillot, les vérifications sont écrites, dans l'original, à l'encre rouge ; nous les avons imprimées ici en italiques.

	Report.			3 071,47
Firmin Didot	31 juillet	— . . .	864 »	
—	30 septembre	— . . .	1 000 »	
—	15 novembre	— . . .	1 000 »	
—	31 décembre	— . . .	1 184 »	4 048 »
Prosper Chaput	17 juillet	— . . .	400 »	
—	17 août	— . . .	400 »	
—	17 septembre	— . . .	400 »	
—	17 octobre	— . . .	450 »	
—	31 octobre	— . . .	500 »	
—	25 décembre	— . . .	650 »	
—	31 mai	1829 . . .	115 »	2 915 »
Drevet	31 juillet	1828 . . .	700 »	
—	15 août	— . . .	440 »	1 140 »
Barbier, serrurier.	31 juillet	— . . .	200 »	
	30 septembre	— . . .	200 »	400 »
Maheu	31 juillet	— . . .	200 »	
—	17 septembre	— . . .	200 »	400 »
Giroudot	8 août	— . . .	1 000 »	
—	31 janvier	1829 . . .	750 »	
—	28 février	— . . .	500 »	
—	30 avril	— . . .	450 »	2 700 »
Montgolfier, rue de Seine.	15 août	1828 . . .	324 »	
	15 septembre	— . . .	1 000 »	
—	28 février	1829 . . .	366,50	
—	15 mars	— . . .	1 000 »	
—	par facture	. . .	508 »	3 198,50
Durouchail	15 août	1828 . . .	500 »	
—	15 octobre	— . . .	500 »	1 000 »
Cuisin	31 août	— . . .	244 »	
—	31 janvier	1829 . . .	629 »	
—	par facture	. *167*	171 »	1 045,50
Lamothe	31 août	1828 . . .		136 »
Baurain	1er octobre	— . . .	150 »	
—	par facture	. . .	114,25	264,25
Malher et Cie	15 octobre	1828 . . .	1 000 »	
—	31 octobre	— . . .	661 »	1 661 »
Henri Didot, Legrand et Cie	31 octobre	— . . .		695,45
H. Prestat[1]	30 novembre	— . . .	400	
—	31 janvier	1829 . . .	400	800 »
	A reporter.			23 475,17

1. M. Sédillot a écrit en marge : *Vérifier double compte.*

	Report.		23 475,17
Fauqueux	30 novembre 1828 . . .	733 »	
—	31 janvier 1829 . . .	601 »	
—	28 février — . . .	932 »	2 266 »
Hanus	15 décembre 1828 . . .		848 »
Hy	31 janvier 1829 . . .	123 »	
—	par facture . . .	59 »	182 »
Meyé	par facture[1] . . .		500 »
Montgolfier, quai de la Cité.	par facture . . .		119 »
Mme Gagné	par facture . . .		539,75
Cornuault et Poret	par facture . . .		170 »
Joson et Chauvet	par facture . . .		112,95
Fradelizy	par facture . . .		648 »
			28 860,87
Mme Balzac (substituée aux droits des autres créanciers, sauf la différence résultant de la rectification des comptes ci-dessus) pour solde de 32 150,82.		3 289,95	3 289,95
			32 150,82
La même, sur 2 000 fr. de six mois de loyer d'avance. Après diminution 1 037,50 payés à Prestat. Différence.			962,50
			4 252,45
Papier en magasin d'après l'état ci-joint. .			526,50
			4 778,95

Je vous fais également remettre la somme de 796 fr. 50, sixième de celle de 4 778,95 indiquée ci-contre et je vous prie de remettre au porteur un reçu ainsi conçu :

Je reconnais avoir reçu de M. Barbier la somme de sept cent quatre-vingt-seize francs cinquante centimes pour acquit du premier sixième de 4 778,95 qu'il doit à Mme Balzac mère, ainsi qu'à M. Honoré Balzac son fils, tant pour les différens créanciers aux droits desquels Mme Balzac s'est substituée que pour ce qui reste dû à M. Honoré Balzac pour les six mois de loyer d'avance du bail des lieux où est située l'imprimerie qu'il a cédée à M. Barbier, par acte sous signatures privées en date du

1. M. Sédillot a écrit en note : *Vérifier livre.*

16 août 1828, et pour les papiers étant en magasin à cette époque.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur. BARBIER.

Suscription de la lettre : A Monsieur, Monsieur Sédillot, négociant, rue des Déchargeurs, n° 10.

A cette lettre de Barbier est annexé un « état estimatif des papiers blancs, étant dans les magasins de Mr Balzac, imprimeur, rue des Marais, n° 17, à Paris, et cédés par lui à Mr Barbier aux termes de l'acte passé entre eux, sous signatures privées, le 16 août 1828 ». Cet état, sur papier timbré, dressé par M. J.-B. Cuisin, marchand de papiers, rue de la Harpe n° 13, à Paris, le 15 septembre 1828, accuse soixante-dix-neuf rames de papier de divers formats, d'une valeur totale de cinq cent vingt-six francs 50 centimes.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 41.)

---

[94] LETTRE DE BALZAC A THOUVENIN, RELIEUR

5 mars [1829].

Monsieur,

Monsieur Sédillot, rue des Déchargeurs, n° 10, m'a promis d'acquitter intégralement le mémoire des reliures que je vous dois, y compris celles du Voltaire et des Mille et une nuits, lorsque vous lui remettrez les *Mille et une nuits* terminées.

Il approuvera même au besoin cette lettre si vous le désirez, mais cette précaution est, je crois, inutile.

Je désire bien vivement que vous lui envoyiez au plutôt (*sic*) les Mille et une nuits qui sont destinées à ma mère.

Vous m'obligerez beaucoup de presser cette demi-reliure et j'espère que vous ne me ferez pas trop attendre mon Voltaire.

Agréez, Monsieur, mes complimens.

H. BALZAC.

M. Ray.

La suscription de la lettre porte : *Monsieur Ray, chez M. Thouvenin, rue Mazarine, n°*[1] *, Paris.*

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 47.)

1. Le n° est resté en blanc dans l'original.

[95] FACTURE DE THOUVENIN

30 mars 1829.

RUE MAZARINE, N° 34.

J. Thouvenin aîné et Cie relieurs brevetés
de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, Paris.

1829. Doit Monsieur Balzac.

				Fr.	Fr.
1827 mars	30.	La Fontaine 1/2 rel. veau, 2 ex.	2 in-8 gr. à	3	6
— septembre	30.	Boileau maroquin	1 —		8
— —	.	La Fontaine 1/2 rel. veau . . .	1 —		
— —	.	Ducis — . . .	1 —		
— —	.	Molière — . .	1 ex. 3	3	9
— octobre	27.	Bulletin des lois. — . . .	1 —		3
1828 mai	31.	Droit français. — . . .	2 —	3	6
— juillet	5.	Mille et une nuits — . . .	6 gr. in-8	3	18
— août	15.	Deux albums gravures	2 in-f°		35
— —	.	Mille et une nuits 1/2 rel. . . .	6 gr. in-8	3	18
1829 mars	30.	Mille et une nuits — . . .	6 —	3	18
— —	.	Voltaire 1/2 rel. veau.	6 très gr. in-8	4	24
				Fr.	145

Il nous reste à rendre à M. Balsac (*sic*) le Voltaire ci-dessus.

Paris, le 30 mars 1829.

Pour acquit
ppon de J. Thouvenin et Cie.
O. RAY.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 49.)

---

[96] LETTRE DE M. BENAZÉ A H. BALZAC

Paris, 25 avril 1829.

Monsieur,

M. Barbier à qui j'ai communiqué la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, toujours convaincu qu'il n'y a aucune question véritable à faire décider entre vous et lui, persiste dans les intentions que je vous ai déjà fait connaître.

Recevez, je vous prie, l'assurance de ma parfaite considération.

BENAZÉ.

Suscription de la lettre : Monsieur, Monsieur H. Balzac, rue de Cassini, n° 1er, chez M. Surville.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 50.)

---

[97] LETTRE DE LAURENS AINÉ A BALZAC

Paris, 27 avril 1829.

Monsieur,

Ayez la bonté de passer chez M. Sédillot pour vous entendre concernant le paiement à effectuer à mon frère ; il va venir au premier jour à Paris, du moins qu'il ait la satisfaction de savoir que je me suis occupé de lui et que vous aussi vous ne l'avez pas oublié.

J'ai l'honneur de vous présenter toutes mes civilités.

LAURENS.

Suscription de la lettre : A Monsieur, Monsieur de Balzac, homme de lettres, rue Cassini, n° 1er, faub. St-Jacques.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 1re partie, fol. 8.)

---

[98] ÉTAT DES SOMMES DUES A LAURENS PAR M. BALZAC SANS PRÉJUDICE AUX TRIMESTRES ARRIÉRÉS

Du 1er juin au 1er septembre 1828, un trimestre à. . . .	375 »
Du 1er septembre au 1er décembre 1828, un trimestre. .	89,35
Du 1er décembre 1828 au 1er mars 1829, un trimestre. .	89,35
Total des sommes dues à M Laurens.	553,70
Reçu pour le trimestre échu le 1er décembre 1828, ci.	89 »
Partant reste dû. .	464,70
Il est dû à Mde Cuisinier, cessionnre de M. Laurens, pour le trimestre échu le 1er juin 1829.	89,35
Total dû au 1er juin 1829 ci.	554,05

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 1re partie, fol. 12.)

---

[99] REÇUS DE J.-J. LAURENS

26 juin-26 juillet 1829.

Je soussigné Jean-Joseph Laurens, ancien imprimeur, demeurant à Villers-Coterets, reconnais avoir reçu de M. Balzac, des mains de M. Sédillot, la somme de trois cent soixante-quinze francs que me doit le dit Balzac pour le trimestre, échu le premier septembre mil huit cent vingt-huit, des intérêts de la somme de 30 000 francs qu'il me devait aux termes du traité du quatre avril mil huit cent vingt-six.

Dont quittance sans préjudice ès autres dus et courant.

A Villers-Coterets, ce vingt-six juin mil huit cent vingt-neuf.

Approuvé l'écriture ci-dessus

J. Laurens.

Je soussigné Jean-Joseph Laurens, ancien imprimeur, demeurant à Villers-Coterets, reconnais avoir reçu de Mr Balzac, des mains de M. Sédillot, la somme de quatre-vingt-neuf francs trente-cinq centimes pour le trimestre, échu le premier mars des intérêts de la somme de 7.150 fr. 88 centimes que me doit M. Balzac aux termes du traité du seize août mil huit cent vingt-huit et trente-cinq centimes dus.

Dont quittance sans préjudice au trimestre, celui de premier du courant, lequel appartient à Madame ve Cuisinier comme cessionnaire de M. Laurens sur le trimestre précédent.

A Villers-Coterets, ce vingt-six juin mil huit cent vingt-neuf.

Approuvé l'écriture ci-dessus

J. Laurens.

Le 28 juillet 1829, Laurens jeune, par procuration de Mme ve Cuisinier, donne reçu à M. Sédillot, de la somme de quatre-vingt-neuf francs 35 cent., pour le trimestre d'intérêts échu le 1er juillet.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 1re partie, fol. 16.)

[100] LETTRE DE BALZAC A M. SÉDILLOT

30 avril 1829.

A M. Sédillot, rue des Déchargeurs, à Paris.

[Paris], mercredi 30 avril [1829].

Mon bon cousin,

M. Laurens arrive à Paris et je vous transmets ici la dernière lettre écrite par M. Benazé, après une longue correspondance qui n'a abouti à rien. M. Barbier ne *veut* pas même choisir d'arbitre, et il sent qu'il ne peut pas être attaqué pour une si faible somme lorsque l'acte n'est pas enregistré. C'est un élève de Baudouin.

Le hazard a fait que je sois venu à Paris pour venir chercher mon ouvrage. Mon père est décidément entre la vie et la mort. Les chirurgiens et médecins ont reconnu qu'il y avait au-dessus du foie un abcès si considérable que la quantité d'humeur est incalculable. Il faut nécessairement et sous peine de mort, lui ouvrir le côté. La crise commence. C'est depuis jeudi jusqu'à dimanche que l'opération aura lieu. Je quitte tout pour ne pas laisser ma mère et ma sœur seules en cette fatale circonstance, et je vous conjure de clorre (*sic*) cette affaire Laurens selon que vous le jugerez convenable. Lundi, je serai, je crois, à Paris, et Dieu veuille que je vous apporte de bonnes nouvelles.

Agréez les témoignages les plus sincères de la reconnaissance que vous a vouée

Votre cousin,
HONORÉ.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 1re partie, fol. 10.)

---

[101] LETTRE DE BALZAC A M. SÉDILLOT

31 mai 1829.

A M. Charles Sédillot, rue des Déchargeurs, n° 10, Paris.

Paris, 31 mai 1829.

Mon bon cousin,

J'ai écrit à 3 de mes créanciers de se présenter chez vous :

Mme vve Naudot pour une somme de. 79.00
Son mari était malade ou mort à l'époque de l'arrangement, elle n'a pas pu ou pas voulu figurer.
M. Maheu, serrurier. Il devra donner un acquit pour solde de tout compte, et vous remettre un reçu de protêt que je lui ai donné, et il lui est dû. 20.00
M. Fauqueux, papetier, pour. 50.00
C'est un mémoire de cartes, et c'est aussi un solde de tout compte.
En tout . . . . . 140.00[1]

Voilà, je crois, les dernières vétilles de l'affaire, mais Dieu veuille que nous atteignions la fin des payements, la librairie devient bien malade.

Adieu, mon bon cousin, je vous réitère l'expression de ma reconnaissance.

H. Balzac.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 53.)

---

[102] LETTRE DE BALZAC A Mme NAUDOT

1er juin 1829.

Madame,

Vous pouvez v/ présenter chez M. Sédillot, rue des Déchargeurs, pour toucher le montant de v/ facture en ayant soin de l'acquitter pour solde de tout compte.

Je vous prie de ne pas v/ y présenter plus tard que neuf heures du matin et pas avant le 4 juin, attendu qu'il est en voyage.

Agréez mes complimens.

1er juin 1829.

H. Balzac.

Cette lettre est adressée à Mme Naudot, brocheuse, rue du Pot-de-Fer, no 14, qui avait présenté sa facture des travaux d'assemblage et de brochure faits pour le compte de Balzac en avril 1828. La dite note se montait à 71 fr. 85 cent. ; elle a été réglée « pour solde de tout compte » le 5 juin 1829. par M. Sédillot.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 55.)

1. Balzac se trompe de neuf francs.

[103] LETTRE DE BALZAC A M. MAHEU

Monsieur,

V/ pouvez vous présenter le 4 juin avant neuf heures chez M. Ch. Sédillot, rue des Déchargeurs, n° 10, et en lui remettant le reçu que je vous ai donné de vos pièces et un acquit pour solde de tout compte, il vous soldera les 20 f. que vous réclamez.

J'ai l'honneur de vous saluer.

H. Balzac.

Cette lettre est adressée à M. Maheu, serrurier et mécanicien, rue du Milieu-des-Ursins, n° 1, en la Cité, à Paris. Le reçu auquel Balzac fait allusion est le suivant :

Reçu de M. Maheu, serrurier, un protêt d'effet fait le 18 septembre 1828, lequel établit une dépense de 20 fr. au remboursement de laquelle il aurait droit.

Paris, 11 mai 1829.

H. Balzac.

M. Maheu a remis, le 4 juin 1829, le reçu ci-dessus à M. Sédillot, qui, de son côté, lui a payé les 20 francs dont il est question dans la lettre de Balzac.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 57.)

---

[104] LETTRE DE BALZAC A M. FAUQUEUX

Monsieur,

Vous pouvez vous présenter chez M. Sédillot, rue des Déchargeurs, n° 10, avant neuf heures du matin et il soldera le mémoire de 50 fr. qui vous est dû. Je vous prie de ne pas vous présenter avant le 4 juin, attendu qu'il est en voyage.

Agréez mes complimens.

H. Balzac.

Lettre adressée à M. Fauqueux, papetier, rue Richelieu, n° 28. Ce mémoire de 50 fr. a trait à « 30 cartes couvertures dorées » fournies à Balzac le 20 mars 1828; M. Sédillot a payé cette note le 5 juin 1829.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 59.)

---

[105] LETTRE DE BALZAC A M. BONNEVILLE

Monsieur,

M. Sédillot vous prie d'appliquer au remboursement de l'effet dont M. Boulet poursuit le recouvrement contre moi ainsi qu'au payement des frais, l'argent du billet Constant Chantpie dont vous poursuiyez le remboursement et, en cas que cet argent ne soit pas rentré ou soit insuffisant, d'acquitter l'effet et le mémoire de M. Boulet pour le joindre à la poursuite générale des effets Ponthieu pour laquelle j'aurai l'honneur d'aller vous voir, en étant empêché en ce moment par indisposition, et M. Sédillot vous remboursera immédiatement à moins que vous n'envoyez chez lui pour avoir les fonds, alors ayez la complaisance d'y envoyer le matin avant neuf heures.

Aussitôt que les pièces de ce billet seront rentrées, vous auriez la complaisance d'obtenir un jugement qui réunisse les trois affaires des trois billets signés Ponthieu et Cie et de diriger une poursuite très vive contre tous les signataires et l'endosseur Canel, mais principalement contre M. Ponthieu, rue de l'Abbaye, no 14, qui paiera. Il faudra même signifier la contrainte par corps à tous.

Agréez mes complimens et mes regrets de ne pas pouvoir me rendre chez vous et vous éviter qqe peine.

H. Balzac.

Suscription de la lettre : Monsieur Bonneville, rue des Vieux-Augustins, no 40, Paris.

Le 10 juin 1829, M. Guitry donne, au nom de M. Duquesnel, reçu à M. Sédillot d'une somme de deux cent soixante-cinq francs pour le principal du billet Balzac en faveur de M. Giroudot.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 63.)

[106] LETTRE DE M. ALEXANDRE DE BERNY A M. SÉDILLOT

1er juillet 1829.

Fonderie de caractères de Laurent et de Berny,
rue des Marais St-G., n. 17.

Polytypie
Gravure
sur acier, cuivre,
bois, etc.

Paris, ce 1er juillet 1829.

Monsieur,

Mr Balzac m'ayant prié de remonter à la source de cet effet pour le payer avant qu'on n'en fasse le protêt, je viens de le solder.

Je vous prie, en son nom (selon qu'à son dire vous en êtes convenu avec lui) d'en remettre le montant au porteur.

J'ai l'honneur d'être avec respect

AL. DE BERNY.

Suscription de la lettre : Monsieur, Monsieur Sédillot, rue des Déchargeurs, n° 10.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 65.)

---

[107] LETTRE DE BALZAC A M. SÉDILLOT

29 juillet 1829.

Mon bon cousin, M. Laurens m'a fait signifier en tems utile et dans une forme légale un acte de transport de sa créance sur moi au profit de la dame veuve Cuisinier, sa sœur, et c'est à elle que doit être payé le terme réclamé. Cet acte a eu pour but de sauver cet avoir des mains des créanciers qui le poursuivent relativement à une garantie. Ainsi, si vous voulez avoir la bonté de payer sur la quittance de cette dame, il n'y aura aucune irrégularité.

Ne vous étonnez pas, mon bon cousin, de ne pas me voir. Je suis occupé à achever deux ouvrages qui vont être vendus d'ici à un mois; il faut les mettre en état

d'être imprimés. Je suis accablé d'obligations. Mon tailleur a un effet de 500 fr. renouvellé (*sic*) échéant en août. J'ai 750 fr. d'arriéré à M. Laurens pour 7*bre*; à compter de cette époque, je dois lui payer les 89 fr. par trimestre. Je dois à mon beau-frère un peu d'argent. Je dois à un ami qui m'aide à vivre en attendant le produit de mes deux ouvrages, vous savez que je n'ai guère eu que 100 fr. de suitte (*sic*) pour vivre, sur mon *Chouan;* j'ai cependant acquitté des petites dettes comme 300 fr. à mon bottier dont l'effet n'a pas paru sur mon bilan, et vous comprenez que l'intérêt de mon travail passe avant tout autre; le désespoir me prendrait si je n'étais pas absorbé par mon travail, car je sens que je ne dois plus causer de charges à ma pauvre mère. Je voudrais pouvoir payer cet effet de 300 fr. à la fin de juillet et je désespère d'avoir fini à cette époque. — La librairie devient de jour en jour plus mauvaise — Ponthieu a passé à Bruxelles en se voyant condamné — mais on dit que Schubbart offre 50 %. En ce moment, mon bon cousin, j'ai oublié toute affaire pour mon travail, car avant tout je dois vivre et ma ressource n'est que là. — Aussitôt que je serai dans toutes les horreurs de l'impression, comme mes travaux ne réclameront pas toute mon âme et mes momens, qu'il y aura quelque chose d'irrégulier dans mes instans de travail, je pourrai être tout à vous et régler les deux ou trois petites affaires qui sont en suspens par ma faute.

Adieu, mon bon cousin, agréez le sincère témoignage de ma reconnaissance.

20 juillet 1829. H. Balzac.

Suscription de la lettre : Monsieur Charles Sédillot, rue des Déchargeurs, 10, Paris.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 1re partie, fol. 17.)

---

[108] LETTRE DE BALZAC A M. SÉDILLOT

Paris, 24 9bre 1830.

Mon cher cousin, si je n'ai pas été vous voir relativement au billet Mame, n'en attribuez la raison qu'à la nécessité où je suis, en ce moment, de passer les jours et

les nuits à travailler pour subvenir aux besoins journaliers de l'existence. La Librairie est morte. Il n'y a pour moi de ressources que dans les journaux et j'ai à peine le temps de suffire à leurs exigeances (*sic*). Il est d'autant plus malheureux qu'il y ait eu des frais de faits pour le billet de Mame qu'il vous avait été remis par moi en compte sur la dette et qu'étant en compte avec M. Mame et devant à M. Mame de l'argent, je pouvais presque le balancer et ne rien perdre; les frais étaient en train quand je suis revenu de Touraine et il m'a fallu aussitôt faire de pressantes démarches.

Aussitôt que j'aurai quelques jours à moi, je m'occuperai de faire lever les oppositions dont vous me parlez; mais il faut introduire des instances et, en ce moment, le plus nécessaire et le plus pressé est de vivre et de gagner de l'argent pour ma mère et pour moi — car pour payer, il faut travailler. — Ayez donc, mon cher cousin, la charité de croire que tous mes efforts tendent à me libérer le plus promptement possible; j'y emploie tout ce que j'ai de force et de courage. Avant d'accorder mes affaires litigieuses, il faut avoir le tems devant moi et si je suis un jour sans travailler, je suis le lendemain sans pain — personne ne songe à cela.

Agréez, mon cher cousin, les témoignages d'une reconnaissance sincère et durable.

V/ dévoué cousin H. Balzac.

Suscription de la lettre : Monsieur Ch. Sédillot, rue des Déchargeurs, n° 10, Paris.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 73.)

---

[109] REÇU DE BALZAC

29 novembre 1830.

Reçu de M. Sédillot les pièces d'un effet Mame et Delaunay-Vallée, ensemble francs : 824,33 cent., je dis huit cent vingt-quatre francs trente-trois centimes dont je lui tiendrai compte à sa première réquisition.

H. Balzac.

29 9bre 1830.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 76.)

[110] COMPTE DES FOURNITURES DE CARACTÈRES FAITS PAR LA MAISON LAURENT A BALZAC ET BARBIER

25 août 1827-29 janvier 1831[1].

BALZAC ET BARBIER, IMPRIMEURS A PARIS

1827		Poids.	Prix.	DOIVENT Fr. Cent.	AVOIR Fr. Cent.
Août 25.	Filets nos 3, 5 et 13.	32l,9o	à 1,10	35,80	
— ».	Interlignes in-18, 8 au cicéro, . .	56,10	à 1,75	99,10	
— 31.	— —	2,04	à 1,75	3,95	
Septembre 3.	— —	15,14	à »	27,75	
— ».	— —	22,4	à »	38,90	
— 5.	— —	7,4	à »	12,70	
— 12.	Cadratins petit texte	3,9	à »	6,25	
— 14.	Cadratins et 1/2 cadratins. petit texte.	22,2	à »	38,70	
— ».	1/2 cadratins petit texte	7,2	à »	12,45	
— 17.	Cadrats —	26,13	à »	46,90	
— ».	Interlignes 4 au cicéro	16,2	à 1 »	16,10	
— 18.	— —	20 »	à 1 »	20 »	
— 19.	— —	48,6	à 1 »	48,35	
— ».	Cadrats de petit texte.	5,14	à 1,75	10,50	
— 20.	Interlignes 4 au cicéro.	22,16	à 1 »	22,60	
— 21.	— —	34,4	à 1 »	34,25	
— 22.	Cadratins et 1/2 cadratins de petit texte.	11,13	à 1,75	20,65	
— 24.	La volière des enfans, n° 258 . . .		4 »	3 »	
— ».	Interlignes des 4 au cicéro	60	à 1 »	60 »	
— 1er.	— des 8 —	6,4	à 1,75	10,95	
— 25.	Rosace gothique 4		à 2,25		9 »
— 25.	Interlignes 4 au cicéro	61,8	à 1 »	61,50	
— ».	Un vieux quinquet réparé.			4 »	
— 28.	Un cul de lampe.			2 »	
— ».	Cadrats corps 8.	21,10	à 1,50	32,45	
— 29.	Cadrats et cadratins corps 8 . . .	11 »	à 1,50	16,50	
Octobre 1.	— — — . . .	34 »	à 1,50	51 »	
— ».	Filets azurés	2,2	à 1,50	3 20	
	A reporter.			739,35	9 »

1. Malgré le caractère technique de ce compte, que nous a très obligeamment communiqué M. Tuleu, nous avons cru indispensable de publier en son entier ce document intéressant à plus d'un titre. Le poids des caractères est en livres et onces.

			DOIVENT	AVOIR
			Fr. Cent.	Fr. Cent.
		Report	739,35	9 »
1827				
Octobre. 2.	Sphinx, fonds blanc, de Gillé. . .		2 »	
— ».	Chiffres égyptiens, petit texte . .	3,4 a 3 »	9,75	
— 6.	2 p. de philosophie ornées et ombrées	8 à 2,50	1,25	
— ».	Cicéro romain.	149,10 à 1,60	239,40	
— 7.	—	205,4 à 1,60	328,40	
— 9.	12 lames de filets maigres 6 points.	10 » à 1,10	11 »	
— »	Cadrats et 1/2 cadratins, corps 8. .	14,14 à 1,50	22,30	
— 10.	2 p. de philosophie, ornées	13,8 à 2,50	33,75	
— 11.	Filets anglais	6,8 à 4 »	2 »	
— ».	Interlignes 4 au cic°. Annales romantiques.	» à 1 »	6 »	
— 12.	Interlignes 4 au cic°. L'Écolier . .	36 » à 1 »	36 »	
— ».	— — Annales. . .	41,8 à 1 »	41,50	
— 13.	— — L'Écolier . .	24,10 à 1 »	24,60	
— ».	Cicéro romain.	24 » à 1,60	38,40	
— ».	Filets de cuivre.	5,15 à 4,50	26,15	
— 13.	Gothique du 36 de F^ds Didot	» 5 à 4 »		1,25
— ».	Cicéro romain.	29,6 à 1,60	47 »	
— 17.	— —	22,8 à 1,60	36 »	
— ».	Interlignes. 4 au cic°. L'Écolier. .	68 » à 1 »	68 »	
— 18.	Cicéro romain.	58,12 à 1,60	94 »	
— 19.	— — Espacés	9,12 à 1,60	15,60	
— ».	4 couvertures pour Const^t Chantpie		40 »	
— ».	Cicéro romain S à bouton.	8 » à 1,60	12,80	
— ».	Cadrats petit texte	18,8 à 1,50	27,75	
— ».	Espaces de nompareille.	8.8 à 5 »	42,50	
— ».	Filets de cuivre.	6,3 à 4,50	27,84	
— ».	Cadrats du 8	52,8 à 1,50	78,75	
— 20.	Cadrats et espaces de nompareille.	17,15 à 5 »	89,70	
— ».	Vignette de Thompson, n° 7. . . .		3 »	
— 22.	Filets de cuivre	6,3 à 4,50	27,84	
— ».	Cicéro romain.	41 » à 1.60	65,60	
— ».	Filets, double maigre, 3 p.	12 » à 1,10	13,20	
— ».	Vignettes, petit parangon	14 à 2 »	1.75	
— 23.	Filets maigres, 3 p.	14,14 à 1,10	16,55	
— ».	Filets de cuivre.	12,7 à 4,50	55,95	
— ».	Coins, feuilles d'acanthe.	1,4 à 2 »	2,50	
— 25.	Cicéro romain.	67,12 à 1,60	108,40	
— 29.	— —	423,12 à 1,60	678 »	
— 30.	— —	26,8 à 1,60	42,40	
— 31.	— —	33 » à 1,60	52,80	
Novembre. 1.	Interlignes, 4 au cic°.	38 » a 1 »	38 »	
— ».	Cicéro romain.	33 » à 1,60	52,80	
— ».	2 p. de Mignonne (Aubry).	4 » à 3 »	75	
		A reporter.	3 301,13	10,25

			DOIVENT	AVOIR
			Fr. Cent.	Fr. Cent.
		Report	3 301,13	10,25
1827				
Novembre	». Interlignes. 4 au cicéro	27,6 à 1 »	27,35	
—	». Cicéro	38,4 à 1,60	61,20	
—	1. Solde des prélèvements d'août et septembre			200 »
—	». Moitié du prélèvement d'octobre			100 »
—	1. Interlignes, 4 au cicéro	37 » à 1 »	37 »	
—	2. 60 chiffres 1, égyptiennes et petit texte	2 à 3 »	» 37	
—	». Polytypage p' dos de couvert. de l'Anthologie		3 »	
—	». 4 passe-partouts, n° 54, Duplat.	4 »	16 »	
—	». Cicéro romain	86,12 à 1,60	138,80	
—	2. Vieille fonte	319,» à 55 »		175,45
—	3. Chiffres égyptiens, petit texte	15 à 3 »	2,83	
—	». Cicéro romain	96 » à 1,60	153,60	
—	5. — —	12,12 à 1,60	20,40	
—	7. — —	101 » à 1,60	161,60	
—	». Espaces nompareille	7,7 à 5 »	37,20	
—	8. Vieille fonte	42 » à 55 »		23,10
—	». Cicéro romain	104,6 à 1,60	167 »	
—	14. Polytypage n° 521		4 »	
—	». — n° 524		2 »	
—	16. — n° 10 de Thompson		4 »	
—	». Polytypage n° 130		1,50	
—	17. — n° 11		5 »	
—	18. Filets de 3 points, n° 3	21,4 à 1,10	23,35	
—	20. Tremblés de petit texte	14 à 3	2,65	
—	». Solde du compte de M. Laurent pour les fournitures antérieures à l'association		» »	»
—	23. Cicéro romain	386,10 à 1,60	618,60	
—	». Espaces de nompareille	12,6 à 5	61,87	
—	». Différence sur 77',5 cadrats de petit texte comptés à 1,75 au lieu de	1,50		19,25
—	26. Filets simples sur 3 points	30,6 à 1,10	33,40	
—	». Cadratins et 1/2 cadratins nompareille	3 » à 5 »	15 »	
—	28. Cadratins et 1/2 cadratins nompareille	1,12 à 5 »	8,75	
—	30. Prélèvement de novembre			200 »
Décembre	1. Accolades nompareille et cadratins	4,6 à 4 »	17,50	
—	4. 2 clichés n°s 159 et 160 de Fm Didot.	4 »	16 »	
—	». Un poêle en faïence pour le cabinet			16 »
—	7. Matière en lingots pour garniture.	324,4 à 60 »	178,72	
		A reporter	5 119,80	744, 05

			DOIVENT	AVOIR
			Fr. Cent.	Fr. Cent.
		Report.	5 119,80	744,05
1827				
Novembre ».	5 polytypages, armes d'Espagne, d'Angleterre, et d'Autriche et de Russie.		15 »	
— 8.	Lettres ornées 2 p. de mignonne. .	10,8 à 3 »	31,50	
— 11.	Moitié d'une voie de bois pour la portière		17 »	
».	Leur remise à valoir sur les 324',4 matière			90 »
— ».	2 polytypages, petites armes de Russie montées dans 160 de Firmin Didot		7 »	
— 12.	Égyptiennes 2 p. de gaillarde. . .	25,6 à 3 »	76,12	
— ».	Accolades nompareille	3 » à 4 »	12 »	
— 15.	Lettres ombrées et p de nompareille.	12,12 à 3 »	38,25	
— ».	Coulée de St-Augustin.	4,8 à 3 »	13,50	
— ».	Filets 1/2 gras de 3 p.	1 » » »	1,10	
— ».	Gothique allemande du 36.	23,6 à 2,50	58,43	
— 17.	Interlignes 1 p. 1/2.	2 à 1,75	3,50	
— 20.	Cadrats nompareille stéréotype. .	19,13 à 5 »	99,06	
— ».	Vignettes, palmettes, coins	4,8 à 2 »	9 »	
— ».	Interlignes 1 p. 1/2.	4,1 à 1,75	7,11	
— 12.	Vignettes, feuille d'acanthe. . . .	6 » à 2 »	12 »	
Décembre ».	Cadrats, espaces nompareille. . .	13,12 à 5 »	68,75	
— 24.	Lettres grasses petit romain . . .	9,4 à 2 »	18,50	
— 7.	Acanthe nouvelle, petites feuilles.	7,8 à 2 »	15 »	
— ».	Impression de factures, reçus, etc.			65 »
— 26.	Polytypage n° 201		3 »	
— ».	Espaces nompareille hautes. . . .	2,8 à 5 »	12,50	
— 27.	Cadrats et espaces hauts de cicéro	3 » à 1,60	4,80	
— 23.	Espaces nompareille	6,12 à 5 »	33,75	
— ».	Couronne n° 524		2 »	
— 31.	Prélèvement de décembre.			200 »
1828				
Janvier 2.	Attribut de justice.		5 »	
— 3.	Espaces nompareille hautes. . . .	10,2 à 5 »	50,62	
— 5.	Cadrats nompareille hauts	6,2 à 5 »	30,62	
— ..	Polytypage n° 597		3 »	
— 9.	2 p. de mignonne ornée	14 » à 3 »	2,63	
— 10.	4 clichés : *Courrier du Midi*	75		3 »
— ».	Cadrats et espaces hauts de nompareille	15,14 à 5 »	79,38	
— 12.	Ass' de cicéro.	19,9 à 1,60	31,30	
— 15.	— —	44,6 à 1,60	71 »	
— ».	Espaces hautes de nompareille. .	6,14 à 5 »	34,38	
— ».	Croix d'honneur corps 8.	8 à 4 »	2 »	
		A reporter.	5 988,47	1 102,05

			DOIVENT	AVOIR
			Fr. Cent.	Fr. Cent.
	Report.		5 988,47	1 102,05
1828				
Janvier	». 10 clichés : Moka en poudre. . . .			5 »
—	16. Ass^t de cicéro	9,3 à 1,60	14,70	
—	». 50 bandes imprimées : Abonnement à la lecture			6 »
—	17. Ass^t de cicéro.	47 » à 1,60	75,20	
—	». Ass^t de mignonne.	4,7 } à 3,25	21,52	
—	19. — —	2,3 }		
—	». Ass^t de cicéro..	48,8 à 1,60	77,60	
—	25. Série de chiffres, comp^es et 6 tirages à 12 exempl..			10 »
—	». Circulaire, composition annulée. .			8 »
—	23. Cadrats et espaces hauts, corps 9.	4,2 à 2 »	8,50	
—	». Cadrats et espaces de cicéro . . .	47,12 } à 1,60	107,20	
—	25. Ass^t cicéro	19,4 }		
—	31. Prélèvement de janvier *H. Balzac*.			200 »
Février	7. Vignettes petit romain.	2 » à 2,50	5 »	
—	». — petit canon	6 » à 2 »	12 »	
—	». Vignettes grecque nompareille . .	1,8 à 4 »	6 »	
—	11. Acanthe anglaise sur gros canon .	15 » à 1 »	30 »	
—	12. Palmette. fond blanc	18,8 à 2 »	37 »	
—	13. Chiffres gras, corps 9	6,8 à 2,50	16,25	
—	14. Montage de 8 clichés, sur bois, couvert., et prosp. de la collection.		6 »	
—	16. Montage de 4 clichés, sur bois, institution Bourdon.		2 »	
—	». 6 lettres montées sur bois : Romans		6 »	
—	8. 8 lettres montées sur bois : Zschokke.		8 »	
—	12. Fournitures faites à l'imprimerie par Fessin et réglées par la fonderie dans sa facture générale . .		802,32	
—	23. N° 244		5 »	
Janvier	19. Ajustage par Drevault de 2 plaques du stéréotype		12 »	
Février	27. Interlignes 8 au cicéro.	6,6 à 1,75	11 14	
—	». Filets n° 10, 6 P	10,3 à 1,10	11 20	
—	». Interlignes 8 au cicéro.	32,2 à 1,75	56,22	
—	29. — —	13,12 à 1,75	24,05	
—	29. Prélèvement de février.			200 »
Mars	1er. Du 23 août 1827 ; 100 adresses vélin.			5 »
—	5. Argent.			600 »
—	». 1 cliché, tête de page (Allain) ensemble 3 sujets	2,50 }	5 »	
—	». 1 cliché, tête de page (Allain) séparément 3 sujets	2,50 }		
	A reporter.		7 348,37	2 136,05

				DOIVENT Fr. Cent.	AVOIR Fr. Cent.
		Report.		7 348,37	2 136,05
1828					
Mars	6.	Espaces et cadrats 8 au cicéro, stéréotypie	18 » à 2 »	36 »	
—	».	Interlignes hautes 8 au cicéro. . .	22 » à 1,75	38,50	
—	».	Lingots, p' la stér.	20 » à 90 »	18 »	
—	».	Bizeaux — . . .	6 » à 90 »	5 40	
—	8.	N° 492 nouveau		2 »	
—	».	Interlignes 4 au cicéro.	95,5 à 1 »	96,31	
—	8.	Vieux vêtements pour Marie. . . .			30 »
—	12.	Cadrats et cadratins du 8 hauts . .	22,14 à 2 »	45,75	
—	14.	Espaces du 8	7,12 à 2 »	15,50	
—	15.	Argent.			400 »
—	17.	Sa remise E' V^er Thiercelin au 20 nov. 1828.			600 »
—	».	Sa remise E' V^er Thiercelin au 31 janvier 1829			500 »
—	».	Sa remise E' V^er Thiercelin au 31 mars 1829.			337 »
—	17.	Montage sur bois de 2 couvert, grand in-8.			
—	19.	Interlignes hautes 8 au cicéro . . .	21,12 à 1,75	38,05	
—	20.	Espaces hautes du 8.	11,14 à 2 »	23,75	
—	21.	Interlignes 4 au cicéro.	24,8 à 1,75	42,87	
—	».	Lingots pour le stéréotype.	53 » à 90 »	47,70	
—	».	Bizeaux — . . .	21,4 à 90 »	19,12	
—	26.	Lettres grasses de petit romain. .	11,14 à 2,50	29,62	
—	28.	Etat des lieux de la fonderie. . . .			60 »
—	28.	Vieux filets baissés pour la stéréotypie.	25 » à 25 »	6,25	
—	31.	Prélèvement de mars			200 »
Avril	2.	Lettres de 2 p. petit texte ordinaire.	34 » à 2,50	85 »	
—	».	Lettres de 2 p. mignonne ordinaire	20,12 à 3 »	62,25	
—	».	Lettres de 2 p. mignonne gras. . .	26,6 à 3 »	79,12	
—	».	gyptiennes petit romain	21,14 à 3 »	65,62	
—	».	— 2 p. de nompareille. .	20 à 2 »	60 »	
—	».	Espaces et cadrats du 8	42,4 à 2 »	84,50	
—	».	Filets double maigre 3 p.	17,6 à 1,10	19,10	
—	».	Lettres grasses 2 p. de cicéro. . .	15,2 à 2 »	30,25	
—	».	— 2 p. de philosophie . .	21,12 à 2 »	43,50	
—	».	Lettres grasses 2 p. de petit romain.	22 à 2 »	44 »	
—	».	2 p. de petit romain ord	17,10 à 2 »	35,25	
—	».	2 p. de gaillarde ord^re	27,12 à 2 »	55,25	
—	».	2 p. de petit rom. ombré.	24,2 à 2,50	60,31	
—	4.	2 p. de petit texte, grasses.	15,8 à 2,50	38,75	
—	».	Interlignes 4 au cicéro.	39,12 à 1 »	39,75	
		A reporter.		8 615,84	4 263,05

			DOIVENT	AVOIR
			Fr. Cent.	Fr. Cent.
1828	*Report*.		8 615,84	4 263,05
Avril	5. Partie du prix des bois du La Fontaine vendus à Durouchail . . .			100 »
—	». 5 bois de sujets gravés au trait à payer avec le produit des deux 1mm polytypages vendus			
—	». Égyptiennes petit romain	8 à 3 »	1,50	
	Points, corps 8	1,14 à 3 »	5,62	
—	8. Points, corps 8.	4 » à 3 »	12 »	
—	11, 4 pages in-4 pour Dissey et Piver . *montées sur bois*..		4 »	
—	12. Interlignes 4 au c°.	67,12 à 1 »	67,75	
—	». Filets de 3 P.	7,12 à 1,10	8,52	
—	». 2 p. de philosophie ordre.	29 » à 2 »	58 »	
—	». 2 p. de petit texte, ornés.	25 » à 3 »	75 »	
—	15. Filets	6,4 à 1,10	6,87	
—	16. — 6 points.	20,14 à 1,10	22,95	
—	17. Interlignes hautes, 8 au cicéro. . .	6,8 à 1,75	11,37	
—	21. Égyptiennes petit romain	2 » à 3 »	6 »	
—	24. — —	1,2 à 3 »	3,37	
—	». Filets maigres 3 p..	13,6 à 1,10	14,70	
—	24. Lettres en bois stéréotypées. . . .	107 » à 1 »		107 »
—	». Vieille matière.	424 » à 55 »		233,20
—	25. Égyptiennes petit romain.	5,10 à 3 »	16,87	
—	25. Sa remise bet U. Canel au 5 septembre.			500 »
—	». Sa remise bet U. Canel au 30 septembre.			1 000 »
Mai	1er. Interlignes 6 au c°.	19,12 à 1,25	24,68	
—	2. — —	29,12 à »	37,18	
—	3. Un pain de régule	22,12 à »	28,43	
—	». N° 514		3 »	
—	10. 2 cadres in-12, vignettes stéréotypées et montées sur bois		30 »	
—	13. Égyptiennes petit romain.	35,10 à 3 »	106,87	
—	19. Italiques 7 au c°.	22,8 à 1,60	36 »	
—	». Régule.	22,6 à 1,25	27,96	
—	23. Filets azurés.	5,12 à 1,50	8,62	
—	27. Interlignes 4 au c°.	72 » à 1 »	72 »	
—	». Bizeaux de nompareille	20,4 à 1,25	25,31	
—	29. N° 294		8 »	
—	30. Régule.	10 à 1,25	12,50	
Juin	4. Divers objets réglés au mécanicien Maheu			85 »
—	16. 100 kg. d'huile à brûler fournie cet hiver à la stéréotypie	80 »	80 »	
Juillet	9. Bois pour la stéréotypie.		10 »	
	A reporter.		9 441,05[1]	6 288,25

1. Il y a ici une erreur d'addition ; le total est 9 440,91.

		DOIVENT	AVOIR
		Fr. Cent	Fr. Cent.
	Report.	9 441,05	6 288,25
1829			
Janvier 28.	Fleurons fournis en déc. 1827 à Cavillon et Moreau p. Al. Baudouin.	51 »	
— 28.	200 affiches du Traité du dol pour Comynet d'Avallon.		21,50
Mars 17.	Montage sur bois de 2 couvertures gr. in-8, géographie Baudouin.	1,50	
— 20.	2 matrices de gravures et 1 matrice de cinq filets de l'Opinion.		40 »
Avril 16.	Acompte sur les impressions de notre spécimen et autres objets.		4 400 »
1831			
Janvier 29.	Complément de sa facture d'impressions.		83 »
— ».	Solde du compte de Delâtre, de Cambray, pour 4 rames de papier imprimé égarées, sans frais.	128,25	
— ».	Solde reporté au compte de Mme de Berny. . . .	1 210,96	
		10 832,76	10 832,75

(*Archives de la fonderie Deberny.*)

		DOIT	AVOIR
1840			
Avril 16.	Prêté à Balzac depuis longtemps qui devait le rendre de jour en jour et qui paraît ne pas devoir le rendre	300 »	
	Perte probable de cette somme[1].		300 »

Livre des comptes courants n° 6, du 28 février 1838 au 15 avril 1840, folio 385.

(*Archives de la fonderie Deberny.*)

1. Ces cinq mots, imprimés en italiques, sont écrits à l'encre rouge sur le registre.

Nous tenons de M. Arthur Rhoné qu'un jour M. Alexandre de Berny vit arriver Balzac qui lui dit : « Prête-moi 300 francs, j'en ai besoin pour payer un acte. »

Ce prêt de 300 francs semble bien être celui porté sur les livres de la maison de Berny, à la date de 1840, comme fait depuis longtemps ; l'acte en question serait relatif à l'acquisition des *Jardies* par Balzac, en 1837. « J'ai acheté ici, écrit-il à Mme Hanska le 10 octobre 1837, un petit terrain d'une quarantaine de perches sur lequel mon beau-frère va me faire bâtir une maisonnette où je vais dès lors demeurer jusqu'à ce que ma fortune se fasse et où je resterai toujours si je reste gueux.

[111] BALZAC ASSIGNÉ DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE

3 juillet 1834.

Le 3 juillet 1834, Me Michel Henrion, huissier, à la requête de M. Pichon, ancien libraire, représentant M. Delatouche, demeurant à Paris, rue Christine n° 5, et M. Decaix, propriétaire, demeurant à Paris, rue Mr le Prince n° 24, agissant tous deux comme commissaire et représentant la masse des créanciers du sr Emmanuel Drevet, ancien marchand de papiers, à Paris, rue d'Anjou-Dauphine, n° 6, donne assignation à Balzac et à Barbier, au nom et comme ayant droit de la Société Balzac et Barbier, imprimeurs à Paris, à comparaître le 10 juillet 1834, à l'audience du Tribunal de commerce de la Seine; pour s'entendre condamner solidairement à payer aux demandeurs la somme de trois cent quatre-vingt francs, restant dus sur une somme de onze cent quarante francs, montant de deux billets souscrits, l'un de 700 francs, le 20 juillet 1827, l'autre de 440 fr., le 20 octobre de la même année.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e part., fol. 77.)

Quand elle sera bâtie et que j'y serai, ce qui pourra être pour le mois de janvier prochain, je vous en aviserai, et vous pourrez alors m'écrire sous mon nom, en mettant le nom de mon pauvre ermitage qui est *Les Jardies*, celui de la pièce de terre sur laquelle je me pose comme un ver sur sa feuille de laitue..... » *Collection Lovenjoul*, ms. A 301, fol. 434. — *Lettres à l'Étrangère*, p. 427 (lettre CXXIX, 12 octobre 1837). Voir, sur la rédaction de l'acte, CHAMPFLEURY, *Balzac propriétaire*, pp. 13-16.

APPENDICE IX

LES IMPRESSIONS FAITES PAR BALZAC

LISTE DES LIVRES

SORTIS DES PRESSES DE LA MAISON HONORÉ DE BALZAC

La liste des impressions faites par Honoré Balzac, que nous publions ci-dessous, est aussi complète que possible. Toutes les impressions qui ont été régulièrement déposées, par conséquent enregistrées dans la *Bibliographie de la France*, sont consignées dans cette liste, mais nous ne nous sommes pas contentés des mentions insérées par Beuchot; nous avons vu les exemplaires des livres, brochures ou prospectus imprimés par Balzac et nous avons fidèlement transcrit leurs titres. Pour ceux qu'il nous a été impossible de rencontrer, nous les avons cités d'après la *Bibliographie de la France*.

Nous avons suivi, par année, l'ordre chronologique d'enregistrement dans ce journal. Certaines impressions ne figurent qu'à la table alphabétique des ouvrages, et sans aucune indication de date de dépôt, quelques-unes n'y figurent pas du tout; nous avons mentionné les unes et les autres à la fin de chacune des

années 1826, 1827 et 1828. Nous n'avons donné la collation que pour les brochures comportant moins de cent pages.

La mention : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais-S.-G, n. 17* est le plus ordinairement inscrite soit au verso du faux-titre, soit au verso du titre; pour les brochures ou prospectus qui n'ont qu'un simple titre de départ, la mention se trouve généralement au bas de la dernière page. Nous n'avons pas cru devoir répéter cette indication à la suite de chacun des articles. Nous avons mentionné la date d'enregistrement dans la *Bibliographie de la France* désignée par les lettres B.F. Pour faciliter les recherches aux amateurs d'impressions balzaciennes, nous avons pris soin de relever la cote que porte chaque numéro, à la Bibliothèque Nationale, désignée par les lettres B. N[1].

ANNÉE 1826

1° Deuxième tirage à mille exemplaires. — Pilules antiglaireuses de longue vie, ou grains de vie, de Cure, pharmacien, à Paris, rue St.-Antoine, n° 77 (ancienne maison Cadet) [*Paris, imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G. n. 17*] s. d. [1826]. In-8.

4 pp. (la dernière blanche) — Le nom et l'adresse de Balzac se trouvent au bas de la 3e page. (Bibliothèque Nationale : Te[151] 1023 *bis* (recueil).

Les exemplaires du cinquième tirage comportent 4 pp. d'impression et le nom de Balzac est à la 4e page. Nous n'avons pas vu le premier tirage que nous citons d'après la *Bibliographie de la France*, du 29 juillet 1826, n° 4957. Ce prospectus est la première impression de Balzac que nous connaissions de façon certaine.

1. M. Marcel Bouteron a relevé, à notre intention, dans la collection balzacienne d'un de ses amis, M. J. Gabalda, l'indication de quelques livres ou brochures imprimés par Balzac, que nous n'avions pas connus lorsque parut la première édition de notre ouvrage. Grâce à son obligeante communication, notre précédente liste se trouve donc, aujourd'hui, enrichie de quelques numéros.

2° — Plaidoyer pour Henriette Cornier, f^e Berton, accusée d'assassinat, prononcé à l'audience de la Cour d'assises de Paris, le 24 juin 1826. Par N. Fournier, avocat stagiaire près de la Cour Royale de Paris. *Paris. A. Sautelet et Cie, libraires, place de la Bourse*, 1826. In-8.

47 pp. et 1 p. blanche. — B. F., 2 août 1826, n° 5063. — B. N. : 8° F^3 145. (pièce 719.)

3° — Trente-cinquième tirage à mille exemplaires. — Mixture brésilienne de Lepère, pharmacien, à Paris, place Maubert, n. 27. Instruction traduite en italien, anglais, espagnol et allemand. (A la page 2 : *Paris. Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*), s. d. (1826). In-8.

8 pp. chiffrées plus 8 n. chiffrées pour les traductions. — B. F., 12 août 1826, n° 5215. — B. N. : Te^23 388 (45) et (46).

4° — Boussole du commerce des bois de chauffage, bois carrés, charbons de bois et charbons de terre destinés à l'approvisionnement de Paris; par H.-E. de La Tynna et C.-P. Rousseau. Prospectus (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*), s. d. (1826). In-8.

4 pp. — B. F., 16 septembre 1826, n° 5959. — B. N. : 8° Q. 2897. Voir ci-dessous les n°s 77 et 78.

5° — Rapprochement de la Théorie d'Alexandre Muller et de la Théorie intitulée : Maniement du sabre, lithographié par ordre de M. le comte de Durfort. *A Paris, imprimerie de Balzac*, s. d. (1826). In-4°.

Une feuille 1/2. — N'est pas à la Bibliothèque Nationale. Cité d'après la *Bibliographie de la France* du 20 septembre 1826, n° 5985.

6° — Œuvres de J. F. Ducis. *Paris. Librairie française-étrangère, Palais-Royal, galerie de bois, n° 233* (1826-1827). 8 vol. in-32.

B. F. : *Tome I :* 30 septembre 1826, n° 6190 : *tome II :* 14 octobre 1826, n° 6426 ; *tome III :* 25 octobre 1826, n° 6576 ; *tome IV :* 6 décembre 1826, n° 7536 ; *tome V :* 16 décembre 1826, n° 7685 ; *tome VI :* 20 janvier 1827, n° 382 ; *tome VII :* 10 février 1827, n° 1073 ; *tome VIII :* 28 février 1827, n° 1624.

Le tome IV est enregistré, par erreur, comme tome V, et le tome V comme tome VI. Les couvertures des tomes V à VIII

sont enregistrées le 6 décembre 1826. — B. N. : Inv. Yf. 4603-4610.

7° — Leçons d'histoire prononcées à l'École normale par C. F. Volney, pair de France, membre de l'Institut, etc., augmentées d'une leçon inédite et suivies du Discours de Lucien sur la manière d'écrire l'histoire. *Paris. Baudouin frères, libraires, rue de Vaugirard, n° 17*, 1826. In-32.

C'est la 1re livraison d'un « Cours complet des Hautes Études ».

Voir ci-dessous le n° 18. — B. F., 14 octobre 1826, n° 6381. — B. N. : Inv. G 30064.

8° — Petit dictionnnaire critique et anecdotique des enseignes de Paris, par un batteur de pavé. *Paris. Chez les marchands de nouveautés, au Palais-Royal*, 1826. In-32.

Un batteur de pavé est un pseudonyme de Balzac. — B. F., 18 octobre 1826, n° 6444. — B. N. : Lk[7] 7415.

9° — Le Troubadour français contenant romances, chansons de table et rondes, tirées des meilleurs chansonniers. Rédigé par quelques convives du Caveau moderne et des Soupers de Momus. *Paris, chez Caillot, libraire, rue St-André-des-Arts, n° 57*, s. d. (1826). In-12.

B. F., 25 octobre 1826, n° 6574. — B. N. : Inv. Ye 34169.

10° — Napoléon et Talma aux Champs elysées. Dialogue à la manière des anciens, précédé d'une notice historique sur la vie, la maladie, les derniers momens, les funérailles et discours prononcés sur la tombe de ce grand Tragédien. Par C. F. Bertu. *Paris. Chez les marchands de nouveautés, au Palais-Royal*, 1826. In-32.

63 pp. et 1 p. blanche. — B. F., 28 octobre 1826, n° 6748. — B. N. : Lb[49] 465. — Une seconde édition est enregistrée dans la B. F., 23 décembre 1826, n° 8012. — B. N. : Lb[49] 465 A.

11° — L'Echo Européen, journal. Prospectus (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G n° 17*), s. d. (1826). In-12.

4 pp. — B. F., 8 novembre 1826, n° 6922. — B. N. : Inv. Z 8168. — Le journal, qui avait pour éditeurs Lecointe et Durey, n'est pas imprimé par Balzac.

12° — Œuvres de Colardeau, de l'Académie française. *Paris, librairie ancienne et moderne, Palais-Royal, galerie de bois, n° 263-264*, 1826. 2 vol. in-32.

B. F., *Tome I* : 18 novembre 1826, n° 7140; *tome II* : 29 novembre 1826, n° 7337. — B. N. : Inv. Ye 18762-18763.

13° — Contes de La Fontaine. *Paris. Librairie française-étrangère, Palais-Royal, galerie de bois, n. 233*, 1826. 2 vol. in-32.

Ces deux volumes figurent seulement à la « table alphabétique des ouvrages » de la *Bibliographie de la France*, avec l'indication qu'ils ont paru en novembre. Ils ne sont pas enregistrés dans ce journal.

14° — Discours de M. Canning, prononcés au Parlement d'Angleterre, précédés du message de S. M. Britannique au Parlement. Ces discours sont accompagnés de ceux prononcés par MM. Peel, secrét. d'État, Rob. Wilson, Brougham, Baring, Hume, Wood, etc.; et tous ont été traduits sur les originaux anglais. *Paris. Librairie ancienne et moderne, Palais-Royal, galerie de bois, n. 263-264*, 1826. In-32.

64 pp. — B. F., 23 décembre 1826, n° 7998. — B. N. : Ng. 243.

15° — Napoléon et Talma aux Champs Elysées... Seconde édition. *Paris. Chez les marchands de nouveautés.* 1826. In-32.

Voir ci-dessus le n° 10.

16° — La Liberté individuelle, ou plaidoyer et réplique prononcés par Me Dupin aîné, avocat, aux audiences des 5 et 9 décembre 1826 dans la cause de Me Isambert. *Paris. Baudouin frères, libraires, rue de Vaugirard, n° 17*, 1826. In-8.

IV-66 pp. — B. F., 23 décembre 1826, n° 8021. — B. N. : Lb49 484. Voir ci-dessous le n° 168.

17° — Opinion de M. le général Sébastiani, député du département de l'Aisne, sur le projet d'adresse de la Chambre des députés. *Paris. Baudouin frères, libraires, rue de Vaugirard, n. 17*, 1826. In-8.

16 pp. — B. F., 3 janvier 1827, n° 24. — B. N. : Le58 14, 1re pièce.

18° — Leçons de littérature prononcées à l'Ecole normale, par J.-F. La Harpe. *Paris, Baudouin frères, libraires, rue de Vaugirard, n. 17*, 1826. In-32.

B. F., 10 janvier 1827, n° 123. — B. N. : Inv. Z 52621. V. ci-dessus le n° 7.

19° — Affaire Tétard. Accusation d'assassinat portée contre Joseph Tétard, ouvrier maçon, défendu par Me Bautier. *Paris, Ladvocat, libraire au Palais-Royal*, 1826. In-8.

36 pp. — B. F., 13 janvier 1827, n° 189. — B. N. : 8° F3 525 (pièce 2840).

ANNÉE 1827

20° — L'Académie, satire. *A Paris, chez Urbain Canel, rue Saint-Germain-des-Prés, n. 9*, 1827. In-8.

Par H. de Latouche, d'après Quérard ; par Germond, d'après Barbier. Une feuille 1/2. N'est pas à la Bibliothèque Nationale. Cité d'après la *Bibliographie de la France* du 6 janvier 1827, n° 57.

21° — Des arrestations arbitraires, ou Débats du procès intenté à M. Isambert, avocat, et à la Gazette des tribunaux, au Journal du commerce et à l'Echo du Soir. *Paris. Baudouin frères, libraires, rue de Vaugirard, n. 17*, 1827. In-8.

B. F., 10 janvier 1827, n° 112. — B. N. : Lb49 1570.

22° — Almanach-Barême pour l'an 1827. *A Paris, chez Prevot, rue Hautefeuille, n. 23*, 1827. In-plano.

Demi-feuille. — Cité d'après la *Bibliographie de la France*, du 13 janvier 1827, n° 190.

23° — Almanach du commerce de la charcuterie de la Ville et faubourgs de Paris ; contenant les noms, prénoms et demeures de MM. les marchands charcutiers de la ville et faubourgs, avec les principales lois, ordonnances de police et les instructions nécessaires relatives au dit commerce. *A Paris, au Bureau du commerce de la charcuterie, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n. 24, près celle Sainte-Avoye, quartier du Mont-de-Piété*, 1827. In-18.

B. F., 13 janvier 1827, n° 192. — B. N. : Inv. V. 27451,10.

24° — Règlement de la R .·. L .·. Saint-Jean, sous le titre distinctif de la Bonne foi à l'O .·. de Saint-Germain-en-Laye. *Imp. de Balzac, à Paris.* 1827. In-12.

Cité d'après la *Bibliographie de la France* du 13 janvier 1827, n° 240. — Ne se vendait pas.

25° — De la tolérance arbitraire et coupable du ministère à l'égard des Jésuites, de leur rétablissement légal, ou de leur expulsion selon les lois du Royaume. Considérations politiques par A.-S. Saint-Valry. *Paris. Sautelet et compie, place de la Bourse. Janvier* 1827. In-8.

B. F., 17 janvier 1827, n° 301. — B. N. : Ld[39] 687.

26° — Mémoires de Dorothée, née Rhennet, surnommée l'Amazone de la Grande Armée, chevalière de la Légion d'honneur, écrits par elle-même, et revus par M. J. M. G. Prospectus. (A la page 3 : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*). In-8.

4 pp. — B. F., 17 janvier 1827, n° 315. — B. N. : Ln[27] 17334.

27° — Œuvres de J. F. Ducis. *Paris, librairie française-étrangère*, 1826-1827. 8 vol. in-32.

Voir ci-dessus le n° 6.

28° — Annuaire et liste de messieurs les perruquiers et coiffeurs de la ville de Paris pour l'an 1827. *Paris. Imprimerie d'H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*, s. d (1827). In-8.

72 pp. et 5 ff. n. chiffrés. — La date n'est que sur la couverture, ornée d'un encadrement. B. F., 20 janvier 1827, n° 408. — B. N. : Inv. V 28031,6.

29° — Mémoire adressé à M. le conseiller d'État, préfet de police, par le commerce de bois de chauffage en chantiers de la Ville de Paris. (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*), s. d. (1827). In-4°.

8 pp. — B. F., 27 janvier 1827, n° 706. — B. N. : Vp. 25722.

30° — Stances sur la liberté de la Presse, par Auguste Crebassol. Prix : 50 centimes. *Paris, chez tous les marchands de nouveautés*, 1827. In-8.

7 pp. et 1 p. n. chiffrée. La couverture tient lieu de titre. B. F., 31 janvier 1827, n° 787. — B. N. : Ye 41089.

31° — Nouvelles observations adressées à M. le conseiller d'État, préfet de police, par le commerce de bois de chauffage en chantiers pour l'approvisionnement de la ville de Paris (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*), s. d. (1827). In-4°.

15 pp. et 1 p. blanche. — B. F., 10 février 1827, n° 1069. — B. N. : Vp. 25722.

32° — L'Album historique et anecdotique. Tome premier. *Paris. Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*, 1827. In-8.

La couverture est ornementée. B. F., 10 février 1827, n° 1129. — B. N. : Lc² 2812.

33° — Politique religieuse et philosophique, ou constitution morale du gouvernement. Par M. le baron Bigot de Morogues (Prospectus). *A Paris, chez Renard*, 1827. In-8°.

Un quart de feuille. — N'est pas à la Bibliothèque Nationale. Cité d'après la *Bibliographie de la France* du 14 février 1827, n° 1092.

Voir ci-dessous le n° 40.

34° — Le Trésor des poumons du docteur Portal, préparé par Cure, pharmacien, rue Saint-Antoine, n° 77, à Paris. (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*), s. d. (1827). In-8.

Prospectus de 4 pp. — B. F., 14 février 1827, n° 1205. — B. N. : Te⁷¹ 14 (37).

35° — Un mot sur le projet de loi relatif à l'organisation du jury, sur le projet de code militaire, première partie, et sur l'article XI de la loi du 21 octobre 1814; par un magistrat. *Paris, au dépôt des lois, chez Madame veuve Dècle, place du Palais-de-justice*, 1827. In-8.

70 pp. — B. F., 21 février 1827, n° 1419. — B. N. : Lf¹¹³ 36.

Cette brochure, dédiée « à M. le Conseiller d'État, pair de France, premier président de la Cour Royale de Paris », est signée : De Berny.

On sait que M. de Berny, protecteur de Balzac, était conseiller de cette même Cour.

36° — Œuvres complètes de Le Sage. Le Bachelier de Salamanque. *A Paris, au Palais-Royal, n. 263-264, et chez Berquet*, 1827. In-32.

Balzac n'a imprimé que les faux-titres, les titres et les couvertures de ces deux volumes, parus en 4 livraisons, qui ne sont pas à la Bibliothèque Nationale, et que nous citons d'après la *Bibliographie de la France* du 28 février 1827, n° 1622.

Par contre, la *Bibliographie de la France* n'enregistre pas les impressions suivantes relatives à Le Sage que possède la Bibliothèque Nationale.

Voir l'article suivant :

37° — Œuvres complètes de Le Sage. Gusman d'Alfarache. *Paris, librairie ancienne et moderne, Palais-Royal, galerie de bois, n. 263-264. Théophile Berquet, libraire, quai des Augustins, n° 39*, 1827. 2 vol. in-32.

Comme pour les deux volumes précédents, Balzac n'a imprimé que les faux-titres et les titres, plus les couvertures des huit livraisons de l'ouvrage. Ces couvertures roses, encadrées de deux filets, portent, dans le bas, entre les filets : *Imprimerie de H. Balzac.*

B. N.. 8° Q 2897.

Voir l'article suivant :

38° — Œuvres complètes de Le Sage. Le Diable boiteux. *Paris, librairie ancienne et moderne, Palais-Royal, galerie de bois, n. 263-264. Théophile Berquet, libraire, quai des Augustins, n. 39*, 1827. In-32.

Même observation que pour l'article précédent.

Balzac a imprimé, pour le *Diable boiteux*, six couvertures de livraisons, dans les mêmes conditions que celles de *Gusman d'Alfarache.*

B. N. : 8° Q 2897.

Voir l'article suivant :

39° — Œuvres complètes de Le Sage. Estevanille Gonzalès. *Paris, librairie ancienne et moderne, Palais-Royal, galerie de bois, n. 263-264. Théophile Berquet, libraire, quai des Augustins, n. 39*, 1827. In-32.

Même observation que pour l'article précédent.

Balzac a imprimé, pour *Estevanille Gonzalès*, six couvertures de livraisons et trois titres de volumes.

B. N : 8° Q 2897.

40° — Politique religieuse et philosophique ou constitution morale du gouvernement. Par M. le baron Bigot de Morogues. *A Paris, chez Renard, rue Sainte-Anne, n. 71*, 1827. 4 vol. in-8.

N'est pas à la Bibliothèque Nationale. Cité d'après la *Bibliographie de la France* qui enregistre le tome I, le 7 mars 1827, n° 1810; le tome II, le 4 avril 1827, n° 2464; le tome III, le 16 mai 1827, n° 3401 ; le tome IV, le 7 juillet 1827, n° 4473.

Voir ci-dessus, pour le Prospectus, le n° 33.

41° — Observations de Me Isambert, avocat, dans sa cause. *Paris, imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17, mars* 1827. In-8.

32 pp. — B. F., 14 mars 1827, n° 1851. — B. N. : Lb49 539.

42° — Mémoire présenté à son Excellence le ministre de la marine et des colonies, sur quelques améliorations à introduire dans le système administratif adopté pour l'île de Marie-Galante, par Joseph Pélissié, négociant de cette colonie. (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*), s. d. (1827). In-4°.

1 f., 25 pp. et 1 p. blanche. — B. F., 17 mars 1827, n° 1925. — B. N. : Lk12 97.

43° — Réfutation succinte de la dénonciation aux Cours Royales des clubs menaçans de la franc-maçonnerie, par le F.·. Jules R***, dignitaire d'un des plus nombreux attel.·. de l'Or.·. de Paris. Prix : 75 c. franc de port 1 fr. *Paris, chez Silvestre, libraire, rue Thiroux, n° 8, et chez les marchands de nouveautés*, 1827. In-8.

16 pp. dont une blanche. — B. F., 20 mars 1827, n° 2048. — B. N. : Lb49 1571.

44° — Deuxième mémoire pour le sieur Louis Aulanier, contre ses frères, sœurs et beaux-frères. (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n° 17*), s. d. (1827). In-4°.

38 pp. et 1 p. blanche. — B. F., 24 mars 1827, n° 2153. — B. N. : 4° F3, 44. (pièce 1155).

45° — Plaidoyer de Me Isambert pour le capitaine Muller, contre le général Durfort et contre le procureur général de la Cour royale de Paris. (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n°* 17), s. d. (1827). In-4°.

11 pp. et 1 p. blanche. — B. F., 24 mars 1827, n° 2194. — B. N. : 4° F3 999 (pièce 22819).

Nous savons, par une facture de l'imprimerie H. Balzac et A. Barbier, en date du 3 avril 1827, que ce *Plaidoyer* a été tiré

à 300 exemplaires et que le prix de ce travail (corrections et 30 épreuves en sus) était de 65 francs.

46° — Choix d'anecdotes, de contes, d'historiettes, d'épigrammes et de bons mots tant en prose qu'en vers. *Paris, à la librairie ancienne et moderne, Palais-Royal, galerie de bois, n. 263-264*, 1827, 2 vol. in-32.

Cet ouvrage comprend un volume de prose et un volume de poésie. Voici, d'après la *Bibliographie de la France*, l'indication des livraisons qui ont été imprimées par Balzac :

Tome second (poésie), 1re livraison, 28 mars 1827, n° 2234.

Tome second (poésie), 2e livraison (4e de l'ouvrage), 11 avril 1827, n° 2641.

Tome premier (prose), 3e livraison (5e de l'ouvrage), 25 avril 1827, n° 2849.

Tome second (poésie), 3e livraison (6e de l'ouvrage), 25 avril 1827, n° 2849.

Tome second (poésie), 4e livraison (7e de l'ouvrage), 12 mai 1827, n° 3229.

Tome premier (prose), 6e livraison (11e de l'ouvrage), 16 juin 1827, n° 3970.

Tome second (poésie), 6e livraison (12e de l'ouvrage), 16 juin 1827, n° 3970.

Tome premier (prose), 7e livraison (13e de l'ouvrage), 27 juin 1827, n° 4228.

Tome second (poésie), 7e livraison (14e de l'ouvrage), 27 juin 1827, n° 4228.

47° — Ode sur la nouvelle loi contre la liberté de la Presse, par A. J. C. S. = Elme (de la Corrèze). *Paris, chez les marchands de nouveautés*, 1827. In-8.

8 pp. — B. F., 31 mars 1827, n° 2325. — B. N. : Inv. Ye 32748.

48° — Vie de Jean-Baptiste-Elisabeth Asselineau, écrite par lui-même. Précis de l'acte d'accusation, résumé des débats et plaidoirie de Me Gechter, suivis de l'arrêt de la Cour Royale de Paris du 26 mars 1827, qui condamne Asselineau à la peine de mort. *Paris, librairie ancienne et moderne, Palais-Royal, galerie de bois, nos 263-264*, 1827. In-8.

52 pp. — B. F., 31 mars 1827, n° 2342. — B. N. : Ln27 691.

49° — Pétition à messieurs les membres de la Chambre des députés. (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n° 17*) s. d. (1827). In-4°.

3 pp. et 1 p. blanche. — Signé : A. U. Minus, veuve Tanchon, nièce de feu M. Minus, ancien directeur au Trésor, rue d'Argenteuil, n. 48. — B. F., 31 mars 1827, n° 2383. — B. N. : 4° F³ 1387 (pièce 30741).

Voir ci-dessous le n° 58.

50° — Observations du capitaine Muller, auteur de l'Escrime à cheval, etc., etc., adressées aux magistrats de la Cour Royale de Rouen. *Paris. Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*, 1827. In-4°.

20 pp. plus la couverture encadrée. — B. F., 4 avril 1827, n° 2457. — B. N. : 4° F³ 999 (pièce 22818).

Sur la facture relative au *Plaidoyer de Me Isambert* que nous citons plus haut (voir le n° 45) est portée aussi l'impression des *Observations du capitaine Muller*. Le montant de la facture pour ce travail est de 272 francs ; mais nous croyons devoir donner ici le détail de ce compte qui permettra de connaître les prix d'imprimerie d'alors :

3 feuilles comprenant couvertures encadrées grand in-4°, 1000 ex. papier fin, surcharges de petit texte comprises et une main de couleur, 75 francs la feuille, soit 225 francs.

Corrections et plusieurs épreuves, 12 francs.

Séchage après piqûre et rognage, 30 francs.

30 épreuves de deux feuilles, 5 francs.

51° — A M. le Président et MM. les Juges composant la première Chambre du tribunal civil de la Seine, séant à Paris, pour l'une des branches de la maison Salignac de la Mothe-Fénelon ; contre les héritiers de M. le comte de Baschi. (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n° 17*), s. d. (1827). In-4°.

8 pp. — Signé : Cte de Verdonnet. — B. F., 7 avril 1827, n° 2533. — B. N. : 4° F³ 1323 (pièce 29424).

52° — Débats du procès intenté à Me Isambert, avocat, à la Gazette des Tribunaux, à l'Echo du soir et au Journal du Commerce au sujet des arrestations arbitraires : Deuxième partie. Cour Royale de Paris. *Paris, imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n° 17), mars* 1827. In-8,

B. F., 11 avril 1827, n° 2648. — B. N. : Lb⁴⁹ 552 (Réserve).

53° — Mémoires de Madame Roland, avec une notice sur sa vie, des notes et des éclaircissemens historiques. Par MM. Berville et Barrière. Troisième édition. *A Paris,*

chez Baudouin frères, rue de Vaugirard, n. 17, 1827. 2 vol. in-8.

N'est pas à la Bibliothèque Nationale. Cité d'après la *Bibliographie de la France* du 11 avril 1827, n° 2659.

54° — Œuvres complètes de Condillac. (Faux-titres et titres des 16 volumes, plus 16 couvertures sur papier de couleur.) *A Paris, chez Baudouin frères, rue de Vaugirard, n. 17*, 1827. In-8.

Seize quarts de feuille. — N'est pas à la Bibliothèque Nationale. Cité d'après la *Bibliographie de la France* du 11 avril 1827, n° 2665. Beuchot, le rédacteur de ce journal, ajoute : « Ces faux-titres et titres, portant la date de 1827, sont destinés à des exemplaires de l'édition publiée en 1821, 22 et 23, par MM. Lecointe et Durey. »

55° — Plaidoyer de Me Dupin, avocat, pour Me Isambert, prononcé devant la Cour Royale de Paris, Ire et Ve chambres réunies, sous la présidence de M. le baron Séguier, audience du 13 mars 1827, recueilli par les sténographes. *Paris, imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n° 17, 18 mars* 1827. In-8.

63 pp. et 1 p. blanche. — B. F., 14 avril 1827, n° 2725. — B. N. : Lb49 544 A.

56° — Œuvres choisies de C.-F. Volney, pair de France, membre de l'Institut. *Paris, Baudouin frères, éditeurs, rue de Vaugirard, n. 17. Achille Désauges, libraire, rue Jacob, n. 5*, 1827. 6 vol. in-32.

B. F. : *Tome I :* 25 avril 1827, n° 2882 ; *tome II :* 9 mai 1827, n° 3202 ; *tome III :* ne figure qu'à la « table alphabétique des ouvrages » ; *tome IV :* 16 mai 1827, n° 3397 ; *tome V :* 6 juin 1827, n° 3841 ; *tome VI :* ne figure qu'à la « table alphabétique des ouvrages ». B. N. : Inv. Z 30200-30205.
Voir ci-dessus le n° 7.

57° — Prophétie du général Foy. (Extrait du discours prononcé, le 20 mars 1821, à la Chambre des députés.) (Dans le bas : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*), s. d. (1827). In-8.

1 feuillet. — B. F. 2 mai 1827, n° 3090. — B. N. : Lb49 570.

58° — Pétition a messieurs les membres de la Chambre des Députés. (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*), s. d. (1827). In-4°.

3 pp. et 1 p. blanche. — Signé : A. U. Minus.

Impression différente de cette même pétition déjà décrite sous le n° 49. — B. F., 12 mai 1827, n° 3334. — B. N. : 4° F³ 1387 (pièce 30741).

59° — Révélation au Roi d'un affreux complot, tramé dans les repaires de la franc-maçonnerie, contre la Religion et le Trône. Suivie d'un avertissement à S. A. R. le duc d'Orléans, odieusement trompé par la profonde hypocrisie de plusieurs Loges maçonniques. Prix : 1 fr. par la poste. *A Paris, chez Hivert, libraire, rue des Mathurins S. Jacques, n. 18, et chez les marchands de nouveautés*, 1827. In-8.

16 pp. — B. F., 16 mai 1827, n° 3412. — B. N. : Lb⁴⁹ 595.

60° — Annuaire de la Société des Arts graphiques. XIXe année. *Paris, impr. de Balzac*, 1827. In-12.

Une feuille 2/3. — N'est pas à la Bibliothèque Nationale. Cité d'après la *Bibliographie de la France* du 2 juin 1827, n° 3750.

61° — Gazette des tribunaux de commerce. (Prospectus et acte social.) *A Paris, imprimerie de H. Balzac*, 1827. In-4°.

Une feuille. — La Bibliothèque Nationale possède d'autres prospectus de ce journal, mais ils ne sont pas imprimés par Balzac. Cité d'après la *Bibliographie de la France* du 2 juin 1827, n° 3787.

Voir ci-dessous le n° 80.

62° — Réplique de Me Dupin, pour Me Isambert (audience du 27 mars 1827), imprimée chez Boucher, avec cette épigraphe : *Incivitate nostrâ docuit, in conservandâ civium libertate esse privatum neminem.* Cic. (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*), s. d. (1827). In-8.

72 pp. — B. F., 16 juin 1827, n° 4009. — B. N. : Lb⁴⁹ 551.

63° — Proverbes romantiques, par A. Romieu. *A Paris, chez Ladvocat, libraire de S. A. R. le duc de Chartres, quai Voltaire et Palais-Royal*, MDCCCXXVII (1827). In-8.

B. F., 27 juin 1827, n° 4277. — B. N. : Inv. Yf 11475.

64° — Nouveau vocabulaire français, où l'on a suivi l'orthographe adoptée pour la prochaine édition du Dictionnaire de l'Académie, et dans lequel on trouve de plus : 1° un grand nombre de mots et d'acceptions de mots généralement reçus et qu'on a distingués par une étoile ; 2° environ huit mille termes de sciences et arts, et spécialement la nouvelle nomenclature chimique ; 3° un vocabulaire géographique ; 4° la prononciation de tous les mots ; 5° l'étymologie des mots dérivés du grec et du latin ; 6° la conjugaison des verbes irréguliers, par MM. de Wailly, membre de l'Institut, et de Wailly, professeur au collège royal de Henri IV. Quatorzième édition, revue et corrigée par Alfred de Wailly, professeur au collège royal de Henri IV. Ouvrage adopté par l'Université de France pour les Collèges et Ecoles publiques, et revu, quant aux termes de médecine, d'anatomie et d'histoire naturelle, par M. Bosquillon, médecin de Paris et professeur de langue grecque au Collège Royal. *A Paris, chez Rémont, libraire, rue Pavée, n° 11, près du quai des Augustins. Juillet* 1827. In-8.

B. F., 4 juillet 1827, n° 4404. — B. N. : Inv. X 13750.

65° — L'Art de mettre sa cravate de toutes les manières connues et usitées, enseigné et démontré en seize leçons, précédé de l'histoire complète de la cravate, depuis son origine jusqu'à ce jour, de considérations sur l'usage des cols, de la cravate noire et l'emploi des foulards. Par le Bon Émile de l'Empesé. Ouvrage indispensable à tous nos fashionables, orné de trente-deux figures explicatives du texte et du portrait de l'auteur. *Paris, à la librairie universelle, rue Vivienne*, 2 *bis, au coin du passage Colbert, et chez tous les marchands de cravates, de cols et de foulards les plus en vogue de la Capitale*, 1827. In-18.

D'après Asselineau, le Bon Émile de l'Empesé est M. Lefebvre-Duruflé ; d'après Quérard, M. Émile Marco de Saint-Hilaire. On a aussi attribué cet ouvrage à Balzac.

B. F., 7 juillet 1827, n° 4431. — B. N. : Li^11^ 13.

Balzac a imprimé une deuxième, une troisième et une quatrième édition de cet ouvrage. La deuxième et la quatrième sont enregistrées dans la *Bibliographie de la France* des 25 juillet 1827, n° 4814, et 11 août 1827, n° 5188. Le rédacteur de ce journal,

Beuchot, déclare ne pas connaître la troisième. Voir ci-dessous les nos 71, 72 et 74.

66° — Cinq-Mars, ou une Conjuration sous Louis XIII. Par le comte Alfred de Vigny. Troisième édition, revue et corrigée. *Paris. Urbain Canel, libraire, rue Saint-Germain-des-prés, n° 9*, 1827, 2 vol. in-8.

B. F., 7 juillet 1827, n° 4434. — B. N. : Inv. Y² 73272-73273.

67° — Les Contagionistes réfutés par eux-mêmes, par Eug. Sulpicy, docteur-médecin de la Faculté de Paris. *Paris, chez les marchands de nouveautés*, 1827. In-8.

32 pp. dont une blanche. — B. F., 7 juillet 1827, n° 4437. — B. N. : Td⁴⁸ 14.

68° — Manuel de l'Étranger à Paris et aux environs, orné d'un plan de la Capitale, de quarante-quatre gravures représentant tous les monumens de Paris et d'une carte indiquant les divers palais du gouvernement, les hôtels des ministères, les établissemens civils et religieux, les mairies, promenades, théâtres et jardins publics. Cet ouvrage est terminé par un Dictionnaire des rues, des barrières, des quais, des boulevards, etc. Par N. Richard. *Paris. Baudouin frères, éditeurs. Delaunai, Palais-Royal*, 1827. In-32.

Balzac semble n'avoir imprimé que des faux-titres et des titres pour cet ouvrage, déjà publié en 1826, sous le titre de : *Dictionnaire de poche de Paris*... De nouveaux titres ont encore été réimprimés en 1828 et 1829 par Pinard.

B. F., 11 juillet 1827, n° 4550. — B. N. : Lk⁷ 6166.

69° — Le Bibliographe français, ou le Littérateur parisien et provincial. Feuille générale d'annonces, tant marchandes qu'analytiques concernant les sciences, les arts, les lettres, l'industrie et le commerce; par une société de savans et de gens de lettres (A la fin de chaque numéro : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n° 17*), 1827. Pet. in-fol.

Les prospectus et les 6 premiers numéros de ce journal ont été imprimés par Victor Cabuchet; Balzac n'en a fait l'impression qu'à partir du n° 7 (28 avril 1827) jusqu'au n° 30 (15 novembre 1827). La Bibliothèque Nationale ne possède que ces 30 numéros. Nous ignorons s'il en a paru d'autres.

A partir du n° 17, le titre du journal a été modifié de la manière suivante :

70° — Journal de Paris et des départemens, ou le Bibliographe français, feuille d'annonces concernant la librairie, les arts, les sciences, l'agriculture, l'industrie et le commerce, par une société de savans et de gens de lettres (A la fin de chaque numéro : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n° 17*), s. d. (1827). Pet. in-fol.

B. F., 14 juillet 1827, n°s 4692 et 4693. — B. N. : Inv. Z 821.

Imprimerie
de H. Balzac et A. Barbier,
rue des Marais S.-G., n. 17.

Paris, ce 28 avril 1827.

A Messieurs Lestrade et Chambelland,
au bureau du Bibliographe.

Par les comptes de nos compositeurs et au moyen de la colonne augmentée, le prix du journal tel que vous le voyez est de quarante-cinq francs et n/ n'avons pas tenu compte de la composition une fois faite du titre, parce que c'était une misère, quand il s'agit d'un journal.

La surcharge de petit texte a été de 3 fr. et il y a 7 francs de composition sur le prochain n°. Je crois que l'on peut toujours évaluer à 3 ou 4 francs la surcharge de petit texte.

Si v/ n'avez pas eu le tirage hier soir, ç'a été faute des corrections et de l'ajouté de copie à faire, mais en n/ remettant la copie comme de règle, v/ aurez toujours le j^al la veille au soir, de 6 à 8 heures.

Votre dévoué serviteur,

H. Balzac.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 1re partie, fol. 108.)

71° — L'Art de mettre sa cravate... Seconde édition. *Paris, à la librairie universelle*, 1827. In-18.

Voir ci-dessus le n° 65 et ci-dessous les n°s 72 et 74.

72° — L'Art de mettre sa cravate.... Troisième édition. *Paris, à la librairie universelle*, 1827. In-18.

Édition que Beuchot déclarait ne pas connaître et qui n'est pas à la Bibliothèque nationale. Voir ci-dessus les n°s 65 et 71.

73° — Le Cultivateur ou journal des campagnes. Prospectus (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*), s. d. (1827). In-8.

12 pp. dont une blanche. — Balzac a fait trois impressions différentes de ce prospectus. Celui-ci commence par : « Il y a des journaux pour les juges et les avocats, pour les médecins, pour le clergé... » ; le second, même titre, a 14 pp. et débute ainsi : « Il n'y a presque plus qu'une seule classe de Français qui ne possède pas de journal... » ; le troisième n'a que 4 pp. (les pp. 1 et 4 encadrées de filets) et commence par : « A MM. les Curés et Desservans. Notre intention est de donner aux Agriculteurs... »

Le 1er et le 2e prospectus sont enregistrés dans la *Bibliographie de la France* des 4 août 1827, n° 5121, et 3 novembre 1827, n° 6872. Le troisième ne l'est pas. Le journal n'est pas imprimé par Balzac.

B. N. : Inv. S 25579.

Voir ci-dessous le n° 75.

74° — L'Art de mettre sa cravate... Quatrième édition. *Paris, à la librairie universelle*, 1827. In-18.

Voir ci-dessus les n°s 65, 71 et 72.

75° — Le Cultivateur ou Journal des campagnes. Prospectus (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S. G., n. 17*), s. d. (1827). In-8.

Voir ci-dessus le n° 73.

76° — L'Art de payer ses dettes et de satisfaire ses créanciers, sans débourser un sou ; enseigné en dix leçons. Ou Manuel du droit commercial à l'usage des gens ruinés, des solliciteurs, des surnuméraires, des employés réformés et de tous les consommateurs sans argent. Par feu mon oncle, professeur émérite, précédé d'une notice biographique sur l'auteur et orné de son portrait. Le tout publié par son neveu, auteur de l'Art de mettre sa cravate. *A Paris, à la librairie universelle, rue Vivienne, n° 2 bis, au coin du passage Colbert*, 1827. In-12.

B. F., 11 août 1827, n° 5190. — B. N. : Li[5] 107.
Une deuxième édition, revue et augmentée, est enregistrée dans la *Bibliographie de la France* du 14 novembre 1827, n° 7080.
Voir ci-dessous le n° 91.

77° — Boussole du commerce des bois de chauffage, bois carrés, charbons de bois et de terre, destinés à l'approvisionnement de Paris. Par H.-E. de La Tynna et C.-P. Rousseau. Ouvrage utile aux commerçans, aux propriétaires de bois, aux employés de la navigation et au commerce. Prix : 8 francs. *Paris. Au bureau du commerce de bois flotté en trains, quai Béthune, n. 8 (île Saint-Louis)*, MDCCCXXVII (1827). In-8.

B. F., 11 août 1827, n° 5192. — B. N. : Inv. V 43939.
Voir ci-dessous le n° 4 et l'article suivant :

78° — Boussole du commerce des bois de chauffage, bois carrés, charbons de bois et de terre, destinés à l'approvisionnement de Paris; par H.-E. de La Tynna et C. P. Rousseau. Ouvrage utile aux commerçants, aux propriétaires de bois, aux employés de la navigation et du commerce. Prospectus (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*), s. d. (1827). In-8.

Ce prospectus, qui n'est pas enregistré dans la *Bibliographie de la France*, est différent de celui décrit sous le n° 4. Il a paru après la mise en vente de l'ouvrage. B. N. : 8° Q 2897.
Voir ci-dessus les n°s 4 et 77.

79° — Observations sur l'expédition de 1827, pour le pôle nord, par M. Cadet, de Metz, membre des sociétés philotechnique, de géographie, et de l'Athénée des Arts à Paris; honoraire de celle de Metz, correspondant de celles de Lyon, Nancy, Strasbourg et Avignon, etc. *Paris, chez l'auteur, rue de Berry, n° 10. Victor Thiercelin, librairie, rue du Coq-S.-H., n° 6*, 1827. In-8.

24 pp. dont une blanche. — B. F., 11 août 1827, n° 5224. — B. N. : Mp 4737.

80° — Gazette des tribunaux de commerce. (Prospectus et acte social.) *A Paris, imprimerie de Balzac*, 1827. In-4°.

Une feuille. — N'est pas à la Bibliothèque Nationale. Cité d'après la *Bibliographie de la France* du 11 août 1827, n° 5238.
Voir ci-dessus le n° 61.

81° — La Chasse au tir, poëme en cinq chants, dédié aux chasseurs. *Paris, chez Victor Thiercelin, rue du Coq-St-Honoré, n° 6; Urbain Canel, rue St-Germain-des-prés, n° 9*, 1827. In-8.

B. F., 1er septembre 1827, n° 5529. — B. N. : Inv. Ye 18213.

82° — Mémoire du marquis de Bouillé (comte Louis), lieutenant-général, sur le départ de Louis XVI, au mois de juin 1791, avec des notes et observations en réponse à la relation de M. le duc de Choiseul, pair de France, extraits de ses Mémoires inédits. Seconde édition. *A Paris, chez Baudouin frères, rue de Vaugirard, n. 17*, 1827. In-8.

N'est pas à la Bibliothèque Nationale. Cité d'après la *Bibliographie de la France* du 1er septembre 1827, n° 5562.

83° — Mémoires de Charles Barbaroux, député à la Convention nationale; avec des éclaircissemens historiques, par MM. Berville et Barrière. Troisième édition. *Paris. Baudouin frères, libraires-éditeurs, rue de Vaugirard, n° 17*, 1827. In-8.

B. F., 1er septembre 1827, n° 5565. — B. N. : La33 9 B.

84° — L'Art de ne jamais déjeuner chez soi, et de dîner toujours chez les autres; enseigné en huit leçons, indiquant les diverses recettes pour se faire inviter tous les jours, toute l'année, toute la vie. Par feu M. le Cher de Mangenville. Précédé d'une simple notice sur l'auteur et orné de son portrait. *A Paris, à la librairie universelle. rue Vivienne, n. 2 bis, au coin du passage Colbert*, 1827, In-18.

B. F., 12 septembre 1827, n° 5823. — B. N. : Li5 106.
Une troisième édition, également imprimée par Balzac, a paru la même année. Par Émile Marco de Saint-Hilaire.

85° — Discours de la girafe au chef des six Osages (ou Indiens), prononcé le jour de leur visite au jardin du Roi; traduit de l'arabe par Alibassan, interprète de la giraffe (*sic*). *Paris, Martinet, libraire, rue du Coq-Saint-Honoré, n° 15*, 1827. In-18.

12 pp. — B. F., 15 septembre 1827, n° 5876. — B. N. : Lk7 7474.

86° — Les Remèdes de bonnes femmes ou moyens de prévenir, soigner et guérir toutes les maladies, rédigés et mis en ordre alphabétique d'après le manuscrit original de Mme Michel, ex-garde malade. *A Paris, rue Vivienne, n. 2 bis*, 1827. In-32.

Une feuille 5/8. — N'est pas à la Bibliothèque Nationale. Cité d'après la *Bibliographie de la France* du 26 septembre 1827, n° 6060.

87° — Mélanges historiques et littéraires, par M. Villemain, membre de l'Académie française. Tome II. *A Paris, chez Ladvocat, libraire de Son Altesse Royale le duc de Chartres, quai Voltaire et au Palais-Royal,* M. D. CCC. XXVII (1827). In-8.

B. F., 20 octobre 1827, n° 6544. — B. N. : Inv. Z 27994.

Le tome III (1828) est également imprimé par Balzac, mais la *Bibliographie de la France* n'en fait pas mention.

88° — Mémoires du comte de M..., précédés de cinq lettres, ou considérations sur les Mémoires particuliers. *Paris. Victor Thiercelin, libraire, rue du Coq Saint-Honoré, n° 6*, 1828. In-8.

Par le comte Moré de Pontgibaud.

B. F., 20 octobre 1827, n° 6546. — B. N. : Ln27 13098.

La nouvelle édition des *Mémoires du comte de Moré*[1] nous apprend que les « cinq lettres ou considérations sur les Mémoires particuliers » sont de M. le comte de Salaberry qui était, alors, membre du Conseil général de Loir-et-Cher et député de Blois. Ce fait explique donc les relations qui existèrent entre Balzac et lui, relations attestées par les deux lettres suivantes :

A M. Berthevin, à l'Imprimerie Royale, Vieille rue du Temple, à Paris.

Paris, ce 14 août 1827.

M. Balzac souhaite le bonjour à Monsieur Berthevin[2],

1. Mémoires du comte de Moré (1758-1837), publiés pour la Société d'histoire contemporaine par M. Geoffroy de Grandmaison et le Cte de Pontgibaud. Avec cinq héliogravures. *Paris, Alphonse Picard et fils*, 1898, in-8°, pp. 15 et 16.

2. M. Berthevin était alors conservateur du matériel de l'Imprimerie Royale.

et le prie de remettre au porteur les épreuves des quatre premières feuilles, car M. de S... ne les a jamais vues, et il désirerait reporter les corrections de Monsieur Berthevin avant de tirer.

Il le prie d'agréer ses respectueuses civilités.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 281, fol. 15.)

A M. Honoré Balzac, imprimeur.

Ce samedi 18 août [1827.]

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre ce matin et vos deux envois d'épreuves. Je me suis conformé aux observations qui sont fort justes. Mais je n'ai pas reçu la première épreuve, le commencement, jusqu'à la page[1] ; si, entre temps, Berthevin et vous, vous avez corrigé, francisé, éclairci ces pages, il n'est pas nécessaire de me les envoyer; je vous avertis seulement que je ne les ai pas reçues. Je vous renverrai exactement tout ce que vous m'enverrez, et vos épreuves, je les ferai passer, comme celles d'aujourd'hui, par la Préf[ecture] de police.

Je vous renouvelle mes remercimens, de vos observations et de vos soins.

SALABERRY, député.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 316, fol. 92.)

89° — L'Écolier ou Raoul et Victor, par Mme Guizot. Ouvrage couronné par l'Académie, comme le plus utile aux mœurs. Deuxième édition. *A Paris, chez Ladvocat, libraire de S. A. R. le duc de Chartres, quai Voltaire et Palais-Royal*, MDCCCXXVIII (1828). 4 vol. in-12.

B. F., 3 novembre 1827, n° 6836. — B. N. : Inv. Y² 40976-40979.

90° — Le Gastronome français, ou l'art de bien vivre, par les anciens auteurs du Journal des gourmands, MM. G. D. L. R***, D. D***, Gastermann, G***, Clytophon,

1. Dans l'original, le chiffre est resté en blanc.

Charles Sartrouville, C. L. C***, C***, Marie de Saint-Ursin, B***, etc.; ouvrage mis en ordre, accompagné de notes, de dissertations et d'observations par M. C***. *Paris. Charles Béchet, libraire-commissionnaire, quai des Augustins, n° 57, près le Pont-Neuf*, 1828. In-8.

B. F., 7 novembre 1827, n° 6903. — B. N. : Inv. V 39928.

91° — L'Art de payer ses dettes et de satisfaire ses créanciers sans débourser un sou.... Deuxième édition, revue et augmentée. *Paris, à la librairie universelle*, 1827. In-12.

B., F., 14 novembre 1827. — B. N. : Li[5] 107.— Une quatrième édition a été également imprimée par Balzac.
Voir ci-dessus le n° 76.

92° — Nouvelle Anthologie, ou choix de chansons anciennes et modernes, publiées par L. Castel. Deuxième édition, revue, corrigée, augmentée et ornée de gravures. *Paris, librairie ancienne et moderne, Palais-Royal, galerie de bois, n. 263-264*, 1828. 3 vol. in-12.

B. F., *Tome I :* 10 novembre 1827, n° 7003 ; *tome II :* 21 novembre 1827, n° 7307 ; *tome III :* 12 décembre 1827, n° 7780. — B. N. : Inv. Ye 17269-17271.

De cette même deuxième édition, M. Gabalda possède un exemplaire dont le titre imprimé par Balzac est : *Anthologie française ou choix....*

93° — Théâtre de l'Enfance, par Madame de Lafaye-Bréhier, auteur des Petits Béarnais, du Robinson français, etc. Orné de gravures. *Paris, Eymery, Fruger et Cie, libraires-éditeurs, rue Mazarine, n° 30*, 1828. 3 vol. in-12.

B. F., 14 novembre 1827, n° 7132. Annoncé en 2 vol. in-8°. Le tome III est imprimé par Decourchant. — B. N. : Inv. Yf 9693-6995.

94° — Calculs faits, à l'usage des industriels en général, et spécialement des mécaniciens, charpentiers, pompiers, serruriers, chaudronniers, toiseurs, etc., etc., contenant : un grand nombre de tables et notamment les suivantes qui sont autant de barèmes industriels. — Poids et volume de l'eau contenue dans des cylindres de 1 pied de haut, sur tous les diamètres, depuis 1 ligne jusqu'à

12 pieds. — Circonférences et surfaces des cercles. — Poids du pied carré, des métaux laminés suivant leur épaisseur, platine, plomb, argent, cuivre, laiton, fer, étain, zinc. — Poids des pouces cubes et des pouces cylindriques, des métaux les plus usuels. — Conversion des mesures et des poids anciens, en mesures et poids métriques. — Cubage de la charpente. — Calcul des intérêts. — Analyse des expériences de Buffon et Duhamel sur la résistance des bois, etc., etc. Par B.-A. Lenoir. *Paris. A la librairie scientifique-industrielle de Malher et Cie, passage Dauphine*, 1828. In-12.

B. F., 21 novembre 1827, n° 7267. — B. N. : Inv. V 44681.

95° — Elémens de géométrie descriptive, à l'usage des élèves qui se destinent à l'École polytechnique, à l'École militaire, à l'École de Marine. Par E. Duchesne, professeur de mathématiques spéciales au collège de Vendôme. *Paris. A la librairie scientifique-industrielle de Malher et Cie, passage Dauphine*, 1828. In-12 et un cahier de planches in-4°.

B. F., 21 novembre 1827, n° 7284. — B. N. : Inv. V 37071 et 37072.

96° — L'Homme de soixante ans, ou la Petite entêtée, comédie-vaudeville en un acte, par MM. Dartois, Simonnin et Ferdinand, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Variétés, le 2 juin 1824. Nouvelle édition. *Paris, chez J.-N. Barba, éditeur, cour des Fontaines, n. 7, et au Magasin de pièces de théâtre, vis-à-vis le café de la Régence, à la Civette, rue S.-Honoré, n. 210*, 1828. In-8.

32 pp. — B. F., 24 novembre 1827, n° 7372. — B. N. : Yth 8618 A.

97° — M. Sans-Gêne, ou l'Ami de collège, vaudeville en un acte, par MM. Désaugiers et Gentil. Représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, le 13 mai 1816. Nouvelle édition. *Paris, chez J.-N. Barba, éditeur, cour des Fontaines, n. 7, et au Magasin de pièces de théâtre, derrière le théâtre français*, 1828. In-8.

46 pp. — B. F., 24 novembre 1827, n° 7378. — B. N. : Yth 12204.

98° — Ma tante Aurore, ou le Roman impromptu, opéra bouffon, sifflé en trois actes le 23 nivôse, applaudi en deux le 25 du même mois, au théâtre Feydeau. Nouvelle édition. *Paris, chez J.-N. Barba, cour des Fontaines, n.* 7, *et au Magasin de pièces de théâtre, vis-à-vis le café de la Régence, à la Civette, rue S.-Honoré, n. 210*, 1828. In-8.

48 pp. — B. F., 24 novembre 1827, n° 7379. — B. N. : Yth 52277.

99° — Le Sommeil. A Caroline H***. MDCCCXXVII. (A la fin : *Paris. Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17.*) In-8.

16 pp. dont une blanche. — B. F., 28 novembre 1827, n° 7484. — B. N. : Ye 52277.

100° — Voyage de Paris à S.-Cloud, par mer, et retour par terre. Augmenté des Annales et Antiquités de Saint-Cloud. Nouvelle édition seule complète. *Paris, à la librairie ancienne et moderne, Palais-Royal, galerie de bois, n. 263-264*, 1828. In-32.

B. F., 5 décembre 1827, n° 7581. — B. N. ; Lk[k] 8597 H.

101° — Le La Bruyère des domestiques, précédé de considérations sur l'état de domesticité en général, et suivi d'une nouvelle par Mme la comtesse de Genlis. *Paris. Victor Thiercelin, libraire-éditeur, rue du Coq-St.-Honoré, n. 6. Ponthieu, Palais-Royal*, 1828. 2 vol. 12.

B. F., 8 décembre 1827, n° 7623. — B. N. : Inv. R 37056-37057. Sous ce même n° 7623, la *Bibliographie de la France* enregistre une édition in-8, également imprimée par Balzac.

102° — Les Deux filles spectres, mélodrame en trois actes et en prose, par M. Népomucène L. Lemercier, de l'Académie française, représenté sur le théâtre de la Porte S.-Martin, le 8 novembre 1827. Musique arrangée par M. Chantagne. *Paris, J.-N. Barba, éditeur, cour des Fontaines, n° 7, et au Magasin de pièces de théâtre, rue Saint-Honoré, n. 210*, 1827. In-8.

86 pp. et 1 f. — B. F., 12 décembre 1827, n° 7755. — B. N. Yth 4857.

103° — Souscription. Corps du droit français, ou recueil complet des lois, décrets, ordonnances, arrêtés, sénatus-consultes, règlemens, avis du Conseil d'État, publiés depuis 1789 jusqu'à 1825 inclusivement. Deux vol. in-8, en 70 livraisons de quatre feuilles (64 pages) chaque. (Prix de la livraison : 2 fr. 25 cent.) Mis en ordre et annoté par C.-M. Galisset, avocat à la Cour Royale de Paris (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n° 17*), s. d. (1827). In-8.

4 pp. — Ce prospectus, relatif à l'article suivant, n'est pas enregistré dans la *Bibliographie de la France*. — B. N. : Inv. S 35283.

104° — Corps du droit français, ou recueil complet des lois, décrets, ordonnances, arrêtés, sénatus-consultes, règlemens, avis du Conseil d'État, publiés depuis 1789 jusqu'à 1825 inclusivement, mis en ordre et rédigé par C.-M. Galisset, avocat à la Cour Royale de Paris. Tome premier. *Paris. Malher et Cie, éditeurs co-propriétaires, passage Dauphine*, 1828. In-8.

Le tome II est imprimé par Duverger. Balzac n'a commencé à imprimer cet ouvrage qu'à partir de la 32me et non de la 28e livraison, comme l'indique une note de Beuchot, sous le n° 160 de la *Bibliographie de la France* de 1828. La 28e livraison est imprimée par Farcy.

Voici les dates d'enregistrement des livraisons imprimées par Balzac. — B. F. : 32e livr., 15 décembre 1827, n° 7814; 33e livr., 22 décembre, n° 7967 ; 34e livr., 29 décembre, n° 8107 ; 35e livr., 12 janvier 1828, n° 160 ; 36e livr., 2 février, n° 605 ; 37e livr., 9 février, n° 915 ; 38e livr., 16 février, n° 1229 ; 39e et 40e livr., 15 mars, n° 1597 ; 41e livr., 22 mars, n° 1722 ; 42e livr., 29 mars, n° 1901 ; 43e livr., 12 avril, n° 2130 ; 44e livr., 19 avril, n° 2247 ; 45e et 46e livr., 17 mai, n° 2911 ; 47e livr., 24 mai, n° 2045 ; 48e et 49e livr., 14 juin, n° 3592 ; 50e livr., 5 juillet, n° 4047 ; 51e livr., 19 juillet, n° 4369 ; 52e et 53e livr., 2 août, n° 4730 ; 54e livr., 23 août, n° 5088 ; 55e livr., 30 août, n° 5258.

Cette livraison est la dernière imprimée par Balzac ; la 56e sort des presses de Duverger.

L'impression du *Corps du Droit français* a donné lieu à de nombreuses contestations ; en 1832, le règlement de cette affaire n'était pas encore terminé. Nous avons eu communication d'un assez volumineux dossier la concernant, mais il nous a semblé d'un intérêt médiocre de le publier en entier.

Un ouvrier imprimeur, le sieur Girard, chargé par Balzac de diriger l'impression du *Corps du Droit français*, demande le 20 juin 1828, au Président du tribunal civil de la Seine, de former opposition entre les mains de MM. Malher et Cie, pour la somme de 546 fr. 70 à lui due ainsi qu'à ses ouvriers. Permission lui est donnée le 21 juin 1828. Le 27 juin signification est faite à Balzac de cette opposition ; le 30, à MM. Malher et Cie. Le 19 septembre 1828, Girard donne main levée de son opposition. Ce dossier contient, en outre, différentes lettres de MM. Malher et Cie, Sédillot et A. Barbier, successeur de Balzac. Nous reproduisons ici les documents émanant de Balzac ainsi qu'une importante lettre de M. Ch. Sédillot :

Mon cher Monsieur Malher, je suis en mesure par des délégations sur M. Barbier de satisfaire Monsieur Duverger, tout en réservant mes droits sur les questions litigieuses entre moi, M. Galisset et vous — la personne qui m'oblige a consulté sur ces difficultés et les maintiendra. — Ainsi M. Duverger que je vais voir immédiatement étant satisfait, les rigueurs de la Société n'ont pas de but à mon égard.

H. Balzac.

Lettre non datée.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 177.)

Je soussigné Honoré Balzac, ancien imprimeur, ayant été chargé en cette qualité de stéréotyper l'ouvrage de droit intitulé : *Corps du droit français* dont MM. Malher et Cie sont les éditeurs, consens à ce que les clichés du dit ouvrage fait tant par moi que par le sieur Hanus depuis la 2e livraison jusques y compris la 50e soient vus et vérifiés par Mr Duverger, imprimeur à Paris, sous les réserves suivantes : 1° Le sieur Duverger indiquera par une marque particulière, sur l'épreuve qu'il fournira aux sieurs Malher et Cie, les corrections à faire qui doivent être à la charge de la Société dont les libraires sont gérants, telles que celles provenant du tirage qui a été fait sur quelques-uns des clichés et celles qui consistent en fautes de textes ou typographiques

existants sur les bons à tirer de Mr Galisset; 2° Le sieur Duverger fera toutes les autres corrections à ma charge pourvu qu'au préalable j'aie consenti aux prix qu'il demandera pour les autres corrections; 3° Dans le cas où le sieur Duverger croirait devoir rejeter une ou plusieurs pages de clichés, il serait nommé un tiers, arbitre entre les libraires et moi, qui déciderait en dernier ressort; 4° MM. Malher et Cie s'engagent à libérer M. Balzac de sa responsabilité pour raison de la fabrication des dits clichés après le tirage qui se fera à compter du 1er mai 1829, se chargeant de les faire accepter par la Société.

Approuvé l'écriture ci-dessus
H. Balzac.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 179.)

Paris, 2 août 1829.

Mon cher cousin, j'ai vu M. Galisset qui désirerait conférer avec vous et M. Malher sur vos intérêts pour vos clichés du *Droit français*. Écrivez à l'un ou à l'autre pour leur fixer un jour où vous vous rendriez chez M. Malher. Je crois même que ce dernier a dû vous voir hier, et peut-être avez-vous déjà arrêté jour.

Terminez, je vous engage, avec ces messieurs afin que nous puissions disposer de votre action.

J'ai soldé M. Laurens et Made Cuisinier pour tout l'arriéré.

M. Bertrand est venu me présenter un billet Constant Chantpie, ordre Rivey, échu le 27 juillet 1828, protesté à temps, et sur lequel il a obtenu jugement par défaut tant contre vous que contre tous ses endosseurs;

le capital de ce billet est de fr.	200
les frais à ce jour.	51 15
	251 15

M. Bertrand a en dépôt un billet Th. Berquet, quai des Augustins, n° 37, ordre Rivey, qu'il rendrait si l'on consentait à le rembourser.

Que prétendez-vous faire? Il me semblait que vous ne deviez plus être engagé avec ces Messieurs. Enfin, il en est autrement.

Sur le tout réponse.

Mes respects à Mad^e votre mère. Que faites-vous? Quand vendez-vous?

Je pars mardi par la malle poste pour 3 semaines environ.

Votre dévoué
Ch. Sédillot.

Lettre adressée, d'abord rue Maurepas, n° 2, à Versailles, puis à « Monsieur Honoré Balzac chez Madame sa mère, rue Danjou, n° 4, au Marais, à Paris ».

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 180.)

Tours, 25 juin 1830.

Monsieur,

J'ai reçu à la fois ici la 1ère lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 juin c^t et la 2e en date du 15. J'étais parti le 4, même mois, pour un voyage et je ne suis de retour qu'aujourd'hui à Tours où je suis forcé de rester.

Je vais répondre succinctement à vos deux lettres et si vous aviez à me faire observer quelque chose, vous auriez la complaisance de m'écrire à *Tours poste restante.*

1° Relativement à la convocation du 22 juin, comme il m'a été impossible d'y assister et que la majorité des actionnaires aura dû y prendre un parti, j'en écrirai sur le champ à ma mère qui, dûment autorisée par moi, adhérera ou n'adhérera pas à la résolution. Je lui communiquerai mon opinion; elle est de tout point favo-

rable à v/ travail et la difficulté ne réside que sur l'exécution. Mme Balzac décidera.

2° Relativement à la demande d'argent faite par M. Duverger pour les corrections des clichés, il est difficile de discuter en apparence sur ce point; cependant la question de ce payement est soumise à des règles incontestables que je vais avoir l'honneur de vous expliquer et dont il m'est impossible de dévier. Toute la retenue a été jusqu'ici appliquée à ce payement; elle n'a pas suffi et nous ne sommes pas arrivés aux livraisons fabriquées par moi.

Il paraît que les retenues faites sur Constant Chantpie et Hanus sont insuffisantes.

Constant Chantpie prétend (et comme MM. Malher et Cie et moi le représentons, nous devons épouser ce qu'il y a de juste dans ses prétentions) : 1° qu'une portion de livraisons ayant été tirées sur le cliché doivent être exemptes de corrections ; 2° que partie de ces livraisons ont été acceptées et livrées à la Société et que, par conséquent, elles doivent être non sujettes à corrections. Ce premier point de difficulté réglé *à l'amiable*, il résulterait qu'on doit faire une distraction des sommes indûment prises sur les retenues de Constant Chantpie et sur les miennes et compter. Alors, si les corrections faites sur les livraisons fabriquées par C. Chantpie et Hanus montent à une somme de [1], nous la paierons par la somme des retenues Constant Chantpie, plus la somme prise sur ces retenues pour les corrections à la charge de la Société; puis, si cela est insuffisant, MM. Malher et moi, devons chacun par moitié parfaire la somme.

Ce calcul est conforme à toutes nos conventions. Puis, si nous payons pour C. Chantpie une somme, MM. Malher et moi devons la lui réclamer.

1. Le montant de la somme est resté en blanc dans l'original.

Attendu que toute ma retenue a déjà été donnée, MM. Malher et Cie doivent verser déjà une somme égale à celle de mes retenues.

Puis après, si ce versement ne suffit pas, nous achèverons par moitié le payement des corrections dites Constant Chantpie; quant à celles qui se feront sur mes clichés, M. Sédillot, ma mère et moi, nous avons toujours dit qu'elle serait acquittée (*sic*).

Il résulte de tout ceci que M. Duverger n'entrant pas dans ces discussions là doit être payé; mais vous devez voir que nous avons un accord à obtenir et des vérifications à faire, la Société, MM. Malher et Cie et moi. Or, comme il faut en droit et en équité payer quand on le doit et comme on doit et que, si je payais sans raison, il serait difficile de nous entendre, vous me permettrez de demander instamment à ce que cet arrangement d'intérêts soit parfaitement convenu.

Nous ne refusons pas de donner de l'argent, mais quant à ce qui me concerne, je désire qu'il soit bien expliqué que la somme qui serait donnée est imputée sur le prix des corrections des clichés fabriqués par moi, en cas que mes retenues soient insuffisantes.

Je transmettrai, Monsieur, une copie de cette lettre à M. Sédillot et à ma mère et vous pourrez, vous et MM. Malher, en conférer.

Agréez, Monsieur, mes obéissances,

H. Balzac.

Lettre adressée à M. Galisset.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 182.)

[23 mars 1831.]

Monsieur,

L'affaire dont je vous ai parlé est soumise à la loi des distances et nous attendons une procuration; il m'est impossible d'y mettre plus d'ardeur, car elle m'intéresse au dernier point et je voudrais la voir

conclue. Au surplus, Monsieur, dans l'état actuel de la librairie, la Société n'a pas de pertes à subir, mais je sais que mes obligations sont indépendantes même de la gêne actuelle qui a saisi tout le monde.

Agréez mes complimens empressés,

DE BALZAC.

Lettre adressée à M. Galisset, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 65. On a écrit sur l'original : *Reçue le 24 mars 1831*, puis : *8 avril 1831, écrit de nouveau* et *le 8 mai encore.*

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 2e partie, fol. 184.)

M. de Balzac contre M. Beauvais, gérant de la Société du *Corps du droit français.*

Note pour Monsieur Dubois de Nantes, nommé arbitre rapporteur.

M. de Balzac s'en réfère, en ce qui le concerne, à l'*observation* présentée par son co-intéressé, M. Joubert, au nom de la Société Malher et Cie, à Monsieur Dubois, relativement à la confection des treize premières livraisons qui, ayant été fabriquées par MM. Constant Chantpie et Galisset et acquises par la Société, ne peuvent donner lieu à aucune action contre lui.

M. Dubois appréciera cette défense, et M. de Balzac n'examinera que, sous le rapport de l'art, les questions qui se rattachent à la cause.

Il commence par ôter de la discussion les livraisons qu'il a confectionnées, et transige sur ce point en en acceptant la responsabilité, sous les réserves suivantes :

1° : De discuter si les corrections proviennent de son fait.

2° : Si les corrections exigées ne sont pas voulues par la nature même du cliché.

Mais, en tout état de cause, les sommes qui lui ont été *induement retenues*, suffisent à acquitter toute correction, et qui se composent de retenues qui lui étaient

faites, comme à Hanus, et de sa part dans les dividendes.

Ainsi, la discussion qui nous est suscitée par M. Beauvais ne peut concerner que les livraisons fabriquées par Constant Chantpie, gérant, depuis la 13e jusqu'à celle où il a commencé à confectionner (forme 117).

Or, relativement à ces livraisons....

Cette note inachevée a été écrite par Balzac, au verso de la page 24 du manuscrit de *Louis Lambert*, 1832.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 160, fol. 24 v°.)

105° — Mémoire justificatif pour le sieur Théodore Desmanet, ci-devant marchand de fer à Beauvais; contre un arrêt rendu par la Cour d'Amiens, chambre des appels de police correctionnelle, le 29 décembre 1825 (A la fin : *Paris, imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*), s. d. (1827). In-4°.

30 pp. dont une blanche. — B. F., 15 décembre 1827, n° 7872. — B. N. : 4° F³, 439 (pièce 9652).

106° — Le Duc de Guise à Naples, ou Mémoires sur les révolutions de ce royaume en 1647 et 1648. Deuxième édition. *A Paris, chez Urbain Canel, rue Saint-Germain-des-prés, n. 9*, 1827. In-8.

Anonyme. Par le comte Amédée de Pastoret. La collection Lovenjoul possède le manuscrit de cet ouvrage qui a, parfois, mais à tort, été attribué à Balzac.

N'est pas à la Bibliothèque Nationale. D'après la *Bibliographie de la France* du 22 décembre 1827, n° 7970, Balzac n'aurait imprimé que des faux-titres, titres et couvertures « probablement destinés à des exemplaires de la première et unique édition ».

107° — Mémoires du baron de Besenval, avec une notice sur sa vie, des notes et des éclaircissemens historiques. Par MM. Berville et Barrière. *Paris. Baudouin frères, libraires-éditeurs, rue de Vaugirard n. 17*, 1827. 2 vol. in-8.

B. F., 22 décembre 1827, n° 8000. — B. N. : La³⁰ 6 B.

En cette même année 1827, Balzac a fait diverses autres impressions dont quelques-unes ne figurent qu'à la table de la

Bibliographie de la France, sans indication de date de dépôt, et dont d'autres n'y figurent pas du tout. Nous les classons ici par ordre alphabétique des titres :

108° — Adieux des tambours de la Garde nationale à leurs colonels, pot-pourri en manière de grande complainte, par Em. Debraux et Ch. Lepage, suivi de la superbe chanson de M. Pigeonneau, fils aîné de M. Pigeon. *Paris, chez les marchands de nouveautés*, 1827. In-32.

32 pp. dont une blanche. — B. F., Table. — B. N. : Lb[49] 579.

109° — Chansons nouvelles de P. Emile Debraux. Tome deuxième. *A Paris, Palais-Royal, n. 233*, 1827. In-8.

N'est pas à la Bibliothèque Nationale. B. F., Table.

110° — Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers, allemand, anglais, chinois, danois, espagnol, hollandais, indien, italien, polonais, portugais, russe, suédois, traduits en français. *A Paris, chez Rapilly, libraire, passage des Panoramas*, MDCCCXXVII (1827). In-8.

Ne figure pas à la *Bibliographie de la France*. Balzac n'a imprimé que les faux-titres, titres et couvertures. Ces dernières portent, sur le premier plat, au-dessous de l'encadrement, le nom de l'imprimeur qui se trouve également au verso des faux-titres. Il y a 8 titres et autant de couvertures.

Les titres sont semblables à celui décrit ci-dessus mais portent en plus : *Lope de Vega. Tome I* [et *Tome II*] ; *Théâtre italien moderne. Tome I ; Goethe. Tome II ; Calderon. Tome I ; Théâtre anglais. Tome I. Tobin, Sheridan, Cumberland ; Lessing ; Théâtre hollandais. Tome I. Hooft, Vondel, Longendnk.*

B. N. : 8° Q 2897.

111° — Pichon-Béchet, libraire-éditeur. — Collection des Mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre. In-8.

8 pp. — Ce prospectus est rédigé par P. F. Tissot. Ne figure pas à la *Bibliographie de la France*. B. N. : Nb[141] A.

112° — Cri d'un vieux soldat à l'ex-garde nationale. Par A. Béraud, *Paris. Chez Ladvocat, libraire, quai Voltaire*, 1827. In-8.

15 pp. dont une non chiffrée et une pour le second plat de la couverture. — B. F., Table. — B. N. : 8° pièce Ye 3931.

113° — Epître à Monsieur le comte de Villèle; par Méry. 6e édition, revue et augmentée, précédée d'une notice, et suivie de l'hymne à M. de Villèle. *Paris, chez les marchands de nouveautés*, 1827. In-8.

32 pp. — B. F., Table. — B. N. : Inv. Ye 27674.

114° — Œuvres complètes de Shakspeare, traduites de l'anglais par Letourneur. Nouvelle édition, revue et corrigée par F. Guizot et A. P., traducteur de lord Byron; précédées d'une notice biographique et littéraire sur Shakspeare par F. Guizot. Tome I [II, III, IV, V, VI, VII, VIII, et XII]. *A Paris, chez Rapilly, libraire, passage des Panoramas*, 1827. In-8.

Balzac n'a imprimé que les faux-titres, titres et couvertures. Les titres et couvertures des tomes IX à XI, et du tome XIII que nous avons vus portent le nom de l'imprimeur Fain. Les initiales A. P. désignent Amédée Pichot. Ne figurent pas à la *Bibliographie de la France*. — B. N. : 8° Q 2897.

115° — Œuvres dramatiques de F. Schiller, traduites de l'allemand; précédées d'une notice biographique et littéraire sur Schiller, par M. de Barante, pair de France. Tome Ier [II, III, IV, V, VI]. *A Paris, chez Rapilly, libraire, passage des Panoramas*, 1827. In-8.

Faux titres et titres seulement imprimés par Balzac, plus 6 couvertures qui portent : *Deuxième souscription*. Ne figurent pas à la *Bibliographie de la France*. — B. N. : 8° Q 2897.

116° — Le Féroce à Mont-Rouge. Dialogue satyrique, par M. Charles Chabot. *A Paris, chez Ambroise Dupont et compagnie, rue Vivienne, n° 16*, 1827. In-8.

32 pp. dont une blanche. — B. F., Table. — B. N. : Ye 40054.

117° — La Meilleure complainte sur le licenciement de la garde nationale, par deux tambours. *A Paris, chez les marchands de nouveautés*, 1827. In-32.

Une demi-feuille. — N'est pas à la Bibliothèque Nationale. — B. F., Table.

118° — Mémoire pour le sieur Jean-Baptiste Mathieu Delacoste, géomètre de 1re classe du cadastre, employé anciennement en cette qualité dans le département des Deux-Sèvres, et aujourd'hui dans les Côtes-du-Nord, contre

le sieur François Tallonneau, propriétaire dans la commune de Pioussay, canton de Chef-Boutonne, arrondissement de Melle, débiteur, et prévenu de diffamation envers le dit sieur Mathieu Delacoste (A la fin : *Paris. Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n° 17*), s. d. (1827). In-4°.

1 f., et 26 pp. dont une blanche. — Signé : A. Delaubier, avocat plaidant. Ne figure pas à la *Bibliographie de la France*, B. N. : 4° F³ 922 (pièce 21089).

119° — La Petite Dragonnade du quai des Orfèvres. Pot-pourri dédié aux élèves en médecine, par Em. Debraux et Ch. Le Page. *Paris, chez les marchands de nouveautés*, 1827. In-8.

24 pp. — B. F., Table. — B. N. : Ye 41416.

120° — Plainte de M. Lucy, contre M. le Préfet de la Seine, et contre M. Defresne, préfet délégué. (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17.*) In-8.

8 pp. — B. F., Table. — B. N. : 8° F³ 334, (pièce 1910).

121° — Plainte en prévarication et en vol, portée le [1] juillet 1827, à M. le premier président Séguier, et à M. Jacquinot-Pampelune, procureur général près la Cour Royale de Paris (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais, n° 17, f. s. g.*), s. d. (1827). In-4°.

12 pp. — Signée : Mme A. V. Minus. — B. F., Table. — B. N. : 4° F³ 706 (pièce 15968 *bis*).

122° — Réponse de M. le Cte de Villèle à l'avocat des causes désespérées. *Paris*, 1827. In-8.

16 pp. — Ouvrage apocryphe.
B. F., Table. — B. N. : Lb⁴⁹ 594.

123° — Revue et licenciement de la garde nationale, pot-pourri par Em. Debraux et Ch. Lepage. *A Paris, chez les marchands de nouveautés*, 1827. In-32.

Une demi-feuille. — B. F., Table. — N'est pas à la Bibliothèque Nationale.

1. Le quantième du mois est resté en blanc.

124° — Testament des Ministres, rêve de deux bons Français, mis en pot-pourri, par Emile Debraux et Charles Le Page. Prix : 1 fr. *Paris, chez les marchands de nouveautés, mai* 1827. In-8.

24 pp. — B. F., Table. — B. N. : Ye 41417.

125° — Nous reproduisons ici une facture relative à un *Bréviaire* ainsi conçue :

Imprimerie de H. Balzac et A. Barbier, rue des Marais S.-G., n. 17.

Paris, ce 30 juin 1827.

Doit M. Poussielgue

Breviarium, etc. T. 2.

F^les 1, 2, 3, 4, tirage à 2000 + 500 cal [endriers]. .	168.00
Fonctions (compos^on établie) à 3 fr.	12.00
	180.00
Bordereau du compositeur.	26.00
Pour acquit.	206.00

BARBIER.

(*Collection Lovenjoul*, ms. A 259, 1re partie, fol. 113bis.)

M. Poussielgue fils, à qui nous avons demandé des renseignements, a fait très obligeamment des recherches, mais qui n'ont donné aucun résultat. M. Poussielgue nous a dit que la maison n'avait été fondée que vers 1834, mais que ce *Breviarium* avait sans doute été imprimé pour le compte des Jésuites et que son père, à cette époque, se chargeait de faire exécuter pour eux des travaux.

M. Dumaine, ministre plénipotentiaire, a bien voulu nous signaler l'existence d'un *Voyage du jeune Anacharsis*, de J.-J. Barthélemy, 16 vol. in-32, publié en 1827 et sortant des presses de H. Balzac. Nous n'avons pu rencontrer cet ouvrage qui ne figure pas au *Journal de la librairie*.

126° — Mémoires de Madame la marquise de Bonchamps, rédigés par Mme la comtesse de Genlis, suivis des pièces justificatives. Seconde édition. *Paris, Baudouin frères, libraires-éditeurs, rue de Vaugirard, n° 17*, 1827. In-8.

Ne figure pas au *Journal de la librairie*.

ANNÉE 1828

127° — Annales romantiques; recueil de morceaux choisis de littérature contemporaine. 1827-1828. *Paris. Urbain Canel, libraire, rue Saint-Germain-des-prés, n. 9.* MDCCCXXVIII (1828). In-18.

Les premiers vers de Balzac ont paru dans ce recueil. Voir *A une jeune fille, ode*, p. 179, et *Vers écrits sur un album*, p. 404.
B. F., 5 janvier 1828. n° 9. — B. N. . Inv. Ye 12195.

128° — Chants du siècle, par Adolphe Nicolas. *Paris, Ponthieu et Cie, libraires, au Palais-Royal. Leipzig, Ponthieu, Michelsen et Cie*, 1828. In-8.

B. F., 5 janvier 1828, n° 21. — B. N. : Inv. Ye 28520.

129° — Don Alonso, ou l'Espagne, histoire contemporaine, par N.-A. de Salvandy. Quatrième édition. *Paris, Baudouin frères, libraires, rue de Vaugirard, n. 17.* 1828. 4 vol. in-16.

B. F., 5 janvier 1828, n° 32. — B. N. : Inv. Y² 64926-64929.

130° — Tableaux poétiques, par le Cte Jules de Rességuier. *Paris, Urbain Canel, rue Saint-Germain-des-prés, n° 9*, 1828. In-8.

B. F., 5 janvier 1828, n° 105. — B. N. : Inv. Ye 32041.
Voir ci-dessous le n° 143.

131° — Les Deux années, ou 1827 et 1828. Revue. *Paris, Urbain Canel, rue Saint-Germain-des-prés, n° 9.* 1828. In-32.

62 pp. et 1 f. blanc., — B. F., 12 janvier 1828, n° 168. — B. N. : Inv. Ye 20235.

132° — Odes et poésies diverses par Léon Dusillet. *Paris, chez Ladvocat, libraire de S. A. R. le duc de Chartres, quai Voltaire et Palais-Royal*, 1828. In-18.

B. F., 12 janvier 1828, n° 234. — B. N. : Inv. Ye 20940.

133° — Sur le conflit dans l'affaire de Mme Fodor; note. *Paris, imprimerie de Balzac*, 1828. In-8.

1/2 feuille. — N'est pas à la Bibliothèque Nationale. — B. F., 12 janvier 1828, n° 276.

134° — Annuaire de la Société de médecine de Paris, séante à l'Hôtel de la préfecture du département. 1828. (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17.*) In-16.

16 pp. — B. F., 2 février 1828, n° 579. — B. N. : T[46], 69.

135° — L'Art de donner à dîner, de découper les viandes, de servir les mets, de déguster les vins, de choisir les liqueurs, etc., etc.; enseigné en douze leçons, avec des planches explicatives du texte; par un ancien maître d'hôtel du président de la Diète de Hongrie, ex-chef d'office de la princesse Charlotte, etc., etc. *Paris, Urbain Canel, rue Saint-Germain-des-prés, n. 9*, 1828. In-18.

Par Émile Marco de Saint-Hilaire.
B. F., 2 février 1828, n° 583. — B. N. : Inv. V 30798.

136° — Le Ménétrier, ou Une insurrection en Suisse, histoire de 1655. Par Henri Zschokke, traduite de l'allemand par A. Loëve-Veimars. *A Paris, chez Urbain Canel, rue Saint-Germain-des-prés, n. 9*, 1828. 5 vol. in-12.

N'est pas à la Bibliothèque Nationale. — B. F., 2 février 1828, n° 652.
Sous ce même numéro est également annoncé un prospectus d'un sixième de feuille.

137° — Petit Paroissien, contenant l'office des dimanches et fêtes, en latin et en français, selon l'usage de Paris et de Rome. *Paris, D. Belin, libraire-éditeur, quai des Augustins, n. 11.* 1828. In-18.

B. F., 2 février 1828, n° 770. — B. N. : Inv. B 15182.

138° — Henriette Sontag, histoire contemporaine, traduite de l'allemand, ornée d'un portrait. Tome premier [et second]. *Paris, chez L'Huillier, éditeur, rue Hautefeuille, n° 20*, 1828. 2 vol. in-8.

B. F., 16 février 1828, n° 947. — B. N. : Inv. Y[2] 41707.
La *Bibliographie de la France* n'enregistre que le tome I.

139° — Mémoire au Conseil d'État, sur la demande d'interrogatoire et de mise en jugement de M. Delavau, ex-Préfet de Police de Paris, conseiller d'Etat, et de M. Franchet, ex-Directeur général de la Police du Royaume, aussi conseiller d'Etat. A raison de leur partici-

pation aux excès commis dans les Journées des 19 et 20 novembre. Et des réparations dues par les deux fonctionnaires aux victimes (*Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*), s. d. (1828). In-4°.

20 pp. dont une blanche. — Signé : Isambert, avocat aux Conseils du roi. — B. F., 1er mars 1828, n° 1271. — B. N. : Lb49 869.

140° — Œuvres de Boileau-Despréaux, avec commentaires revus, corrigés et augmentés, par M. Viollet-le-Duc. Édition elzévirienne. *Paris, Brissot-Thivars et Cie, libraires, rue de l'Abbaye-S.-Germain, n. 14*, 1828. 4 vol. in-18.

Les faux-titres et titres seuls ont été imprimés par Balzac pour Brissot-Thivars et Cie qui avaient acquis, à la mort de Desoër, la propriété de la collection publiée par cet éditeur. Ces faux-titres et titres ont remplacé simplement ceux de 1821 qui portaient le nom de Desoër.
B. F., 1er mars 1828, n° 1291. — B. N. : 8° Q 2897.

141° — Œuvres de Mathurin Régnier, avec commentaires, revus, corrigés et augmentés, précédés de l'histoire de la satire en France, pour servir de discours préliminaire, par M. Viollet-le-Duc. Edition elzévirienne. *Paris, Brissot-Thivars et Cie, libraires, rue de l'Abbaye-S.-Germain-des-prés, n. 14*, 1828. In-18.

Même observation que pour l'article précédent. — B. F., 1er mars 1828, n° 1293. — B. N. : 8° Q 2897.

142° — Mémoire pour le Sr Joseph-Marie Bonnet, négociant à Paris, fait par lui-même, contre la dame son épouse, à MM. les Président et juges composant la 2me Chambre de la Cour Royale, section civile, séant à Paris (A la fin : *Imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*), s. d. (1828). In-4°.

80 pp. dont trois blanches. — Signé : Joseph-Marie Bonnet. — B. F., 8 mars 1828, n° 1418. — B. N. : 4° F3 137 (pièce 3518).

143° — Tableaux poétiques. Par le comte Jules de Resseguier. Seconde édition. *A Paris, chez Urbain Canel, rue Saint-Germain-des-prés, n. 9*, 1828. In-8.

B. F., 8 mars 1828, n° 1477. Le rédacteur de la *Bibliographie de la France* annonce que Balzac n'a réimprimé que des faux-

titres et titres « pour des exemplaires de la première et *unique* édition ».

Voir ci-dessus le n° 130.

144° — Encore quelques mots sur l'entrepôt de Paris. *Paris, Sautelet et compagnie, libraires, place de la Bourse.* 1828. In-8.

48 pp. — B. F., 29 mars 1828, n° 1927. — B. N. : Vp 11033.

145° — La Protestante, ou les Cévennes au commencement du 18e siècle. Précédée d'une introduction historique sur la guerre des Camisards. *Paris, Ponthieu et Cie, libraires, Palais-Royal et quai Malaquais, n° 1. Leipzig, même maison de commerce*, 1828. 3 vol. in-16.

Par Mme Charles Reybaud, d'après Barbier. Cet ouvrage a été réimprimé, en 1844, avec le nom de l'auteur, sous le titre de *Géraldine*, 2 vol. in-8.

B. F., 29 mars 1828, n° 1968. — B. N. : Inv. Y2 60888-60889.

146° — Myriologies ou Chants funèbres et élégiaques d'un épirote, publiées par E.-M. Dourneau. *Paris, Urbain Canel, libraire, rue Saint-Germain-des-prés, n. 9*, 1828. In-12.

B. F., 5 avril 1828, n° 2045. — B. N. : Inv. Ye 20508.

147° — Scènes contemporaines laissées par Madame la vicomtesse de Chamilly. *Paris, Urbain Canel, libraire, rue Saint-Germain-des-prés, n° 9*, 1828. In-8.

Vicomtesse de Chamilly est le pseudonyme collectif de MM. Loève-Veimars, Émile Vanderburgh et Auguste Romieu. Cette première édition ne figure qu'à la table de la *Bibliographie de la France* où le nom de Thuau est donné comme celui de l'imprimeur ; est-ce une erreur d'impression ? Thuau a-t-il imprimé des titres ? Toujours est-il que nous avons vu un exemplaire portant le nom de Balzac. N'est pas à la Bibliothèque Nationale.

Voir l'article suivant :

148° — Scènes contemporaines laissées par feue Madame la vicomtesse de Chamilly ; seconde édition augmentée du Dix-huit brumaire, scènes nouvelles. *Paris, Urbain Canel, libraire, rue Saint-Germain-des-prés, n° 9*, 1828. In-8.

B. F., 12 avril 1288, n° 2197. — B. N. : Yf 8557.

149° — Véronique, ou la Béguine d'Aarau, histoire de 1444. Par Henri Zschokke, traduite de l'allemand par Loeve Veimars. *A Paris, chez Canel, rue Saint-Germain-des-prés, n. 9*, 1828. 4 vol. in-12.

N'est pas à la Bibliothèque Nationale. — B. F., 12 avril 1828, n° 2202.

150° — Libération de la caisse hypothécaire, sans perte pour ses actionnaires. *Paris, de l'imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*, 1828. In-8.

20 pp. — Par M. J. M. de Mora qui a signé l'avant-propos. — B. F., 19 avril 1828, n° 2293. — B. N. : Vp 5419.

151° — Le Cri des employés du gouvernement; par u chef de division. *Paris, Ladvocat, libraire de S. A. R. M. le duc de Chartres, quai Voltaire*, 1828. In-8.

13 pp. et 1 p. blanche. — Au verso de la couverture, ornée d'un encadrement, on lit : *Imprimé par H. Balzac.* — B. F., 23 avril 1828, n° 2440. — B. N. : Lf[97] 6.

152° — Le Jeune Irlandais, par Maturin, auteur de Melmoth le voyageur, d'Eva, des Albigeois, de la Famille Montorio, etc., traduit de l'anglais par Madame la comtesse***. *Paris, Mame et Delaunay-Vallée, libraires, rue Guénégaud, n° 25*, 1828. 4 vol. in-12.

B. F., 23 avril 1828, n° 2474. — B. N. : Inv. Y[2] 51964-51967.

153° — Manuel géographique, historique et statistique des départemens de la France et de ses colonies, contenant une description générale de la France, une description historique et statistique de Paris; un texte énumératif des bourgs et villages principaux du royaume et de ses colonies; un historique des hommes célèbres, des origines, des antiquités et des curiosités de chaque lieu; l'indication des productions les plus intéressantes dans les trois règnes; les renseignemens les plus exacts et les plus récens sur la population, l'industrie, le commerce, les revenus, l'administration politique et judiciaire, etc., et un index alphabétique, servant de dictionnaire géographique, par M. Félix Lallement. Avec une carte générale des bureaux de douanes, une carte des environs de Paris, un plan de la même ville, et une carte particulière de chaque département, formant un atlas de cent cartes,

revues par M. Achin, ingénieur attaché au génie militaire. *Paris. Baudouin frères, éditeurs, rue de Vaugirard, n. 17*, 1828. In-8.

A paru en livraisons. Les deux premières sont enregistrées dans la *Bibliographie de la France* du 23 avril, n° 2485. — B. N. : L[8] 27.

154° — Traité des maladies des enfans nouveaux-nés et à la mamelle, fondé sur de nouvelles observations cliniques et d'anatomie pathologique, faites à l'hôpital des enfans-trouvés de Paris, dans le service de M. Baron; par C. Billard, ancien interne de cet hôpital, docteur en médecine de la Faculté de Paris. *Paris, J.-B. Baillière, libraire de l'Académie royale de médecine, rue de l'Ecole-de-Médecine, n. 13 (bis) : Londres, même maison, 3, Bedford Street, Bedford Square; Bruxelles, au dépôt de la librairie médicale française*, 1828. In-8.

B. F., 10 mai 1828, n° 2856. — B. N. : Td[36] 47.

155° — Le Gymnase, recueil de morale et de littérature. 1er volume. — 1er cahier. *Paris, imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17, 8 mai*, 1828. In-12.

Par Hip. Carnot et H. N. J. Auger, d'après Barbier.
B. F., 17 mai 1828, n° 3009. — B. N. : Inv. Z 20376.

156° — Connal ou les Milésiens, par Maturin, auteur de Melmoth le voyageur, d'Eva, des Albigeois, de la Famille Montorio, du Jeune Irlandais, etc. Traduit de l'anglais par Madame la comtesse***. *Paris, Mame et Delaunay-Vallée, libraires, rue Guénégaud, n° 25*, 1828. 4 vol. in-12.

B. F., 31 mai 1828, n° 3186. — B. N. : Inv. Y[2] 51951-51954.

157° — La Jaquerie, scènes féodales, suivies de la Famille de Carvajal, drame. Par l'auteur du Théâtre de Clara Gazul. *Paris. Brissot-Thivars, libraire, rue de l'Abbaye-Saint-Germain-des-prés, n. 14*, 1828. In-8.

Par Prosper Mérimée.
B. F., 7 juin 1828, n° 3446. — B. N. : Yf. 10154.

158° — Specimen des divers caractères, vignettes et ornemens typographiques de la fonderie de Laurent et de Berny, rue des Marais Saint-Germain, n° 17. *Paris*. 1828. Pet. in-fol. oblong.

Sur le titre, dans le bas, au-dessous de l'encadrement : *Imprimé par H. Balzac.*

Ce *specimen*, particulièrement intéressant, mérite une description détaillée. Sur le premier plat de la couverture jaune, dont le titre est orné d'un encadrement, se trouve une vignette dessinée par H. Monnier. Sur le second, une autre vignette, non signée. Après le titre, un feuillet contient, au r°, la table des matières, et un autre feuillet contenant, également au r° le prix des caractères. Puis l'ouvrage se divise en deux parties, la première de 87 feuillets imprimés au recto seulement (le 1er contient un avertissement). Les ff. 3 à 17 contiennent les *caractères romains et italiques ;* les ff. 18 à 39 (il y a des ff. 34 *bis*, 35 *bis* et 38 *bis*), les *caractères pour affiches ;* les ff. 40 à 50, les *caractères pour titres et frontispices ;* les ff. 51 à 60, les *caractères grecs et allemands* (les caractères grecs, quoique annoncés, manquent, ils devaient occuper les ff. 52 et 53) ; les ff. 61 à 68, les *caractères d'écriture ;* les ff. 69 à 74, les *filets simples, en lames et ornés, accolades et signes divers ;* les ff. 75 à 87, les *vignettes.*

La seconde partie se compose de 88 ff. dont 2 de titres, comprenant les *fleurons, vignettes, têtes de page, armes, passe-partouts, portraits, etc., polytypés.*

B. F., 14 juin 1828, n° 3684. N'est pas à la Bibliothèque Nationale.

La description de la *Bibliographie de la France* n'est pas absolument exacte ; elle n'indique que 84 pp. pour les gravures polytypées.

159. — Principes de l'étude comparative des langues, par le baron de Merian. Suivis d'observations sur les racines des langues sémitiques, par M. Klaproth. *Paris. Schubart et Heideloff, éditeurs, quai Malaquais, n° 1. Leipzig, Ponthieu, Michelsen et Cie*, 1828. In-8.

B. F., 28 juin 1828, n° 4006. — B. N. : Inv. X 28913.

160° — Epître à Monsieur le Ministre pour lui demander de rendre à l'admiration publique les chefs-d'œuvre de l'Ecole française ; notamment, le tableau de la bataille d'Austerlitz, et celui des pestiférés de Jaffa. Par Gachot d'Arpenans. *Paris, de l'imprimerie de H. Balzac, rue des Marais Saint-Germain, n. 17*, 1828. In-8.

16 pp. — B. F., 12 juillet 1828, n° 4196. — B. N. : Inv. Ye 22932.

161° — Adresse à Messieurs les membres de la Chambre des députés, par Vyard, artiste peintre, rue Notre-Dame-

des-Champs, n. 1. *Paris, imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17*, 1828. In-8.

8 pp. — B. F., 19 juillet 1828, n° 4345. — B. N. : Ln[27] 20872.

162° — Le Cabinet noir et M. de Vaulchier. *Paris, chez Constant-Chantpie, éditeur, Palais-Royal, galerie de bois, n° 264; et Le Caudey, libraire, galerie de bois, n° 261*, 1828. In-8.

Par F. T. Claudon, d'après Barbier.
32 pp. — B. F., 9 août 1828, n° 4824. — B. N. : Lb[49] 948.

163° — Mémoires sur la Cour de Louis-Napoléon et sur la Hollande. *Paris, Ladvocat, libraire de S. A. R. M. le duc de Chartres, quai Voltaire et Palais-Royal*, 1828. In-8.

Par Paul Garnier, d'après Barbier.
B. F., 30 août 1828, n° 5311. — B. N. : Inv. M 29666.

164° — Le Grison, ou la Cote-aux-fées. Simple épisode des troubles de la Suisse, en 1799. Par Henri Zschokke, traduit de l'allemand par A. Loève-Veimars, traducteur de la collection complète des romans historiques de van der Velde. *Paris, chez Charles Gosselin, libraire de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux, rue Saint-Germain-des-prés, n. 9*, 1828. 2 vol. in-18.

B. F., 4 octobre 1828, n° 5887. — B. N. : Inv. Y[2] 74904-74905.

165° — La Princesse Christine, épisode historique du commencement du XVIIIe siècle, par Henri Zschokke, traduite de l'allemand par A. Loève-Veimars, traducteur de la collection complète des romans historiques de van der Velde. *A Paris, chez Urbain Canel, rue Saint-Germain-des-prés, n. 9*, 1828. 2 vol. in-12.

B. F., 4 octobre 1828, n° 5924. — B. N. : Inv. Y[2] 74927 et 74928.

166° — Œuvres choisies de Lebrun. Deuxième édition. *Paris, Baudouin frères, éditeurs, rue de Vaugirard, n° 17*, 1828. 2 vol. in-12.

La *Bibliographie de la France* n'enregistre pas cette édition; en 1828, elle ne mentionne qu'une édition imprimée par Decourchant pour Randuel (*sic*), et qui eut également une seconde édition.

167° — Maison Ladvocat. Catalogue général (*Paris*,

imprimerie de H. Balzac, rue des Marais S.-G., n. 17), MDCCCXXVIII (1828). In-8.

60 pp. y compris le titre (au verso, nom et adresse de l'imprimeur). N'est pas enregistré dans la *Bibliographie de la France.*

168°. — Deux lettres de Me Isambert, adressées à Barbier, l'ancien associé et successeur de Balzac, le 23 octobre et le 12 novembre 1828, nous apprennent que Balzac avait commencé pour lui l'impression d'un ouvrage dont nous n'avons pu trouver trace et qui, peut-être d'ailleurs, n'a jamais été achevé.

Dans la première de ces lettres, Me Isambert déclare à Barbier qu'il réglera avec lui « le compte des impressions commencées sur la *Liberté individuelle* », qu'il veut « porter cet ouvrage de 16 à 20 feuilles », mais qu'il n'y « en a encore que 9 tirées ». Il a « besoin du mémoire détaillé pour les corrections ou d'une vérification », car il soupçonne Balzac « d'enfler ses mémoires ». Dans la seconde, Me Isambert informe Barbier qu'il va lui adresser la feuille 10 à mettre en pages et que le règlement aurait lieu une fois l'impression terminée. La réclamation de M. Balzac est exagérée; « je veux bien lui payer, ajoute-t-il, 60 p. 100 d'étoffes et bénéfices outre le salaire des ouvriers, et il me paraît qu'on a compté 75. Si M. Balzac accepte la réduction de 15 p. 100, je suis prêt à régler avec lui pour les 9 feuilles sans autre retard ». Enfin, le 15 novembre 1828, Barbier fait remettre à M. Sédillot le règlement définitif de ce compte.

Il s'agissait peut-être d'une réimpression de *La Liberté individuelle ou plaidoyer et réplique prononcés par Me Dupin aîné*, brochure publiée en 1826 et décrite sous le n° 16.

APPENDICE X

LA MAISON DE LA RUE DES MARAIS

Sur la rue des Marais-Saint-Germain, consulter *Topographie historique du vieux Paris, par Adolphe Berty, historiographe de la ville* [et L.-M. Tisserand, inspecteur principal du service historique de la ville...] *Paris, imprimerie nationale*, 1882, t. IV (*Région du faubourg Saint-Germain*), p. 250.

On trouvera, sur Vauquelin des Yveteaux et sur la vie « voluptueuse » qu'il menait en son hôtel de la rue des Marais, une notice intéressante dans le livre de M. le baron Jérôme Pichon, intitulé : *Notices biographiques et littéraires sur la vie et les ouvrages de Jean Vauquelin de la Fresnaye et Nicolas Vauquelin des Yveteaux, gentilshommes et poètes normands, 1536-1649*. Paris, Techener, 1846, in-8, pp. 40-42.

Au temps où Balzac l'habitait, la maison portant le n° 17 appartenait à M. Dufour; elle est aujourd'hui la propriété de la Ville de Paris. En 1903, elle portait le n° 17 *bis* et dépendait de la « Librairie agricole », 26, rue Jacob; la gracieuse complaisance de Mme Deprez, qui en était propriétaire à cette époque, nous permit de réunir les renseignements relatifs à la construction de la maison. M. Bourguignon, au nom de Mme Deprez, avait bien voulu nous écrire :

«... 1° D'un acte de vente, en date du 7 mai 1825, il résulte qu'à cette époque la maison de la rue Visconti *n'existait pas*. Il n'y avait sur la rue Visconti (alors rue des Marais) que « deux pavillons élevés d'un rez-de-chaussée et couverts en ardoises ». J'ai d'ailleurs un plan général et j'y constate que la maison actuelle n° 26, rue Jacob (alors n° 24, rue du Colombier) est bien désignée *Hôtel du prince de Galles*.

« 2° La maison de la rue des Marais *était construite* à la date du 8 décembre 1828, comme il résulte d'un compte de mitoyenneté entre M. Prestat, propriétaire rue des Marais, n° 17 et M. Lacy, propriétaire rue des Marais, n° 15, établi, à cette date du 15 décembre 1828 et portant cette mention : « M. Prestat ayant adossé un bâtiment dut acheter la mitoyenneté... », etc.

« Mais cette date du 28 décembre 1828 est une date limite et rien ne fait supposer que les comptes de mitoyenneté aient été établis aussitôt après la construction, puisqu'il y a deux autres voisins avec lesquels les comptes de mitoyenneté n'ont été établis que : le premier en 1831 et le deuxième en 1846. Le premier est le voisin de gauche de la rue du Colombier, parce qu'on avait exhaussé une aile de l'Hôtel du prince de Galles, le deuxième (celui réglé en 1846) est précisément le voisin rue des Marais, 19.

« Il est, au contraire, probable que M. Prestat, devenu propriétaire suivant l'acte d'adjudication du 7 mai 1825, n'aura pas trop tardé à construire et la maison, 17, rue des Marais, a dû être construite en 1826 ou au plus tard 1827. Cependant, je n'ai pu trouver, dans aucune pièce, l'indication *précise* de la construction. Tous les actes relatifs à la mitoyenneté portent simplement la mention : « M. Prestat ayant adossé, etc. »

La maison portant le n° 17 de la rue des Marais-Saint-Germain était *certainement* construite en 1826, puisque dans un traité passé entre M. d'Assonvillez, Honoré Balzac et André Barbier, en date du 16 mars 1826 (Voir Appendice VI, pièce n° 46), Balzac et Barbier sont

déjà dits domiciliés : rue des Marais-Saint-Germain, n° 17.

Quant au M. Prestat, cité dans la lettre de M. Bourguignon, il s'agit de M. Henri Prestat, demeurant 9, rue des Bourdonnais, propriétaire des locaux occupés par l'imprimerie Balzac et Barbier. Nous le voyons figurer comme créancier à la faillite, dans un « état de la situation du sieur Honoré Balzac » et dans l'acte de vente de son imprimerie à Barbier (Voir Appendice VIII, pièces n°s 80 et 81). Un autre Prestat, du prénom d'Auguste, demeurant rue de la Poterie, y figure également.

Paul Lacombe, le bibliographe parisien, aujourd'hui défunt, voulut bien relever et nous communiquer la liste des voisins de Balzac, en 1827, d'après l'*Almanach parisien ou Liste générale des habitants de Paris, classés par rues et par numéros... pour l'année 1827*. Paris, chez les éditeurs, rue des Marais du Temple, n° 14, 1827, in-12, p. 187. Voici cette liste :

N° 15 : Delpont, négociant.
Dufraval, receveur de l'enregistrement.
Lacy.
N° 17 : Balzac, imprimeur.
N° 19 : Besson (Madame).
Desmichels, baron de Champorçain, avocat.
Ducamp de Bussy.

Il n'est pas fait mention du 17 *bis*. Il est à remarquer que, lors de notre première édition de cet ouvrage en 1903, le 17 *bis* était le numéro de l'immeuble placé entre le 15 et le 17 et que le 17 était contigu au 19. Actuellement (1921), la Ville de Paris a fait disparaître le n° 17 *bis* en le réunissant au n° 17.

Au moment où Georges Vicaire achevait la correction des dernières feuilles de cet ouvrage, il succombait soudainement. Jusqu'au bout il a travaillé et cette nou velle édition de notre livre — retardée par la guerre - avait été l'objet de ses soins scrupuleux. Il se faisait une joie d'exécuter les volontés de M. de Spoelberch de Lovenjoul et de donner au public les lettres de Balzac et celles de Madame de Berny. Il n'a pas eu la satisfaction de voir paraître le livre et, après vingt-cinq années d'une collaboration cordiale, j'ai la douleur de perdre, à l'heure de la réalisation, cet incomparable ami.

Ce livre vient de lui; il est à lui; je le rends à sa mémoire. On y retrouvera, à chaque page, les marques de sa conscience, de son érudition sans défaut et du culte qu'il professait pour les Belles-Lettres.

G. H.

Paris, 8 novembre 1921.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Avis sur la présente édition 1
Avertissement de la première édition 5

La Jeunesse de Balzac :

Premières armes. 11
Balzac imprimeur 35
Rue des Marais 52
Dilecta. 66
Les Affaires 91
La Catastrophe. 106
Conclusion. 122

Correspondance d'Honoré de Balzac et de Laure de Berny (1822-1832). 135

Note explicative. 153
Lettres d'Honoré de Balzac 159
Lettres de Madame de Berny 223

Appendices :

I. — Les Balzac 291
II. — Les de Berny. 295
III. — Les Hinner 299
IV. — Reinier de Jarjayes. 304
V. — La Librairie 306
VI. — L'Imprimerie 339
VII. — La Fonderie Balzac et Cie. 356
VIII. — La Faillite et les dettes. 377
IX. — Les Impressions faites par Balzac. . . . 420
X. — La Maison de la rue des Marais 466

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages.

Portrait d'Honoré de Balzac. 24

Portrait de Madame de Berny 76

Fac-simile de l'écriture de Balzac. 157

Fac-simile de l'écriture de Madame de Berny 225

85 598. — Imprimerie générale Lahure, rue de Fleurus, 9, Paris.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

2353 4
210

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The L
University
Date

25 01 73

CE

a39003 002466687b

CE PQ 2178
.H35 1921
COO HANOTAUX, GA LA JEUNESSE
ACC# 1219776